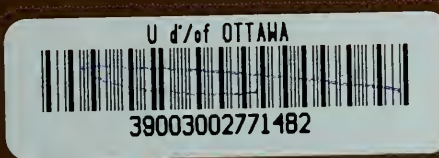
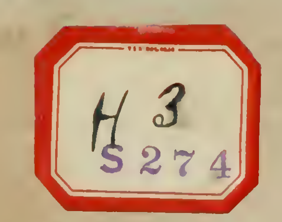
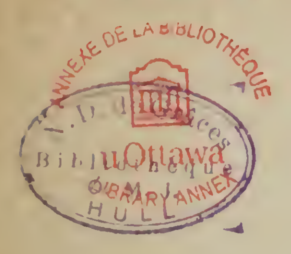

U d'/of OTTAWA
39003002771482







heureuse de vous l'offrir en-
hommage respectueux.

La Supérieure de l'Hopital
du Sacré-Coeur

222 Ave. Laurier, - Hull, Que.

Les Sœurs de la Providence
au Chili



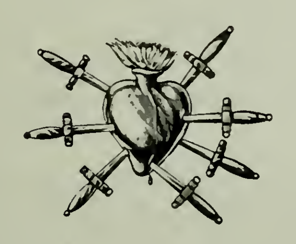
Monseigneur Ignace Bourget



Les Sœurs de la Providence au Chili

1853 - 1863

Histoire des maisons fondées au Chili par les Filles de la Charité Servantes des Pauvres dites Sœurs de la Providence, de Montréal.



MONTRÉAL
PROVIDENCE (MAISON MÈRE)
Rue Sainte-Catherine, 1271 est
1921



Nihil obstat :

Pridie Kalendas decembr. 1920,

Carolus Lecoq, p. s. s.

Mgr l'Archevêque accorde volontiers l'Imprimatur à l'« Histoire des Sœurs de la Providence au Chili », telle que revue par M. le chanoine Émile Chartier.

Montréal, le 27 janvier 1921,

F.-X. de la Durantaye, v. g.

Archevêché de Montréal
Dimanche, 2 octobre 1921

Mère Marie-Julien
Supérieure générale des Sœurs de la Providence
En ville

Ma Très Révérende Mère,

Le Canada apostolique ! *C'est dans un livre publié sous ce titre que l'un de nos publicistes les mieux renseignés a relaté l'immense effort d'évangélisation accompli par les nôtres tant sur notre sol qu'en dehors de notre pays.*

Il était temps que l'ouvrage parût. Nos Canadiens et nos Canadiennes avaient si bien, comme on l'a dit, « noyé leur personnalité dans la troupe innombrable et anonyme des conquérants de l'Évangile » qu'il y avait danger pour elle d'y demeurer à jamais engloutie.

Le livre, qui fut toute une révélation, créa tout un mouvement. Depuis lors, d'autres sont venus, sur les Jésuites, les Franciscains, les Oblats, les Sœurs Grises de l'Extrême Nord. D'autres viendront sans doute, qui

nous diront, par exemple, les œuvres établies au Pérou par nos Sœurs du Bon Pasteur. Les uns comme les autres constituent l'analyse détaillée de la synthèse inspirée à M. Henri Bourassa par l'œuvre admirable des Sœurs de l'Immaculée Conception.

L'ouvrage que vous vous préparez à donner au public est un chapitre de plus ajouté à cette histoire déjà longue de nos apôtres.

Le chapitre tient du merveilleux. Un essaim de religieuses s'égare, par obéissance, sur une terre voisine de la nôtre. Ne trouvant pas de quoi s'y déposer, il tente de revenir à la ruche. Une force mystérieuse le pousse plus loin encore que l'Orégon, jusqu'à cette Amérique du Sud vaste comme un monde, jusqu'à ce Chili alors pratiquement inconnu.

L'essaim cette fois s'arrête. Il se fixe, il travaille, il se peuple. Mais un jour vient où, les recrues n'étant pas de même provenance que l'essaim, des froissements se glissent entre les uns et les autres. La masse revient enfin à la ruche primitive pour n'en plus repartir. Mais elle laisse en terre chilienne assez de membres de la colonie originelle pour que la ruche nouvelle garde l'aspect et l'allure de sa mère canadienne.

Cette histoire, l'auteur l'a écrite avec un art délicat. Au lieu d'intervenir sans cesse de sa personne, il a laissé parler les faits. Dans les pages qui décrivent des conflits, il n'a pas cru devoir atténuer, encore moins supprimer, les documents. Les motifs des agissements sont présentés en toute franchise, empruntés la plupart du

temps aux aveux des personnages eux-mêmes. Le lecteur, parfaitement renseigné, reste libre de faire pencher son jugement du côté où la justice l'attire.

Quant aux faits eux-mêmes, l'écrivain les a racontés en s'interdisant les exclamations admiratives. Des chiffres précis, des détails circonstanciés en disent plus long, sur l'activité de la colonie canadienne en pays chilien, que toutes les phrases grandiloquentes de trop de narrateurs.

Deux impressions se dégagent surtout de cette lecture. Alors même que les dissidences les plus profondes préparent l'inévitable scission, une seule pensée anime les partisans de part et d'autre. Les uns interprètent les constitutions de la communauté différemment des autres. Mais tous, ouvriers du maintien de l'union ou artisans de la séparation, n'ont qu'un désir : sauvegarder l'esprit fondamental de la règle religieuse. La preuve en est dans l'empressement avec lequel les tenants du lien montréalais obéissent, comme les protagonistes de l'autonomie chilienne, aux ordres de l'autorité épiscopale.

Cette obéissance n'a d'égale que l'ardeur des autorités civiles du Chili à favoriser l'œuvre de la Providence. Le gouvernement tout entier, les présidents Montt et Pérez, le ministre d'État Varas, les ministres de l'assistance publique, Landa, Aldunate, Davila, conspirent pour assurer, sans la gêner, la tâche apostolique de vos Sœurs. Ils comprennent que l'État, s'il a pour mission de seconder l'initiative privée, ne saurait, sans la paralyser, tenter même de la supplanter. L'extraordinaire développement de l'entreprise atteste qu'ils avaient vu juste.

Pour ces leçons et pour d'autres qu'elle contient, votre narration, ma Très Révérende Mère, sera bien accueillie du public. Le soussigné, qui a eu la bonne fortune d'en reviser une à une les bonnes feuilles, sait avec quelle impatience on l'attend, même au Chili. Des prêtres de ce pays, rencontrés à la récente SEMAINE SOCIALE *de Toulouse, ont exprimé l'assurance que leur nation, comme la nôtre, y verrait une des meilleures manifestations de sa vitalité religieuse. Et l'homme de Dieu, que sa maladie crucifiante n'a pas empêché d'examiner ligne par ligne votre manuscrit, vous a dit quels fruits d'édification ce récit est de nature à produire chez les autres, après les lui avoir procurés.*

Je souhaite donc, ma Très Révérende Mère, que cette histoire des SŒURS DE LA PROVIDENCE AU CHILI, *pour vous créer de nombreux imitateurs, se répande abondamment dans le public. Elle sera un témoignage du zèle de votre communauté, un hommage à la puissance d'expansion et d'apostolat de nos congrégations religieuses, un hymne à la gloire de Dieu et de sa sainte Église.*

Agréez, ma Très Révérende Mère, avec l'assurance de mon respect, les sentiments de profonde reconnaissance qu'entretient, à l'égard de votre famille religieuse,

Le vice-recteur de l'Université de Montréal,

Chanoine Émile Chartier.

OUVRAGES CONSULTÉS

Allaire, Abbé J.-B.— Dictionnaire biographique du clergé canadien-français. Montréal, 1910.

Annales de la propagation de la foi.

Archives de la maison mère.

Battandier, Mgr Albert.— Annuaire Pontifical.

Blanchet, Mgr Frs-Norbert.— Mémoire sur le Territoire de l'Orégon, présenté à la Sacrée Congrégation de la Propagande, en 1846. (Rapport sur les missions de Québec, 1847).

Cruz, Gonzalo.— *Geografia.* Santiago, 1916.

De Smet, R.P.— Missions de l'Orégon en 1845 et 1846. Paris, 1848.

Dugas, Abbé G.—Mgr Provencher. Montréal, 1889.

« « « L'ouest canadien. « 1896.

Franchère, Gabriel.— Relation d'un voyage à la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale. Montréal, 1820.

Historia de la Cong. de la Prov. de Chile. 3 vols. Santiago, 1897, 1899, 1913.

Laveille, S.J., R. Père.—Le Père De Smet. Liège, 1913.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MINERVE.

O'HARA, Edwin V.— Pioneer Catholic History of Oregon. Portland, Oregon, 1911.

Rapports de la Propagation de la foi.

SILVA, Alejandro.— *Historia de Chile.* Santiago, 1915.

TASSÉ, JOSEPH.— Les Canadiens de l'ouest, 2 vols. Montréal, 1882.

VALDES VERGARA, Francisco.— *Historia de Chile.* Santiago, 1912.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

DEUXIÈME PARTIE

LES SŒURS DE LA PROVIDENCE AU CHILI

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XXIII

CHAPITRE XXIV

CHAPITRE XXV

CHAPITRE XXVI

TROISIÈME PARTIE

MAISONS DE LA PROVIDENCE FONDÉES AU CHILI DE 1853 à 1910.— PERSONNEL RELIGIEUX AVANT LA SCISSION.

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

TABLE DÉTAILLÉE DES GRAVURES

SOMMAIRE DE LA NARRATION

Le 16 octobre 1852, Mgr Ignace Bourget, notre vénéré fondateur, donnait à cinq de nos sœurs l'obédience requise pour aller fonder un établissement en Orégon.

Parties de Montréal le 18 octobre, nos cinq religieuses, dirigées par un chapelain, arrivent en Orégon le 30 novembre. Par malheur, elles se trouvent en face d'un état de choses qui les déconcerte. La population blanche déserte le pays, les sauvages s'enfoncent dans les bois et les sœurs ne voient dans ce qu'on leur réclame de services rien qui soit conforme à l'obligation de « servir les pauvres » qu'elles ont contractée par un vœu formel [1].

Prise de découragement, la petite communauté rebrousse chemin. Elle séjourne quelque temps en Californie, décide de retourner au Canada en passant par le cap Horn et pour cela s'embarque à bord d'un navire chilien. Après une série d'inconcevables épreuves, elle arrive au Chili et fonde un établissement à Santiago.

Dix années s'écoulent durant lesquelles dix sept religieuses de la maison mère vont prêter main forte à nos courageuses missionnaires. En 1863, nos sœurs du Chili sont au nombre de vingt quatre, dont trois Chiliennes [2]. La communauté possède alors deux maisons à Santiago et une à Valparaiso. Les œuvres sont prospères et les sœurs sont heureuses de se dévouer au soin des orphelins.

[1] Ce quatrième vœu fut supprimé en 1868.

[2] De 1857 à 1862, deux sœurs canadiennes moururent à Santiago et deux retournèrent au Canada.

Mais voilà que des difficultés surgissent, puis se compliquent au point que la supérieure doit venir s'entendre verbalement avec les autorités de la maison mère. L'archevêque nomme une supérieure intérimaire de son choix, et l'on s'aperçoit, mais trop tard, qu'une scission est imminente.

Après le départ de la supérieure, la majeure partie de la communauté se range sous l'autorité de l'assistante, qui, d'après les constitutions, doit suppléer la supérieure en son absence. Sommées en vertu de l'obéissance de se soumettre à la remplaçante désignée par l'archevêque, les sœurs acceptent la nouvelle supérieure ; mais la plupart demandent de retourner à leur maison mère et s'embarquent aussitôt pour le Canada.

Elles sont quatorze qui, avec la supérieure et sa compagne, déjà en route pour Montréal, dès lors abandonnent définitivement les missions du Chili.

Cependant, trois sœurs canadiennes, trois chiliennes et deux jeunes professes venues séculières de Montréal — huit religieuses en tout —, continuent de diriger les maisons de Santiago et de Valparaiso et de recruter des novices.

Aujourd'hui — en 1921 — nos sœurs du Chili possèdent dix huit maisons. Elles font du bien, et leurs annales, qu'elles ont bien voulu nous communiquer, sont tout à fait consolantes.

Tel est le précis d'une relation que les membres de notre Institut seront sans doute bien aises de connaître plus amplement.

Cette histoire de nos missions chiliennes comporte de telles complications que, pour l'intelligence des faits, il importe que nos lectrices se familiarisent avec le passé de

ce vaste Orégon, qui fut le premier théâtre des événements que nous allons relater. Cette histoire forme l'objet d'une longue introduction.

Les notes suivantes, extraites en grande partie d'un mémoire présenté en 1846 par Mgr Frs-Norbert Blanchet à la Sacrée Congrégation de la Propagande, nous renseigneront, au moins dans les grandes lignes, sur ces pays où les œuvres de notre Institut s'accomplissent aujourd'hui si activement.

INTRODUCTION

ORÉGON — CALIFORNIE

CHAPITRE I

L'ORÉGON

EXPLORATIONS. — ASTORIA. — LE DOCTEUR JOHN MCLOUGHLIN. — LES COLONS DE WILLAMETTE. — LES ABBÉS FRS-NORBERT BLANCHET ET MODESTE DEMERS.

L'ancien Orégon était borné au nord par la frontière sud de l'Alaska actuel, à l'est par les Montagnes Rocheuses, au sud par le territoire comprenant aujourd'hui le Nevada et la Californie, à l'ouest par l'Océan Pacifique.

D'après les traditions les mieux accréditées, l'Orégon fut découvert par les Espagnols à l'époque où les conquérants du Mexique pénétrèrent en Californie. Barthélemi Ferreta, navigateur espagnol, aurait abordé ces parages en 1543. Une expédition anglaise, sous les ordres de sir Francis Drake, visita la côte nord du Pacifique, en 1579. En 1592, Juan de Fuca, navigateur grec au service de l'Espagne, en la vice-royauté du Mexique, vint jeter l'ancre devant le détroit qui porte aujourd'hui son nom. Puis d'autres expéditions se succédèrent.

Déjà les explorateurs canadiens Robert Cavelier de la Salle et Pierre Gaultier de la Vérendrye avaient pro-

nostiqué l'existence d'un fleuve se déversant dans l'Océan Pacifique, lorsque, en 1775, don Bruno de Heceta découvrit l'embouchure de la « grande rivière » de l'ouest, qu'il nomma « Saint-Roch ».

Le célèbre navigateur James Cook visita cette baie en 1778. Un autre Anglais, John Meares, voulut, en 1788, voir l'embouchure du fleuve Saint-Roch, mais, trompé par les accidents topographiques de la côte, il crut que le fleuve en question ne pouvait déboucher dans l'estuaire signalé par les Espagnols. Pour cette raison, il nomma « Désappointement » le cap qui domine cet endroit et que Heceta avait appelé « L'Assomption » en l'honneur de Marie étoile de la mer.

D'autres navigateurs longèrent les côtes de l'Orégon, mais les expéditions espagnoles cessèrent lorsque, en 1790, l'Espagne céda à l'Angleterre tous ses droits sur ces régions.

En 1792, l'Américain Robert Grey remonta le fleuve Saint-Roch — qui lui était inconnu — jusqu'à dix huit milles de son embouchure, et lui donna le nom de son navire le « Columbia »[1].

La même année, le célèbre George Vancouver, alors lieutenant dans la marine anglaise, se rendit à Nootka, sur la grande île qui forme le détroit de Juan de Fuca, pour en prendre possession au nom du gouvernement anglais, à qui l'Espagne venait de céder le territoire dépendant de ce poste. Il y rencontra le capitaine don Juan de la Bodega dit Quadra, chargé de signer ce traité au nom de l'Espagne. A cette occa-

[1] Ce fleuve était aussi appelé « Orégon ».

sion, l'on donna le nom de « Quadra et Vancouver » à la grande île que l'on appelle aujourd'hui simplement « Vancouver ».

Le capitaine Vancouver se rendit ensuite à l'embouchure du fleuve Columbia, qu'il remonta jusqu'à la pointe appelée dans la suite « Vancouver », à quarante lieues de l'Océan Pacifique.

Dans les expéditions qu'il dirigeait pour la compagnie du Nord-Ouest, le célèbre explorateur Alexandre Mackenzie découvrit, en 1789, le grand fleuve Mackenzie, et, quatre ans plus tard, la rivière Fraser, l'une des plus considérables de la Colombie canadienne.

En 1805, les navigateurs américains Lewis et Clark explorèrent les sources du fleuve Columbia qu'ils descendirent jusqu'à son embouchure. Plusieurs voyageurs canadiens-français faisaient partie de cette expédition.

En 1810, John Jacob Astor, président de la compagnie américaine dite « Compagnie du Pacifique » pour le commerce des fourrures, voulut tenter un établissement en Orégon. A cette fin, il organisa deux expéditions dont firent partis plusieurs Canadiens français [1]. L'une de ces expéditions, commandée par le capitaine Hunt, voyagea par terre; l'autre, sous les ordres du capitaine Thorn, s'embarqua à New York le 6 septembre 1810, à bord du *Tonquin*, navire de 290 tonneaux. Le célèbre traiteur canadien, Gabriel Franchère, était de ce voyage en qualité de commis [2].

[1] V . au supplément l'article « Canadien français ».

[2] V. au supplément l'article « Franchère ».

Le 22 mars 1811, l'expédition maritime arrivait à l'entrée du fleuve Columbia, qu'elle remonta jusqu'à neuf milles de son embouchure. Thorn fit bâtir, sur la rive sud du fleuve, un fort qu'il appela « Astoria » du nom de M. Astor. Ce poste, cédé aux Anglais durant la guerre de 1812, fut alors appelé « fort George ». Rendu aux États-Unis après la guerre, il reprit son nom primitif et c'est aujourd'hui la florissante ville d'Astoria.

Les compagnies de la Baie d'Hudson, du Nord-Ouest et du Pacifique, se faisaient alors concurrence pour le commerce des fourrures en Orégon. En 1813, la compagnie du Pacifique céda ses droits à celle du Nord-Ouest, laquelle, en 1821, fut à son tour absorbée par la compagnie de la Baie d'Hudson [1].

Un ancien membre de la compagnie du Nord-Ouest, le Dr John McLoughlin, homme très influent et grand philanthrope, fut alors nommé gouverneur de la compagnie de la Baie d'Hudson en Orégon. En 1824, il arrivait à Astoria. Il fit construire un fort à Vancouver, sur la rive nord du fleuve Columbia, à sept milles au-dessus de l'embouchure de la rivière Willamette. En 1839, il fit bâtir un nouveau fort non loin du premier, à l'endroit maintenant occupé par les casernes du fort Vancouver. C'est à ce fort que se

[1] Dans le chapitre préliminaire de son histoire de Mgr Provencher, l'abbé G. Dugas donne d'intéressants détails sur les compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest. « L'Ouest Canadien », écrit par le même auteur, jette une vive lumière sur l'histoire des missions canadiennes dans le nord-ouest.

rattache l'histoire de notre communauté dans l'extrême ouest.

A cette époque, l'Orégon, que l'on appelait le *Far West*, n'était connu que des explorateurs et des commerçants de fourrures. Ses ressources forestières et minières de même que la salubrité de son climat et la fertilité de son sol, quoique vantées par les voyageurs, n'étaient guère appréciées. Les immigrants qui s'aventuraient dans ces parages, encore mal explorés, continuaient leur route vers la Californie ou retournaient dans le pays qu'ils avaient quitté.

A cause de cet état des choses, le christianisme et partant la civilisation ne pouvaient que tardivement pénétrer chez les nations indigènes de ces contrées. Mais la Providence, qui sait conduire tout à ses fins, se servit des entreprises mercantiles pour hâter la propagation de la foi parmi les nombreuses tribus sauvages de ces régions. Les employés des compagnies: traiteurs, commis, trappeurs ou voyageurs, étaient en grande partie des Canadiens et même des Indiens catholiques du Canada et des Etats-Unis. Malgré la privation de tout culte public et l'indifférence religieuse qui en résulte, malgré même les désordres de plusieurs d'entre eux, ces gens se rappelaient les souvenirs consolants d'une jeunesse chrétienne et parlaient aux Indiens de leurs croyances, de leurs prêtres et des bienfaits de la religion. Ainsi, ils contribuèrent puissamment à jeter les premières semences de la foi parmi les sauvages [1].

---

[1] Mémoire de Mgr Blanchet : Rapport sur les Missions du diocèse de Québec (juillet 1847).

Ce genre d'apostolat devait bientôt prendre un autre caractère. En 1830, Etienne Lucier, l'un des membres de l'expédition Astor, se rendit dans la vallée de Willamette, aux environs de l'endroit appelé aujourd'hui « Champoëg » et se mit à cultiver la terre. L'année suivante, Joseph Gervais, Louis Labonté, Pierre Bélèque et d'autres employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, voulant en finir avec les aventures de leur vie nomade, suivirent Lucier à « Willamette » et, à son exemple, se livrèrent à la culture. Aidés des conseils et de la générosité du Dr McLoughlin, leurs efforts furent couronnés de succès. Et c'est ainsi qu'à cette époque, où l'on ne trouvait en Orégon d'autres centres d'habitations que les forts affectés à la traite des pelleteries, une colonie de Canadiens français se fondait sur les bords de la rivière Willamette.

Les braves colons de Willamette avaient cependant la nostalgie du clocher paroissial. Ils rêvaient d'une direction spirituelle et d'un sanctuaire consacré aux pratiques du culte catholique. Quelques-uns d'entre eux, qui avaient épousé des femmes indigènes, désiraient faire bénir leur mariage par le prêtre et soupiraient après le moment où leurs femmes et leurs enfants seraient baptisés. Ils songeaient à se mettre en quête d'un missionnaire, sans trop savoir où frapper, lorsque le Dr McLoughlin leur conseilla de s'adresser à Mgr Provencher. Aussitôt, ils lui écrivirent, le suppliant de pourvoir aux besoins spirituels de leur petite colonie [1].

---

[1] V. au supplément l'article « Provencher ».

Le vénérable prélat se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande, mais il écrivit aux requérants une lettre très paternelle et leur promit d'intervenir en leur faveur auprès des autorités compétentes pour leur obtenir le secours demandé.

L'année suivante, Mgr Provencher fit le voyage de Rome. Il s'arrêta au Canada et plaida la cause des habitants de Willamette auprès de Mgr Signay, évêque de Québec. Sa demande ayant été favorablement accueillie, il s'occupa du voyage des futurs missionnaires. Après de persévérantes démarches, il obtint de la compagnie de la Baïe d'Hudson le passage de deux prêtres sur les canots de l'Orégon. De leur côté, les Canadiens de Willamette, encouragés par les promesses de Mgr Provencher, se construisirent une église, en bois rond, de soixante dix pieds de longueur par trente de largeur.

CHAPITRE II

ÉVANGÉLISATION DE L'ORÉGON

PREMIERS TRAVAUX APOSTOLIQUES.— LE R. P. DE SMET. — LES ABBÉS LANGLOIS ET BOLDUC.— L'ORÉGON EST ÉRIGÉ EN VICARIAT APOSTOLIQUE.— ÉRECTION DE L'ORÉGON EN PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.— LES RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME, DE NAMUR.

Le 27 avril 1837, Mgr Signay nommait l'abbé François-Norbert Blanchet vicaire général de l'évêque de Québec, avec juridiction sur le territoire compris entre les Montagnes-Rocheuses, les Etats-Unis, l'Océan Pacifique et les Possessions russes. L'abbé Modeste Demers, désigné pour être l'assistant du vicaire général, se rendit cette même année jusqu'à la rivière Rouge, où M. Blanchet alla le rencontrer l'année suivante. Le 10 juillet, les deux missionnaires se mettaient en route pour l'Orégon et, le 24 novembre, ils arrivaient au fort Vancouver. M. James Douglas, qui remplaçait le Dr McLoughlin, alors en voyage, leur souhaita une cordiale bienvenue. Le même jour, des Canadiens de Willamette venus à leur rencontre leur faisaient une touchante réception. Le 6 janvier 1838, M. Blanchet bénissait, sous le vocable de Saint-Paul, l'église que les habitants de Willamette s'étaient bâtie en 1836. Dans la suite, la localité s'appela Saint-Paul-de-Willamette.

Dès les premiers jours qu'ils passèrent au fort Vancouver, M. Blanchet et son digne assistant purent mesurer l'étendue de leur tâche. Quatre familles cana-

diennes à Cowlitz, vingt six familles canadiennes à Willamette, des Canadiens dispersés dans les vingt huit forts de la compagnie, les Indiens catholiques en service dans ces mêmes forts, et quelque cent mille sauvages répandus dans les forêts, tel était le champ d'action ouvert au zèle des vaillants missionnaires.

Les heures étaient précieuses. Oubliant leurs fatigues après cinq longs mois d'un périlleux voyage, ils se mirent à l'œuvre immédiatement. Durant les quatre premières années de leurs courses apostoliques, Vancouver, Cowlitz, Willamette, Walla Walla, Okanagan, Colville, Nesqually, Langley et autres endroits furent tour à tour favorisés de prédications. Plusieurs sauvages des camps et des forêts assistaient à ces missions. Quelques-uns avaient parcouru plus de cent milles pour voir ces « hommes de la prière », qu'on leur avait annoncés, et pour entendre parler du « Grand-Esprit inconnu » qu'ils voulaient servir. A l'aide du langage chinook que parlait M. Demers, et d'un tableau catéchistique imaginé par M. Blanchet, nos missionnaires obtinrent des succès prodigieux. Mais d'autres consolations les attendaient.



En 1842, le R. P. De Smet visita Vancouver. Il venait de parcourir une grande partie de l'Orégon, en vue de la propagation de la foi chez les sauvages. Sa visite fut un réconfort pour MM. Blanchet et Demers, car le célèbre Jésuite, en les quittant pour retourner à Saint-Louis, Missouri, lieu de son domicile, leur promit de s'employer au recrutement de missionnaires pour leur venir en aide.

Le 17 septembre de la même année, MM. les abbés Antoine Langlois et J.-B.-Zacharie Bolduc débarquaient à Willamette. Ils étaient venus du Canada par Boston et le cap Horn. C'était le premier renfort que recevaient MM. Blanchet et Demers. Au mois d'octobre de l'année suivante, M. Blanchet inaugurait un collège sous le vocable de Saint-Joseph, à Saint-Paul-de-Willamette, et confiait la direction de cet établissement à M. Langlois.

Le 17 août 1844, l'intrépide Père De Smet, revenant d'Europe, débarquait à Saint-Paul-de-Willamette avec une caravane, comprenant les RR. PP. Accolti, Nobili, Ravalli, Vercruysse et le frère Huybrechts, de la compagnie de Jésus; et les sœurs Ignace de Loyola, Cornélia, Aloysia, Albine, Norbertine et Catherine, de la communauté des sœurs de Notre-Dame, de Namur. Trois mois après leur arrivée, les sœurs de Notre-Dame ouvraient un pensionnat à Saint-Paul-de-Willamette.

Avant de quitter l'Orégon, le P. De Smet fonda la mission Saint-François-Xavier dans la vallée de Willamette. Cet établissement demeura sous la direction des RR. PP. Jésuites.

*
* *

Les bénédictions du ciel fécondaient visiblement les missions de l'Orégon; les autorités ecclésiastiques des États-Unis et du Canada s'intéressaient également à ces progrès du catholicisme dans l'extrême ouest, car l'Orégon était alors un territoire en litige conjointement occupé par les États-Unis et l'Angleterre [1]. Les limites

[1] V. au supplément l'article « Orégon ».

de juridiction ecclésiastique de même que les frontières internationales n'étant pas encore définitivement précisées, les évêques de Baltimore et de Québec s'unirent pour demander au Saint-Siège d'ériger l'Orégon en vicariat apostolique, faveur qui fut accordée par un décret en date du 1er décembre 1843. En vertu de ce même décret, M. le vicaire général François-Norbert Blanchet était fait évêque de Philadelphie (titre qui fut ensuite changé en celui de Draza) et titulaire du nouveau vicariat. Cette nouvelle ne parvint à Mgr Blanchet que le 4 novembre 1844. Après avoir nommé M. Demers administrateur temporaire du vicariat, Mgr Blanchet se mit en route pour se faire sacrer évêque. Parti de l'Orégon le 5 décembre 1844, il n'arriva qu'à la fin de juin 1845 à Montréal. Le 25 juillet, Mgr Blanchet et Mgr Prince recevaient l'onction épiscopale des mains de Mgr Bourget.

Mgr Blanchet partit ensuite pour l'Europe. Il passa d'abord en Belgique, puis en France. Le 5 janvier 1846, il arrivait à Rome. Pendant son séjour dans la ville éternelle, il présenta à la Sacrée Congrégation de la Propagande un long mémoire concernant les besoins de son diocèse. Dans ce rapport, Mgr Blanchet déclare que, en l'espace de six ans, *six mille païens se sont convertis*, *mille Canadiens ont été tirés des périls imminents qui menaçaient leur foi*, *quatorze chapelles et autant de missions*, *ainsi que deux établissements d'éducation*, *ont été fondés.*

* * *

Les démarches de Mgr Blanchet auprès du Saint-Siège eurent pour résultat la réorganisation de son

territoire apostolique. Il était à Paris lorsqu'il apprit qu'un bref en date du 24 juillet 1846 érigeait son vicariat en une province ecclésiastique formée de trois diocèses et de cinq districts épiscopaux. En vertu de ce bref, Mgr François-Norbert Blanchet devenait archevêque d'Oregon City et administrateur du district de Nesqually; M. Modeste Demers, élu évêque de l'Ile Vancouver, devait administrer les districts de la Nouvelle-Calédonie [1] et de l'Ile de la Princesse Charlotte; enfin, M. Augustin-Magloire Blanchet, chanoine de la cathédrale de Montréal et frère de l'archevêque, était créé évêque de Walla Walla, avec juridiction sur les districts de Colville et de Fort Hall.

Le 22 février 1847, Mgr François-Norbert Blanchet faisait voile du port de Brest, emmenant avec lui trois pères et trois frères Jésuites, cinq prêtres séculiers, deux diacres, un étudiant et sept religieuses de Notre-Dame, de Namur.

A l'automne de 1848, les sœurs de Notre-Dame ouvrirent un pensionnat à Oregon City — Cascades de Willamette.

Ces religieuses devaient bientôt compatir aux premières douleurs qui cimentèrent les fondations de notre Institut dans l'extrême ouest. Leur souvenir a droit d'occuper une place d'honneur dans nos annales.

A cette époque s'ouvre pour l'Orégon une ère de tribulations dont se ressentit notre communauté et qui remplit d'amertume l'âme du vénérable Mgr Augustin-Magloire Blanchet, le promoteur de nos œuvres sur les côtes du Pacifique.

---

[1]-La Colombie canadienne était alors appelée Nouvelle-Calédonie.

CHAPITRE III

LES PRÉLUDES D'UNE FONDATION

1846. Mgr A.-M.-A. Blanchet est sagré évêque de Walla Walla.— 1850. Suppression du diocèse de Walla Walla et érection du diocèse de Nesqually.— Projet de fondation.— 1851. Mgr M. Blanchet en tournée au Mexique.— 1852. Mgr Bourget permet la fondation d'une maison de la providence en orégon.— Nominations des sœurs Missionnaires.

Mgr Augustin-Magloire-Alexandre Blanchet était l'un des plus grands amis de notre communauté [1]. Durant les troubles de 1837, il avait eu l'occasion d'apprécier le mérite de Mme Gamelin, car il avait vu de près son dévoûment aux prisonniers politiques. Après la tourmente, il n'avait cessé de s'intéresser aux œuvres de la pieuse dame, qu'il aidait de son influence et de ses conseils. Appelé par Mgr Bourget à l'évêché de Montréal, en 1842, il avait vu souvent dans la suite les services de son ministère réclamés par les hôtes de la « Maison Jaune », c'est-à-dire de l'hospice dirigé par la charitable veuve

M. Blanchet, si l'on en juge par une parole qui lui fut maintes fois rappelée dans la suite, ne croyait que faiblement à la vocation de la future fondatrice. « Vous, lui dit-il un jour, vous n'êtes pas plus faite pour être une religieuse que moi pour être un évêque ». Et pourtant, le 25 mars 1843, Mme Gamelin fondait notre

[1] V. au supplément l'article concernant Mgr A.-M.-A. Blanchet.

Institut, et, le 27 septembre 1846, Mgr Blanchet était sacré évêque de Walla Walla, par Mgr Bourget, dans la cathédrale de Montréal.

Après sa consécration, le nouvel évêque fit connaitre à Mère Gamelin son désir d'implanter dans son diocèse, dès qu'il en aurait les moyens, un rameau de l'Institut dont elle était la fondatrice.

Le 4 mars 1847, Mgr Blanchet quittait Montréal pour aller prendre possession de son siège épiscopal. Il traversa le continent par la voie de Saint-Louis, Missouri, et, voyageant tantôt en wagon, tantôt en canot, il n'arriva à Walla Walla que le 5 septembre. Il était accompagné de son vicaire général M. J.-B.-Abraham Brouillet, de quatre Pères oblats de Marie Immaculée et de MM. Godefroy Rousseau et Guillaume Leclaire, diacres.

Le 31 mai 1850, le Saint-Siège supprimait le diocèse de Walla Walla et créait celui de Nesqually, dont Mgr Magloire Blanchet devenait l'Ordinaire avec résidence à Vancouver sur la rive nord du fleuve Columbia.

*
* *

Dès qu'il a pris possession de son nouveau siège épiscopal, l'évêque de Nesqually songe à fonder un établissement de charité et d'éducation pour en confier la direction à des religieuses. Cependant, il ne peut trouver dans son diocèse, aussi pauvre que vaste, les fonds nécessaires pour mener à bien une entreprise de ce genre. La pensée lui vient alors de faire appel à la générosité des Mexicains. Persuadé que cette inspira-

tion lui vient du ciel, il veut la suivre sans délai. Le 19 mars 1851, il quitte Vancouver et, le 8 mai suivant, il arrive à Mexico. Le P. Bonaventure Armangol, supérieur des Lazaristes en cette ville, lui donne une cordiale hospitalité et met à sa disposition le Père Juan Sarreta pour lui servir d'interprète auprès des indigènes, dont il ignore l'idiome.

Le ciel bénit les démarches de l'intrépide prélat. Après un séjour de quelques mois au Mexique, il se trouve en possession d'une somme qu'il juge suffisante pour assurer le succès de la fondation projetée. Persuadé que l'heure est venue d'exécuter son dessein, il se met en route pour le Canada, sauf à continuer plus tard ses quêtes au Mexique.

Le 31 mars 1852, Mgr Blanchet arrivait à Montréal; le jour suivant, il fit une visite à notre maison mère. L'Institut était en deuil de sa fondatrice, la regrettée Mère Gamelin, décédée le 23 septembre précédent, et ce fut Mère Caron, alors supérieure, qui souhaita la bienvenue au vénérable évêque-missionnaire.

La fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, première patronne de notre Institut, tombait cette année-là le 2 avril. A cette occasion, deux novices, les sœurs Caroline Bérard dite sœur Marie du Sacré-Cœur et Henriette Lonion dite sœur Marie des Anges, devaient prononcer leurs vœux de religion. Sur l'invitation de Mgr Bourget, Mgr de Nesqually présida la cérémonie de profession. Dans l'exhortation qu'il fit aux deux jeunes religieuses, Sa Grandeur parla de ses missions et du bien que ferait une communauté dans son diocèse. Son allocution, quoique très brève, toucha vivement

l'assistance. A leur sortie de la chapelle, les deux nouvelles professes s'empressèrent d'aller s'offrir au vénérable prélat pour les missions de l'Orégon.

Le même jour, Mgr Blanchet demandait à Mère Caron de fonder une maison de la Providence dans le diocèse de Nesqually.

Le conseil de la supérieure se composait alors de toutes les sœurs qui comptaient deux années révolues de profession. Mère Caron voulut que Mgr Blanchet fît lui-même connaître le but de son voyage à toutes les conseillères, c'est-à-dire à la majorité des sœurs. Le digne évêque ne demandait pas mieux que de plaider lui-même sa cause, bien qu'il la sût déjà entre bonnes mains. Il s'adressa donc aux conseillères, qu'il savait d'ailleurs lui être sympathiques.

Après leur avoir parlé des difficultés inhérentes à toute entreprise en pays de mission, le vénérable évêque leur dit : « La faveur que je sollicite de votre part comporte de grands sacrifices, c'est pourquoi je me suis adressé d'abord à votre sainte patronne, Notre-Dame des Sept-Douleurs, la priant de me donner quelques-unes des pieuses filles de Mère Gamelin pour travailler à la vigne du Seigneur dans mon diocèse. La sainte Vierge n'a pu rester sourde à mes supplications et je suis sûr d'être exaucé. »

Toutes les conseillères étaient prêtes à donner leur consentement, mais Mère Caron, celle qui désirait davantage un établissement chez les sauvages, ne voulut rien décider ce jour-là. La sympathie pour l'œuvre

en question n'en fut pas pour cela diminuée. Mgr Bourget trouva même à propos d'intervenir afin d'atténuer en quelque sorte l'enthousiasme général.

Le sage prélat, ayant convoqué les sœurs dans la salle de communauté, leur parla longuement des missions de l'ouest. Il eut soin de leur faire envisager sous les couleurs les plus sombres les tristesses de l'éloignement, les ennuis d'un voyage qui devait durer plusieurs semaines, les dangers auxquels les religieuses-missionnaires étaient exposées, enfin, les privations de toutes sortes qui les attendaient dans un pays où la civilisation débutait à peine.

Avant de se retirer, Mgr Bourget tint à savoir s'il s'en trouvait qui voulussent malgré tout se sacrifier pour les missions lointaines. A sa grande surprise, toutes, à l'exception d'une, s'offrirent spontanément. Seule, une jeune déclara qu'elle « aimait mieux faire une petite sainte au Canada qu'une grande missionnaire en Orégon. »

Avant de prendre une décision définitive, les supérieurs, pour s'éclairer de la lumière d'en haut, prescrivirent des prières à cette intention. Les trois premières semaines d'avril se passèrent sans que rien fût décidé. Malgré leur zèle ardent pour l'œuvre des missions, Mgr Bourget et Mère Caron ne voulaient rien précipiter. C'est que la fondation d'un établissement en Orégon devait exiger de grands sacrifices de la part de la jeune communauté, dont le personnel actif suffisait à peine aux exigences du moment. Depuis la fondation de l'Institut, soixante deux sœurs avaient

fait profession, mais neuf étaient mortes et les cinquante trois qui leur survivaient étaient distribuées dans les sept établissements que possédait déjà l'Institut. A l'exception de quelques-unes, toutes les religieuses étaient jeunes, les plus âgées ayant à peine trente trois ans. Cependant, le 26 avril, le conseil, se confiant en la divine Providence et fermant les yeux sur toute considération purement humaine, prenait la décision de fonder un établissement dans le diocèse de Mgr Magloire Blanchet. Le samedi suivant, les sœurs inauguraient le mois de Marie par un pèlerinage à Notre-Dame de Bonsecours, aux intentions des conseillères qui devaient faire l'élection des futures missionnaires.

* * *

Lorsque, le 1er mai, le conseil voulut procéder au choix des missionnaires, il dut éliminer, en premier lieu, la chère Mère Caron, qui, flairant là-bas des souffrances inédites, voulait se démettre de sa charge de supérieure afin d'aller les savourer. L'on fit de même pour la bonne sœur Joseph, qui désirait à tout prix se sacrifier pour les missions sauvages, mais dont l'habileté dans sa charge d'économe était encore indispensable à la jeune maison mère. L'on mit également de côté les sœurs malades et toutes celles qui étaient restées plus ou moins languissantes à la suite soit du typhus, soit du choléra, qu'elles avaient contracté en soignant des malades atteints de la contagion. Enfin, après mûres délibérations, le choix tomba sur les sœurs Larocque, Amable, Marie du Sacré-Cœur, Bernard et Denis-Ben-

jamin. Ces deux dernières, encore novices, furent admises à l'émission des vœux.

*
* *

Sœur Larocque fut nommée supérieure de la nouvelle mission. Elle était âgée de trente trois ans. Depuis l'année précédente, elle exerçait la charge d'assistante à la maison mère. Elle était auparavant supérieure à l'hospice de Laprairie.

Lorsque, en 1843, mademoiselle Victoire Larocque demanda son entrée au noviciat de la communauté en formation, l'on remarqua chez la pieuse et modeste aspirante un profond esprit religieux, et l'on n'hésita guère à lui donner rang parmi les fondatrices. Madame Gamelin n'eut qu'à se féliciter d'avoir accepté ce renfort, que lui envoyait la Providence à l'heure même où le besoin s'en faisait le plus sentir. Mademoiselle Larocque était en effet une précieuse recrue. C'était une âme pleine de charité, de douceur, de patience et d'humilité. On ne lui connaissait qu'une ambition, celle de se sanctifier en se sacrifiant pour le salut des âmes.

Le 25 mars 1843, elle prenait l'habit des novices et, le 29 mars 1844, elle prononçait ses vœux de religion en même temps que la vénérée Mère Gamelin et ses autres compagnes, les Sœurs Durand, Caron, Séné, Thibodeau et Michon.

En se consacrant à Dieu, la jeune professe avait accepté dans toute sa plénitude l'abnégation de l'obéissance religieuse et de la fidélité à la règle. En dehors

de ce cadre qui constitue la véritable perfection, elle portait à l'extrême la fermeté de son caractère; ce qui ne l'empêchait cependant pas d'être affable et obligeante envers tout le monde. La vaillante Sœur Larocque était bien la religieuse la plus capable de faire face aux difficultés d'une fondation. Ennuis, privations, durs travaux, contradictions, rien ne la faisait sortir de son calme habituel. Toutes les sœurs applaudirent à sa nomination comme supérieure de la petite communauté que l'on voulait établir en Orégon.

*
* *

Sœur Amable—Céphyse Dorion—était âgée de vingt neuf ans. Elle avait fait profession en 1846. Depuis deux ans, elle dirigeait le couvent de Sorel comme supérieure.

Quoique petite de stature et frêle d'apparence, elle résistait aux plus rudes besogues de la communauté. Les travaux domestiques lui étaient aussi familiers que l'étiquette des salons. Elle se livrait volontiers aux fonctions les plus humbles, s'acquittant de sa tâche avec d'autant plus de dignité que son esprit de foi lui faisait trouver de la noblesse jusque dans le moindre de ses devoirs d'état. Dès ses premières années de vie religieuse, elle s'était fait remarquer par sa perspicacité et son intelligence des affaires. Douée de beaucoup de pénétration, elle saisissait à première vue les complications les plus subtiles et les débrouillait sans hésitation. Elle était très attentive aux intérêts de son emploi, et il ne lui en coûtait guère de reconsidérer

une question et de substituer le «mieux» au «bien» quand elle le jugeait à propos.

Au-dessus de ces brillantes aptitudes planaient ses qualités de religieuse: charité, modestie, droiture, piété substantielle et sans apprêt, exactitude à l'égard des observances.

La vivacité de son caractère allait sans doute contraster avec le paisible tempérament de sa nouvelle supérieure. Cependant jamais deux âmes ne s'entendirent mieux et ne furent plus sincèrement dévouées l'une à l'autre.

* * *

Sœur Marie du Sacré-Cœur — Caroline Bérard — n'avait que vingt et un ans. La nature l'avait douée d'une beauté remarquable, don que la grâce avait entouré de réserve et de piété. Les charmes extérieurs de sa personne, aussi bien que ses qualités morales et son habileté aux travaux domestiques, l'avaient fait rechercher dans le monde, mais elle avait voulu se consacrer à Dieu avec l'intention spéciale de se vouer à la vie de missionnaire.

Durant son noviciat, elle se pénétra de l'esprit de saint Vincent de Paul, et, lorsque la voix de l'obéissance l'eut désignée pour les missions de l'ouest, elle se mit sous la protection du saint fondateur des Filles de la Charité. Persuadée que sous une telle égide l'on n'a rien à craindre, elle garda son âme en paix, sans plus se soucier des pièges qui pourraient lui être tendus. L'avenir devait prouver que cette quiétude n'était pas

de l'ingénuité, mais bien le fruit d'une foi vive et robuste, comme celle de tant de vierges chrétiennes qui donnèrent leur vie plutôt que de renoncer à leur titre d'épouses de Jésus-Christ.

*
* *

Les Sœurs Bernard — Vénérance Morin — et Denis-Benjamin — Jane Worwoth —, novices, étaient l'une et l'autre âgées de vingt ans. On les avait choisies parmi les mieux préparées à l'enseignement des langues française et anglaise. Elles avaient fait preuve de piété, de talents et de courage, dans l'exercice des œuvres, et la communauté comptait sur leur dévoûment pour la tenue d'une école chez les sauvages.

*
* *

Aux cinq religieuses désignées pour les missions l'on adjoignit Mlle Héloïse Trudeau, grande et blonde jeune fille âgée de vingt trois ans. Mlle Trudeau n'avait connu du monde que le foyer paternel et ne trouvait de jouissance que dans ses devoirs de chrétienne. Elle n'avait pu cependant rester ignorée. Pour se soustraire aux attentions dont elle était l'objet, elle était venue se réfugier à notre maison Saint-Isidore de la Longue-Pointe. Elle était une aide très appréciée de nos sœurs, qui la traitaient comme l'une d'entre elles. Mlle Trudeau aspirait à la vie religieuse, mais elle s'était fait un idéal de perfection peu praticable et l'on attendait pour l'admettre au noviciat qu'elle eût renoncé aux consolations qu'elle goûtait dans les austérités de son choix.

Les choses en étaient là lorsque la vaillante jeune fille apprit que des sœurs allaient fonder un établissement dans l'extrême ouest. Elle sut en même temps tout ce que l'on appréhendait de souffrances pour les jeunes missionnaires. Ce fut pour elle comme une révélation. Aussitôt, elle alla s'offrir à Mère Caron pour accompagner les sœurs en Orégon. La chère mère, toujours heureusement inspirée, accepta son offre et lui prédit en même temps que, plus tard, elle modifierait ses aspirations et deviendrait religieuse.

Dès ce jour, la vie de mademoiselle Trudeau s'identifia avec celle des sœurs missionnaires, qu'elle ne devait plus quitter. Hardie, brave, dévouée autant qu'elle était pieuse, ayant mille ressources pour se tirer d'affaire dans les difficultés et rendre service aux autres, elle devait être une auxiliaire précieuse pour la petite colonie apostolique dont elle allait partager les destinées.

CHAPITRE IV

ENTENTE ET PRÉPARATIFS

1852. POURPARLERS.— LETTRE DE MGR BOURGET.— MURMURES.— LE GRAND INCENDIE.— M. L'ABBÉ GÉDÉON HUBERDAULT.— PRATIQUES PIEUSES.— OBÉDIENCE.— DÉPART.

Mgr Blanchet avait communiqué ses plans à l'évêque de Montréal, les résumant ainsi :

1° Une maison de la compagnie de la Baie d'Hudson sera retenue pour les sœurs au fort Vancouver; 2° cette maison servira de résidence aux sœurs jusqu'à ce qu'il soit possible de leur bâtir un couvent, car l'on ne saurait acquérir d'emplacement à cet effet avant que les sœurs soient arrivées à Vancouver; 3° il faudrait, quelques mois d'avance, prévenir M. Brouillet du départ des sœurs, afin que ce monsieur puisse faire réparer assez tôt le logement temporaire qui leur sera destiné; 4° les sœurs pourront faire l'école, visiter les malades, instruire les femmes et filles sauvages et métisses; elles trouveront de l'occupation dès leur arrivée; 5° l'on verra plus tard s'il conviendrait de faire ailleurs un établissement.

Malgré ces informations, Mgr Bourget écrivit à Mgr de Nesqually la lettre suivante :

Évêché, le 3 mai 1852.

Très cher Seigneur,

Avant votre départ, qui est pour nous beaucoup trop prompt, je crois devoir vous adres-

ser les notes suivantes au sujet de la fondation d'un établissement de la Providence, dans votre diocèse.

1° La fondation d'une communauté de Sœurs de la Charité, à l'Orégon, est acceptée de grand cœur.— 2° Quatre ou cinq sœurs ont été nommées pour cette belle mission.— 3° Les sœurs toutefois ne partiront pour l'Orégon que lorsqu'elles se seront préparées plus prochainement à remplir leurs devoirs de missionnaires. Pour que ces sœurs ne soient pas découragées en arrivant, il faudrait qu'elles eussent absolument de quoi s'occuper auprès des malades qu'elles vont soigner et des âmes qu'elles vont chercher si loin.— 4° Un prêtre du diocèse devra les accompagner et les diriger sous la conduite et l'autorité de l'Ordinaire.— 5° On prendra des renseignements sur les établissements et la population du diocèse de Nesqually, afin qu'au départ des sœurs missionnaires on puisse être sûr qu'elles sont prêtes à faire les œuvres dont on les chargera ; car rien n'égale le malheur d'une déception.

En conséquence je vous prierais, Monseigneur, de vouloir bien écrire à votre grand vicaire, pour qu'il vous mette au courant des choses qui se sont passées depuis votre départ, et que vous puissiez, au moyen de renseignements positifs, faire déterminer l'époque du départ de la petite caravane......

† Ig. évêque de Montréal.

Mgr de Nesqually devait encore passer quelque temps au Mexique avant de rentrer dans son diocèse. En conséquence, après avoir réitéré à Mgr Bourget les informations qu'il lui avait déjà données, il lui répondit

que M. Brouillet serait chargé de veiller à l'installation des sœurs et de correspondre avec Montréal à ce sujet. Il écrivit aussitôt à son grand vicaire, lui communiquant le texte de la lettre ci-dessus et le priant de ne donner à l'évêque de Montréal que des renseignements parfaitement vérifiés.

*
* *

Dès que l'on sut au dehors que la communauté voulait fonder un établissement en Orégon, des murmures circulèrent dans le public. Les amis de l'Institut, et l'on sait s'ils étaient nombreux, trouvèrent cette fondation prématurée. Les Annales de la propagation de la foi, de même que les voyageurs revenus de la Californie et ceux qui avaient fait la traite des pelleteries sur les côtes du Pacifique, renseignaient les populations sur la condition des contrées de l'extrême ouest. Les richesses aurifères en Californie provoquaient la désertion de la population blanche et l'insubordination des sauvages en Orégon. Telle était d'ordinaire la conclusion de tous ces rapports.

En outre, les communications étaient lentes. Les voyageurs partis de Montréal par la voie la plus expéditive, celle des bateaux à vapeur, n'arrivaient en Orégon qu'au bout de quarante jours. Le plus souvent le courrier subissait des arrêts, de sorte que rarement une lettre se rendait de Montréal à Vancouver en moins de cinquante jours. Pour toute réponse aux lettres expédiées de Vancouver à Montréal et *vice versa*, il fallait attendre au moins trois mois.

A toutes ces considérations Mgr Bourget et Mère Caron opposaient les statistiques des œuvres accomplies depuis huit ans par les Sœurs Grises à la rivière Rouge et la vaillance des Sœurs de Notre-Dame, de Namur, qui s'étaient établies en Orégon après avoir doublé le Cap Horn et couru mille périls.

Sur ces entrefaites, le grand incendie du 8 juillet 1852 vint jeter Montréal dans la consternation. Cet événement n'est pour rien dans notre histoire du Chili. Mais il tourna l'attention du public vers les misères locales et la détourna des dangers que l'on redoutait pour la mission en perspective.

*
* *

Après avoir assisté au concile de Baltimore avec l'archevêque d'Oregon City, Mgr Magloire Blanchet était parti de New York le 9 juin, en route pour le Mexique, où il allait continuer ses quêtes.

Le 2 août, Mgr de Montréal lui adressait — à Mexico sans doute — des lettres de M. Brouillet et les lignes suivantes: « Je vous écris à tout hasard ; cependant, j'attends de Votre Grandeur ses derniers ordres et toutes ses directions. Je voudrais surtout savoir si nos sœurs iront vous rejoindre au Mexique, sous la conduite du prêtre que je vous ai promis........

« Veuillez bien me dire par quelle route, définitivement, les sœurs devront se rendre à Nesqually. M. Brouillet dit que, tout bien considéré, il a choisi Olympia pour lieu de leur établissement, et les raisons qu'il en

donne me paraissent concluantes. Il ajoute que la maison qu'il leur fait bâtir sera finie au mois de novembre...»

*
* *

A la Providence, l'on s'occupait des préparatifs d'une profession. Sœur Vénérance Morin, l'une des novices qui devaient partir pour l'Orégon, avait fait un stage d'enseignement à notre couvent de Sorel, que la dévouée Sœur Amable continuait de diriger durant les vacances. Pour ces raisons, sans doute, M. le curé Limoges et les Dames de charité de l'endroit demandèrent que la cérémonie des professions de l'été se fît dans leur église paroissiale. Le 22 août, après avoir suivi les exercices de saint Ignace, pendant dix jours, sous la direction de M. le grand vicaire Alexis-Fréderic Truteau, les sœurs dont les noms suivent prononcèrent leurs vœux dans l'église de Sorel : Vénérance Morin dite Sœur Bernard; Zélie Colette dite Sœur Antoine; Sophie Moreau dite Sœur Agathe ; Jane Worwoth dite Sœur Denis-Benjamin ; Adèle Baudoin dite Sœur Jean de la Croix ; Françoise Laberge dite Sœur Françoise; Catherine Lemaître dite Sœur Amarine.

Quelques jours plus tard, Mgr Bourget apprit à la communauté qu'il chargeait l'abbé Gédéon Huberdault de conduire les sœurs en Orégon. M. Huberdault, alors curé de Saint-Athanase-d'Iberville, avait desservi la maison mère, comme chapelain, depuis le 3 février 1850 jusqu'au 20 septembre 1851. Mgr Bourget lui donna pour aide Jean Campagna, l'un de ses plus dévoués serviteurs. Le départ fut ensuite fixé au 18 octobre.



Mère Caron en 1855

Deux services de bateaux à vapeur, ceux de Panama et de San Juan de Nicaragua, se faisaient concurrence. L'on choisit cette dernière voie parce qu'elle offrait plus d'avantages aux missionnaires.

La chère Mère Caron voulut procéder elle-même à l'arrangement du bagage. Elle pourvut les sœurs de portemanteaux de tapis et de malles en cuir solide dans lesquels elle plaça trousseaux, remèdes et maints articles de chapelle ou d'utilité domestique.

Durant la semaine qui précéda leur départ, nos missionnaires allèrent faire leurs adieux aux religieuses des diverses communautés de la ville et aux dames de charité.

Pour plus de précision, nous donnons par ordre de dates les faits qui suivent :

16 OCTOBRE 1852. — Mgr Bourget célèbre la messe, à l'église de Bonsecours, aux intentions des missionnaires, qui communient de sa main. Les sœurs font ensuite les stations du jubilé. A huit heures, Mgr Bourget, en présence des sœurs réunies à la salle de communauté, fait lecture de l'acte suivant :

PRATIQUES PIEUSES
POUR ENTRETENIR LE ZÈLE DES MISSIONS.

1° La veille, ou le jour du départ des sœurs missionnaires, la supérieure assemblera toutes les sœurs professes et les novices, dans la salle de communauté ; on y récitera à genoux le *Stabat* avec l'invocation

ordinaire des saints patrons. Les sœurs fondatrices s'étant mises à genoux, chacune dira tout haut :

« Devant bientôt partir pour la mission à laquelle, quoique très indigne, j'ai été appelée par la divine Providence, je proteste du fond de mon âme, en présence de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et de tous les anges gardiens et saints patrons de cette maison, que j'aimerai toujours cette communauté comme ma mère, et que je garderai fidèlement en tous lieux sa sainte règle, moyennant la grâce de Dieu et le secours des ferventes prières de toutes mes chères sœurs, dont je vais me séparer. »

2° Toutes s'étant assises après avoir prononcé encore plus de cœur que de bouche cette formule d'engagement, les sœurs de la communauté et du noviciat, à commencer par la supérieure, baiseront les pieds de chacune des missionnaires, en disant : *Qu'ils sont beaux les pieds de celles qui vont porter la paix et tous les biens spirituels aux nations assises dans les ombres de la mort.* Cela fait, et toutes s'étant levées, on dira le *Magnificat*, pour demander à la sainte Vierge qu'elle daigne se servir de ses humbles servantes pour se faire proclamer bienheureuse et répandre le dogme de l'Immaculée Conception, parmi les pauvres nations infidèles, qui ne la connaissent pas encore.

3° Pendant le voyage, les sœurs pratiqueront tout ce qu'elles pourront de leurs exercices spirituels, et de leurs saintes règles. Elles ne manqueront aucune occasion d'exercer la charité en faisant les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles. Elles honoreront, dans

la route, les voyages de Jésus, Marie, Joseph, sur cette terre d'exil. Elles voyageront toujours en la compagnie et sous la protection des saints anges, saluant avec affection ceux qui protègent les lieux où elles arrivent et les personnes à qui elles s'adressent.

4° En arrivant au lieu de leur mission, elles iront se jeter aux genoux de l'évêque, ou du missionnaire, qui les a fait appeler; et s'abandonneront avec simplicité à sa conduite, le regardant comme un autre Jésus-Christ. Aussitôt que possible, elles prendront logement dans la maison qui leur est destinée, et se mettront sans délai à l'œuvre, en visitant quelque malade, donnant à manger à quelque pauvre, instruisant quelque ignorant; faisant enfin toutes les œuvres de charité en leur pouvoir.

5° Elles ne négligeront rien pour se mettre en état d'observer leurs saintes règles, qui seules peuvent faire leur bonheur et les rendre capables d'opérer le bien que l'on attend d'elles.

6° Quand elles auront obtenu le pouvoir d'établir un noviciat, elles n'omettront rien pour se procurer de bons sujets. Si elles sont ferventes, elles ne manqueront pas d'en attirer à elles autant qu'il leur en faudra pour les œuvres qu'elles auront à faire. Surtout qu'elles gardent la *charité fraternelle* si bien que tous puissent dire avec vérité, en les voyant, qu'elles ne font qu'un cœur et qu'une âme. Elles se souviendront sans cesse que ce qui convertissait autrefois les païens, c'était l'intime union des premiers chrétiens. « Voyez, se disaient-ils, avec étonnement, comme ils s'aiment jusqu'à mou-

rir les uns pour les autres. » L'odeur de la charité devra donc remplir leur noviciat de sujets généreux, pour répandre en tous lieux la bonne nouvelle de l'Évangile.

Après cette séance, Mgr Bourget se retire. Il revient vers quatre heures, près de se mettre en route pour un voyage de quelques jours. Sa Grandeur rappelle aux sœurs ces paroles de Mgr Blanchet : C'EST À NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS QUE JE DEMANDE DES SŒURS DE LA PROVIDENCE. « Puisque, ajoute Mgr Bourget, votre mission est l'œuvre de la sainte Vierge, la meilleure des mères, allez et ne craignez rien. »

Avant de se retirer, le vénérable prélat leur fait lecture de leur obédience. Nous insérons ici cet acte, le premier de ce genre qui ait été dressé pour notre Institut :

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Montréal.

A nos T. C. S. les sœurs Larocque, Dorion dite sœur Amable, Bérard dite sœur Marie du Sacré-Cœur, Morin dite sœur Bernard, Worwoth dite sœur Denis-Benjamin, de l'Institut des Sœurs de Charité, administratrices de l'Asile de la Providence de cette ville, salut et bénédiction en N. S. J. C.

Comme il a plu à notre vénérable frère l'illustrissime et révérendissime A.-M.-A. Blanchet, évêque de Nesqually, de fonder dans son diocèse un Asile de Providence pour le soin de ses pauvres et l'instruction des enfants des sauvages et des blancs, et qu'il a daigné

jeter les yeux sur votre communauté, pour le soin et la direction de cette bonne œuvre,

Et comme votre communauté, après avoir accepté les offres de ce très digne évêque, avec une vive reconnaissance pour la préférence vraiment trop honorable qu'il a bien voulu lui accorder, vous a choisies pour remplir ses vues si charitables et si bienveillantes,

Comme enfin il nous a semblé que c'était la sainte volonté de Dieu que votre communauté acceptât cette fondation pour la plus grande gloire de sa divine majesté et le salut des milliers d'âmes qui se perdent dans l'immense territoire de l'Orégon,

Le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé, statué, ordonné; réglons, statuons, ordonnons ce qui suit:

1° Nous vous permettons de sortir de votre maison de Montréal pour aller prendre soin et administration de celle qu'a fondée, dans son diocèse, le dit seigneur évêque de Nesqually, et vous pourrez, en y arrivant, faire l'élection de votre supérieure et autres officières.

En attendant, sœur Larocque sera supérieure de vous toutes, avec pouvoir de se faire remplacer par celle qu'elle trouvera bon de nommer.

2° Cette nouvelle communauté sera gouvernée selon les règles et usages établis dans votre maison mère, et en sera dépendante pour le spirituel et le temporel.

3° La dite communauté sera néanmoins sous l'entière juridiction du dit seigneur évêque de Nesqually

et de ses successeurs pour être, en tout, par lui et par les supérieurs et directeurs qu'il voudra bien lui donner, régie et gouvernée selon les règles et constitutions établies ou à établir par la communauté mère de Montréal.

4° Nous permettons que la dite communauté de l'Orégon ouvre un noviciat quand il plaira au dit seigneur de Nesqually, pour y former à la vie religieuse et à la pratique des œuvres de charité les sujets qui se présenteront avec le bon esprit et la bonne volonté qui caractérisent la vraie vocation.

5° Sur la demande qui nous en a été faite par le dit seigneur évêque, nous nommons pour la conduite et direction de la dite maison de l'Orégon et de celles qui pourraient y être formées plus tard, M. Huberdault, prêtre de ce diocèse, à qui nous avons permis d'aller exercer son zèle dans les intéressantes missions de ce pays, soumettant le dit M. Huberdault à l'entière et libre juridiction de l'Ordinaire des lieux.

6° Enfin, nous vous bénissons, N. T. C. S., au nom de Notre-Seigneur que nous supplions humblement de vouloir bien vous diriger dans toutes vos voies, pour que tous vos travaux tournent au plus grand bien de la religion et au soulagement de toutes les misères spirituelles et corporelles. Nous vous mettons sous la spéciale protection de Notre-Dame des Sept-Douleurs et vous recommandons de travailler sans relâche à propager la dévotion à son très saint et immaculé cœur navré de douleurs.

Nous vous confions à la garde du glorieux saint Joseph, des saints anges et de tous nos bienheureux patrons. Multipliez-vous, N. T. C. S., à la plus grande gloire de Dieu et au plus grand bien des âmes.

Donné à l'Hospice Saint-Joseph de Montréal, en Canada, le seize octobre mil huit cent cinquante deux, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire.— † Ig. Ev. de Montréal.— J.-O. Paré, Chan. Secrétaire.

Après le souper, la chère Mère Caron descend à la cuisine et prépare un grand panier de biscuits qu'elle a elle-même confectionnés pour ses chers voyageurs.

17 OCTOBRE.— DIMANCHE. M. l'abbé Huberdault célèbre la grand'messe dans l'église de la maison mère, qui sert de cathédrale depuis le grand incendie. Dans l'après-midi, avant le salut, les missionnaires sont recommandées aux prières de l'archiconfrérie du Saint-Cœur-de-Marie. Après la cérémonie, le chœur de la maison mère entonne un cantique dont le refrain, improvisé sans doute pour la circonstance, provoque de vives émotions :

Adieu, maison chérie,
Adieu, séjour du vrai bonheur,
Adieu, douce patrie.

Des parents, des amis sont là; leurs sanglots déchirent l'âme des missionnaires; mais il faut couper court aux émotions et se rendre à la salle de communauté pour fixer l'itinéraire. Cet itinéraire, on avait raison de s'en soucier. Le 2 août précédent, comme

nous l'avons vu plus haut, Mgr de Montréal écrivait à Mgr Magloire Blanchet, parti pour le Mexique: « Veuillez bien me dire par quelle route les sœurs doivent se rendre à *Nesqually*. M. Brouillet dit que, tout bien considéré, il a choisi *Olympia* pour lieu de leur établissement, et les raisons qu'il en donne me paraissent concluantes. »

Ainsi, comme on le voit, Mgr Bourget, lorsqu'il écrivait ces lignes, ne songeait pas à ce moment que Mgr Magloire Blanchet résidait à Vancouver et que Nesqually, poste de nulle importance, n'était que nominalement siège de diocèse.

Cependant, l'on est à la veille du départ et Mgr de Nesqually n'a pas encore répondu à la lettre de Mgr Bourget. L'on essaye de se renseigner au moyen de cartes géographiques, mais c'est en vain que M. le grand vicaire Truteau, M. Huberdault, Mère Caron et les sœurs missionnaires y mettent la meilleure volonté du monde; ils ont beau scruter l'Orégon, ils n'y trouvent pas plus Olympia que Nesqually. L'on ne saurait pourtant retarder le départ et l'on désigne Oregon City, siège archiépiscopal de Mgr Norbert Blanchet, comme point d'arrivée de la petite caravane. Personne ne se doute que, pour atteindre cet endroit, nos voyageurs devront passer devant le fort Vancouver, où réside l'évêque de Nesqually.

A la mélancolie de ces préliminaires il faut ajouter la tristesse des adieux. Après la prière du soir, les sœurs missionnaires sont placées devant l'oratoire de la communauté et l'on exécute à la lettre le programme

tracé dans les premiers alinéas du document dont nous avons donné le texte aux pages 33 et 34.

Ces formalités remplies, les sœurs vont en pleurant donner aux missionnaires le baiser d'adieu. Ces dernières sont émues, mais leur courage demeure inébranlable.

18 OCTOBRE.— A deux heures et demie, lever. Comme nos chères sœurs doivent voyager en habits séculiers, elles endossent des costumes appropriés. Sans être tout à fait à la mode du jour, ces toilettes sont convenables. La chronique chilienne en donne la description : robes noires pour les sœurs Larocque et Amable ; robes grises pour les sœurs Marie du Sacré-Cœur et Denis-Benjamin ; robe vert foncé pour sœur Bernard ; chapeaux et voiles à l'avenant ; châles, gants et écharpes donnés par M. Paul-Joseph Lacroix [1]. On entend la sainte messe, on déjeune, et c'est déjà l'heure de partir. M. Huberdault, les cinq missionnaires, Mlle Héloïse Trudeau et Jean Campagna sont bravement à leur poste.

M. le grand vicaire Truteau, Mère Caron, sœur Thérèse de Jésus, Mlle Angèle Caron, et M. et Mme Charles Lacroix doivent accompagner les missionnaires jusqu'à New York. M. et Mme Antoine-Amable Dorion, M. et Mme Wilfrid Dorion ainsi que M. Paul-Joseph Lacroix leur font escorte jusqu'au lac Champlain.

Avant de se séparer des chères sœurs, M. Paul-Joseph Lacroix leur fait présent d'une relique de saint

---

[1] V. ce nom au supplément.

Joseph enchâssée dans un médaillon que lui a fait remettre la Sacrée Congrégation de la Propagande, en considération de son dévoûment à l'œuvre de la propagation de la foi. Ce vénérable M. Lacroix ne peut retenir ses larmes quand il songe aux privations que vont subir les sœurs.

19 OCTOBRE.— A six heures du matin, nos voyageurs partent de Troy, où ils ont passé la nuit. A dix heures, ils arrivent à New York.

CHAPITRE V

DE NEW YORK A SAN FRANCISCO

1852. Tempêtes. — Lettre de M. Huberdault. — San Juan del Norte. — Bahia Virgen. — Mésaventures. — Pineda. — San Francisco.

19 octobre. — A trois heures du soir, nos missionnaires sont à bord du *Star of the West.* Trois heures, c'est le moment où, chaque jour, toutes les sœurs de l'Institut se prosternent pour évoquer le souvenir du suprême sacrifice. Conformément à cet usage, nos voyageuses récitent à genoux la formule prescrite par la règle : « Jésus-Christ s'est rendu pour l'amour de nous obéissant jusqu'à la mort de la croix. » Cet acte de piété les réconforte ; elles se sentent plus courageuses.

20, 21 et 22 octobre. — Tempêtes presque continuelles. La plupart des passagers ont le mal de mer.

23 et 24 octobre. — Les passagers peuvent se lever, se rendre à table, respirer l'air sur le pont. Ils commencent à s'intéresser à ce qui les entoure. M. Huberdault habillé en civil est pris pour un ministre. Sœur Larocque, obligée de porter une perruque, qui la vieillit en apparence, passe pour être la mère de ses quatre compagnes. Dans la bonne Héloïse, s'empressant discrètement autour des sœurs, on voit une personne de confiance qui leur est attachée. L'on remarque de même qu'un médecin allemand donne ses soins médicaux aux sœurs et recherche persévéramment la compagnie de M. Huberdault. Quant à Jean Campagna, si rempli de

prévenances pour nos missionnaires, on est sûr qu'il est au service de ce groupe et l'on se dit: « Mais quelle est donc cette famille qui voyage ainsi avec son ministre, son médecin, sa gouvernante et son domestique? »

25 et 26 OCTOBRE.— Le voisinage de l'équateur se fait sentir. La chaleur devient incommodante. Les passagers, remis du mal de mer, reprennent le temps perdu. Les uns chantent, les autres dansent, d'autres jouent aux cartes. Tous s'amusent plus ou moins bruyamment.

27 OCTOBRE.—Toujours du mouvement. Danses, chansons bachiques, conversations animées, querelles, attitudes menaçantes de quelques-uns. Au dehors, encore du mauvais temps.

28 OCTOBRE.— La chaleur est excessive. La bonne Mère Caron serait désolée si elle voyait en quel état sont les petites douceurs qu'elle a dissimulées ça et là dans les effets des voyageurs. En ouvrant un des portemanteaux, l'on s'aperçoit que le linge dont il est rempli est imbibé de sucre d'érable transformé en sirop. Qu'elle est bonne, notre mère! se disent les sœurs tout émues.

29 OCTOBRE.— L'on se prépare pour le débarquement. M. Huberdault écrit à M. le grand vicaire Truteau: « Je vais tâcher de m'acquitter à la hâte et vaille que vaille de la promesse que je vous fis en quittant New York. A l'heure qu'il est, nous nous préparons à laisser le *Steamer* pour prendre les *flatboats* qui doivent remonter la rivière San Juan et traverser le lac Nicaragua. La confusion à bord est à son comble,

et cela n'est pas étonnant. Plus de quatre cents passagers s'agitent en tous sens, criant et jurant dans toutes les langues, chacun s'occupant de son bagage ....

« Priez, et faites prier, je vous en conjure; car nos misères ne font que de commencer. Je m'efforce de dissimuler mon inquiétude, mais elle n'est pas médiocre, je vous assure.

« Depuis notre départ de New York, nous n'avons pas eu un seul jour de calme; gros temps, grosse mer, tempêtes, et, en sus, le mal de mer à faire rendre l'âme, sans parler de nos frayeurs de jour et de nuit. Tel a été notre voyage. J'ai été moins maltraité que les pauvres sœurs, et cependant il y a eu tel moment où je n'aurais pas fait grande résistance s'il se fut agi de me lancer à la mer pour alléger le navire......

« Je m'arrête ; ma tête et mon cœur se révoltent à qui mieux mieux. Ajoutez aux nausées une chaleur de quatre vingt dix degrés et songez à ce que nous devons souffrir avec nos habits du Canada.

« Vous serez bien habile, si vous parvenez à débrouiller ce griffonnage; tel qu'il est, il me coûte des efforts héroïques. C'est tout ce que vous aurez d'ici à San Francisco.

« Hommages respectueux et saluts à qui de droit, et surtout trouvez-nous de bons priants, comme dit notre brave Jean. »

*
* *

A trois heures, on débarque à San Juan del Norte aussi appelé Greytown. Vers cinq heures, deux bateaux

plats viennent à la rencontre des passagers du *Star of the West*. Les voyageurs se jettent si précipitamment sur ces frêles embarcations qu'elles sont sur le point d'être englouties. M. Huberdault parvient à placer ensemble les membres de son petit bataillon. Le capitaine fait descendre plusieurs voyageurs afin d'alléger ce qu'il appelle son *steamboat* et donne aux autres l'ordre de s'asseoir et de ne plus bouger.

Enfin l'on vogue sur la sinueuse rivière San Juan. Les pauvres passagers, pressés les uns contre les autres et suffoqués par la chaleur, ont peine à respirer. Tous souffrent de la faim et de la soif, car l'on n'a pu dîner à bord du *Star of the West* et l'on craint que l'eau de la rivière ne soit délétère. Personne ne bouge; on voyage en pays de crocodiles, chacun se le tient pour dit. Les premières heures de la nuit sont rafraîchissantes. Un silence complet invite au sommeil, mais l'on ne saurait où poser la tête. La soif est la plus grande souffrance du voyage. Las de ce supplice, le bon Jean Campagna attache un gobelet au bout d'une corde et, bien prudemment, tire de la rivière un peu d'eau dont il boit avec modération. Tout le monde suit son exemple, et chacun s'en trouve soulagé.

30 OCTOBRE.—Les voyageurs, exténués de fatigue, restent assis sans se mouvoir jusqu'à midi. A ce moment, ils désertent leur embarcation pour un portage de quelques arpents. A trois heures, ils prennent un autre bateau qui doit les conduire au lac Nicaragua, où ils arrivent vers six heures pour prendre place à bord d'un petit bateau à vapeur. Le transbordement se fait

le même soir, à la lueur des fanaux, et le départ est remis au lendemain.

31 octobre.—Le bateau embarque une caravane partie de la Nouvelle-Orléans pour se rendre en Californie. Cette fois, l'encombrement est tel que l'on ne peut s'asseoir. Les enfants, exposés à être étouffés, sont suspendus aux poutres, au moyen de châles transformés en hamacs. Le départ n'a lieu qu'à sept heures du soir. En sus d'une chaleur suffocante, la faim, la soif, la fatigue font cortège aux voyageurs, qui passent la nuit en proie à toutes sortes de malaises.

Malgré le dévoûment de M. Huberdault, les sœurs partagent la misère commune. Elles se retranchent dans la prière, offrant à Notre-Seigneur ces durs préliminaires de l'apostolat qu'elles désirent exercer en Orégon.

1er novembre.— A dix heures de la matinée, les voyageurs débarquent à *Bahia Virgen*. Cette belle fête de la Toussaint, comme elle va se passer tristement pour M. Huberdault et la petite communauté ambulante! On ne songe à la sainte communion ainsi qu'aux offices liturgiques de ce jour que pour regretter d'en être privé. Ce sacrifice, après tout, doit être bien agréable à Dieu.

« *Bahia Virgen*, dit l'annaliste, est une petite localité d'aspect misérable. Les indigènes qui l'habitent vivent sous des tentes ou des toits de chaume fixés à des poteaux. Les femmes sont modestement enveloppées. Les hommes portent ou plutôt devraient porter le *talle*, espèce de complet en cotonnade bleue qu'ils

enlèvent en grande partie la plupart du temps. Les indigènes de l'endroit vivent sans ambition et ne semblent guère envier le sort des blancs qui passent à leur porte pour aller à la recherche de l'or. Ils sont catholiques et témoignent beaucoup de respect aux missionnaires. Ils se montrent par ailleurs secourables à tous les étrangers, et c'est un bonheur pour eux de prêter leur assistance aux voyageurs qui s'égarent dans leurs parages. »

M. Huberdault conduit les sœurs à une espèce de restaurant en plein air, mais l'on mange peu, car il faut se hâter. Des centaines de mules sont là pour transporter gens et bagages au quai du Pacifique, c'est-à-dire à *Pineda*, à douze milles de Bahia Virgen[1]. M. Huberdault choisit huit mules pour son personnel. Le bagage demeure sous la responsabilité de la compagnie San Juan. L'aspect des mules, décharnées et grotesquement sellées, rend songeurs ceux qui doivent les monter. Les selles comportent une charpente de bois garnie d'une bourrure en paille fixée au moyen de ficelles. En guise d'étriers, des sabots de bois pendent aux bouts de deux cordes attachées à la selle. Une corde passée en nœud coulant au nez de l'animal sert à la fois de bride, de guides et de licou.

A trois heures, après avoir fait l'exercice du prosternement, la petite communauté se met en frais de partir. En apercevant leurs montures, les sœurs et la bonne Héloïse se recommandent à la sainte Vierge, aux anges et à tous les saints. Leur installation sur

---

[1] *Pineda* serait-il l'endroit appelé aujourd'hui *San Juan del Sur ?*

les mules de la compagnie San Juan donne lieu à une scène typique. En route donc!

Les sœurs sont précédées par des voyageurs qui avancent lentement. Les cris des femmes et des enfants, les vociférations des chefs de groupes sont significatifs. La caravane de M. Huberdault chemine depuis quelques minutes à peine que l'on entend des appels de détresse. Une sœur vient de tomber et sa mule dégringole dans un ravin. L'on vole au secours de l'infortunée sœur et l'on continue le voyage, qui n'est plus qu'un enchaînement de mésaventures. Les mules, faiblement guidées, s'en vont à tout hasard. Elles trottent au bord des précipices, s'enfoncent dans les marais, perdent pied dans les fondrières, cherchent à prendre le bois et, le plus souvent, s'écroulent d'une façon qui leur est coutumière, renversant tantôt l'une tantôt l'autre de nos timides écuyères. Un homme et une femme suivent les sœurs; ils ont un petit enfant qu'à chaque instant le père ramasse aux pieds de sa mule.

De leur côté, M. Huberdault, Jean Campagna, ainsi qu'un charitable Canadien qui s'est joint à eux, exposent leur vie soit pour retirer les sœurs des bourbiers, soit pour réajuster leurs sabots-étriers ou pour renouveler les petits bâtons qui leur servent de cravaches et que les chocs leur font tomber des mains.

Après trois heures d'une marche à cette allure, Sœur Laroque, qui est déjà tombée plusieurs fois, appelle encore à son secours. Cette fois, sa mule vient de s'abattre et, malgré les coups qui lui sont administrés, reste immobile comme si elle était morte. A ce mo-

ment, tous sont saisis de frayeur. Le soleil a disparu et l'obscurité se fait rapidement dans l'épaisse forêt. Faudra-t-il donc passer la nuit parmi les singes, les oiseaux rapaces et les monstrueux serpents qui abondent dans l'isthme ? « Prions la sainte Vierge, dit M. Huberdault ; sans un miracle, nous ne sortirons jamais d'ici. » Les sœurs se recommandent à Notre-Dame des Sept-Douleurs, elles invoquent l'ange Raphaël, saint Vincent de Paul et tous les patrons de la communauté. La confiance renaît quand on voit la mule se lever et Sœur Larocque se remettre en selle. Cependant l'animal entêté refuse obstinément de marcher. L'anxiété va de nouveau s'emparer des sœurs, lorsque, tout à coup, un petit indigène se présente. Il se dirige vers la supérieure, saisit la corde qui pend au nez de sa monture et force l'animal à avancer. Aussitôt la caravane se remet en branle. On essaye vainement d'interroger l'enfant ; il n'entend que son idiome. S'il nous comprenait, se disent les sœurs, nous croirions que c'est l'ange Raphaël.

Décidément tout va mieux. La bonne Sœur Larocque chemine en parfaite sécurité sur sa monture toujours conduite par le guide inconnu. Il est tard ; tout disparaît dans les ténèbres ; la prudente supérieure songe à ses compagnons de route. Néanmoins, elle avance sans inquiétude, persuadée que la protection dont elle est l'objet enveloppe toute la caravane. Aussi bien, et comme pour avertir et rassurer à la fois ceux qui le suivent, le petit sauvage signale par des cris de joie les ravins, les troncs d'arbres et autres obstacles qui jalonnent les sentiers. Deux ou trois fois encore l'on

entend des cris de détresse, mais l'on constate chaque fois plus de peur que de mal.

Il est neuf heures lorsqu'on aperçoit une petite lumière peu éloignée. Nous sommes sauvées, se disent les voyageuses. Quelques minutes plus tard, la caravane arrive à une station de relais où vont aboutir tous les sentiers entre Bahia Virgen et Pineda. L'on s'arrête devant une cabane assez spacieuse ; c'est une espèce d'hôtellerie, où l'on se propose de passer la nuit. A ce moment, M. Huberdault et les sœurs veulent remercier et récompenser l'enfant qui vient d'être pour eux l'instrument de la Providence. A leur grand désappointement, ils ne le retrouvent pas et personne ne peut dire ce qu'il est devenu.

La maison où l'on s'est arrêté d'abord est encombrée de voyageurs, et nos missionnaires sont conduits chez des indigènes habitant une cabane tout auprès. Eux aussi ne parlent que leur idiome, mais leurs gestes et leurs cris de joie prouvent qu'ils sont heureux de donner l'hospitalité aux nouveaux venus. Ils font signe aux arrivants de s'asseoir et suspendent aussitôt six hamacs comme pour faire comprendre aux sœurs et à la bonne Héloïse qu'elles vont passer une bonne nuit. M. Huberdault leur fait signe qu'on a faim ; alors ces bonnes gens, dont les provisions sont maigres, s'empressent de donner tout ce qui leur reste : du fromage, du café, du vin et de l'eau-de-vie.

Pendant que leurs hôtes s'agitent pour les bien recevoir, les sœurs et Héloïse passent en revue leurs chapeaux bossés, leurs robes et leurs châles décousus,

déchirés et saturés de boue. Elles s'en tiennent, bien entendu, aux réparations les plus urgentes.

Quoique à demi-mort de fatigue, M. Huberdault récite son bréviaire, puis il se dispose, avec Jean, à surveiller le bagage et les alentours pendant les heures qui vont suivre.

Enfin l'on est installé pour la nuit. La maison, qui est une espèce d'auberge, est tout d'une pièce. Des sauvages placés en rang sont couchés par terre. Au-dessus d'eux, les sœurs et Héloïse, en habits de voyage, occupent des hamacs en fibres de palmier. Sous le toit, une quinzaine de sauvages sont étendus sur des espèces de madriers placés ça et là en travers des solives. En attendant qu'ils aient sommeil, ils s'amusent bruyamment. Quelqués-uns se passent la tête entre les pièces du rustique plafond et ricanent en regardant les sœurs, qu'ils appellent *Americanas*. Ils leur jettent des pelures de bananes, des épis de maïs et autres bibelots de ce genre, puis ils s'endorment. Les sœurs n'éprouvent aucune crainte, parce que ces pauvres gens ont bonne réputation; cependant, elles s'entendent pour veiller à tour de rôle. Ainsi se termine pour nos missionnaires la grande fête de la Toussaint, en l'an 1852.

2 NOVEMBRE.— En dépit de tout, la nuit a été reposante. Le matin, le maître de la maison fait seller les mules; M. Huberdault le paye généreusement et l'on se sépare après de réciproques témoignages de satisfaction. La route à suivre pour continuer le voyage jusqu'au bateau est encore périlleuse, mais il est grand

jour, les sœurs ont appris à se tenir en selle et les mules de la veille sont remplacées par de moins fatiguées. Tout marche bien; cependant, Jean Campagna est obligé d'abandonner sa monture dans un bas-fond d'où il ne peut la retirer. Il continue sa route à pied.

A dix heures avant midi, la caravane arrive à *Pineda*, petit village et port de mer. M. Huberdault constate que sa malle et une autre appartenant aux sœurs sont restées en chemin, les mules qui les portaient ayant succombé sous leur poids.

La petite caravane loge dans un hôtel déjà rempli de voyageurs. Nos pauvres sœurs sont méconnaissables dans leurs costumes presque en lambeaux.... Pour comble d'ennui, la mule qui portait le menu bagage étant tombée plusieurs fois dans les marais, la boue a pénétré dans les portemanteaux, d'où l'on ne peut tirer aucun article en état de servir.

Les sœurs et Héloïse réparent tant bien que mal les effets de la petite communauté. Le soir, on leur assigne une chambre en bois brut et sans porte. Elles ont consenti à prendre avec elles une femme et ses deux petits enfants; le mari de cette femme s'engage à faire bonne garde. Il s'installe dans l'embrasure de la porte où il passe la nuit debout, le couteau à la ceinture et le revolver au poing.

3 novembre. — Le matin, les sœurs se rendent chez l'intendant de l'endroit qui, ayant appris par M. Huberdault la présence de religieuses à Pineda, les a invitées la veille. Ce monsieur les reçoit dans une

pièce où l'image de la sainte Vierge occupe la place d'honneur. Il leur offre du vin, des fruits, des cigares. Il paraît surpris de ce que les sœurs ne fument pas. Il se montre rempli de bienveillance à l'égard des missionnaires et met à leur disposition une chaloupe pour les conduire jusqu'au bateau.

Vers dix heures, des hourrahs se font entendre ; c'est l'heure de l'embarquement. Comme il est impossible aux femmes et aux enfants de parcourir à pied les quelques arpents de grève boueuse qui les séparent des chaloupes, des hommes les portent sur leurs épaules. Après ces formalités et celles du transbordement, nos sœurs et la bonne Héloïse sont si heureuses qu'elles oublient les dangers auxquels elles viennent d'échapper. Il leur semble qu'elles n'ont plus rien à craindre. Elles font monter leurs actions de grâces vers le ciel avec une ferveur d'autant plus grande que la protection dont elles ont été l'objet en traversant l'isthme leur paraît davantage toucher de près au miracle.

DU 3 AU 7 NOVEMBRE.— Les passagers au nombre de plus de cinq cents sont presque tous aux prises avec le mal de mer. M. Huberdault est si malade que son état inspire de l'inquiétude.

8 NOVEMBRE.— Le bateau fait escale à Acapulco. Seul M. Huberdault débarque.

DU 9 AU 16 NOVEMBRE.—Gros temps continuel. Tous nos missionnaires sont malades.

CHAPITRE VI

DE SAN FRANCISCO A OREGON CITY

1852. Mgr Alemany.— Lettres a Mgr Bourget et a mère Caron.— Les sœurs de la Charité.— Départ de San Francisco.— La barre.— Arrivée a Oregon City.

17 novembre.— Le navire entre dans le port de San Francisco à onze heures du soir. La petite caravane passe le reste de la nuit à bord.

18 novembre.— M. Huberdault se rend à l'église espérant y rencontrer l'abbé Antoine Langlois, ancien missionnaire en Orégon, à qui il doit remettre une lettre de recommandation. M. Langlois est absent; mais Mgr Alemany, évêque de Monterey,[1] invite M. Huberdault à se retirer chez lui et lui dit de conduire les religieuses et Héloïse chez les Sœurs de la Charité.

Dès son arrivée à San Francisco, notre petite caravane rencontre deux Canadiens, MM. Sicard et Hurtubise, sur le point de se mettre en route pour le Canada. Les sœurs et M. Huberdault leur confient des lettres pour les autorités de Montréal. « Grâce à Dieu, écrit Sœur Amable à Mère Caron, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous sommes enfin rendues à San Francisco. Nous logeons chez les bonnes Sœurs de la Charité, qui nous ont accueillies de la manière la plus cordiale, et nous donnent l'hospitalité de si grand cœur qu'il

[1] V. au supplément les articles intitulés: Alemany, Californie, Langlois, Monterey et San Francisco.

nous semble être dans notre Communauté de Montréal. En somme, notre voyage a été passablement heureux, quoique souvent très pénible. M. Huberdault a beaucoup souffert, surtout les quatre derniers jours, dans le voyage à travers l'isthme. Nous avons bien eu aussi notre petite part de souffrances; car, ma bonne mère, nous ne vous cacherons point qu'il nous a fallu endurer le froid et la chaleur, la faim et la soif, la privation du sommeil, la peur et des misères de tous genres; mais enfin tout cela n'est plus maintenant que de l'histoire ancienne et nous bénissons le bon Dieu qui nous a préservées de tous les dangers de l'âme et du corps.

« Nous sommes arrivées ici mardi à onze heures du soir, mais nous n'avons quitté le bâtiment que le lendemain matin. Les Sœurs de la Charité, qui ont bien voulu nous donner l'hospitalité, insistent pour que nous passions quelque temps chez elles afin de nous remettre un peu de la fatigue d'un si long et si pénible voyage; il est probable que nous profiterons de cette offre bienveillante. D'ailleurs, il faut attendre deux de nos malles qui sont restées en arrière avec le bagage de plusieurs autres voyageurs.

« Notre capitaine ne voulut pas attendre que tout le bagage porté par les mules à travers l'isthme fût arrivé, disant qu'il avait déjà perdu trois jours à nous attendre et que c'était assez; mais il a bien promis de nous les expédier le plus promptement possible. Je suis forcée d'attendre la prochaine malle pour vous donner les détails du voyage, car le *steamer* est sur le point de partir. M. Sicard, Canadien, qui retourne à Montréal,

veut bien se charger de vous remettre lui-même cette lettre.

« Ce matin nous avons eu le bonheur d'entendre la sainte messe pour la première fois depuis notre départ de New York, c'est-à-dire juste un mois. Que de choses je voudrais vous dire si j'en avais le temps; et cependant je ne sais si je le pourrais, car ma pauvre tête tourne comme une girouette. Je ferme donc ma lettre en vous embrassant avec toute l'affection de mon cœur, ainsi que toutes nos chères sœurs de la communauté ; inutile de vous dire que mes bien-aimées compagnes se joignent à moi, et que toutes ensemble nous réclamons le secours de vos prières et la bénédiction de Sa Grandeur Mgr de Montréal » [1].

De son côté, M. Huberdault adresse à Mgr Bourget la lettre suivante: « Je m'empresse de faire connaître à Votre Grandeur comment nous avons fait le voyage de New York à San Francisco. Nous avons eu ce qu'on appelle en Californie une courte traversée, et cependant nous avons été trente jours à la faire, ce qui nous a paru au moins aussi long qu'une année en Canada.

« A notre départ de New York, le bon Dieu a voulu nous éprouver en nous envoyant deux jours de gros temps; bientôt le mal de mer nous réduisit à un état vraiment digne de pitié. Je n'entrerai pas dans le détail des mille et une misères que nous eûmes à endurer; qu'il me suffise de vous dire que pendant tout ce temps, le mal de mer ne cessa de nous tourmenter tous plus

[1] Lettre du 18 novembre 1852.

ou moins, et qu'à peine eûmes-nous un instant de repos; cependant, tout cela était insignifiant, en comparaison de ce qui nous attendait à l'isthme.

« Sur mer, nous avons beaucoup souffert, à la vérité; mais du moins nous n'avions aucun danger sérieux et évident à appréhender ; tandis qu'en traversant l'isthme, plus d'une fois j'ai pensé que nous finirions par partager le sort des nombreuses victimes dont les os sont semés çà et là dans toute la longueur de cet horrible trajet. Ce qui me paraît certain, Monseigneur, c'est que si l'on avait une juste idée des souffrances et des dangers qu'il faut affronter pour franchir cette route, bien peu d'hommes oseraient l'entreprendre. Eh bien! ces fatigues inouïes, ces dangers réels, ce sont de faibles Filles de la Charité qui viennent de les surmonter, fortes de leur dévoûment et de leur confiance en leur toute-puissante patronne, Notre-Dame des Sept-Douleurs.

« A l'embouchure de la rivière San Juan del Norte, nous laissâmes le *Steamer*, pour remonter cette rivière sur des *Flatboats* qu'il nous fallait quitter souvent dans les endroits où les rapides étaient trop dangereux. Plus d'une fois, ces frêles embarcations, surchargées de voyageurs et d'effets, faillirent se briser dans les rapides, ou couler à fond, de sorte que, outre le danger de la noyade, nous avions la perspective de devenir la proie des crocodiles qui fourmillaient autour de nous ; car la rivière San Juan est remplie de ces monstres hideux dont la vue glace le sang dans les veines.

« Ajoutez à cela la gêne extrême de nous voir entassés les uns sur les autres, au point de ne pouvoir

trouver le plus petit espace pour prendre un peu de repos. Notre seule ressource quand il fallait succomber au sommeil, c'était l'épaule plus ou moins complaisante des voisins, heureux encore de pouvoir ainsi fermer l'œil à la belle étoile pendant quelques minutes. Un pareil état de gêne devait naturellement être accompagné d'une grande malpropreté. De là bien des malades, mais point de morts, ce qui m'étonne encore. Je dois confesser, Monseigneur, que je me suis vu plusieurs fois obligé de placer mon petit bataillon le mieux, ou plutôt le moins mal possible. Aussi quand nous étions établis dans un bon coin, ce n'était pas chose facile que de nous en déloger. Sans cette précaution, nous étions exposés à être foulés aux pieds dans cette cohue de chercheurs d'or, qui n'étaient pas tous des mérinos comme dirait le bon M. Crevier.

« La moindre de nos misères, c'est la petite vie qu'il nous fallut faire ; car il est bon de vous dire que la compagnie ne nourrit pas les passagers qui traversent l'isthme ; chacun s'en tire comme il peut.

« Pour nous, nous avons vécu sur un panier de biscuits que nous avions apporté de Montréal, sans prévoir assurément de quelle immense ressource ce panier nous devait être pendant le voyage.

« Mais j'arrive au tragi-comique. Le trajet à travers l'isthme se fait en partie sur la rivière et le lac, et en partie sur les mules ; nous avions quitté les embarcations et échappé au naufrage et aux crocodiles, et nous allions avoir affaire aux mules. Ici je renonce à vous peindre cette nouvelle scène ; jamais je ne pourrais approcher

de la réalité. Figurez-vous une troupe de près d'un millier de mules efflanquées et épuisées de fatigue et de mauvais traitements, dont on a mis en réserve les plus vigoureuses pour transporter les bagages. A peine les passagers ont-ils mis pied à terre, que chacun s'élance pour choisir sa monture. De là un désordre complet et une confusion inextricable. Avec toutes les peines du monde, je parviens à m'emparer de huit mules pour mon petit bataillon, et me voilà, palefrenier improvisé, à fixer les selles et à y installer les sœurs. Ce n'était pas une petite tâche, et j'avoue qu'il me fallut pour y réussir épuiser toute mon éloquence et tout le vocabulaire des mots d'encouragement et de persuasion. J'entends encore les cris: « Mon Dieu, je vais tomber ! — je vais me tuer, etc., etc. » Enfin nous sommes cramponnés tant bien que mal sur ces carcasses vivantes, et, au signal donné, la caravane s'ébranle. Je formais l'arrière-garde pour surveiller ma petite troupe et administrer aux montures les coups indispensables, et dont je n'étais pas chiche. Ce fut une vraie providence pour moi d'avoir eu l'idée d'acheter, en partant de Montréal, une canne de baleine qui me valut en cette circonstance son pesant d'or ; sans cette canne précieuse, les mules nous auraient certainement laissés dans les bourbiers qui forment tout le chemin que nous eûmes à parcourir. Inutile de vous dire que les sœurs sont tombées plusieurs fois, heureusement sans se blesser. Alors il me fallait sauter dans la boue à moitié jambes, pour les aider à s'arracher du bourbier et à se remettre en selle. Nous faisions peur à voir. Je ne m'étonne plus maintenant que ce fameux passage

de l'isthme ait été le tombeau d'un si grand nombre de nos pauvres compatriotes. Enfin nous atteignons l'Océan Pacifique, et nous voilà installés sur le *steamer*, et de nouveau lancés sur la mer. Pendant les six premiers jours nous faillîmes succomber à l'excès de la chaleur ; une atmosphère étouffante de quatre vingt dix degrés nous dévorait.

« Dieu soit béni ! nous voilà à San Francisco où nous passerons quelque temps pour nous remettre un peu. S. G. Mgr Alemany nous a accueillis avec une bonté tout apostolique : il m'a défendu d'aller à l'hôtel, m'a retenu chez lui, et a placé les sœurs chez les Sœurs de la Charité. Nous resterons ici jusqu'au départ du vaisseau pour l'Orégon, qui n'aura lieu que dans quinze jours. D'ailleurs, il nous faut attendre une partie de notre bagage qui est restée en route, de même que plus d'un tiers des effets des autres passagers. Il paraît que le bagage court grand risque d'être pillé, plusieurs des mules qui les portaient étant mortes sous le fardeau. Dans la prévision d'un pareil accident, j'ai pris mes précautions, et suis en mesure, si nos malles sont perdues, de m'en faire payer la valeur par la compagnie. Je n'en voudrais pas dire du mal, mais si nous ne sommes pas tous morts en route, ce n'est pas sa faute. Que ceux qui aiment les déceptions, les aventures tragi-comiques, la faim, la soif et les misères de toutes sortes, cachées derrière le *puff* des brillantes annonces de la ligne de San Juan, fassent comme nous, et rien de tout cela ne leur manquera, ils en auront, comme on dit en anglais, *to their heart's content.*

« Veuillez, Monseigneur, agréer ce récit tracé à la hâte ; tout imparfait et incomplet qu'il soit, il vous donnera une idée de notre pénible voyage.

« Les sœurs se joignent à moi pour vous prier de nous bénir, et réclamer le secours des prières de Votre Grandeur et de toutes les personnes qui s'intéressent à nous............. G. Huberdault, Ptre [1] . »

C'est dans la tourbillonnante Californie de 1852 que notre petite communauté ambulante est obligée de faire escale avant d'atterrir en Orégon. [2] Les pauvres sœurs ne songent pas à s'y enrichir de biens temporels, assurément ; d'ailleurs elles sont à la source de trésors qui leur seront bien autrement profitables. Avec quelle ferveur elles vont assister au saint sacrifice de la messe et se nourrir de la sainte communion ! Combien il leur tarde de s'agenouiller devant le tabernacle et de déposer dans le Cœur Sacré de Notre-Seigneur leur reconnaissance pour la protection dont il les entoure !

En outre, quels beaux exemples de résignation, d'amour du prochain, d'exactitude aux observances, en un mot de toutes les vertus chrétiennes et religieuses leur sont donnés dans cette maison des Sœurs de la Charité ! Ces bonnes sœurs, récemment arrivées à San Francisco, font partie de cette section de l'Institut des filles de Mme Seton, d'Emmitsburg, qui, en 1849, se sont affiliées aux Sœurs de la Charité de France. Elles ne sont plus que cinq, de sept qu'elles étaient en s'em-

---

[1] Lettre du 22 novembre 1852.

[2] V. Au supplément l'article « Californie ».

barquant à New York. Deux sont mortes à Panama, l'une du choléra, l'autre d'épuisement à la suite des misères qu'elle avait subies en traversant l'isthme. La supérieure n'est pas encore remise de la fièvre jaune qu'elle a contractée à Panama, et l'une de ses sœurs est sortie de l'isthme avec un mal d'yeux qui l'oblige à se tenir dans l'obscurité. Les trois autres se ressentent encore de l'extrême faiblesse où les ont réduites les privations et les fatigues de leur voyage.

Nos missionnaires n'auraient jamais pu trouver d'âmes plus en état de les comprendre. Malgré leur excessive pauvreté, ces bonnes sœurs accueillent nos voyageuses avec de franches manifestations de joie et de compassion. « Nous allons partager avec vous tout ce que nous avons », disent-elles à leurs visiteuses. Comme elles n'ont qu'un petit lit occupé par leur sœur la plus malade, les autres couchent par terre ; mais ce luxe de pauvreté, elles le gardent tout entier pour elles-mêmes et vont emprunter des lits pour nos sœurs. Elles leur servent une nourriture substantielle et les comblent de délicates attentions. De leur côté, nos sœurs et Héloïse leur viennent en aide en partageant leurs travaux et prenant soin de leurs sœurs malades.

Singulière coïncidence, notre vénérée Mère Gamelin, au cours de ses voyages aux États-Unis en 1843 et en 1849, avait trouvé chez les filles de Mme Seton le plus fraternel accueil. Les Mères Xavier Clark et Étienne Hall, lui furent particulièrement dévouées. La Mère Xavier Clark fut même l'intermédiaire dont se servit la Providence pour mettre notre fondatrice en possession des règles de saint Vincent de Paul.

Sans être au fait de ces détails, les deux petites communautés se félicitent en constatant qu'elles sont animées d'un même amour des pauvres, d'une même dévotion à saint Vincent de Paul et d'un même zèle pour les œuvres de charité.

Du 23 au 25 novembre.— Dans une visite, Mgr Alemany dit à nos sœurs voyageuses : « Mgr Magloire Blanchet n'est pas encore de retour dans son diocèse ; vous feriez aussi bien d'exercer vos œuvres en Californie, car il n'y a rien à faire en Orégon.» Nos sœurs remercient le sympathique prélat et l'assurent qu'elles seraient bien aises d'être ses diocésaines, si elles ne devaient se rendre en Orégon.

M. Huberdault s'occupe toujours de la route qu'il doit suivre pour arriver au bon endroit, mais personne, pas même Mgr Alemany, ne peut le renseigner. M. Langlois et d'autres prêtres de San Francisco, parfaitement au courant de tout ce qui concerne l'Orégon, savent bien que Mgr de Nesqually réside à Vancouver ; malheureusement, ceux-là sont en voyage. Quant au consul français et aux autres personnes qui s'intéressent à la petite communauté canadienne, ils ignorent ce qui se passe en Orégon. Ils affirment néanmoins que ce pays est si pauvre et si dépeuplé que les religieuses ne sauraient y exercer leurs œuvres.

Le séjour de nos missionnaires à San Francisco a par ailleurs un bon côté, car tous peuvent se remettre un peu de leurs fatigues. Le repos et les bons traitements dont nos sœurs ont été l'objet leur ont même donné un regain de santé qui aide leur vaillance.

23 novembre.— M. Huberdault apprend par un journal qu'un vapeur doit partir de San Francisco, le 25, pour l'Orégon. Quelle joie pour les sœurs! C'est notre dernier voyage sur mer, se disent-elles, dans quelques jours nous serons chez nous!

25 novembre.— La petite communauté s'embarque pour l'Orégon.

Du 26 au 29 novembre.— La mer est constamment houleuse et l'on en subit les conséquences. Les sœurs peuvent cependant prier, converser. Elles songent aux petites sauvagesses qu'elles vont instruire et aux misères qu'elles vont soulager; elles sont heureuses.

Du 29 au 30 novembre.— Le voyage se fait assez agréablement et l'on arrive à la fameuse barre. La mer est déchaînée, mais l'on est sûr au moins d'en sortir ce jour même. Déjà l'on aperçoit les flots bouillonnants soulevés par le choc de la marée haute contre le courant du fleuve. Bientôt le navire entre dans le mascaret, passage aussi périlleux que sa beauté est effarante. A ce moment, les vagues sont impétueuses. Officiers et matelots s'attachent sur le pont pour exécuter la manœuvre. Les passagers se retirent dans leurs cabines. Tout à coup l'on entend un formidable craquement. Le bateau oscille d'une façon terrifiante. Les sœurs recommandent leur âme à Dieu. Aussitôt cependant l'on rassure les passagers. « Ce n'est rien, leur dit-on, le bateau, tout simplement, vient d'embarquer une lame qui s'est retirée en emportant un canon. » Quand même, les sœurs et Héloïse s'inquiètent jusqu'au moment où le bateau prend son aplomb sur les eaux paisibles du Columbia.

Il est déjà tard. Les passagers se mettent au lit. Lorsqu'on arrive à Vancouver, tous dorment profondément. M. le grand vicaire Brouillet, venu à l'arrivée du bateau pour affaires concernant les missions, retourne chez lui sans avoir appris qu'il y a des sœurs à bord. Le bateau continue sa route après avoir passé une partie de la nuit amarré au quai de Vancouver. A Portland, nos voyageurs sont transférés à bord de l'*Aguila*, petit bateau qui doit remonter la rivière Willamette.

1er DÉCEMBRE 1852.—Vers onze heures de la matinée, l'on aperçoit l'église d'Oregon City. Quel bonheur! Il faut cependant languir durant deux heures et demie aux chutes de la Willamette, où l'on est menacé de faire naufrage. Ce n'est qu'au moyen de rames et à l'aide de câbles attachés aux arbres du rivage que l'on parvient à faire avancer l'*Aguila*. Il est près de quatre heures quand on met pied à terre. Sous une pluie battante et par des chemins boueux, la petite caravane franchit à pied la distance de quelques arpents qui la sépare de l'archevêché.

CHAPITRE VII

SOIXANTE DEUX JOURS A OREGON CITY

1852. La maison de l'archevêque. — Les sœurs de Notre-Dame, de Namur.— Inondation.— 1853. Le jour de l'an. — M. le grand vicaire Brouillet.— Les sœurs refusent de s'établir a Vancouver.— Lettres aux autorités de Montréal. — Départ pour la Californie.

Depuis son retour du concile de Baltimore, l'archevêque d'Oregon City souffrait de la fièvre dite de « Panama », qu'il avait contractée en traversant l'isthme. En apercevant M. Huberdault et les religieuses, il se rendit compte de l'erreur qui lui procurait cette visite; il ne put néanmoins dissimuler sa surprise et s'écria: « Soyez les bienvenus, mais vous êtes bien loin de Vancouver, où vous auriez dû vous arrêter! Vous avez allongé votre voyage de deux jours! Le bon Dieu veut sans doute que vous veniez me visiter ». Puis il dit aux sœurs: « Vous êtes arrivées toutes vivantes! Ah! c'est que le bon Dieu vous conserve pour d'autres croix ». Le R. P. Accolti, jésuite, ayant appris l'arrivée de nos missionnaires, vint les saluer. Il offrit l'hospitalité à M. Huberdault et l'emmena à sa résidence.

Mgr Blanchet est servi par un jeune neveu. Une personne âgée, sa parente — malade depuis quelque temps —, remplit la charge de ménagère. Le palais archiépiscopal est une très modeste maison à peine pourvue du strict nécessaire. Les généreuses aumônes que Mgr Blanchet reçoit de l'ancien et du nouveau

monde sont aussitôt converties en églises, chapelles, écoles et autres œuvres, de sorte que l'archevêque n'a, pour subsister, qu'une modique allocation que lui sert annuellement l'Association de la propagation de la foi. Cependant cette visite qui lui arrive inopinément ne semble pas l'embarrasser. Il est toute bienveillance à l'égard des nouveaux venus et leur fait servir le meilleur repas que lui permettent ses moyens.

Le soir, les Sœurs de Notre-Dame, dont le couvent avoisine l'archevêché, viennent souhaiter la bienvenue à nos sœurs et leur apporter des couvertures pour la nuit.

2 DÉCEMBRE.— Mgr Blanchet écrit à M. le grand vicaire Brouillet, pour lui annoncer l'arrivée de la petite communauté, et M. Huberdault se rend à Saint-Paul-de-Willamette afin d'y rencontrer M. Cénas [1]. Dans la matinée, les Sœurs de Notre-Dame viennent faire une visite à nos sœurs et les avertissent discrètement que la petite provision de farine et de pommes de terre ainsi que le demi-quart de saumon salé, qui constituent toute la réserve alimentaire de l'archevêque, vont bientôt s'épuiser si le digne prélat continue de les héberger. Elles offrent à nos sœurs une cordiale hospitalité et les amènent à leur couvent.

Dès l'arrivée de nos missionnaires chez les Sœurs de Notre-Dame, une religieuse intimité s'établit entre les deux petites communautés. La supérieure du couvent est absente et l'on suppose que c'est ce qui a fait hésiter ses sœurs à inviter nos missionnaires dès la veille.

[1] V. au supplément l'article « Cénas ».

« Ces religieuses, dit l'annaliste, appartiennent à l'Institut des Sœurs de Notre-Dame, de Namur, fondé par la Mère Julie Billiart [1]. L'établissement qu'elles avaient ouvert à Saint-Paul-de-Willamette, en 1844, vient d'être fermé et elles sont sur le point de quitter leur pensionnat d'Oregon City. Très encouragées à leur début, ces deux maisons fréquentées par les petites filles tant blanches que sauvages ont peu à peu décliné, les élèves ayant suivi leurs parents, les unes en Californie, les autres dans les forêts.

« Les Sœurs de Notre-Dame sont très industrieuses. Les secours qu'elles reçoivent de la Belgique depuis qu'elles sont en Orégon ne suffisant pas pour leur subsistance, elles exploitent une ferme et se livrent aux travaux agricoles de toutes sortes. N'ayant pas les moyens de donner à un employé autant d'or qu'il espérerait en trouver dans les mines, ces religieuses, bien que vouées aux œuvres d'éducation exclusivement, labourent et ensemencent la terre, prennent soin des étables, abattent les animaux, voire même le gros bétail. Elles sont un peu de tous les métiers : menuiserie, cordonnerie, sellerie, etc. Elles ne se plaignent pas de ce genre de vie ; mais, maintenant que les petites indiennes sont disparues et que leurs dernières pensionnaires vont se retirer, elles n'ont que faire de rester en Orégon et leurs supérieures les dirigent ailleurs.

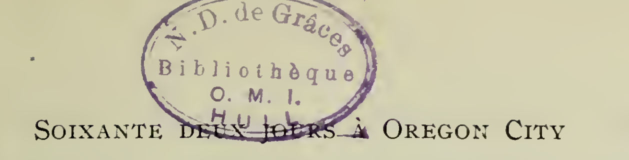
Ces excellentes religieuses sont pleines de charité pour les nôtres. Nos sœurs sont vivement touchées de leurs attentions. « Nous sommes entourées de tant de

---

[1] V. ces noms au supplément.

bontés, écrivent-elles à Mère Caron, que nous en sommes toutes confuses. Nous ne croyons pas les mériter. Elles sont dues sans doute aux prières des bonnes âmes que notre sort intéresse et aux œuvres exercées dans notre communauté. Vous vous rappelez, n'est-ce pas, bonne mère, l'acte de charité que vous avez fait, la nuit qui a précédé notre départ de Montréal, en allant ramasser un pauvre malheureux qui, sans votre secours, serait mort sous les décombres de la maison de M. Coffin? Eh bien! le souvenir de cet acte ne nous laisse pas. Chaque fois que nous échappons à un danger ou que nous rencontrons une généreuse hospitalité, nous nous disons: « C'est sans doute en récompense de l'acte de charité accompli par notre mère, la veille de notre départ. »

DU 3 AU 11 DÉCEMBRE.— Nos sœurs se sentent chez elles. Elles se reposent en religieuses. Leur séjour dans cette pieuse maison les dédommage des longues semaines qu'elles ont passées sans messe ni communion. Elles pratiquent leurs exercices de règle; et, pendant que les unes se font les gardes-malades de Mgr Blanchet et de sa ménagère, les autres s'emploient à la couture et à d'autres travaux domestiques. Toutes cependant pressentent de nouvelles épreuves. A vrai dire, les indices ne sont guère rassurants. Depuis leur départ de Montréal, nos missionnaires n'ont eu que des informations de nature à les décourager, mais voilà que maintenant elles constatent *de visu* la triste condition du pays où elles viennent s'établir. Déjà elles sont au fait des événements. Le couvent de Saint-Paul-de-Willamette et le collège Saint-Joseph sont fermés; les



RR. PP. jésuites, à l'exception du R. P. Accolti chapelain des Sœurs de Notre-Dame, se sont retirés; les blancs émigrent en Californie et les sauvages, molestés par les trafiqueurs, s'enfoncent dans les forêts où ils deviennent la terreur des étrangers.

Pour ajouter à ce lamentable état de choses, une inondation vient dévaster le pays et interrompre la navigation au point que le départ des sœurs pour Vancouver se trouve retardé indéfiniment.

Les religieuses de Notre-Dame ne peuvent donner à nos sœurs d'autres encouragements que ceux d'une tendre piété, elles élèvent dans leur chapelle un petit autel à Notre-Dame des Sept-Douleurs et s'unissent à la petite communauté canadienne pour implorer le secours de la première patronne de notre Institut.

Du 12 au 17 décembre.— M. Huberdault revient de Willamette, où il est allé rencontrer M. Cénas. Il a dû voyager à pied par des chemins impraticables. Il remet aux Sœurs de Notre-Dame des lettres que lui a confiées Mère Ignace de Loyola, leur digne supérieure, qu'il a rencontrée à Willamette[1]. Dans ses lettres à ses sœurs, elle fait délicatement allusion aux missionnaires canadiennes, qu'elle a hâte de connaître.

Du 17 au 24 décembre.— Mère Ignace de Loyola est de retour à Oregon City. Elle embrasse avec affection « ses sœurs canadiennes », leur dit qu'elle les considère comme ses propres sœurs et les comble de maternelles attentions.

---

[1] Les sœurs de Willamette venaient de fermer leur pensionnat.

25 DÉCEMBRE.— Il y a messe de minuit. Notre petite communauté canadienne, arrivée depuis plus de trois semaines à Oregon City, est encore dans l'attente des événements qui lui permettront de se mettre en route pour Vancouver.

1853. 1er JANVIER.— Après les pieux exercices du matin, Sœur Larocque reçoit les vœux de ses compagnes réunies autour d'elle dans la pièce mise à leur disposition depuis leur arrivée. C'est la première fois que des filles de Mère Gamelin passent le « jour de l'an » en pays lointain.

La Sœur de Charité doit être de toutes les patries, mais la patrie natale, celle que l'on aime d'instinct, celle où l'on a vécu en sécurité dans une famille chrétienne et où l'on a fait les premiers pas dans la vie religieuse, cette patrie enfin où l'on a appris à s'immoler pour d'autres patries, comment pourrait-on l'oublier? Aussi, à ces premières heures de la nouvelle année, nos missionnaires se sentent-elles émues en songeant à la bénédiction paternelle qui leur est donnée de si loin, aux pieuses réunions de la maison mère, aux petites images que, malgré sa pauvreté, la bien-aimée Mère Caron distribue à ses sœurs pour ne pas rompre avec la coutume familiale des étrennes du jour de l'an. « Ce jour-là, dit l'annaliste du voyage, nous avons versé des larmes ».

Dans la matinée, les Sœurs de Notre-Dame offrent leurs souhaits de bonne année à leurs « sœurs canadiennes. » Au moyen de colis reçus de la Belgique, la supérieure donne des étrennes à ses amis du Canada.

A M. Huberdault elle offre un bréviaire *totum* doré sur tranche. A nos sœurs elle distribue des étoffes pour ornements sacerdotaux, toute une lingerie liturgique et maints articles de chapelle. Elle passe ensuite en revue sa bibliothèque et met de côté, pour nos sœurs, un exemplaire de tous les ouvrages qu'elle possède en double et dont quelques-uns sont aussi rares que précieux. Ces livres, avec les autres effets, remplissent une grande caisse. «Tout ce que nous avons appartient au bon Dieu, dit la charitable mère, et je suis heureuse de partager avec d'autres religieuses le peu que nous possédons». Elle n'oublie pas non plus Jean Campagna, à qui elle remet dix piastres.

DU 2 AU 17 JANVIER.— A partir de cette date, nos sœurs reprennent la routine du mois précédent et tous les jours se ressemblent. Les préparatifs des Sœurs de Notre-Dame pour leur prochain départ font seuls diversion à l'anxiété de nos missionnaires, qui n'ont encore reçu aucune nouvelle de Vancouver.

18 JANVIER.— M. le grand vicaire Brouillet arrive à Oregon City. Il apprend à l'archevêque et à nos missionnaires l'arrivée de Mgr de Nesqually, qui l'a chargé de ramener la petite communauté de la Providence à Vancouver. «Pour moi, dit le grand vicaire à nos sœurs, je suis surpris que Mgr Bourget vous ait envoyées sans m'avoir écrit; néanmoins, je suis bien content que vous soyez venues».

Après avoir demandé aux sœurs une liste des effets dont elles auront besoin pour leur maison, M. le grand vicaire leur parle du voyage de Mgr de Nesqually

et des malentendus dont elles sont insciemment l'occasion. Pour mettre les choses au point, il raconte ce qui suit : Mgr de Nesqually, après avoir quitté New York pour le Mexique, le 9 juin précédent, débarquait à Vera Cruz le 26. De là, il s'était rendu à Mexico, puis à Guadalajara. Vers la mi-novembre, il partait du Mexique et, le 16 décembre, à trois heures du matin, il débarquait à Vancouver. Son absence avait duré deux ans moins trois mois ; depuis six mois, il n'avait reçu aucune nouvelle de l'Orégon ni du Canada. Outre d'appréciables aumônes pécuniaires, il apportait du Mexique des vases sacrés, des ornements liturgiques et d'autres articles de valeur. En passant à Acapulco — cinq jours après les sœurs — puis à San Francisco, il avait appris que la petite communauté était en route pour l'Orégon. Aussi, en arrivant à Vancouver, s'était-il empressé de s'informer des sœurs.

A ce moment, Mgr de Nesqually avait appris que les sœurs n'étaient pas à Vancouver et que son grand vicaire ignorait leur arrivée en Orégon. Alors surprise de part et d'autre !

Peu après, Mgr de Nesqually recevait la lettre que lui avait adressée Mgr Bourget le 2 août précédent [1]. Cette lettre, qui avait suivi de loin Mgr Blanchet à travers le Mexique, donnait la clef du mystère.

« Déjà, continue M. Brouillet, j'avais fait bâtir une maison à Monticello pour y placer des frères ou des sœurs ; mais, ayant ensuite visité Olympia, sur la baie Puget, j'ai trouvé cet endroit préférable à l'autre. Après

[1] V. cette lettre page 31.

avoir pris conseil de Mgr l'archevêque, j'y ai fait construire une maison à deux étages, de quarante pieds par vingt cinq, avec une annexe de vingt cinq pieds par douze ; vous pouvez recevoir là vingt ou vingt cinq élèves. J'ai ensuite écrit à Mgr Bourget, le 25 juillet: « Olympia est presque le centre du diocèse; la baie Puget deviendra tôt ou tard un des points les plus importants de l'Orégon. L'on peut être sûr que l'éducation des petites filles blanches occuperait une sœur et que le soin des malades pourrait de temps à autre occuper une autre sœur. La population indienne de cette partie du diocèse est d'environ six mille âmes. Presque tous ces sauvages vont deux ou trois fois par année à Olympia; les sœurs pourraient alors instruire les femmes et les enfants, soigner les malades et les préparer à la mort. Nous pourrons leur confier autant de petites indigentes qu'elles en voudront adopter. Les ressources locales ne suffiront pas d'ici à quelques années pour soutenir cet établissement. Les sœurs devront dépendre de l'évêque pour leur entretien et celui de leur maison. »

« Je terminais ma lettre en priant Mgr Bourget de nous envoyer des sœurs le plus tôt possible.

« Sans désapprouver mon projet, Mgr de Nesqually veut néanmoins fixer votre résidence à Vancouver sauf à vous installer dans son évêché. En apprenant que vous étiez à Oregon City, il a fait commencer des réparations à son logement, qui appartient à la compagnie de la Baie d'Hudson. Sa Grandeur a ensuite obtenu de la même compagnie l'usage d'une maison pour le personnel de l'évêché. »

Bien que nos sœurs soient courageuses, le récit de M. Brouillet ne peut dissiper leurs craintes. Depuis qu'elles sont dans le pays, elles ne voient en perspective que désolation ou désœuvrement et se demandent si la fondation dont on les a chargées ne doit pas être remise à plus tard.

19 JANVIER.— Dans la matinée, M. Huberdault se rend chez les Sœurs de Notre-Dame et dit à nos sœurs : « Après avoir pris tous les renseignements possibles et m'être rendu compte de l'état du pays, je crois que vous n'avez rien de mieux à faire que de refuser la mission de Vancouver. En acceptant cet établissement en de telles circonstances, vous vous rendriez responsables de résultats déplorables. Ce ne serait d'ailleurs que partie remise, car vous pourriez aller exercer vos œuvres en Californie en attendant que l'Orégon soit suffisamment organisé pour vous permettre d'y vivre selon que l'exige votre condition de Sœurs de la Charité. » Après d'autres réflexions sur le même sujet, M. Huberdault demande aux sœurs d'en venir ce jour même à une décision : « Car, dit-il, nous partons demain pour Vancouver. »

Les sœurs partagent l'opinion de M. Huberdault ; cependant elles préfèrent, disent-elles, soumettre le cas à la maison mère et attendre une réponse. M. Huberdault pense comme elles, mais, leur fait-il remarquer, ce qui est difficile aujourd'hui sera impossible plus tard, et un ajournement aurait de regrettables conséquences.

Après le départ de M. Huberdault, les sœurs se consultent. Elles essayent de scruter les intentions

des supérieurs. Que leur dirait Mgr Bourget? Que ferait Mère Caron si elle devait partager leur sort? Quelle peine n'éprouvera pas Mgr Blanchet si l'on refuse de s'établir dans son diocèse ! Ces pensées les rendent perplexes. Elles n'ont pas, pour se guider, les lumières qui doivent naître de leurs sacrifices. Elles ont naturellement recours à la prière. Prosternées devant le tabernacle, elles supplient Notre-Seigneur de les éclairer. Les religieuses de Notre-Dame témoins de leurs angoisses se joignent à elles pour implorer le secours de la très sainte Vierge et font brûler sept chandelles devant la statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Hélas! à ces supplications le ciel répond par l'épreuve; nos pauvres sœurs ne savent quel parti prendre. Cependant, il leur faut s'exécuter sans délai et c'est à ce moment où leur âme est enveloppée de brouillards qu'elles se déterminent à refuser la mission de Vancouver.

20 JANVIER.— Avant de se mettre en route pour Vancouver, M. Huberdault écrit à Mère Caron : « Je dois vous annoncer que la mission de vos sœurs en Orégon est une bien triste affaire. C'est un naufrage complet. J'écris à Mgr de Montréal ce qui en est. Je le fais tout de suite, car je ne crois pas qu'il y ait de temps à perdre. Temporiser serait inévitablement mettre ces pauvres sœurs en des embarras à n'en pouvoir jamais sortir. Je dis à Mgr de Montréal qu'il n'y a que deux moyens à prendre pour sauver les débris du naufrage: retourner au Canada ou fonder une maison en Californie. Ce dernier moyen offre de grands avantages et je pense qu'il n'y aurait pas d'obstacles à une telle fondation.

« C'est maintenant à vous de vous entendre avec Mgr de Montréal pour traiter tout de suite cette affaire. Les sœurs sont lasses d'être à l'ancre. Si vous vous décidez pour la Californie, il serait nécessaire que la supérieure eût les pouvoirs d'agir pour le mieux dans les transactions qu'il y aurait à faire. En se consultant entre elles, les sœurs sont plus à portée de savoir ce qui leur est le plus avantageux sous tous rapports.

« Nos prévisions concernant la mission d'Orégon n'étaient que trop fondées, cependant elles étaient loin d'aller jusqu'à la réalité. Mais à quoi bon tout ce que je pourrais dire! C'est une affaire faite; il est donc trop tard. La seule chose à faire quand on est dans un mauvais pas, c'est d'en sortir le plus tôt et le mieux possible.

« Priez pour que le courage ne manque pas. Les pauvres sœurs pourraient le perdre avec une somme d'épreuves moins grande. »

Le même jour, Sœur Larocque écrit à la communauté de Montréal une lettre contenant en substance les informations de M. Huberdault.

Seules, les Sœurs Larocque et Amable doivent se rendre à Vancouver avec M. Huberdault. Mgr l'archevêque Blanchet, qui veut bien les accompagner, ne sait rien de ce qui vient d'être arrêté et paraît surpris de ne voir que deux sœurs se mettre en route.

Le soir, on arrive à Vancouver. En voyant entrer les sœurs, Mgr de Nesqually est très étonné: « Il n'y en a que deux, dit-il, où sont les autres? » « A Oregon

City, lui répond M. Huberdault, nous vous dirons pourquoi. »

Après le souper, M. Huberdault et les sœurs restés seuls avec Mgr de Nesqually lui annoncent sans préambule la décision qu'ils ont prise de quitter le pays. M. Huberdault en donne les raisons : « Il a étudié l'Orégon ; il n'y a ni malades à soigner, ni pauvres à soulager, ni enfants à instruire. Les sœurs ne peuvent compter sur leur travail pour vivre, pas même sur un peu de culture ; car tout, à Vancouver, appartient à la compagnie de la Baie d'Hudson et l'on n'y saurait acquérir un seul pouce de terrain. Quant aux perspectives de prospérité, elles sont aléatoires et ce n'est pas avant quinze ans qu'une communauté pourra fonctionner normalement en Orégon. Mgr Bourget n'aurait jamais permis cette fondation s'il avait mieux connu le pays. »

Mgr de Nesqually est stupéfait et se demande s'il n'est pas le jouet d'un cauchemar. Il essaye de faire contrepoids aux paroles de M. Huberdault. « Avant de faire venir les sœurs, dit-il, j'ai parfaitement renseigné la communauté. Durant ma longue absence — depuis le 19 mars 1851 jusqu'au 16 décembre dernier — l'Orégon a subi de grandes épreuves dont la plupart ne sont venues à ma connaissance qu'après mon retour, mais il y a encore du bien à faire et suffisamment de ressources pour vivre. Le bon Dieu a béni la quête que j'ai faite au Mexique et je puis pourvoir à la subsistance des sœurs durant un an et plus. Quand il s'est agi de la fondation d'une maison de la Providence dans mon diocèse, Mgr Bourget et les administratrices

de la maison mère ont procédé avec beaucoup de sagesse. Après s'être renseignés à bonne source, ils ont prié et longuement délibéré, de sorte que, j'en suis persuadé, cette fondation est voulue de Dieu. Elle devra faire un grand bien, car il y a ici plus d'œuvres qu'il n'en faut pour occuper les sœurs qui me sont envoyées. »

Les sœurs sont très émues : peut-être songent-elles qu'elles peuvent. sans compter sur des miracles, subsister et se rendre utiles dans cet Orégon qu'elles n'ont vu qu'à travers leurs ennuis. Quoi qu'il en soit, elles demeurent fermes dans leur résolution.

21 JANVIER.— M. Huberdault et les sœurs partent de Vancouver sans avoir remis leurs obédiences à Mgr Blanchet et sans s'être munis de lettres les autorisant à sortir du diocèse de Nesqually. En arrivant à Oregon City, ils écrivent de nouveau à Mgr Bourget et à Mère Caron, leur rendant compte de leur entrevue avec Mgr Blanchet.

30 JANVIER. — Les Sœurs de Notre-Dame ne manquent jamais l'occasion d'être agréables à leurs « sœurs canadiennes ». Ce jour-là, un dimanche, Mère Ignace de Loyola convoque ses sœurs et les nôtres pour leur faire tirer des sentences du Sacré-Cœur. S'adressant à Sœur Larocque et à ses compagnes, elle leur dit : « J'espère que vous nous serez toujours unies dans le Sacré-Cœur de Jésus et le Cœur immaculé de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Pour nous, en quelque partie du monde que nous allions, nous ne vous oublierons jamais. »



Mère Larocque

Sœur Larocque témoigne sa reconnaissance à la mère supérieure et à ses sœurs, qu'elle appelle les bienfaitrices de sa petite communauté. « Il nous serait impossible, leur dit-elle, d'oublier votre charité à notre égard et les exemples de vertus religieuses que vous nous avez donnés ».

1er février.— Après les huit jours de tristesse qui se sont écoulés depuis le refus de la mission de Vancouver, nos sœurs quittent l'Orégon pour la Californie. Mère Ignace de Loyola et deux de ses sœurs partent par le même bateau. Leurs autres sœurs devront les rejoindre un peu plus tard à San Francisco.

CHAPITRE VIII

CINQUANTE JOURS A SAN FRANCISCO

1853. Nouveau séjour chez les Sœurs de la Charité.— Épreuves.— Correspondance entre Mgr Alemany et Mgr Magloire Blanchet.— Détresse de la petite communauté.— M. Huberdault rencontre l'abbé Rock.

6 février.— Dimanche de la Quinquagésime. Nos voyageuses débarquent à San Francisco. M. Huberdault se rend chez Mgr Alemany. Les sœurs vont de nouveau demander l'hospitalité aux Sœurs de la Charité. Elles sont accueillies avec la même bienveillance que la première fois. Mgr Alemany vient célébrer la sainte messe dans la chapelle publique attenant à la maison des sœurs et veut bien accorder une entrevue à nos voyageuses. Quand elles lui demandent de les recevoir dans son diocèse, Mgr Alemany s'informe si Mgr de Nesqually leur a donné des lettres d'obédience. Sur leur réponse négative, l'évêque leur dit qu'il ne peut accepter leurs services sans le consentement de Mgr Blanchet et que, pour la même raison, l'exercice des fonctions sacerdotales est interdit à M. Huberdault dans le diocèse de Monterey.

Dans l'après-midi du même jour, les Sœurs de Notre-Dame, qui logent dans une maison particulière, vont faire une visite à nos sœurs et tâchent de les consoler. En se retirant, la bonne Mère Ignace de Loyola les recommande aux Sœurs de la Charité. La supérieure est absente, mais sa suppléante la remplace dignement:

« Nous aurons bien soin de nos sœurs canadiennes, dit-elle. Nous sommes pauvres, mais nous partagerons avec elles jusqu'à notre dernière patate ».

Nos sœurs exigent que pour cette fois l'on n'emprunte point de lits. Elles sont cependant forcées d'accepter deux matelas « dont la largeur, dit l'annaliste, sert à nos longueurs ». Leurs portemanteaux de tapis leur servent d'oreiller et leurs châles de couvertures. Elles ne veulent rien de plus. Après tout, qu'est-ce que cette pauvreté comparée aux souffrances morales qui les torturent?

7 FÉVRIER.— A la demande de M. Huberdault, qui insiste afin que les sœurs ne soient pas privées des sacrements, l'évêque charge l'abbé Antoine Langlois de diriger la petite communauté.

De leur côté, les RR. PP. Jésuites, M. Langlois et d'autres prêtres, bien renseignés sur les événements, demandent à Mgr Alemany de vouloir bien s'entendre avec Mgr Blanchet afin d'améliorer le sort de M. Huberdault et des religieuses dont il est chargé.

9 FÉVRIER.— Mgr Alemany écrit à Mgr Blanchet: « A mon retour de Santa Barbara et de Monterey, j'ai trouvé une pétition de M. Huberdault à mon adresse. Ce monsieur me demande si lui et les sœurs qu'il dirige pourraient trouver de l'occupation en quelque endroit de mon diocèse. J'ai répondu que les sœurs devaient travailler pour Votre Grandeur, mais que, si vous renonciez à vos droits, je pourrais probablement les employer en dehors de San Francisco, avec votre consentement.

« Quant à ce qui concerne M. Huberdault, j'ai dit à ce monsieur que je ne saurais lui donner d'emploi sans qu'il m'ait exhibé *l'exeat* et le consentement requis de Votre Grandeur à cet effet.

« Le même jour, les sœurs m'ont offert leurs services. Je leur ai demandé si elles avaient pour moi une lettre de votre part; elles m'ont répondu négativement. M. Huberdault et les sœurs ne peuvent donc avoir de l'emploi dans mon diocèse.

« Maintenant qu'y a-t-il à faire? Renvoyer M. Huberdault et les sœurs en Orégon me paraît chose impraticable. Les faire retourner à Montréal serait, ce me semble, les livrer aux ennuis d'un voyage périlleux sans autre résultat que celui d'augmenter les dépenses.

« Pour pallier la situation, et empêcher des rumeurs qui seraient préjudiciables à la religion dans un public mal disposé, je vous propose de renoncer à vos droits sur M. Huberdault et sur les sœurs, et de leur permettre, pour quelques années au moins, de demeurer et de travailler dans ce diocèse, jusqu'à ce qu'il y ait plus d'avantage dans le diocèse de Nesqually.

« Votre Grandeur comprendra que c'est une question dont je ne veux pas me mêler. Je vous demande donc de vouloir bien me dire jusqu'à quel point je puis m'engager à l'égard de M. Huberdault et des sœurs » . . . . (Traduit de l'espagnol).

Le 16 février, Mgr Blanchet répondait à Mgr Alemany: « Je viens de recevoir votre estimable lettre du 9 courant m'apprenant que les sœurs sont à San

Francisco et vous demandent de les recevoir dans votre diocèse, et m'informant que vous ne les recevriez et ne les emploieriez qu'après avoir reçu mon consentement...... Je réponds sur-le-champ.

« La conduite qu'a tenue M. Huberdault en venant chez moi avec la supérieure et une autre sœur, pour me dire tout simplement devant elles qu'elles ne pouvaient rester dans mon diocèse, m'a fait croire qu'il avait peut-être reçu de Montréal quelques instructions secrètes qui le rendaient tout à fait indépendant. C'est pourquoi je n'ai pas cru devoir écrire à Montréal. Les sœurs n'auraient pas été ici sur un grand théâtre, néanmoins elles devaient y faire beaucoup de bien, quoi qu'en dise M. Huberdault, et je regrette qu'elles n'aient pas été conseillées de faire au moins un essai.

« Quoi qu'il en soit, si véritablement j'ai encore droit de m'occuper d'elles et que mon consentement leur soit nécessaire pour que vous leur donniez de l'occupation dans votre diocèse, en considération des raisons que vous présentez, je vous permets de les employer, où bon vous semblera, aux œuvres de leur Institut et je leur souhaite toutes sortes de prospérités et de bonheur, en quelque lieu qu'elles aillent exercer leur charité. Dans mon affliction, je me consolerai un peu en pensant que votre diocèse pourra profiter de leur dévoûment. »

25 février.— A la réception de cette lettre, Mgr Alemany demande aux Sœurs de la Providence de s'affilier aux Sœurs de la Charité de San Francisco. Après un refus, qui ne peut le surprendre, il

leur offre la direction d'un hôpital ou d'un grand pensionnat à Sacramento. Les sœurs accepteraient avec bonheur la charge de l'un ou de l'autre des établissements proposés; mais, se trouvant incapables de remplir les obligations que comporte la direction d'un hôpital ou celle d'une maison d'enseignement, elles ne veulent pas s'exposer à tromper l'évêque en promettant plus qu'elles ne pourraient accomplir. Elles représentent donc à Mgr Alemany qu'à leur vif regret elles ne peuvent répondre à la marque de confiance qu'il leur donne et lui expriment de nouveau leur désir d'exercer des œuvres de charité identiques à celles de leur maison mère. Mgr Alemany leur fait observer que, les Sœurs de la Charité de San Francisco ayant peine à subsister, il a assez d'une maison de ce genre dans son diocèse.

Après cet échec, nos sœurs n'ont plus rien à espérer en Californie. Il importe même qu'elles en sortent le plus tôt possible, car les Sœurs de la Charité qui les hébergent vivent d'aumônes. Les personnes qui s'intéressent à leur Hospice représentent à M. Huberdault que le séjour de ces étrangères dans leur maison de pauvres leur occasionne trop de dépenses et retarde l'entrée de petites filles dont la pension doit les aider à soutenir cette institution. Afin de pacifier les mécontents, Mgr Alemany avertit nos sœurs de loger ailleurs. Par malheur l'argent fait défaut; les frais du voyage ont épuisé la bourse de la petite communauté, laquelle en quittant l'Orégon comptait sur un établissement, au moins temporaire, en Californie pour y subsister.

Quant à trouver à San Francisco une maison où l'on sera logé et nourri gratuitement, il n'y faut pas songer à cette époque. Lorsqu'une livre de pain se vend trente sous, un œuf cinquante sous et une pinte de lait une piastre, il n'est pas surprenant que l'on trouve onéreuse une surcharge de six personnes. Aussi cherche-t-on en vain une maison qui veuille recevoir la petite communauté. Le consul français, qui s'était montré rempli de bienveillance pour les sœurs lors de leur première arrivée à San Francisco, s'excuse maintenant de ne pouvoir leur venir en aide.

La bonne Sœur Larocque exhorte ses compagnes à la confiance en Dieu. Elle soutient leur courage de son exemple et de ses paroles et toutes attendent avec résignation les secours de la divine Providence. Cependant quelles perplexités les assiègent! Leur sourire résigné ne voile qu'à demi leurs souffrances.

En attendant les malles retardataires qui renferment leurs costumes religieux, elles continuent de porter les mêmes habits séculiers qu'elles avaient revêtus avant leur départ de la maison mère. Malgré les raccommodages qu'ils ont subis, robes, châles et chapeaux se ressentent des mésaventures des portages. Parées de ces costumes démodés, les sœurs attirent l'attention; des malappris les montrent du doigt et leur décochent des épithètes railleuses. Afin de se soustraire à ces impertinences populacières, elles ne sortent qu'aux heures et endroits où les rues sont le moins fréquentées. Ces humiliations, elles les ressentent à peine; mais elles ne peuvent échapper à la nostalgie. Les petites occupa-

tions à leur portée servent mal leur activité naturelle, et rien ne seconde leur assiduité à la prière ni ne retient leur esprit dans ce pays qui semble les repousser.

Le plus souvent, elles songent au Canada. Elles revoient le foyer paternel, où l'on doit évoquer leur souvenir. Elles revivent l'heure des adieux, moments inoubliables où elles ont senti leur amour filial se dilater sous la pression du sacrifice. Leur imagination se transporte également à la maison mère. La bien-aimée Mère Caron leur apparaît souriant à ses filles et assistant les pauvres, ses seigneurs et maîtres. Mère Caron si bonne, si compatissante, ah! si elle connaissait la profondeur de leurs ennuis!

A ces douleurs se joignent les angoisses que leur fait éprouver l'éloignement d'un poste que leur avait assigné l'obéissance. Elles l'ont abandonné, leur semble-t-il maintenant, pour des raisons discutables. Quel chagrin n'éprouveront pas Mgr Bourget et la communauté quand ils apprendront cet échec! Elles déplorent leurs démarches et se disent: « Retournons à Vancouver et supplions Mgr Blanchet d'accepter nos services ». M. Huberdault leur offre alors de les conduire de nouveau en Orégon; mais, comme les ressources font défaut, la petite colonie attendra patiemment le concours de la Providence.

Sur ces entrefaites, M. Huberdault fait la connaissance de l'abbé François Rock, prêtre missionnaire qui a passé quelque temps en Orégon.

CHAPITRE IX

CINQUANTE JOURS A SAN FRANCISCO (suite)

1853. M. Rock.— L'on décide de retourner au Canada a bord d'un navire chilien.— Ennuis et déceptions.— Lettres aux autorités de Montréal.— Départ pour Valparaiso.

M. Rock, prêtre luxembourgeois, était venu d'Europe par la voie du cap Horn, en même temps que plusieurs Pères de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, de Picpus [1]. En compagnie de ces religieux, il avait d'abord visité le Chili. Il s'était ensuite rendu en Orégon laissant en Californie ses compagnons de voyage. N'ayant pas trouvé dans les missions orégoniennes un genre d'apostolat conforme à ses désirs, il était passé en Californie. Depuis quelque temps, il était professeur de français dans un collège de la mission Dolorès, près San Francisco. Ce collège semblait promettre. On y enseignait plusieurs langues, ce qui contribuait particulièrement à le rendre populaire en ces temps de confusion babélique.

M. Rock se déplaisait à San Francisco. S'étant aperçu que l'administration conduisait le collège polyglotte à sa ruine, il en avait pris prétexte pour abandonner son poste de professeur. Son désir était maintenant de visiter l'Amérique du Nord afin de se fixer en quelque mission de son choix. Il venait d'obtenir de Mgr Alemany l'autorisation de quitter le diocèse de

[1] V. au supplément l'article « Picpus ».

Monterey, lorsque, se trouvant un jour chez l'abbé Langlois, il y rencontra M. Huberdault, qui le mit au courant de ses ennuis. Ému de compassion, M. Rock témoigna sa sympathie à M. Huberdault en lui offrant un fraternel appui.

Depuis leur retour à San Francisco, M. Huberdault et Jean logeaient à l'hôtel; M. Rock les amena à sa pension et se chargea des frais de leur entretien. Il offrit ensuite à M. Huberdault de lui prêter l'argent nécessaire pour sortir de l'impasse où il languissait.

Dès lors, M. Rock entra dans l'intimité de la petite communauté. M. Huberdault, sans cesse ennuyé par les plaintes des amis de l'Hospice, voulait essayer de disperser les sœurs dans quelques familles. M. Rock s'y opposa et se chargea de régler lui-même cette affaire. Après quelques démarches de sa part, les sujets de plaintes disparurent, de sorte que nos sœurs continuèrent de séjourner chez les bonnes Sœurs de la Charité. Ces excellentes religieuses n'avaient d'ailleurs cessé d'entourer les nôtres de bienveillance et de partager leurs peines au sujet des tracasseries qui leur venaient du dehors.

Au commencement de mars, M. Huberdault reçut les malles que l'on croyait perdues. Elles venaient d'Oregon City, où les avait expédiées la compagnie San Juan. On s'empressa de les ouvrir. Les sœurs contemplèrent avec émotion leurs livrées religieuses; mais, comme elles étaient sur le point de se remettre en voyage, elles continuèrent de porter leurs habits de séculières.

Le projet de retourner à Vancouver paraissant impraticable, on l'abandonna. Sur les conseils de Mgr Alemany, des RR. PP. Jésuites et d'autres membres du clergé, il fut convenu que la petite colonie reviendrait à Montréal. M. Rock, trouvant l'occasion favorable de se mettre en route pour faire son tour d'Amérique, voulut être du voyage. « Quant à moi, dit M. Huberdault en apprenant cette nouvelle aux sœurs, Mgr Alemany m'offre un emploi dans son diocèse, mais je n'ai pas voulu lui donner de réponse sans vous en parler ». « De grâce, s'empressa de répondre Sœur Larocque, ramenez-nous vous-même à notre maison mère. N'allez pas nous abandonner avant de nous avoir remises entre les mains de nos supérieurs ».

MM. Rock et Huberdault se mirent en frais d'organiser le voyage, mais la petite communauté continua d'être en butte à l'adversité. La compagnie San Juan venait, à la suite de pertes considérables, d'établir des prix de passage trop élevés pour les moyens de nos voyageurs; d'autre part, comme la fièvre jaune et le choléra sévissaient à Panama, il ne fallait pas songer à prendre cette voie.

Après maintes démarches, M. Huberdault fut informé par le consul français qu'un navire chilien, l' « Elena », devait prochainement faire voile pour Valparaiso. De là, dit le consul, il serait facile de trouver un navire voyageant de Valparaiso à New York, en passant par le cap Horn. M. Huberdault s'empressa d'aller s'entendre avec le capitaine de ce bateau et retint place à bord pour la petite caravane.

L'Elena était un voilier nolisé pour le cabotage, mais il fut convenu qu'un compartiment serait aménagé pour y installer les religieuses.

Profitant de l'occasion, un armateur en déveine, qui logeait à la même pension que MM. Rock et Huberdault, s'engagea comme second à bord du navire chilien.

Jean Campagna consentit à demeurer temporairement en Californie. Quant à Héloïse, elle refusa l'offre qu'on lui fit de rester chez les bonnes Sœurs de la Charité, qui l'eussent très volontiers associée à leurs œuvres. « Je veux, dit-elle, partager le sort de mes chères sœurs et les suivre partout jusqu'au tombeau ».

Dans la seconde semaine de mars, les sœurs reçurent, pour la première fois depuis leur départ, des nouvelles du Canada. C'était le vénéré père Truteau qui leur écrivait. « Combien de larmes avez-vous versées depuis que vous êtes parties ? » leur demandait-il. Il leur donnait des nouvelles de la communauté et les exhortait à la résignation.

Le 14 mars, les sœurs écrivaient à Mère Caron : « Il y a deux mois nous vous écrivions d'Oregon City, pour vous donner les raisons qui nous ont fait prendre, quoiqu'à regret, la résolution de renoncer à fonder un établissement de charité à Vancouver. Cette mission manquée, nous nous trouvions complètement à la grâce de Dieu, dans un pays où nous ne devions plus séjourner, et sans les moyens nécessaires pour retourner au Canada. C'est surtout dans ces moments critiques que nous avons pu apprécier le dévoûment

de M. Huberdault qui, comme un bon père, se sacrifie pour nous, afin de pouvoir dire comme son divin Maître : « Je n'ai perdu aucune de celles que vous m'aviez confiées ».

« Les excellentes Sœurs de Notre-Dame ne pouvaient plus nous garder chez elles, car elles-mêmes se disposaient à quitter l'Orégon pour aller s'établir en Californie. Donc, après deux mois de séjour chez elles, il fallut nous séparer les larmes aux yeux, mais le cœur rempli de la plus vive reconnaissance pour leur tendre charité. En compagnie de trois sœurs de Notre-Dame, nous sommes parties le 1er février pour la Californie.

« La navigation fut heureuse et ne dura que cinq jours. Le 6 nous étions à San Francisco, installées de nouveau chez les bonnes Sœurs de la Charité, qui ne furent pas surprises de nous revoir. Adorons les desseins du bon Dieu, qui saura bien tout conduire à bonne fin. Nous avions d'abord pensé retourner par la route de Nicaragua, mais voilà que la perte de deux *steamers* coulés à fond dernièrement a tellement fait augmenter le prix des passages que nous avons dû forcément renoncer à notre projet. Quant à la route de Panama, il n'y faut pas songer, à cause de la fièvre qui sévit actuellement dans l'isthme.

« Ces deux voies nous étant fermées, nous nous décidons à faire le grand tour par le cap Horn. Nous partons à bord d'un navire chilien prêt à faire voile pour Valparaiso. Ce sera un voyage de cinquante jours, au moins. Un bon missionnaire, le R. M. Rock,

qui connaît bien ces pays, nous accompagne ; M. Huberdault est enchanté d'avoir un confrère à bord. Nous laissons le bon Jean à San Francisco, chez les RR. PP. Jésuites. Nous venons de recevoir nos deux malles. . . . .

« Veuillez dire à nos chères sœurs de Montréal que nous n'en oublions pas une seule, et que nous espérons qu'elles vont redoubler leurs ferventes prières pour que nous soyons dignes de remplir les vues de la divine Providence, en profitant des épreuves auxquelles elle nous soumet. »

Les préparatifs du voyage sont peu compliqués. Il importe surtout de réduire le bagage ; car le capitaine de l'Elena a posé cette condition. Les livres de M. Huberdault et les effets de chapelle apportés du Canada sont expédiés à Mgr de Nesqually. Sœur Larocque donne aux Sœurs de Notre-Dame un jésus de cire ainsi que des outils de fleuriste et leur remet les étrennes qu'elle a reçues de Mère Ignace de Loyola. Nos missionnaires ne se réservent que leurs costumes et la lingerie nécessaire pour le voyage. Tous leurs autres effets sont donnés aux Sœurs de la Charité.

18 MARS. *Fête de la Compassion de la très sainte Vierge.*— Ce jour, que notre Institut célèbre avec toute la pompe dont il est capable, la petite communauté en déroute le passe dans une solennelle affliction. Jamais ces chères sœurs n'ont si bien compris la souffrance et le grand bienfait de la dévotion aux douleurs de Marie. Elles parcourent une voie périlleuse et toute de désolation, mais la très sainte patronne de

notre Institut les protège et leur vient en aide dans leurs incessantes épreuves. Oh! que loué et remercié soit le Cœur très miséricordieux de Notre-Seigneur, qui inspira à notre bien aimée Mère Gamelin la pensée d'associer cette réconfortante dévotion à notre vocation de Filles de la Charité!

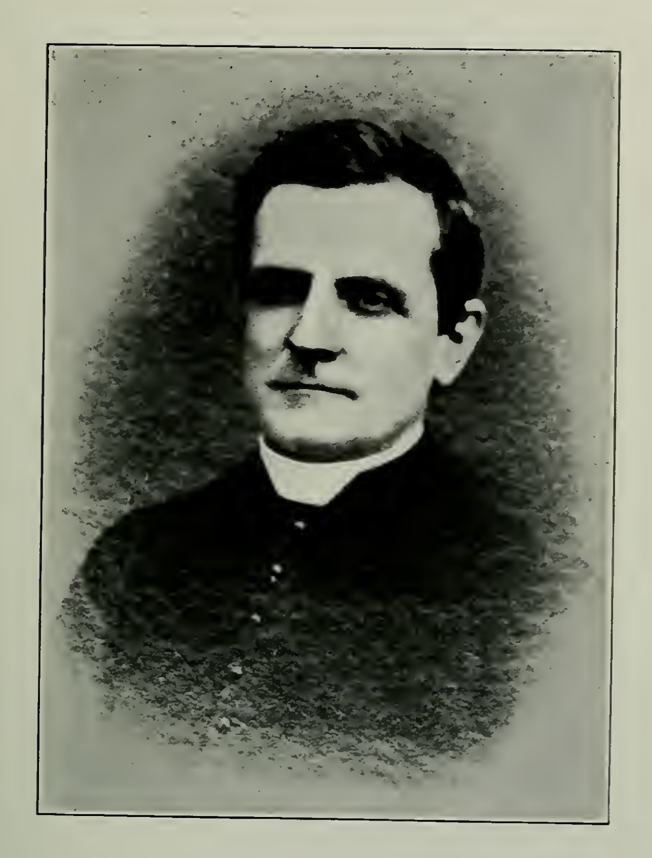
Du 19 au 25 mars.— Depuis plusieurs jours déjà nos voyageurs attendent le signal du départ. Mais le chargement du navire s'opère avec lenteur. A l'Hospice, l'espace se rétrécit de jour en jour, car il est devenu impossible d'ajourner davantage l'admission des pensionnaires qui se présentent. Nos sœurs occupent une petite pièce de mansarde surchauffée par un soleil de printemps californien. La chaleur y est suffocante. Mais voilà que cette chambre même est devenue indispensable au personnel de la maison. Quel malaise nos sœurs n'éprouvent-elles pas en voyant leur départ remis d'un jour à l'autre! Cependant, la bienveillance des Sœurs de la Charité ne se dément pas et ces bonnes religieuses sont affligées de ne pouvoir donner plus de confort à leurs sœurs canadiennes.

25 mars.— M. Huberdault avertit les sœurs que le départ est fixé au 27, mais qu'elles s'embarqueront le 26 et qu'il viendra ce jour-là de grand matin afin de les conduire au bateau. Le soir, il se rend à bord pour y passer la nuit. A son grand désappointement, il constate que rien n'est préparé pour l'installation des religieuses. Il croit prudent alors de s'occuper lui-même de ces détails et en avertit le capitaine.

26 MARS.— M. Huberdault n'a pas de temps à perdre. Au lieu de se rendre à l'Hospice comme il en avait prévenu les sœurs, il se hâte de se mettre à l'œuvre et passe cette journée à surveiller, avec M. Rock, l'aménagement de la cabine destinée aux religieuses.

De leur côté, les sœurs, qui ne soupçonnent rien de ce contretemps, sont surprises de voir l'avant-midi s'écouler sans que M. Huberdault paraisse à l'Hospice. Le départ va-t-il donc être encore retardé? Plus que jamais, les pauvres sœurs se sentent à charge à cet établissement qui les héberge depuis bientôt deux mois et dont la pauvreté réclame jusqu'au moindre espace. Déjà les ouvriers sont à démolir la chambre qu'elles occupaient. La maison est encombrée de pensionnaires et de visiteurs. Il n'y a place pour elles nulle part, pas même à la chapelle, que l'on est à réparer. Afin de nuire le moins possible, elles se tiennent dehors.

Elles sont en outre dans les transes au sujet de M. Huberdault. Seul, leur semble-t-il, un malheur a pu empêcher leur dévoué guide de venir à l'heure indiquée. L'équipage aurait-il voulu profiter d'une brise favorable et mettre à la voile sans en avertir M. Huberdault, qui devait coucher à bord? Leurs inquiétudes cessent lorsque, vers trois heures de l'après-midi, M. Huberdault vient les mettre au courant de ce qui s'est passé et leur dire que, cette fois encore, elles devront coucher à l'Hospice. M. Huberdault retourne à bord et les sœurs, rassurées, attendent le départ des ouvriers afin d'entrer dans la chapelle pour y passer la nuit. Les bonnes Sœurs de la Charité insistent pour qu'elles



L'abbé Gédéon Huberdault

s'installent à leur place dans leurs alcôves, mais nos sœurs, tout en se montrant reconnaissantes de cette offre, refusent de l'accepter, alléguant leur désir de « veiller Notre-Dame des Sept-Douleurs » comme c'est la coutume à la maison mère, dans la nuit qui précède le saint jour de Pâques.

27 mars. — C'est la grande fête de Pâques ! Mais, pour nos chères sœurs, rien n'évoque les joies de la résurrection. Il y a de l'orage dans l'air et de la tristesse dans les âmes.

A cinq heures, les voyageuses entendent la sainte messe et communient. Après le déjeuner, elles adressent leurs remercîments aux bonnes sœurs de l'Hospice. Les deux petites communautés se promettent mutuellement de vivre en union de charité dans l'exercice des œuvres de leur commun patron, saint Vincent de Paul. Après de touchants adieux, nos sœurs se rendent au quai de l'Elena.

Leur voyage à bord de ce vaisseau constitue le premier chapitre de l'histoire de la Providence au Chili. Quelques notes sur ce pays peu connu chez nous éclaireront cette histoire.

9

PREMIERE PARTIE

LE CHILI

Notes géographiques et historiques



PREMIERE PARTIE

LE CHILI [1]

NOTES GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

CHAPITRE I

DESCRIPTION DU PAYS

Aspect. — Habitants. — Climat. — Productions.

Avant même qu'il fut envahi par les Espagnols, le Chili était appelé « *Tchile* » par les indigènes. D'aucuns prétendent que ce nom imite le cri d'un oiseau appelé *tril*, très commun dans ces régions. D'autres soutiennent que *Chile* dérive de *Tchili*, mot péruvien qui signifie neige.

Le Chili s'étend entre les 19° et 56° parallèles sud, l'Océan Pacifique et les Andes. Sa longueur est d'environ 2,600 milles et sa largeur, très inégale, varie de 40 à 200 milles.

Cette bande territoriale passe pour être l'une des régions les plus pittoresques de l'Amérique du Sud. Le sol, affaissé à proximité de la mer,

---

[1] Le nom officiel est « Chile » qui se prononce « Tchilé ».

s'exhausse graduellement jusqu'aux Andes et prend l'aspect d'un amphithéâtre ayant pour fond de scène les majestueuses Cordillères. Les montagnes, ordinairement couronnées de neige, sont dominées çà et là par des cimes dont plusieurs atteignent de quinze à vingt mille pieds. Ces hauts sommets, qui semblent s'être vaporisés, apparaissent au loin comme des nuages immobilisés sous l'azur du ciel, lequel, dans le Chili central, reste pur et serein pendant les deux tiers de l'année. Les volcans, dont quelques-uns sont encore en activité, abondent dans les Andes chiliennes. Leurs menaçants cratères et le paysage tourmenté qui les environne font songer aux épouvantables tremblements de terre qui dévastèrent ce pays.

Les Cordillères de la côte, moins hautes que les Andes, s'élèvent cependant, mais en peu d'endroits, à plus de six mille pieds. Leurs formes arrondies et leurs pentes douces donnent à leurs chaînes l'aspect de coteaux onduleux s'affaissant dans la direction de l'Océan. Elles sont entrecoupées de vallées et de cours d'eau qui portent la prospérité dans les régions agricoles. Les rivières, en général courtes et peu profondes, jaillissent des Cordillères andines et dévalent impétueusement vers la mer.

*
* *

Entre la Cordillère andine et la chaîne côtière, s'étend le plateau central, magnifique vallée

où la masse de la population se concentre de Coquimbo à l'île de Chiloé [1].

Proportionnellement, les Espagnols de race pure sont plus nombreux au Chili que dans la plupart des autres États de l'Amérique du Sud. Une grande partie de la population provient des alliances entre Espagnols et Araucans. Les étrangers, de toutes nations, qui se font naturaliser Chiliens, s'assimilent d'ordinaire à la race dominante.

*
* *

Dans ces contrées, comme dans les autres régions de l'hémisphère sud, l'ordre des saisons est renversé : le printemps commence en septembre ; l'été en décembre ; l'automne en mars ; l'hiver en juin.

Le climat varie selon les latitudes. En général, la température baisse graduellement du nord au sud, et le littoral est plus tempéré que le plateau central. Dans le nord, où il ne pleut jamais, la chaleur est plus grande. Le centre est arrosé par des pluies intermittentes pendant trois ou quatre mois. Les pluies augmentent

---

[1] En 1916, la population du Chili était de 3,700,000 habitants dont environ 300,000 étaient répandus dans les provinces au nord de Coquimbo. Quelques milliers de colons et d'indigènes habitaient les régions situées au sud de l'île de Chiloé (G. Cruz, 1916).

d'une latitude à l'autre vers le sud, de sorte que, dans la région des terres magellaniques, la neige et la pluie tombent durant près de dix mois sur douze. Cependant, malgré ces variations de température, partout dans le pays le climat est sain et plus doux que dans les autres parties du globe situées aux mêmes degrés de latitude.

*
* *

Les ressources du Chili proviennent des mines, de l'agriculture et de l'élevage du bétail.

Le pays est riche en métaux : or, argent, cuivre, fer, plomb, cobalt, nickel, mercure, bismuth, manganèse. Il abonde en nitrates, borax, soufre, quartz, plâtre, ardoise, argile à poterie. Ses mines de houille sont avantageusement exploitées. L'on trouve encore au Chili des pierres d'élite telles que jaspe, agates, grenat, améthystes, lapis-lazuli.

La végétation, nulle dans le nord à cause des sécheresses, atteint son maximum de développement dans les provinces de Valdivia et Llanquihue, où des forêts d'arbres géants et d'arbrisseaux enchevêtrés de lianes sont impénétrables. Les mélèzes, cyprès, chênes, copals, caïacs, lauriers, caroubiers ainsi que plusieurs plantes médicinales de ces forêts sont des espèces indigènes. La vé-

gétation exotique fournit les noyers, peupliers, ormes, châtaigniers et quantité de plantes ornementales.

Les fruits sauvages sont relativement rares dans ces contrées où se cultivent avec grand succès toutes les variétés d'oranges, citrons, figues, poires, pêches, prunes, cerises et autres espèces importées des régions méridionales de l'Europe. Le climat du Chili central est surtout favorable à la culture de la vigne et de l'olivier. Vers le sud, nous dit Mère Bernard, l'on cultive des pommes, *fameuses* et autres, aussi bonnes que celles de Montréal.

Le maïs et la pomme de terre sont des plantes indigènes. Le chanvre, le lin, les fèves, les céréales ainsi que les légumes de toutes sortes sont très cultivés dans les régions agricoles. La pomme de terre pousse dans tout le pays.

Les plus belles fleurs du monde semblent s'être donné rendez-vous au Chili. Cette flore effervescente favorise éminemment la culture des abeilles et donne une importance considérable au commerce du miel.

*
* *

Outre les animaux domestiques: chevaux, mules, bœufs, moutons (mérinos), porcs, oiseaux de basse-cour, etc., d'origine étrangère, l'on trouve au Chili des animaux indigènes très utiles, entre

autres la vigogne, le lama et le *guanaco* ou guanaque, races intermédiaires entre le chameau et le mouton. La laine soyeuse des lamas est très recherchée et les *guanacos* se domestiquent facilement.

Le Chili possède une grande variété d'oiseaux. Le condor, espèce de vautour, mesure jusqu'à trois pieds de long et dix pieds d'envergure. C'est l'oiseau qui vole le plus haut. Il s'élève bien au-dessus des Andes.

Les fauves des forêts n'ont, paraît-il, rien de redoutable. Les serpents même seraient inoffensifs. Au contraire, il faut se garer des scorpions et d'une espèce d'araignée dont les morsures sont dangereuses.

CHAPITRE II

LE CHILI HISTORIQUE

Conquête du Mexique.— Conquête du Pérou.— Conquête du Chili.— Régime colonial.— La république

Lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique, deux grandes nations indigènes, les Mexicains au nord et les Péruviens au sud de l'Isthme de Panama, goûtaient en paix une civilisation avancée. En 1517, Vélasquez[1], gouverneur de Cuba, chargea Fernand Cortez, l'un de ses compagnons, d'une expédition au Mexique, avec mission de s'en emparer. Ce pays était peuplé de plusieurs races dont l'une, celle des Aztèques, tenait les autres sous sa domination. En 1521, Cortez, après avoir surmonté d'incroyables obstacles, soumettait les Mexicains; mais il déshonorait sa conquête par de révoltantes cruautés.



Quelques années plus tard, deux aventuriers espagnols, François Pizarre et Diego d'Almagro, pénétraient dans le Pérou, habité par des aborigènes appelés Quichuas, dont l'une des tribus,

[1] Diego Vélasquez (1465—1523), général espagnol, suivit Colomb dans son second voyage en Amérique, fit la conquête de Cuba et découvrit le Yucatan.

celle des Incas, était la plus civilisée de toutes les nations indiennes du Nouveau-Monde. Les Incas prétendaient descendre du soleil et formaient une espèce de dynastie qui, depuis quatre siècles, gouvernait, non seulement le Pérou, mais une étendue de territoire qui forme aujourd'hui plusieurs républiques. Ils exerçaient aussi, depuis un siècle, leur influence sur le nord du Chili.

Les Péruviens, qui exploitaient depuis longtemps leurs inépuisables mines d'or, possédaient d'immenses richesses, que Pizarre et ses compagnons d'armes s'empressèrent de piller. Les cruautés exercées au Mexique se reproduisirent au Pérou et se compliquèrent de conflits entre Espagnols. Afin, sans doute, de diminuer le nombre de leurs persécuteurs et d'atténuer ainsi l'horreur d'une situation dont ils étaient les plus pitoyables victimes, les Indiens apprirent aux conquérants l'existence d'une magnifique contrée appelée « Chile », qui pouvait être facilement soumise. Pizarre, qui voulait éloigner Almagro devenu son rival, le chargea d'aller conquérir le territoire vanté par les Péruviens [1].

*
* *

Les aborigènes du Chili formaient des tribus qui s'alliaient entre elles et se groupaient dans les parties du pays les plus favorables à leur

[1] Valdes, page 15.

organisation en temps de guerre. Ceux du nord, les moins nombreux, vivaient sous la domination plutôt nominale que réelle des Incas péruviens. Une autre nation, celle des Araucans [1], occupait surtout les régions centrales.

Almagro, avec ses soldats équipés à l'européenne, eut bientôt fait de vaincre ces peuplades armées seulement d'arcs et de lances rudimentaires. Cependant, ne trouvant pas au Chili autant de richesses qu'il en ambitionnait, il retourna au Pérou afin de s'en emparer, mais il fut pris et étranglé par ordre de Pizarre, en 1538.

Don Pedro de Valdivia, autre compagnon de Pizarre, continua la conquête du Chili. Il fonda Santiago (1541), Concepcion (1550), Valdivia (1551), Angol, en territoire araucan, La Serena, ainsi que d'autres villes et places fortes. Valdivia périt, en luttant contre les indigènes, en 1553.

*
* *

En 1561, le roi d'Espagne érigea tout le pays, moins le territoire des Araucans, en capitainerie générale. Cette érection marque pour le Chili la fin de la « Conquête » et l'inauguration de la « Période coloniale ». Cinquante cinq gouverneurs se succédèrent pendant ce dernier régime. Au cours des deux cent cinquante ans qu'il

[1] V. au supplément l'article « Araucans ».

dura, les guerres de l'Araucanie tinrent presque continuellement les colons sur la défensive.

Avec le XIXe siècle survinrent d'autres luttes. Les griefs des colonies hispano-américaines contre la mère patrie et l'exemple des Etats-Unis, qui exaltaient les avantages d'une liberté récemment conquise, troublèrent les coloniaux espagnols, par ailleurs et depuis longtemps altérés d'indépendance. L'invasion de l'Espagne par Napoléon 1er, en 1808, leur fournit l'occasion de s'organiser et, le 18 septembre 1810, le Chili proclamait son émancipation politique. L'Espagne protesta par les armes. La guerre, commencée en avril 1813, se terminait le 2 octobre 1814 par la victoire royaliste de Rancagua.

Nullement déconcertés par ce revers, les patriotes, commandés par le général don Bernardo O'Higgins [1], se réorganisèrent sur le versant oriental des Andes, et, à l'aide d'une armée formée en Argentine par le général don José San Martin [2], défirent les royalistes dans un combat qui eut lieu sur les hauteurs de Chacabuco (1817).

[1] Chilien d'origine irlandaise, fils d'Ambrosio O'Higgins, l'un des plus brillants gouverneurs du Chili au temps du régime colonial.

[2] Don José San Martin (1778-1850) fut le promoteur de l'indépendance sud-américaine. A l'aide d'une armée *libératrice* qu'il avait organisée, il contribua à l'émancipation du Chili, du Pérou et de l'Argentine, sa patrie. Méconnu par quelques-uns des siens, il se réfugia en France, où il mourut en 1850. Les Chiliens lui ont élevé un monument à Santiago. Ses restes, réclamés par ses concitoyens, reposent dans la cathédrale de Buenos-Ayres.

Le 14 mars 1818, O'Higgins et San Martin proclamaient solennellement la Vierge du Carmel patronne des armées chiliennes, et, le 5 avril suivant, une glorieuse victoire, remportée dans les plaines de Maipo, parachevait l'œuvre de l'indépendance. Les royalistes, relégués sur les frontières araucanes, furent définitivement expulsés du Chili, en 1826.

***

Après la victoire de Chacabuco, don Bernardo O'Higgins avait été reconnu chef ou *Directeur suprême* de la nation. Forcé de donner sa démission en 1823 [1], il fut remplacé par don Ramon Fraire, qui, à son tour, abandonna son poste en 1826. Depuis cette date jusqu'en 1831, la jeune république traversa une espèce d'anarchie pendant laquelle cinq gouvernants se succédèrent.

Le gouvernement du général Joaquin Prieto suivit cette ère de confusion. A cette époque, l'administration républicaine du Chili prit la forme qu'elle conserve encore en substance. Cette organisation, œuvre du ministre don Diego Por-

[1] En 1823, un parti de mécontents força O'Higgins d'abandonner son poste. L'illustre libérateur du Chili s'exila volontairement au Pérou, afin de se soustraire aux procédés malveillants de ses adversaires. Il mourut en 1842. En 1868, ses restes furent rapatriés au milieu d'enthousiastes manifestations. Ses concitoyens lui ont élevé un superbe monument à Santiago.

tales [1], fut promulguée en 1832. Depuis cette époque le chef de la République porte le titre de « Président ».

Le général Manuel Bulnes (1841-1851) succéda au général Prieto.

Don Manuel Montt, président de 1851 à 1861, activa la prospérité nationale par d'importantes améliorations et fonda de nombreux établissements d'éducation et de charité [2].

Le Chili comprend vingt trois provinces et un territoire. Les provinces sont divisées en départements qui se ramifient en subdélagations formées de districts. Selon le degré de l'autorité qu'ils exercent, les administrateurs sont appelés *intendants* de provinces, *gouverneurs* de départements, *subdélégués* de subdélégations et *inspecteurs* de districts.

Le territoire de Magellan est régi par un gouverneur qui dépend directement du Président. Le littoral forme un département maritime administré par un *commandant général* dont le siège est à Valparaiso.

Nous terminons cette brève étude du Chili par l'exposé d'un tableau où se condensent les détails qui sont de nature à nous rendre plus familier le pays dans son ensemble.

[1] Don Diego Portales fut l'un des hommes d'État les plus habiles du Chili. Ses adversaires le firent fusiller.

[2] C'est au cours de l'administration du Président Montt que nos sœurs s'établirent au Chili. Don José Joaquin Pérez lui succéda en 1861. De 1871 à 1921, dix présidents se sont succédé au Chili.

CHAPITRE III

GÉNÉRALITÉS SUR LES PROVINCES

LES PROVINCES, LEURS VILLES ET LEURS RESSOURCES [1]. — LE TERRITOIRE DE MAGELLAN. — PATAGONS ET FUÉGIENS (note).

TACNA [2] Villes : *Tacna* (capitale), Arica, port de mer.— Climat très chaud mais sain. — Productions : coca, cacao, café, tabac, fer, cuivre, plomb, soufre, grande quantité de fruits et de produits potagers.

TARAPACA. Villes : *Iquique* (capitale et port de mer), Pisagua.— Productions : argent, fer, iode, guano [3], gisements abondants de nitrate de soude, aussi appelé salpêtre du Chili [4].

ANTOFAGASTA. Villes : *Antofagasta* (capitale), sur la baie Moreno[5], Tocopilla, Taltal.— Territoire en partie désertique.— Productions : argent, cuivre, borax, nitrate de soude, guano.

---

[1] Seules, les villes et les productions les plus importantes sont mentionnées.

[2] Depuis 1883, le Chili possède provisoirement les territoires de Tacna et Arica, qui formaient auparavant un département péruvien.

[3] Mélange de déjections et de débris d'oiseaux de mer accumulés, depuis des siècles, dans diverses régions de l'Amérique du Sud. Ces matières organiques constituent un engrais très fertilisant.

[4] Le nitrate de soude est utilisé en agriculture.

[5] Des SS. de la Providence sont établies à Antofagasta.

ATACAMA. La capitale de cette province est *Copiapo*, sur la rivière de même nom. — Productions : or, argent, cuivre (gisements très riches) ; dans la vallée de Huasco : vins, raisins secs exquis.

COQUIMBO. Villes : *La Serena* (capitale et ville épiscopale), Coquimbo, Ovalle, Vicuna [1], Salamanca, Andacollo (centre minier). — Productions : or, argent, cuivre, fer, manganèse, vignes, grands troupeaux de brebis.

ACONCAGUA. Ville : *San Felipe* (capitale), centre du commerce transandin. — Productions : céréales, chanvre, vins (riches vignobles), boissons de maïs.

VALPARAISO (vallée du paradis). Capitale : Valparaiso [2], principal port de l'Amérique du Sud, sur le Pacifique. — Autres villes : Quillota, Limache, Casa Blanca, Vina del Mar. — Ciel sans nuages pendant plus des deux tiers de l'année ; pluies intermittentes pendant les mois d'hiver. Climat agréable et sain. Janvier est le mois le plus chaud ; juillet est le mois le plus froid. Productions : miel, céréales, chanvre, vignes (cépages bordelais), toutes les variétés des meilleurs fruits et légumes. Nombreux troupeaux.

---

[1] Les SS. de la Providence ont deux établissements à La Serena, un à Ovalle et deux à Vicuna.

[2] Les SS. de la Providence dirigent un asile et des écoles à Valparaiso. Elles ont aussi un hôpital à Limache.

SANTIAGO. Ville principale : Santiago, capitale de la république chilienne et de la province de Santiago ; siège métropolitain.

Cette ville est sise sur un magnifique plateau au pied des Andes. Elle est traversée par une rivière torrentielle, la Mapocho, affluent du fleuve Maipo, qui se précipite des Cordillères.

La ville est divisée en trois grandes sections : la Chimba [1], la Cagnada ou Alameda et le Yungai.

Les rues sont entrecoupées de jardins publics d'une grande beauté. Le *Parque*, l'*Alameda* de *las Delicias* et le *cerro Santa Lucia*, qui s'élève à soixante dix mètres au-dessus de la ville, sont de splendides boulevards.

Melipilla et San Bernardo sont des villes remarquables. Mentionnons *Curacavi*, village où s'arrêtaient nos sœurs quand elles voyageaient de Santiago à Valparaiso.

Le climat et les productions sont ceux de la province de Valparaiso.

Santiago est l'une des provinces les plus fertiles et les mieux cultivées.

---

[1] C'est dans une maison de la *Chimba*, rue Recoleta, que Mère Larocque et ses compagnes fondèrent la première maison de notre Institut au Chili.

Outre leur maison mère, les Sœurs de la Providence possèdent encore cinq établissements à Santiago.

O' HIGGINS. Capitale : *Rancagua.* — Productions : blé, maïs, haricots, pommes de terre.

COLCHAGUA. Capitale : *San Fernando.* — Productions : céréales, vignes, chacoli (vin faible), fruits, nombreux troupeaux. — Cette province est l'une des plus fertiles du Chili.

CURICO. Capitale : *Curico*, ville située entre les rivières Teno et Lontué.— Région agricole. Cette province cultive surtout le lin.

TALCA. Capitale : *Talca*, sur la rivière Claro. — Productions agricoles, bois, troupeaux.

LINARES. Capitale : *Linares* [1].— Productions agricoles (abondance de haricots et de bois), vins doux, commerce de viandes salées ou fumées.

MAULE. Villes : *Cauquenes* (capitale), sur la rivière homonyme, Constitution (port de mer), Quirihue, Chanco.— Produits agricoles, vins doux recherchés, fromage de Chanco.

NUBLE. Villes : *Chillan* (capitale), San Carlos, Bulnes, Yungai.— Productions agricoles. Vins, bois, troupeaux.

CONCEPCION. Capitale : *Concepcion* (port de

---

[1] Les SS. de la Providence dirigent un orphelinat à Linares.

mer) siège épiscopal [1].— Productions : vins doux (vignobles très productifs), céréales, bois, houille, troupeaux.

BIO-BIO, partie de l'ancien territoire araucan ; sa capitale, *Angeles*, est située à quelques milles de Human (colonie allemande).— Productions : vins, froment.

Cette province doit son nom à la rivière Bio-Bio, qui la traverse et qui servit de frontière aux Araucans durant trois siècles.

ARAUCO, partie de l'ancien territoire araucan ; *Lebu*, sa capitale, est situé à l'embouchure de la rivière de ce nom.— Productions : céréales, bois, houille.

MALLECO, partie de l'ancien territoire araucan ; capitale: *Angol.* — Cette province est l'une de celles qui produisent le plus de blé et de bois.

Malleco est l'ancien pays d'Angol, où les Araucans organisaient leurs guerres contre les Espagnols.

CAUTIN, partie de l'ancien territoire araucan ; villes : *Temuco* [2], sur la rivière Cautin, Impérial, Lautaro.— Région agricole, troupeaux.

---

[1] L'hospice des SS. de la Providence de cette ville était sur le point d'être fondé lorsque se produisit la scission.

[2] Les SS. de la Providence dirigent un établissement à Temuco.

VALDIVIA. *Valdivia*, capitale de cette province, est sise à l'embouchure de la rivière Calle-Calle aussi appelée Valdivia.

La végétation forestière est luxuriante dans ces régions, où les pluies sont fréquentes et copieuses.— Productions : bois, cuirs, houille, pommes, abondance de pommes de terre.

Après avoir prospéré sous le régime colonial, la ville de Valdivia traversa une période de décadence. L'immigration allemande l'a fait entrer dans une nouvelle ère de progrès.

LLANQUIHUE. Villes : *Puerto Montt*, capitale, sur le lac Reloncavi ; Osorno, sur la rivière Rahue. — Pluies abondantes. — Forêts touffues, impénétrables. — Productions : outre le bois, abondance de pommes de terre, troupeaux de porcs.

CHILOÉ. Capitale : *Ancud*, siège épiscopal.— Productions : huîtres, pommes de terre, bois provenant de forêts épaisses où croissent le chêne, le laurier, le cyprès ; troupeaux de porcs.

TERRITOIRE DE MAGELLAN. Capitale : *Punta Arenas* (pointe de sable). Le cap Horn, au sud de la Terre de Feu, est le plus haut promontoire de cette région.

Les terres magellaniques sont arides et jalonnées de lagunes. Pendant environ dix mois de

l'année, elles sont ou couvertes de neige, ou copieusement inondées de pluies. Elles offrent cependant des ressources appréciables : mines de houille, gisements métallifères, etc [1].

---

[1] Ce territoire est une partie de la « Patagonie » que la République Argentine et le Chili se partagèrent par un traité conclu en 1881, et, à la suite de contestations, par un arbitrage du roi d'Angleterre, en 1902.

Les Indiens appelés « Patagons », de même que les Fuégiens (habitants de la Terre de Feu), vont vite à l'extinction. C'est à peine si l'on compte deux mille indigènes fixés dans les environs du détroit de Magellan ; les autres, difficiles à recenser à cause de leur vie nomade, vaguent le long des côtes et à travers les îles. Ils se nourrissent de gibier, poissons, mollusques, et logent ordinairement sous des huttes ou des tentes de peaux.

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE DU CHILI

LES PREMIERS MISSIONNAIRES. — ÉRECTION DU DIOCÈSE DE SANTIAGO. — DIOCÈSES SUFFRAGANTS. — PRÉFECTURE ET VICARIATS APOSTOLIQUES (note). — LE PREMIER ARCHEVÊQUE DE SANTIAGO. — — RELIGIEUX ET RELIGIEUSES.

Bien que la foi catholique et la civilisation espagnole marchassent de front au temps des découvertes sud-américaines, l'œuvre des missionnaires n'en était pas moins hérissée d'obstacles de tous genres. La tâche de convertir des peuplades barbares et de les protéger en même temps contre l'insatiable cupidité des conquérants, la plupart inhumains, était aussi ingrate que périlleuse. Cependant les ouvriers de la première heure abondèrent, et maintes fois les champs apostoliques chiliens furent ensemencés du sang des évangélisateurs.

Les besoins spirituels des régions conquises ne pouvaient échapper à la vigilante sollicitude du Saint-Siège. Dès l'année 1561, Sa Sainteté Pie IV décrétait l'érection du diocèse de Santiago, le faisant suffragant de l'archevêché de Lima, et lui donnait pour évêque don Bartolomé Rodrigo Gonzalez Marmolejo, qui était arrivé au Chili avec le *conquistador* Pedro de Valdivia.

Le 23 juin 1840, Sa Sainteté Grégoire XVI érigea l'Église de Santiago en métropole lui donnant pour suffragants les évêchés de Concepcion, de La Serena et de Saint-Charles d'Ancud [1].

Le premier archevêque de Santiago fut l'illustrissime don Manuel Vicuna. Depuis 1832, il occupait le siège de ce diocèse, dont il était le vingt troisième évêque. Mgr Raphaël Valentin Valdivieso est celui de ses successeurs dont l'histoire intéresse le plus notre communauté.

*
* *

La ville de Santiago, surnommée la « Rome de l'Amérique du Sud », renferme un grand nombre d'établissements religieux. Déjà, en 1853, elle comptait sept couvents d'hommes : Frères Prêcheurs ou Dominicains, Pères de la Récollection Dominicaine, Franciscains, Augustins, Mercédaires, Capucins, Pères des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, de Picpus.

Les Dominicains, les Franciscains, les Augustins, les Mercédaires et les Jésuites s'établirent au Chili dès les premiers temps de la conquête; les

---

[1] L'Église du Chili comprend en outre : 1. — la préfecture apostolique d'Araucanie, (résidence à Valdivia) ; 2.— le vicariat apostolique de Tarapaca, (résidence à Iquique) ; 3.— le vicariat apostolique d'Antofagasta, (résidence à Antofagasta) ; 4. — le vicariat apostolique de Magellan, (résidence à Punta Arenas).

Jésuites, qui avaient été expulsés en 1767, revinrent au pays et s'établirent à Valparaiso en 1843 [1].

Le plus ancien monastère de femmes est celui des « Augustines », aussi appelées « Chanoinesses régulières de Saint-Augustin de l'Immaculée Conception », fondé à Santiago, en 1576, par les six veuves de six capitaines espagnols tués dans une bataille contre les Araucans [2].

Les autres religieuses de Santiago, en 1853, étaient, par ordre d'ancienneté : les Clarisses de Santa Isabel, les Clarisses de Notre-Dame de la Victoire, les Carmélites de Saint-Joseph, les Capucines, les Roses, les Carmélites de Saint-Raphaël, les Dames de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, de Picpus [3].

---

[1] Voir à l'article « Araucans » les remarques concernant l'apostolat des Jésuites chez les indigènes du Chili.

[2] Mgr Battandier, Annuaire pontifical catholique, 1914, page 447.

[3] A cette liste de religieux et de religieuses, qui exerçaient leur apostolat à Santiago lorsque nos sœurs s'y établirent, il faut ajouter aujourd'hui les Ordres et Instituts suivants :

1° Lazaristes ; Jésuites ; Pères du Cœur de Marie ; Rédemptoristes ; Frères des Écoles Chrétiennes ; Augustins de l'Assomption ; Salésiens ; Pères des Écoles Pies ; Carmes Déchaussés ; Pères du Saint-Sacrement ; Religieux de la Société du Verbe-Divin ; Frères Maristes ; Trinitaires ;

Voilà le pays où nos sœurs allaient s'installer à leur descente de l'Elena.

2° Soeurs de la Providence du Chili ; Dames du Sacré-Cœur de Jésus ; Sœurs de la Charité ; Religieuses du Bon Pasteur ; Religieuses de la Maison de Marie ; Filles de Notre-Dame ; Visitandines ; Sœurs de la Charité Chrétienne de l'Immaculée-Conception ; Sœurs de Sainte-Véronique ; Sacramentines ; Sœurs du Précieux Sang ; Hospitalières de Saint-Joseph ; Thérésiennes ; Filles de Saint-Joseph ; Soeurs de Saint-Joseph de Cluny ; Soeurs du Très Saint Coeur de Marie ; Soeurs de Miséricorde ; Franciscaines de Marie ; Salésiennes ; Petites Soeurs des Pauvres ; Religieuses Carmélites de la Charité ; Dominicaines du Tiers-Ordre de Sainte Catherine de Sienne.

La seule ville de Santiago compte vingt sept couvents d'hommes et soixante trois couvents de femmes (Mgr Batt. Ann. Pont. 1914, p. 448).

Toutes les croyances sont tolérées au Chili, mais seul le catholicisme est soutenu par l'Etat.

DEUXIÈME PARTIE

LES SŒURS DE LA PROVIDENCE AU CHILI

DEUXIEME PARTIE

LES SŒURS DE LA PROVIDENCE AU CHILI

CHAPITRE I

VERS LE CHILI

1853. — L'embarquement. — Terrible perspective. — Menaces. — Sœurs malades. — Vœu a Notre-Dame des Sept-Douleurs.

L'Elena jaugeait cent quatre vingts tonnes. Il portait une cargaison de sucre expédiée à Valparaiso, aux frais de don Francisco Alvarez, riche négociant chilien. Si l'on en croit la chronique, l'Elena devait être l'un des voiliers les moins modernes de son temps. La vétusté évidente de sa charpente et la chétive apparence de son gréement attestaient même une longue carrière de courses périlleuses.

Pour s'installer à bord de ce bateau dépourvu de passerelle et qui semblait voltiger au bout de ses amarres, il fallait se précipiter. Aussi l'embarquement fut-il quelque peu dramatique. L'annaliste crut devoir le noter : « Il nous fallut faire un acte de résignation, car dès que l'une de nous

s'était lancée sur le pont, le petit navire s'éloignait, laissant les autres sœurs attendre anxieusement la vague qui le ramènerait. Il y avait danger de tomber à la mer, mais nos anges gardiens nous protégèrent. »

Dès qu'elles furent embarquées, les sœurs reprirent confiance. L'Elena, vu de plus près, leur parut moins délabré ; l'annaliste nous a transmis la description des choses qui les entouraient : « Sur le pont supérieur l'on avait bâti une chambre temporaire pour le second commandant. A quelques pieds du mât d'artimon, une ouverture vitrée, couverte d'un grillage et appelée *capot*, laissait pénétrer la lumière sur le second pont. Quatre caisses à volailles servaient de sièges. Près du mât de misaine, un escalier conduisait au pont inférieur divisé comme suit pour l'occasion :

« A droite, trois pièces : salle à manger, cabine de M. Rock, cabine des sœurs.

« A gauche, trois pièces : office du capitaine, chambre du capitaine, cabine de M. Huberdault.

« Ces cabines étaient closes par des persiennes qui avaient la double propriété d'intercepter la lumière et de favoriser les indiscrétions.

« L'arrière du bateau, laissé libre, était simplement entouré d'un garde-corps. C'était l'endroit où se tenaient les matelots en temps de repos ou

de récréation. La cabine des sœurs recevait la lumière de ce côté par un guichet grillagé et sans vitre. Près de cette ouverture, l'on avait improvisé un autel en plein air pour la célébration des saints mystères.

« L'ameublement de la cabine des religieuses et d'Héloïse se composait de lits superposés à double rang. On les avait garnis d'une paillasse, d'un oreiller et d'une couverture de laine pour chaque sœur. Un seul lave-mains avait pu trouver place dans cette cellule. Les lits servaient de sièges. »

Le capitaine et l'ex-armateur devenu « second » reçurent avec politesse les passagères, qu'ils savaient être des religieuses. Ils les conduisirent à la cabine qu'on leur avait louée et chargèrent deux « novices » ou apprentis-matelots de porter leur bagage.

Nos sœurs furent surprises de voir leur cabine si bien aménagée. Ce confort relatif leur parut même une espèce de luxe, après les jours de malaise qu'elles venaient de traverser. Toutefois, le désenchantement devait bientôt faire place à ce moment de satisfaction. Elles venaient d'entrer dans leur cellule lorsqu'on vint les avertir de n'en sortir que le soir, car il fallait laisser ignorer aux gens de l'endroit leur présence à bord. Se trouvant alors entassées dans un espace si étroit qu'elles pouvaient à peine se mouvoir, elles pri-

rent le parti de se mettre au lit. Elles étaient en frais de faire un peu de lecture, lorsqu'une pluie battante vint les obliger d'abaisser le volet de l'unique ouverture qui les éclairait.

Que faire dans cette obscurité? Nos sœurs n'entendent pas laisser passer ce jour dans un silence absolu. Elles prient, chantent des cantiques et longuement elles devisent. « Ce voyage est pénible ; toutefois, il ne peut durer plus de cinquante jours », on les en a assurées. Ce n'est pas si long, surtout quand on ne manque de rien. MM. Huberdault et Rock sont pourvus de tout ce qui est nécessaire pour la célébration de la messe. Le pain eucharistique sera souvent distribué aux voyageuses. A Valparaiso, elles attendront dans une communauté le moment favorable de s'embarquer pour le Canada. Le voyage de Valparaiso à Montréal durera bien aussi cinquante jours. Ah ! comme l'on est encore loin du pays, de la maison mère ! Elles passent en revue les ennuis d'un voyage au long cours : le mal de mer, les tempêtes, les brouillards et tant d'autres......

Tout en causant, elles guettent le moment où l'on va lever l'ancre. Vaine attente. Au repas du soir, elles apprennent que le départ est remis au lendemain.

C'est ainsi que, ce 27 mars 1853, un petit détachement de « la Providence » termine la célé-

bration de la grande fête de Pâques, dans le port de San Francisco.

28 MARS. — Tempête. Le départ est ajourné.

29 MARS. — Vent contraire et grosse mer. L'Elena s'agite, mais ne démarre point.

30 MARS. — Vers trois heures de l'après-midi, on lève l'ancre. Tout s'annonce bien. Un vent favorable éloigne rapidement l'Elena des côtes de la Californie.

31 MARS. — Nos voyageuses se portent bien ; M. Huberdault est malade. M. Rock, voyageur endurci, est réfractaire au mal de mer.

1er AVRIL. — Les sœurs commencent à ressentir l'effet du roulis et du tangage. « Ce sont là des scrupules, dit M. Rock ; il faut vous distraire ». A cette fin, il leur procure un jeu de dominos et des livres espagnols. « Il vous faudra, dit-il, parler l'espagnol, à Valparaiso ».

10 AVRIL. — Temps calme. M. Huberdault peut célébrer la sainte messe.

A cette date, à peu près, l'on constate que des rats ont percé les tonneaux d'eau potable dont la provision a notablement diminué. Quelle perspective de souffrance, à moins que des pluies ne viennent remédier à ce malheur !

Outre cette épreuve, commune à tous ceux qui sont à bord, les sœurs connaissant bientôt des

ennuis qu'elles n'avaient pas prévus. Avant de partir de San Francisco, le capitaine, qui jouait la distinction, se vantait d'être un croyant et se montrait rempli de sollicitude pour l'équipage et les passagers ; maintenant que l'on est au large, il renie Dieu et terrorise son entourage. C'est de ce mécréant que l'écrivain Mackenna dira un jour : « Ce jeune homme était brutal et impétueux comme les vagues de la mer qui avaient bercé son enfance. Ce n'était pas un capitaine, en réalité, c'était un pirate, le *giaour* de Byron sous le voile du chrétien».

Tout d'abord le triste personnage se montre hostile aux deux prêtres ; ces messieurs ne lui plaisent guère. Sœur Larocque et son assistante ne lui reviennent pas davantage. Il considère son navire comme un pays qu'il entend bien gouverner seul et sans contrainte. Souvent il adresse aux religieuses des paroles peu rassurantes. « Sur mon bateau, je suis maître absolu......Aucune de vous n'a d'autorité sur les autres...... Vous ne devez pas obéir à d'autres qu'à moi...... Je ne veux pas que l'on pleure......J'ai droit de vie et de mort sur les passagers aussi bien que sur les membres de l'équipage......C'est moi seul qui m'occuperai de vous......Adressez-vous à moi, je ne vous refuserai rien [1].

[1] Le capitaine parlait parfaitement le français, l'anglais et l'espagnol. Les autres membres de l'équipage parlaient presque tous le français et l'espagnol.

Non content de terrifier les jeunes sœurs par ces paroles et d'autres de ce genre, il emploie la ruse pour essayer de les soustraire à la conduite de leur supérieure.

Dès que MM. Rock et Huberdault voient poindre le danger, ils abandonnent leurs cabines, sous prétexte d'accommoder les sœurs dont trois sont malades. Bientôt le commandant et le « second », qu'il a fait son complice, deviennent ouvertement redoutables. D'autre part, les vigilantes Sœurs Larocque et Amable ainsi que MM. Rock et Huberdault se partagent les vingt-quatre heures de garde que réclame chaque jour la sécurité des religieuses.

Pendant qu'ils importunent les sœurs de leurs attentions, le capitaine et son complice s'acharnent aux deux prêtres ; ils prennent vis-à-vis d'eux une attitude menaçante et se plaisent à les tracasser. Chaque fois que le saint sacrifice est célébré, une averse d'eau sale lancée du pont supérieur rejaillit sur l'autel au moment le plus solennel de la messe. Aux représentations qu'on lui fait à ce sujet le capitaine répond par des injures et des menaces.

Pour persécuter les voyageurs, le misérable faisait flèche de tout bois. Plusieurs fois il avait manifesté son intention d'atterrir dans une île afin de renouveler la provision d'eau potable. En rai-

son des averses tombées opportunément, l'eau douce n'avait pas encore manqué ; néanmoins, les pluies devenaient moins fréquentes et le capitaine avait raison de songer au moyen de remplir les tonneaux. Mais voilà que, cette sage prévoyance, il va la convertir en épouvantail. Son entente avec le second se fait mystérieuse. Les deux complices passent ensemble de longues veillées. Durant le jour, ils ne se parlent qu'à voix basse. Ils paraissent préoccupés et en frais de combinaisons. Toutefois, ces indices n'éveilleraient aucune défiance si des paroles menaçantes, échappées au capitaine en temps de contrariétés, ne venaient mettre au jour les plans qu'il médite. Ces paroles, la plupart explicitement inquiétantes, jettent les sœurs dans une anxiété indescriptible. « Se débarrasser de quelques passagers pour enlever aux autres toute protection » : tel est, en résumé, le programme élaboré par cet homme pervers qui se prétend le maître absolu des passagers. Les sœurs ne redoutent ni le feu, ni les récifs, ni les tempêtes. « Mourir ensemble serait pour nous un bonheur », se disent-elles ; mais la crainte de se voir séparées les unes des autres, en de telles circonstances, leur fait éprouver une espèce d'agonie.

Comme toujours, elles s'abandonnent à la conduite du suprême modérateur, de Celui qui commande aux passions humaines et aux éléments de la nature si menaçants soient-ils.

La prière les fortifie, les laissant toutefois sous l'empire d'une crainte sans cesse renaissante. Instinctivement, elles savent établir la distinction entre l'affabilité des gens d'honneur et les prévenances dont les entourent les commandants. Celles-ci les jettent dans les transes. Les plus jeunes sœurs en sont même épouvantées. Epuisées déjà par les fatigues de leurs longues pérégrinations, elles ne peuvent maîtriser la peur qui les étreint et deux d'entre elles, ainsi que la bonne Héloïse, tombent malades. Sœur Marie du Sacré-Cœur, la plus menacée d'ordinaire, est gravement atteinte d'une fièvre maligne compliquée de pneumonie.

26 AVRIL.— Sœur Marie du Sacré-Cœur reçoit les derniers sacrements. Son état est devenu tel que l'on n'attend plus que sa mort pour l'ensevelir dans l'abîme. Déjà même, tout est préparé pour que sa sépulture se fasse sans délai.

La désolation des sœurs est à son comble : il leur semble qu'une pareille épreuve est au-dessus de leurs forces. Encore une fois, elles veulent recourir à l'intercession de la très sainte patronne de l'Institut. La petite communauté, réunie autour de la mourante, promet de passer deux heures en prières et de faire brûler sept cierges devant l'autel de Notre-Dame des Sept-Douleurs, le premier vendredi après le débarquement à Valparaiso, si Dieu leur conserve la vie à tous.

28 AVRIL. — Sœur Marie du Sacré-Cœur paraît se ranimer. Le commandant a donné l'ordre d'éviter tout bruit et de servir aux malades ce qu'il y a de mieux sur le bateau en fait de remèdes et d'aliments. Il charge le « second » de faire exécuter ses volontés.

L'on est entré dans la zone torride. La chaleur est suffocante. La mer est calme et le navire n'avance qu'au gré des vagues. L'équipage aimerait mieux la tempête.

30 AVRIL.— Les sœurs malades sont mieux, mais voilà qu'un mal subit oblige Sœur Larocque à s'immobiliser à son tour. Seules les Sœurs Amable et Bernard restent sur pied. La vaillante Sœur Amable supporte les épreuves avec un calme qui rassure les autres sœurs et en impose à ses ennemis. Avec l'aide de la courageuse Sœur Bernard, elle procure les soins les plus attentifs à sa supérieure et aux autres sœurs malades.

CHAPITRE II

VERS LE CHILI (suite)

1853. — AGRESSION. — CALMES ET TEMPÊTES. — COMBAT ENTRE COMMANDANTS. — FAMINE. — VALPARAISO. — LE COSTUME RELIGIEUX.

LE 4 MAI. — En se rendant à la salle à manger, les Sœurs Amable et Bernard sont témoins d'un spectacle qui les affole. Le capitaine, la figure bouleversée par la colère, tient son revolver braqué sur M. Huberdault. Celui-ci, les bras croisés sur la poitrine, demeure impassible. Aux cris et aux supplications des religieuses, le misérable laisse tomber son arme et dit à M. Huberdault : « Je veux vous parler en particulier ». M. Huberdault, après avoir fait signe aux sœurs de monter sur le pont, s'enferme avec son agresseur. La frayeur des religieuses est telle qu'elles ont peine à gravir l'escalier. Elles attendent en tremblant l'issue de ce drame. Il leur semble à tout moment qu'elles perçoivent le bruit d'une détonation, et leurs angoisses augmentent d'un instant à l'autre.

Dix minutes à peine se sont écoulées lorsque M. Huberdault vient faire connaître aux sœurs le résultat de son entretien avec le capitaine. M. Huberdault a dû faire des concessions. Il n'y aura

plus de confession à bord et la messe ne sera célébrée que les dimanches et les jours de fêtes d'obligation. D'autre part, le capitaine est prévenu que les sœurs aiment mieux mourir que de sacrifier leur dignité de chrétiennes et de religieuses. Il est de même averti que MM. Rock et Huberdault ne manquent ni de moyens de défense, ni d'amis à bord, pour les secourir ou pour venger leur mort en cas d'assassinat.

Aussi bien le capitaine voit-il d'un œil inquiet la sympathie de l'équipage pour les deux prêtres. Ils peuvent compter sur l'amitié des matelots, avec qui ils séjournent d'ordinaire et qu'ils intéressent chaque jour par des récits amusants et des causeries instructives. Souvent même, ils se mêlent à leurs jeux et, par manière de passe-temps, les aident à la manœuvre. Les exercices physiques donnent beaucoup de prestige à M. Rock [1]. Il prend part aux jeux qu'il organise lui-même pour les matelots. L'adresse dont il fait preuve dans le déploîment de sa force musculaire enthousiasme les assistants, à l'exception toutefois des commandants, qui restent songeurs.

---

[1] Haut de stature et taillé en athlète, ce prêtre, d'ailleurs très doux et tout à fait digne, savait, dans l'occasion, mettre en relief la puissance de ses poignets. Quand il était à San Francisco, deux voleurs s'étant introduits nuitamment dans sa chambre, il les avait saisis tous les deux au collet et fait passer par la fenêtre.

Evidemment, il ne ferait pas bon voir l'équipage se mutiner. Redoutant cette aventure, le capitaine ménage M. Rock et ses amis. « La présence de M. Rock à bord de l'Elena, écrit Mère Bernard, fut pour nous une véritable providence ; sans la crainte qu'il inspirait, jamais personne d'entre nous n'eût probablement abordé la terre ferme »[1].

Quant à M. Huberdault, il prêche en action. Sa conduite est une illustration du grand précepte évangélique : « Aimez vos ennemis ». Son plus grand ennemi, il le connaît bien ! Il le recherche. Il a compassion de cette âme désemparée et s'étudie à lui faire du bien. Il multiplie ses bons offices auprès de l'irascible commandant, qui paraît goûter ces procédés et même s'apaiser au contact de cette charité apostolique. Il en vient même à donner à M. Huberdault le titre d'ami, tout en maintenant ses réglementations tyranniques et en continuant d'ennuyer les deux prêtres à tout propos.

Tout serait peut-être pour le mieux si le voyage touchait à son terme. Par malheur, on est encore bien loin du port. Un calme désespérant semble vouloir fixer l'Elena dans la zone de l'équateur. Le bateau ne fait que louvoyer; l'on dirait même qu'il se désagrège. Des ferrures,

---

[1] V. Historia de la Prov. Tome 1, p. 54.

des bouts de câbles, des fragments de vôiles, voire même une voile tout entière, se détachent du gréement, pendant que le gouvernail, consolidé avec des cordes, fonctionne de mal en pis. Forcément, l'équipage jette l'ancre et consacre trois jours à des réparations d'urgence.

Malgré le raccommodage qu'il a subi, l'Elena n'entre qu'avec lenteur dans la zone tropicale. Il vogue encore à cette allure, lorsqu'un matelot signale les indices d'un orage appelé « grain ». « Voici le courrier, hâtez-vous d'écrire à vos parents », dit-il aux religieuses qui sont sur le pont. Presque au même instant, la tempête se déchaîne. Le gouvernail et l'un des mâts se brisent, les voiles que l'on n'a pas eu le temps d'abaisser se déchirent et l'Elena, devenu le jouet des vagues, semble sur le point de sombrer .... Les sœurs ont à peine le temps de se cramponner aux barres d'un grillage que déjà le bateau est presque renversé sur le flanc. Par bonheur, un matelot d'expérience et de sang-froid opère une manœuvre qui remet l'Elena en équilibre et sauve l'équipage.

Après cette bourrasque, qui dure quelques minutes seulement, l'on court à la pauvre Sœur Marie du Sacré-Cœur restée seule sous la garde d'Héloïse dans leur cabine. L'on parvient à grand'peine à calmer la bonne Héloïse, qui, croyant tout le monde à la mer, s'imagine se trou-

ver seule avec Sœur Marie du Sacré-Cœur sur le navire.

A la tourmente succède un calme qui permet à l'équipage de replâtrer l'Elena en partie démâté. Les matelots s'acquittent joyeusement de cette besogne. D'ailleurs, sur ce fantôme de navire sans cesse périclitant, l'on ne manque pas les occasions de s'amuser. Les jeux, les gais refrains, les joyeux propos font contraste avec les perplexités que font naître les mésaventures de ce voyage. Bien qu'ils aient reçu l'ordre d'épier les passagères, les matelots leur sont néanmoins sympathiques et voudraient même parfois les distraire. Voici, par exemple, un malin qui, à l'aide de verres truqués, va leur montrer des choses merveilleuses : « Voyez-vous, dit-il, ce grand poisson à tête de femme ?.... Eh ! bien, ça, c'est une sirène ». « Et regardez bien cette toute petite ligne pas plus grosse qu'un cheveu....c'est le tropique du Capricorne ! »

Mais voilà que tout à coup les matelots s'agitent. Ils frappent des mains et se livrent à de bruyantes manifestations de joie ; ils acclament la brise, une bonne brise qui paraît vouloir faire glisser prestement l'Elena vers son lieu de destination.

Dès lors le voyage se continue à travers des alternances de calmes et de tempêtes plus ou

moins bénignes. Tous les jours se ressemblent un peu. La vie paraîtrait peut-être monotone aux passagers, si des émotions nouvelles ne venaient s'ajouter à tant d'autres qui se sont succédé sans interruption durant ce voyage.

L'intimité entre les deux commandants voilait, imparfaitement d'ailleurs, une jalousie qui finit par éclater à propos de cordages. « Les câbles sont comme le navire, ils ne valent rien », s'écrie un jour le second dans un moment d'impatience. Aussitôt le capitaine l'étend par terre d'un coup de poing, lui défend de s'occuper dorénavant des passagers et lui ordonne de s'enfermer dans sa cabine. Après quelques heures d'isolement, le second, armé et débordant de colère, apparaît sur le pont. De ce moment une lutte acharnée s'engage entre les deux commandants; ils se suivent de l'œil, s'évitent ou se poursuivent, chacun brandissant le revolver ou le poignard à la moindre incartade de son adversaire.

Cette animosité, qui menace de tourner au tragique, a cependant un bon côté. Dans leur ardeur à se harceler, les deux rivaux cessent de persécuter MM. Rock et Huberdault; ils paraissent même bien aises de voir parfois ces messieurs intervenir pour empêcher une catastrophe. Quant aux sœurs, elles n'ont plus rien à craindre, chacun des combattants surveillant son adversaire pour l'empêcher de troubler les religieuses.

Après douze jours de ce duel intermittent, les deux forcenés s'apaisèrent en présence d'une nouvelle calamité. Comme les passagers et tous les membres de l'équipage, ils étaient à bout de forces faute d'une alimentation suffisante. Les vivres allaient même manquer tout à fait.

Avant de partir de San Francisco, le capitaine de l'Elena avait assuré M. Huberdault qu'il s'était amplement pourvu de provisions pour deux mois au moins. Par malheur, le voyage s'effectuait avec une lenteur inaccoutumée. Tempêtes, calmes plats, bris de mâture, tout semblait venir à point pour prolonger indéfiniment la course de l'Elena. Pour comble de contretemps, l'on s'aperçut, après neuf semaines de navigation, que l'indocile voilier filait vers l'Océanie. « Nous sommes plus près de l'Australie que du Chili », s'écria le capitaine dans un accès de découragement.

« Après les épreuves par où Dieu nous avait fait passer, raconte M. Huberdault, la famine vint s'installer à bord. Les tempêtes nous retenaient à des centaines de lieues des côtes du Pacifique. Le capitaine était sombre. C'était un grand et gros gaillard doué d'un appétit impérieux. Il savait mieux que personne à quoi s'en tenir au sujet des provisions, mais sur ce point il était muet. J'essayais discrètement de me renseigner auprès du cuisinier. Ce brave garçon

n'entendait que l'espagnol, mais il connaissait le but de mes visites et me répondait invariablement : *La cosa anda mal*, ça va mal. La table des passagers, aussi bien que le dépérissement des matelots, trahissait d'ailleurs notre commune détresse. Enfin l'on mit au feu la dernière des poules qui avaient été gardées pour faire du bouillon afin de soutenir les forces de Sœur Marie du Sacré-Cœur, qui luttait encore contre la mort. »

« Bientôt, dit Sœur Amable, il fallut nous contenter d'un potage que les matelots appellent *turlutine*. C'était une espèce de bouillie à l'eau, faite avec des biscuits où les vers fourmillaient. On l'assaisonnait de sel, de poivre, de sucre, au goût. Ce mets nous était servi en petite quantité avec une ration d'eau à demi putréfiée. »

« Jamais, dit M. Huberdault, je n'ai vu de spectacle plus navrant. Les pauvres matelots étaient livides comme des cadavres. Nous les voyions chanceler, puis tomber et ne se relever que pour s'affaisser de nouveau. Déjà, souvenir épouvantable, l'on songeait à sacrifier des vies et nous avons vu l'équipage sur le point de procéder, par le tirage au sort, au choix de ceux qui serviraient de nourriture aux autres. J'étais terrifié. Afin d'engager les sœurs à faire violence au ciel, je leur fis part du danger qui nous menaçait. Silencieusement, elles s'inclinèrent, comme pour

renouveler à Dieu le sacrifice de leur vie, puis, avec un calme héroïque, elles se mirent en prières et ne cessèrent d'appeler Notre-Dame des Sept-Douleurs à notre secours. »

« Nous étions si faibles, dit la bonne Héloïse, que nous avions à peine la force de parler ; cependant, nous venions à bout de chanter le *Stabat* ».

Dieu entendait leurs supplications et l'heure de la délivrance approchait. Le 14 juin, dans la matinée, de joyeuses exclamations les firent tressaillir : Valparaiso ! Valparaiso ! criait-on dans les transports d'une joie facile à comprendre. Malheureusement, une brume épaisse vint s'interposer aussitôt entre le port et le bateau. Le soleil reparut vers midi ; mais le capitaine, déprimé sans doute par le jeûne et la fatigue, fut pris de vertige et ne put s'orienter. Il crut même prudent de gagner la pleine mer pour éviter les récifs de la côte. L'on dut passer encore trois longs jours sans eau potable, avec du sucre pour tout aliment.

Dans la nuit du 17 juin, un matelot aperçut le phare de Valparaiso. Le capitaine, voulant sans doute que l'on gardât un bon souvenir de son « bateau », défendit tout bruit qui pût déranger le sommeil des passagers afin qu'en s'éveillant ils fussent surpris de se trouver dans le port. Toutefois, les sœurs étaient depuis longtemps sur le

pont lorsque le navire entra dans la rade. Par une espèce de fatalité, c'était à l'heure de la marée basse et il fallut de nouveau sortir de la baie. Dès que le bateau fut au large, le vent cessa tout à coup. En entendant le claquement des voiles, qui se dégonflaient, les sœurs se mirent à pleurer. « Hélas ! se dirent-elles, voici le calme ! Qu'allons-nous devenir » ?

Grâce à Dieu, c'était la dernière épreuve de ce long voyage. D'habiles manœuvres, secondées par une brise favorable qui s'éleva subitement réussirent à faire aborder l'Elena, à cette date du 17 juin.

En apercevant la terre ferme, les pauvres voyageuses se sentirent revivre. Quatre vingt trois jours s'étaient écoulés depuis leur embarquement à San Francisco et le voyage avait duré onze semaines. Dans sa course échevelée de San Francisco à Valparaiso, l'ingouvernable Elena n'avait rencontré que deux bâtiments et deux petites îles ceintes de récifs qui les rendaient inabordables.

Il fallait atterrir en chaloupe. M. Rock débarqua le premier : « Je vais, dit-il, en ma qualité de fourrier, préparer les voies. Attendez-moi sur le bateau ». Il se rendit aussitôt chez ses amis, les RR. PP. Picpuciens, aussi appelés « les Pères français ». Au bout d'une heure, il revint avec

des religieux conduisant chaloupes et voitures. Après quelques minutes, toute la petite caravane est sur la terre ferme. Les sœurs ont peine à se tenir debout. Elles éprouvent une sorte de vertige. Il leur semble que la terre se dérobe sous leurs pieds. Des gens venus au quai pour voir le bateau, signalé depuis le matin, demeurent stupéfaits en apercevant ces personnes à la démarche chancelante, aux traits livides comme ceux des mourants.

MM. Huberdault et Rock sont conduits au collège des révérends pères et nos sœurs chez les religieuses des Sacrés-Cœurs, de Picpus. De part et d'autre, nos voyageurs sont l'objet de la plus touchante et fraternelle charité. Nos sœurs sont reçues au couvent par toutes les religieuses, qui ne peuvent dissimuler leur émotion non plus que leur vive sympathie. L'entrevue est brève, car la Mère supérieure s'empresse d'installer nos voyageuses dans une pièce confortable et de les confier à l'infirmière. On commence par leur faire prendre goutte à goutte du vin et du bouillon. Un excellent souper les attend; mais l'on trouve prudent de leur faire suivre une diète de circonstance. Il est convenu que, durant quelques jours, l'infirmière ne leur servira que des repas très légers et qu'elle continuera de les alimenter à l'aide de liquides fortifiants qui leur seront administrés par cuillerées.

Le lendemain, 18 juin, nos sœurs purent revêtir leurs costumes religieux. [1] Elles portaient encore les mêmes habits de séculières que, depuis le 18 octobre 1852, elles n'avaient pas abandonnés.

---

[1] Lorsqu'elles étaient parties de la maison mère, la robe du costume religieux était de couleur gris sombre, mais on était à la veille de lui substituer la robe noire. En prévision de ce changement, qui devait s'opérer le 18 mars 1853, la bonne Mère Caron avait pourvu nos cinq missionnaires de robes en say noir.

CHAPITRE III

QUATRE VINGT DEUX JOURS A VALPARAISO

1853. Charité des religieux et des religieuses des Sacrés-Cœurs.— Don Roberto Simpson.— Actions de graces.— Fondation proposée.— Mgr Valdivieso.— Commission de Bienfaisance (*Junta*).— Décrets civils.

L'arrivée de nos sœurs à Valparaiso intéressa vivement le public, bientôt mis au courant de leurs épreuves. Leur voyage à bord de l'Elena[1] fut considéré comme l'un des plus mouvementés et des plus périlleux de cette époque pourtant féconde en épisodes de tous genres. « Nous ne connaissons rien dans l'histoire du Chili, dit l'écrivain Mackenna, qui ressemble à ce voyage, excepté, peut-être, la fuite des religieuses Clarisses de Santa Isabel, lorsque, après le saccage d'Osorno, dans les premières années du XVIIe siècle, ces timides vierges, poursuivies par le fer et la brutalité des barbares, s'enfuirent pieds nus à Chiloé et, de là, à *San Francisco del Monte* (près Santiago), précédées du crucifix, qu'un indigène portait sur ses épaules »[2].

---

[1] Ce navire périt peu après.

[2] V. au Supplément l'article « Mackenna. »

*
* *

Un jour que nos sœurs prenaient la récréation sur la terrasse du couvent, un personnage de marque, don Sotero Fabres, vint à passer et leur adressa la parole. Après s'être renseigné sur les œuvres de leur communauté et sur les causes de leur arrivée au Chili, il leur promit de s'entremettre auprès de l'intendant de la province afin de l'intéresser à leur sort. Le jour suivant, elles recevaient la visite de l'intendant don Roberto Simpson. Le distingué visiteur leur parla des événements qui venaient de les faire aborder en terre chilienne et leur fit entendre que le président de la République serait heureux de les voir fonder une maison de leur Institut au Chili.

Presque en même temps et par l'intermédiaire des Pères français, une lettre de Mgr Valdivieso, archevêque de Santiago, annonçait à MM. Rock et Huberdault que le pouvoir d'exercer le ministère dans son diocèse leur était accordé. « Je serais heureux, ajoutait l'archevêque à l'adresse de M. Huberdault, de vous voir en ma ville épiscopale, afin de traiter avec vous des moyens à prendre pour fonder ici un établissement de Sœurs de la Providence ».

*
* *

Le 24 juin, premier vendredi après leur débarquement, nos sœurs s'acquittèrent du vœu

qu'elles avaient fait à bord de l'Elena. A cette occasion, les religieuses des Sacrés-Cœurs exposèrent une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs sur un autel, orné comme aux fêtes de première classe. La sainte messe célébrée par M. Huberdault fut servie par M. Rock. Nos sœurs allumèrent ensuite les sept cierges votifs devant l'image de la sainte Vierge, puis l'on passa deux heures en prières devant cet autel.

Depuis qu'elles étaient en voyage, nos pieuses missionnaires, toujours en butte à l'adversité, n'avaient cessé d'implorer le secours de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Chaque jour, à bord de l'Elena, elles avaient chanté les douleurs de Marie. A ces heures de détresse, elles avaient trouvé un réconfort dans la suave mélodie du *Stabat* faisant contre-partie au mugissement des vagues menaçantes. Aussi quelle ne fut pas leur consolation d'apprendre que le culte rendu à la Vierge des douleurs était, depuis plus de trente-cinq ans, officiellement reconnu comme dévotion nationale dans la République du Chili!

Cinq jours après ces actions de grâces, M. Huberdault adressait à Mère Caron la lettre suivante: « Grâce à la protection évidente de Notre-Dame des Sept-Douleurs, notre puissante et aimable patronne, nous voici enfin arrivés au Chili....

« Vos bonnes et courageuses filles, qui vous écrivent en même temps que moi, vous donneront

sans doute les détails de notre voyage ; et comme, à l'heure qu'il est, vous avez dû recevoir nos lettres de l'Orégon et de San Francisco, vous connaissez les motifs qui nous ont fait renoncer à la mission de l'Orégon. J'arrive donc immédiatement à ce qui doit être le sujet de vos sérieuses réflexions. On veut à tout prix retenir les sœurs au Chili et les charger d'un hôpital qui est entre des mains laïques et assez mal administré à ce qu'il paraît.

« Sa Grandeur monseigneur l'archevêque de Santiago insiste fortement pour nous faire accepter cet emploi. Nous avons répondu que nous ne pouvions rien conclure, sans l'agrément de la maison mère, car notre désir a toujours été de nous conformer à votre volonté....

« En attendant votre réponse, je vais me mettre en rapport avec les autorités et prendre tous les renseignements qui pourraient nous être utiles. Veuillez bien donner de mes nouvelles à mes bons parents, que je n'oublie pas devant Dieu [1]... »

Les sœurs craignant d'alarmer inutilement la communauté gardèrent une réticence qu'elles devaient déplorer un jour. Le 29, elles écrivaient à Mère Caron : « Notre dernière lettre, écrite de San Francisco, vous annonçait notre retour au

[1] Lettre du 29 juin 1853.

Canada, par le cap Horn. Aujourd'hui nous vous donnons les détails de notre voyage au Chili, qui comme tout voyage sur mer a été pénible. Ce fut le 27 mars dernier, jour de Pâques, que nous nous embarquâmes, après avoir eu le bonheur de communier à la messe que nous entendîmes de grand matin; mais, à cause des vents contraires, nous ne sortîmes du port que le 30. Nous avons toutes été bien malades du mal de mer. Notre chère Marie du Sacré-Cœur ressentit de si grandes douleurs de côtés et une telle oppression que nous avons cru ses poumons attaqués. Sa maladie s'aggrava tellement qu'elle reçut le saint viatique, pensant bien que sa fin n'était pas éloignée. Jugez, ma bonne mère, de notre inquiétude et de notre douleur, surtout ne pouvant donner à notre chère malade les soins que réclamait son état. Il n'y avait pas de médecin à bord, de sorte qu'il nous a fallu la soigner nous-mêmes avec les remèdes que nous avions apportés de Montréal. Mais notre confiance était avant tout dans notre patronne, Notre-Dame des Sept-Douleurs, à laquelle nous nous adressâmes avec ferveur, en lui promettant de faire brûler sept cierges en son honneur, de communier et de passer deux heures devant son autel, le premier vendredi après notre arrivée à Valparaiso.

« Notre bonne Mère eut pitié de notre douleur, et exauça nos vœux, car bientôt Sœur Marie du

Sacré-Cœur fut assez forte pour se lever et même passer une partie des journées avec nous sur le pont du navire. Actuellement le médecin qui la traite dit que ses poumons ne sont pas attaqués, et que sa maladie n'était pas autre chose que l'épuisement causé par la trop grande fatigue du voyage.

« Nous sommes arrivées ici le 17 du courant, et nous avons été accueillies par les religieuses des Sacrés-Cœurs qui nous traitent avec une charité incomparable. Veuillez bien, chère mère, faire continuer les prières afin que nous puissions reprendre notre voyage, si telle est la volonté de Dieu.

« C'est ici, pour la première fois depuis notre départ du Canada, que nous avons eu le bonheur de nous revêtir de notre saint habit de religion. Oh ! qu'il nous tardait de le reprendre !

« M. Huberdault doit vous écrire au sujet des propositions qui nous sont faites par Sa Grandeur monseigneur l'archevêque de Santiago et par le gouvernement. On veut absolument nous garder ici pour les œuvres de charité.

« L'archevêque a fait prier M. Huberdault de se rendre à Santiago, à trente lieues de Valparaiso, pour lui communiquer ses plans et ceux du gouvernement. Nous nous abandonnons à la sainte volonté de Dieu et sommes prêtes à servir l'Eglise

et ses pauvres partout où il plaira à la divine Providence de nous placer...... »[1]

*
* *

Le 10 juillet, l'intendant don Roberto Simpson vint de nouveau faire une visite aux sœurs de la Providence. Les autorités religieuses et civiles de la capitale l'avaient chargé de conférer avec elles au sujet d'un établissement à Santiago. Cette fois, il s'agissait de la direction d'un orphelinat. L'intendant trouvait convenable que M. Huberdault se rendît aussitôt dans la capitale afin de répondre au désir qu'en exprimait l'archevêque. Il engagea les sœurs à prendre immédiatement une décision, puis se retira laissant la petite communauté dans l'ébahissement.

Les pauvres sœurs se rétablissaient lentement et les médecins déclaraient que Sœur Marie du Sacré-Cœur ne pourrait entreprendre de voyage avant un an et demi ou deux ans. « Ce projet d'établissement, dit l'annaliste, fut pour nous l'occasion d'un rude combat. Nous étions flattées de la confiance dont nous honorait l'archevêque, mais nous avions les yeux fixés sur le Canada ! Nous espérions que, le ciel aidant, un repos de quelques semaines suffirait pour rétablir Sœur Marie du Sacré-Cœur et calmer la frayeur que nous éprou-

---

[1] Lettre du 29 juin 1853.

vions à la pensée qu'il nous faudrait retourner à Montréal en passant par le cap Horn.

« Monsieur Huberdault, pour sa part, trouvait providentielle cette offre qui nous mettait à même de nous constituer un domicile, au moins temporaire, et d'atténuer en quelque sorte les ennuis que notre échec devait causer à Nos Seigneurs les évêques de Montréal et de Nesqually ainsi qu'à notre communauté.

« Nous eûmes, comme toujours, recours à la prière, et, après mûres délibérations, il fut convenu que M. Huberdault représenterait à l'archevêque que « nous ne voulions pas nous soustraire aux desseins de la divine Providence, et que, dans le cas où Sa Grandeur trouverait notre établissement au Chili conforme à la volonté de Dieu, nous serions heureuses de nous dévouer aux œuvres de charité dans son diocèse, dès que nous en aurions obtenu la permission de nos supérieurs de Montréal ».

Le lendemain, M. Huberdault partit pour la capitale afin de se mettre en relations avec l'archevêque et le gouvernement.

***

Il est à présumer que des influences officieuses avaient provoqué le voyage de M. Huberdault dans la capitale ; cependant, il nous faut con-

stater ici une coïncidence inexplicable par l'intervention de la seule sagesse humaine. L'historique de l'œuvre que l'on offrait à nos sœurs et de la commission de bienfaisance qui la soutenait le démontre clairement.

Jadis vivait à Santiago un pieux laïque, don Juan Nicolas Aguierre, qui, en dépit d'une foule d'obstacles, était parvenu à fonder un hospice auquel il avait annexé une maison pour les enfants trouvés. Sa mort, antérieure à 1779, avait entraîné la ruine de son œuvre.

Des âmes charitables continuèrent cependant de s'intéresser au sort des pauvres, surtout des enfants délaissés. Entre autres personnages de distinction, une dame vertueuse, dona Matilde Salamanca, se dévouait à cette cause. Elle travaillait à la réédification de l'œuvre « Aguierre » lorsque la mort la surprit à son tour. D'après la teneur de son testament, la majeure partie de ses immenses richesses devait être employée au « bénéfice de son âme ». Cette clause fut soumise à l'interprétation du Directeur suprême de l'Etat, don Bernardo O'Higgins, qui s'entendit à ce sujet avec l'autorité ecclésiastique. Le 17 août 1821, l'évêque de Santiago, don José Santiago Rodriguez, décrétait que « Les biens dont l'âme de dona Matilde Salamanca était l'héritière, seraient appliqués aux maisons des pauvres et des enfants

trouvés, institutions que l'on était sur le point de rebâtir à Santiago ».

Quelques jours plus tard, la gazette ministérielle publiait une décision du conseil d'État établissant un organisme chargé d'administrer les biens qui venaient d'échoir à l'Hospice et à la maison des enfants trouvés de Santiago. Cet organisme fut appelé *Junta de beneficencia*, commission de bienfaisance. Cette *Junta*, avec quelques variantes, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

L'œuvre des enfants exposés, telle que reconstituée en 1821, laissait beaucoup à désirer. Chaque année, la *Junta* dépensait des sommes considérables pour le soutien des enfants trouvés, dont la plupart mouraient en nourrice, faute de soins convenables. Quant aux survivants, après avoir grandi sans formation aucune, ils allaient s'agglomérer à la masse des vagabonds, des mendiants et des miséreux de toutes sortes. En vain le gouvernement essayait-il d'améliorer cet état de choses; ses mesures les plus sages ne parvenaient pas à triompher d'une apathie qui tenait plutôt à l'ignorance qu'à la mauvaise volonté des employées de l'institution.

A bout de procédés, le gouvernement demanda le secours des Sœurs de la Charité de France. Le 4 février 1847, un décret du Conseil d'État autorisait l'établissement des filles de saint Vincent

de Paul au Chili. Cependant, les années se passaient et ces religieuses n'arrivaient pas. Le gouvernement comptait-il toujours sur elles pour la fondation d'un orphelinat? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, l'œuvre des enfants trouvés continuait de fonctionner d'une façon déplorable.

« La maison des enfants exposés, disait le ministre Varas dans son Mémorial Officiel de 1850, réclame d'urgence l'introduction d'un meilleur système de fonctionnement. Il importe que la maison se charge non-seulement des tout petits, mais encore de l'éducation de ces enfants jusqu'à un certain âge, ce qui présentement ne se pratique pas».

Au début de l'année 1853, le même ministre s'exprimait à peu près dans les mêmes termes à ce sujet et ajoutait: « Notre espérance d'améliorer cet établissement, où plus de la moitié des enfants meurent chaque année, repose dans la perspective d'une direction que nous pourrions confier à des Sœurs de la Charité ».

En voyant, sur ces entrefaites, notre petite communauté venir s'échouer dans le port de Valparaiso, l'on conclut aussitôt à une intervention du ciel et l'on se dit avec conviction : « Ce sont des Sœurs de la Charité ! c'est la Providence qui nous les envoie ! »

Le séjour de M. Huberdault dans la capitale acheva de disposer les autorités à fonder une maison de la « Providence » à Santiago.

M. Huberdault avait pu se tromper en conseillant à la petite communauté d'abondonner Vancouver avant d'en avoir obtenu la permission de Mgr Bourget et de la maison mère. Lui-même disait en toute humilité : « Nos épreuves sont la conséquence du faux pas que nous avons fait en Orégon ». L'erreur — si c'en fut une —, il la corrigea de reste par son dévoûment, sa prodigieuse activité et la parfaite correction de sa vie sacerdotale. Durant son séjour à Santiago, d'aucuns l'appelaient *El rayo del sol*, le rayon de soleil, et tous étaient attentifs à ses observations. Il fit une excellente impression sur l'archevêque et les hauts dignitaires civils de la capitale.

Notons en passant que nos sœurs, dont le sort intéressait les plus éminents citoyens du Chili, étaient considérées, et avec raison, comme des religieuses très méritantes, dignes en tout de la confiance du public.

Si l'on associe les *desiderata* du gouvernement chilien à la haute estime que l'on avait pour M. Huberdault et pour les Sœurs de la Providence, l'on ne sera pas étonné de la tournure que prirent les événements.



Monseigneur Valdivieso

Mgr Valdivieso fut satisfait de la réponse des sœurs. Présumant que la maison mère accepterait sans hésitation l'offre d'un établissement dans la capitale du Chili, les parties intéressées résolurent de procéder sans délai aux préliminaires de la fondation, sauf à ne prendre que des engagements conditionnels avec le gouvernement en attendant une réponse de Montréal. Cette décision donna lieu à l'expédition de la note suivante adressée à l'archevêque par le ministre de l'intérieur.

« Ministère de l'intérieur, santiago, 10 aout 1853.— Il y a à Valparaiso quelques Sœurs de la Providence dont le but est de prendre soin des orphelins, des infirmes, et de s'occuper des œuvres de bienfaisance et de charité. Le gouvernement croit que leur établissement à Santiago serait utile pour améliorer le service des maisons de bienfaisance de cette capitale, et pour leur porter secours ; mais, avant de prendre une résolution définitive à ce sujet, il désirerait connaître le sentiment de Votre Grandeur sur cette institution et savoir si elle remplirait au milieu de nous les obligations qu'elle est prête à contracter, si nous autorisons son établissement à Santiago.— Dieu garde v.s.i.— Antonio Varas. »

L'archevêque répondit par une lettre dans laquelle il donnait de brefs renseignements sur l'Institut des Sœurs de la Providence et sur les

circonstances qui avaient fait aborder nos sœurs au Chili. « Quant à moi, disait le prélat en terminant, je suis tout disposé à admettre les Sœurs de la Providence dans mon diocèse, pour leur confier le soin des enfants dans nos établissements de charité. Je crois que le gouvernement coopérerait à beaucoup de bien en favorisant ce projet. »

Cette correspondance eut pour effet la promulgation des décrets suivants :

« SANTIAGO, 20 AOUT 1853. — Informé par l'exposé de Sa Grandeur des particularités se rapportant au précédent document du ministre de l'intérieur, nous autorisons l'établissement des « Sœurs de la Providence » à Santiago afin qu'elles puissent y vivre selon leurs règles et constitutions. Les dites sœurs sont légalement reconnues pour les fins et ayants cause........

Montt.— Silvestre Ochagavia. »

« SANTIAGO, 23 AOUT 1853.— De nos entrevues et de vos communications il résulte que le gouvernement est prêt à confier aux Sœurs de la Providence la maison des orphelins de cette capitale. La dite maison a des fonds à appliquer pour tout ce qui concerne son fonctionnement. Sur ces fonds, mille pesos seront prélevés annuellement pour l'Institut des Sœurs de la Providence, qui pourront en disposer comme elles disposent des revenus qui appartiennent à leur Institut.... Antonio Varas. »

Le 30, M. Huberdault, de retour à Valparaiso, faisait connaître aux sœurs le résultat de son voyage.

Que les sœurs fussent enthousiasmées de ce dénoûment rien ne l'affirme ; mais, à la date du 30 août, la chronique dit en substance : « Malgré les bontés dont l'on nous entourait, nous étions loin d'avoir l'âme en paix. La perspective de passer une année, peut-être deux, dans l'inaction nous accablait. Nous regrettions notre départ de l'Orégon et nous avions sans cesse à l'esprit la peine que devaient éprouver Nos Seigneurs les évêques de Montréal et de Nesqually ainsi que nos sœurs de la maison mère. En consentant à nous établir au Chili, nous renoncions, sans doute, au bonheur de revoir nos familles et notre communauté, mais il nous sembla que le ciel nous demandait ce sacrifice. »

CHAPITRE IV

QUATRE VINGT DEUX JOURS A VALPARAISO (suite.)

1853. Lettres adressées aux supérieurs de Montréal. — Retraite. — Adieux. — Témoignage de gratitude.

Avant de quitter Valparaiso pour Santiago, M. Huberdault et les sœurs expédient les lettres suivantes à Montréal :

M. Huberdault à Mgr Bourget. — Le 30 août 1853. — « Monseigneur, depuis notre arrivée au Chili, j'ai presque toujours séjourné à la capitale, sur l'invitation de Mgr l'archevêque et du président de la République. C'était, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma dernière lettre, pour aviser aux moyens de garder nos sœurs au Chili, où la Providence venait de les conduire d'une manière si inopinée. Je ne saurais vous dire toutes les instances que m'ont faites Sa Grandeur Mgr l'archevêque et le président. Force me fut de prêter l'oreille à leurs offres bienveillantes et de négocier sérieusement l'établissement des Sœurs de la Providence à Santiago.

« Bref, le résultat de ces conférences fut que le Chili est maintenant pour nous ce que devait être l'Orégon : notre seconde patrie.

« L'autorité civile possède à Santiago un fonds considérable, légué pour la fondation d'un asile d'orphelins ou, comme nous sommes convenus de l'appeler, d'un « Asile de la Providence ». On ne savait comment s'y prendre, ni à qui s'adresser pour cette fondation lorsque, ayant appris notre arrivée au Chili, l'archevêque et le président se dirent : « La Providence vient nous tirer d'embarras ! » On me fait appeler, et, apprenant que notre intention était de retourner au Canada : « Non, me dit le bon archevêque, vous ne partirez pas, nous avons trop besoin de vos sœurs au Chili ; ah ! elles sont vraiment les filles de la Providence ! » Quelle douce violence nous faire !

« Nous avions quitté notre cher Canada pour travailler au salut des âmes, en exerçant les œuvres de charité ; que ce soit dans un lieu ou dans un autre, peu importe. D'ailleurs, nous voyons que, pour un petit nombre d'enfants à qui les sœurs auraient pu être de quelque utilité en Orégon, il y en a des milliers dans cette ville, qui sont complètement abandonnés. Nous avons donc cru ne pas trop présumer de vos intentions en acceptant cette œuvre qui consiste dans la direction d'un asile pour les orphelins et orphelines. J'ai fait reconnaître la communauté officiellement, avec les privilèges accordés aux autres communautés du pays, et j'ai pris toutes les mesures nécessaires pour mettre les sœurs chez

elles. Je les conduirai bientôt dans leur nouvel établissement.

« J'écris pour faire venir notre bon Jean de la Californie. Ce sera une grande joie pour ce brave jeune homme de se retrouver avec nous.

« Votre Grandeur voudra bien excuser la précipitation avec laquelle je suis forcé de lui écrire aujourd'hui ; je me ferai un devoir de compléter ces détails très prochainement. Nous sommes tous assez bien, il ne nous manque plus que de recevoir des nouvelles du Canada. Nous sommes tous à étudier l'espagnol avec ardeur ; déjà les sœurs s'en tirent passablement, et nos professeurs nous disent que dans peu de temps elles parleront couramment cette belle langue.... »

M. Huberdault à Mère Caron, supérieure.— Le 30 août 1853.— « Révérende Mère, j'arrive de Santiago, où Sa Grandeur Mgr l'archevêque et le gouverneur (du département de Santiago) m'avaient invité à me rendre. Malheureusement je trouve à mon arrivée ici que la malle (poste) est sur le point de se fermer, et je n'ai que le temps nécessaire pour vous écrire un mot. Vous saurez donc, ma révérende Mère, qu'il nous a été impossible de refuser les offres si pressantes de Sa Grandeur Mgr Valdivieso, qui ne pouvait entendre parler de notre départ du Chili, où la divine Providence vient de nous jeter d'une manière si inat-

tendue. En me voyant, ses premières paroles ont été : « C'est le bon Dieu qui a envoyé vos sœurs ici; oui, ce sont vraiment les Sœurs de la Providence. Je ne souffrirai pas qu'elles nous abandonnent ».

« Bref, il nous fallut consentir à accepter le soin des orphelins, qui sont horriblement abandonnés dans ce pays. S'il se fut agi d'un hôpital, comme il avait été d'abord question, nous aurions persévéré dans notre refus pour attendre vos ordres, parce que d'abord il nous eût fallu quatre ou cinq sœurs de plus immédiatement, et ensuite que cela se fût écarté du but de notre mission à l'étranger. Mais pour la fondation d'un orphelinat, nous avons cru répondre à vos désirs en cédant aux pressantes sollicitations de Mgr l'archevêque et du gouverneur, d'autant plus que nous ne sortions pas de notre ligne; et que, puisque nous avions quitté notre patrie pour cela, peu importe que ce soit ici ou ailleurs, maintenant que l'établissement de l'Orégon est remis indéfiniment. Quelle providence! qui se serait attendu à cela quand nous quittâmes le Canada l'année dernière? Qui aurait pu croire qu'après avoir fait le tour du monde, nous finirions par planter notre tente dans la capitale du Chili? Je vous assure que nous en bénissons le Seigneur de tout notre cœur.

« L'affaire a été mûrement négociée avec les autorités ecclésiastiques et civiles, et dans quel-

ques jours nous allons nous transporter à Santiago pour nous mettre à l'œuvre. Prochainement, je vous ferai connaître tous les détails que le temps ne me permet pas de vous donner aujourd'hui.

« Nous n'avons pas encore reçu un seul mot du Canada. Je crois que l'on a beaucoup prié pour nous, car il me paraît évident que le bon Dieu s'en est mêlé.......... »

*
* *

Les religieuses à Mère Caron.— Le 30 août 1853.— « Très honorée et chère Mère, notre lettre du 27 juin vous annonçait notre arrivée à Valparaiso, et l'offre qui nous était faite de nous fixer au Chili. Aujourd'hui, nous vous informons que nous avons cru ne point trop présumer de vos intentions, en consentant enfin aux instantes sollicitations qui nous étaient faites, non pour un hôpital, mais pour un asile d'orphelins et d'orphelines, à Santiago.

« Nous avons les ordonnances ecclésiastiques et civiles, ainsi que les conditions de la fondation, en bonne forme, que nous vous ferons parvenir plus tard. Nous nous disposons à nous rendre dans la capitale pour nous mettre immédiatement à l'œuvre, et alors nous pourrons vous donner de plus longs détails sur cet établissement. Le vénérable archevêque de Santiago, qui avait cette

œuvre tant à cœur, dit hautement que notre arrivée inattendue au Chili est un événement tout providentiel, se plaisant à dire souvent : « Elles sont vraiment les Filles de la Providence ».

« Il paraît qu'on a un très grand besoin de Sœurs de la Charité à Santiago, où les vieux, les vieilles, les infirmes, les orphelins, les pauvres sont en grande souffrance, et très nombreux. Tout notre regret, et celui de Mgr l'archevêque, c'est de nous voir en si petit nombre pour remédier un peu à tant de maux pressants.

« Dès notre arrivée, l'archevêque ayant dit qu'il ne nous laisserait jamais partir, nous avons cru devoir nous appliquer à l'étude de la langue espagnole, pour nous préparer à tout événement, et ne pas perdre le temps dans l'oisiveté.

« Les Dames des Sacrés-Cœurs, de Picpus, qui nous donnent la plus gracieuse hospitalité, se réjouissent beaucoup de ce que nous allons partager ensemble la belle tâche de former la jeunesse ; elles, en instruisant les demoiselles, et nous, en prenant soin des pauvres petites orphelines qui jusqu'à présent ont toujours été dans le plus grand abandon. Croyez cependant, bonne et tendre Mère, que ce n'est pas pour nous un petit sacrifice que de renoncer pour la seconde fois à jamais vous revoir en ce monde ; mais, nous avons cru que telle était la volonté de Dieu, et nous avons re-

noncé à ce bonheur passager, pour mériter celui de vous revoir toutes dans ce lieu d'éternel repos où il n'y aura plus de séparation....

« Nous nous unissons toutes à vous dans le cœur immaculé de Notre-Dame des Sept-Douleurs.....»

*
* *

Les annales du mois de septembre 1853 relatent les faits suivants :

« 1er SEPTEMBRE.— Nous commençons une retraite de trois jours, d'après la méthode de saint Ignace, afin de nous bien recueillir avant de reprendre l'exercice de nos œuvres de charité.

« Le 4.— Notre chère Sœur Marie du Sacré-Cœur se trouvant mieux, nous décidons de nous rendre le plus tôt possible à Santiago afin de surveiller les préparatifs de notre installation.

« La révérende Mère supérieure des religieuses des Sacrés-Cœurs écrit à ses sœurs de Santiago pour nous confier à leur sollicitude.

« Le 7.— Les RR. PP. Picpuciens nous ayant réitéré l'invitation qu'ils nous avaient faite plusieurs fois d'aller visiter leur établissement, nous avons voulu répondre aujourd'hui à leur politesse. Ils nous ont fait parcourir un long détour afin de nous faire voir la ville. Nous étions, paraît-il, les

premières religieuses qui passions ainsi par les rues de Valparaiso, car, au Chili, toutes les religieuses, même celles des Sacrés-Cœurs, sont cloîtrées. Les gens nous regardaient avec surprise, comme des « curiosités ».

« A notre retour, les religieuses des Sacrés-Cœurs nous attendaient afin de passer avec nous une récréation de faveur. A cette occasion, la supérieure avait dispensé ses sœurs de la récitation d'une partie de l'office.

« Le 8.— C'était le jour fixé pour notre départ. Après le déjeuner, il nous fallut dire adieu aux religieuses des Sacrés-Cœurs, qui pleuraient en nous voyant tout en larmes au moment de nous séparer d'elles. Nous devions à ces saintes religieuses notre retour à la vie et nous les considérions comme nos mères. Jamais nous n'oublierons les soins attentifs qu'elles nous prodiguèrent, ni les dépenses qu'elles s'imposèrent pour nous ramener à la santé.

« Pendant les onze semaines de notre séjour au milieu d'elles, elles ne nous servaient que des mets délicats tels que poulet, gelées.... Elles nous obligeaient de prendre du vin ou du *porter* et nous apportaient du bouillon plusieurs fois par jour. Dans l'après-midi, elles nous servaient une collation consistant en fruits, bonbons, gâteaux.

« Nous occupions une pièce spacieuse éclairée par quatre grandes fenêtres : un côté de cette chambre nous servait de dortoir et l'autre de communauté. Un carreau d'une chambre voisine donnait sur la chapelle, de sorte que nous pouvions faire nos exercices spirituels en face du tabernacle sans quitter notre compartiment.

« Tous les jours, nous allions respirer l'air parfumé des jardins et des terrasses ; alors on nous recommandait de cueillir fleurs et fruits à volonté.

« Non contente de nous procurer tant de confort, la vénérable Mère supérieure, en apprenant, dès le mois de juin, qu'on nous voulait au Chili, chargea l'une de ses sœurs de nous enseigner l'espagnol, ce qui devait nous être bientôt d'un si grand secours.

« Nous trouvions que l'on se donnait trop de fatigue à cause de nous et parfois nous laissions voir que nous n'avions pas besoin d'autant d'attentions. La bonne mère soupçonnant alors que nous étions gênées nous disait en souriant : « Notre-Seigneur Jésus-Christ est le maître de cette maison ; puisque vous êtes ses épouses, vous êtes chez vous. » Le père Théodosio, notre confesseur, nous dit un jour : « Ne vous souciez pas des dépenses que vous pourriez occasionner ; nos religieuses ne sauraient mieux employer leur argent et c'est pour elles un plaisir de vous garder ».

« Sous ce toit hospitalier, nos âmes s'étaient retrempées dans la paix des enfants de Dieu. La charité des religieuses, leur angélique piété et leur exactitude aux observances avaient produit sur notre esprit l'effet d'une retraite reposante. Aussi, au moment de nous éloigner de cette sainte maison, nous sentions-nous moins craintives à la pensée des épreuves que nous réservait peut-être l'avenir.

« Nous insérons ces détails dans nos annales, comme un monument de gratitude consacré à la mémoire des saintes femmes qui nous accueillirent alors que nous n'avions plus qu'un souffle de vie et nous ranimèrent sous l'inspiration d'une charité aussi tendre que vive et désintéressée.

« Au moment du départ, la supérieure nous remet à chacune un petit souvenir et nous lui réitérons l'expression de notre reconnaissance. Enfin, nous nous mettons sous la protection de la très sainte Vierge, dont nous fêtons en ce jour la nativité, et, remplies de confiance, nous partons pour ces régions inconnues où nous invite la charité du Christ.

« M. Rock, qui doit rester comme professeur chez les RR. PP. français, accompagne M. Huberdault jusque en dehors de la ville. »

CHAPITRE V

FONDATION A SANTIAGO

1853. Décret présidentiel.— Approbation de l'archevêque. — Manifestations publiques.— Installation rue Récoleta. — Don Miguel Davila.— Lettres.

« 8 septemre.— L'annaliste continue : « Nous sommes aux premiers jours du printemps chilien et nous voyageons par une superbe température. Nous occupons un grand carrosse de famille tiré par cinq chevaux fougueux qui dévorent l'espace. Nous cheminons à travers des montagnes hautes à perte de vue, ne nous arrêtant qu'aux stations de relais. Le soir, nous arrivons à *Curacavi*, où nous passons la nuit au meilleur hôtel de l'endroit.

« 9 septembre.— Après le déjeuner, nous reprenons notre course à travers les Andes. Dans l'après-midi, nous atteignons Santiago. Les Sœurs des Sacrés-Cœurs, de Picpus, prévenues de notre arrivée par leurs sœurs de Valparaiso, nous reçoivent à bras ouverts.

« 10 septembre.— Nous allons présenter nos hommages à Mgr l'archevêque Valdivieso. Le digne prélat nous reçoit paternellement, nous bénit et nous assure que notre petite communauté sera

l'objet de sa constante sollicitude. Il nous parle de Mgr de Montréal et des institutions canadiennes. Il reçoit « L'Univers » et nous offre de nous passer les articles de ce journal qu'il jugerait propres à nous intéresser.

« Le gouvernement avait chargé don Ignacio Larrain Landa de surveiller les préparatifs de notre installation ; mais ce monsieur, à cause d'une maladie qui sévit dans sa famille, se trouve obligé de renoncer momentanément à toute occupation en dehors de son domicile. Nous profitons de ce contretemps pour continuer d'étudier l'espagnol.

« 23 SEPTEMBRE. — Le ministre de l'intérieur nous fait remettre une note officielle ainsi conçue:

« SANTIAGO, 23 SEPTEMBRE 1853.— Le président de la République décrète aujourd'hui ce qui suit: Considérant l'absolue nécessité d'améliorer le service de la maison des « Exposés » de cette capitale et d'y introduire une organisation impliquant l'éducation des enfants que l'on y reçoit, et prenant en considération les remarques du corps dirigeant des établissements de bienfaisance, lequel a décidé de confier l'institution aux Sœurs de la Providence récemment établies en la République, décrétons: — Nous chargeons les Sœurs de la Providence de la maison des « Exposés» de cette capitale. — La commission dirigeante des établissements de bienfaisance s'en-

tendra avec la supérieure des dites sœurs pour asseoir les bases du nouveau système à introduire................ Dieu vous garde. — Antonio Varas. »

« Le conseil suprême nomma don José Ignacio Larrain Landa et don Juan José Aldunate administrateurs de la maison des orphelins confiée aux Sœurs de la Providence.

« La famille Larrain continuant de réclamer la présence assidue de son chef, un riche citoyen de Santiago, don Miguel Davila, voulut bien se charger de notre installation. Il loua une maison avoisinant sa résidence, dans la *Chimba* aussi appelée rue *Recoleta* [1], et la pourvut de tout ce qui nous était nécessaire, voire même d'un oratoire. Mgr Valdivieso fixa dès lors au 30 octobre la date de la fondation de notre orphelinat. »

Le 29 OCTOBRE. — L'archevêque expédie un procès verbal ainsi rédigé.

« En la cité de Santiago, Chili, ce vingt neuvième jour du mois d'octobre, mil huit cent cinquante trois, l'illustrissime et révérendissime archevêque, don Rafaël Valentin Valdivieso, ayant examiné les constitutions de la congrégation intitulée « La Providence », données par l'illustrissime évêque de Montréal, Canada, son fondateur, et con-

[1] Cette rue fut nommée dans la suite rue de l'Indépendance.

sidérant que l'établissement de la dite congrégation en cette métropole peut contribuer à la gloire de Dieu et au bien du prochain, le dit illustrissime et révérendissime archevêque, usant de son pouvoir de juridiction, permet aux cinq Sœurs de la dite congrégation savoir : Larocque, — Dorion, dite Sœur Amable,— Bérard, dite Sœur Marie du Sacré-Cœur, —Morin, dite Sœur Bernard,—Worwoth, dite Sœur Denis-Benjamin, qui sont en cette ville, de fonder une maison religieuse destinée actuellement au soin et à l'éducation des orphelins et, plus tard, s'il est nécessaire, à exercer d'autres œuvres de leur charitable Institut. Cette maison, qui devra être située en la ville de Santiago, est érigée sous le vocable et la protection de la divine Providence. Sa chapelle ou oratoire est placée sous le vocable de sainte Geneviève, vierge. L'illustrissime et révérendissime archevêque déclare que la dite maison et les religieuses seront sous son autorité et sa responsabilité et celle de ses successeurs et qu'elles jouiront pleinement des prérogatives et privilèges qui appartiennent de droit aux maisons religieuses.— L'Archevêque de Santiago.

« Pourvu et signé l'acte antérieur de l'illustrissime et révérendissime archevêque, don Rafael Valentin Valdivieso, le jour de sa date, devant moi, en foi de quoi je signe.... Zoilo Villalon, secrétaire. »

« 30 OCTOBRE.— Ce jour était un dimanche. L'on nous amena en carrosse à la résidence de l'archevêque, qui nous attendait pour nous conduire à notre nouvelle demeure. Il était dix heures du matin. Les maisons étaient toutes décorées et les chemins bordés de spectateurs. Nous ne voulions pas croire que nous fussions l'objet de ces démonstrations. Il nous fallut cependant nous rendre à l'évidence en entendant la foule nous acclamer, tandis qu'une pluie de fleurs tombait sur nos voitures et que les échos se répétaient les symphonies des fanfares. Nous n'en pouvions croire nos yeux non plus que nos oreilles. En arrivant à l'archevêché, nos voitures s'arrêtèrent afin de laisser passer celles de l'archevêque et des hauts personnages invités pour la circonstance. Après un parcours qui nous parut long tant nous étions confuses, on nous fit descendre en face de l'une des plus belles maisons de la rue Recoleta. Des soldats en grande tenue et la fanfare militaire, exécutant ses plus joyeux morceaux, stationnaient à cet endroit. Nous restâmes tout ébahies en apprenant que nous allions habiter cette superbe maison. Il nous fallut encore marcher sur les fleurs que l'on jetait partout autour de nous. Quelques dames nous attendaient à la porte ; à notre demande elles nous conduisirent aussitôt à notre oratoire, afin de nous laisser le temps de nous préparer à la sainte communion.

Ces dames avaient amené une dizaine de petits orphelins pour les présenter à leurs mères adoptives ; nous plaçâmes ces chers petits à côté de nous, dans l'oratoire. Les invités, trop nombreux pour trouver place dans cette petite pièce, se dispersèrent dans les chambres les plus rapprochées de ce modeste sanctuaire. Après l'élévation, un bruit de foudre nous fit tressaillir ; c'était l'explosion de pièces d'artifices d'un genre spécial fort en usage au Chili les jours de grandes fêtes.

« Mgr l'archevêque fit une allocution qui émut l'assistance et nous encouragea grandement.

« La cérémonie terminée, don Miguel Davila, l'organisateur de ces démonstrations, conduisit l'archevêque et les invités, y compris les orphelins, à sa résidence, où les attendait un somptueux banquet.

« Deux servantes de la famille Davila restèrent avec nous et nous servirent un superbe déjeuner que nous trouvâmes tout prêt en finissant notre action de grâces.

« Nous étions encore sous le faix des émotions du matin, lorsqu'on vint nous chercher pour nous conduire chez M. Davila. Ce digne monsieur nous présenta sa femme, ses enfants et petits enfants, et nous installa ensuite dans un salon luxueux pour y recevoir les personnes qui voulaient nous être présentées. Les visiteurs vinrent

en si grand nombre qu'ils ne pouvaient entrer et sortir par la même porte ; ils défilaient devant nous et chacun faisait un salut que nous rendions en souriant.

« Le dîner, un vrai banquet, nous fut servi à quatre heures. Afin que nous fussions plus à l'aise, M. Davila n'avait invité cette fois que des personnes de sa parenté.

« Les dames nous conduisirent ensuite dans un grand jardin de fleurs, nous faisant passer par des sentiers ombragés de vignes et d'arbustes en floraison. Ces allées contournaient la maison et s'entrecroisaient avec symétrie au milieu d'un parterre couvert de fleurs aux nuances les plus belles et les plus variées.

« Ces splendeurs nous ravissaient ; nous avouons cependant qu'elles contrastaient avec les pensées et souvenirs qui nous hantaient. Nous songions surtout aux dangers que, l'année précédente, à la même date et jour pour jour, nous avions courus dans les épouvantables sentiers de l'isthme.

« Inutile d'ajouter qu'il nous tardait de reprendre une vie conforme à nos habitudes de religieuses et que, le soir, en réintégrant notre logis, il nous sembla que nous ressuscitions d'entre les vicissitudes de ce monde pour revivre de nos

constitutions dans la sérénité du recueillement et du service des pauvres. »

Bien qu'elle relate les mêmes faits, la lettre suivante, adressée par M. Huberdault à Mgr Bourget, le 19 novembre 1853, ajoute, il nous semble, à l'intérêt de ce récit : « Je suis heureux de vous annoncer que nos courses sur terre et sur mer sont terminées, et que nos bonnes sœurs sont maintenant, chez elles, à leurs belles œuvres de charité. Elles sont installées à Santiago depuis dimanche, le 30 octobre. Sa Grandeur Mgr l'archevêque a daigné les conduire lui-même à leur nouvelle demeure.

« Au jour fixé, un grand nombre de personnes, appartenant aux premières familles de la capitale, se réunirent pour les escorter. A 10 heures, Mgr l'archevêque, accompagné de ses chanoines, dans une voiture couverte, ouvrait la marche ; puis venaient un détachement de cavalerie, une longue suite de carrosses et une foule immense de piétons. Les rues par où nous défilions étaient encombrées de spectateurs stationnaires, avides de voir des sœurs de l'Amérique du Nord. Les maisons étaient décorées et le drapeau de la République flottait à toutes les fenêtres, d'où s'agitaient les mouchoirs en signe de réjouissance.

« Votre Grandeur peut juger de notre ébahissement en voyant tant de démonstrations en l'hon-

neur de quelques pauvres Sœurs de la Charité. A mesure que nous approchions du nouvel « Asile de la Providence », nous marchions de surprise en surprise ; mais notre étonnement fut à son comble lorsque nous aperçûmes la troupe de ligne attendant, sous les armes, l'arrivée des « sœurs américaines », comme on les appelle ici. Le cortège fut salué par la fanfare militaire, qui continua de se faire entendre jusqu'à ce que les sœurs fussent entrées.

« La solennité de cette fête, cet enthousiasme du peuple, toute cette ovation en notre honneur, en un mot, un début si éclatant dans notre carrière au Chili me faisait réfléchir profondément. Toutes ces roses, pensais-je, pourraient bien se changer en autant d'épines. Le fardeau que nous prenions sur nos faibles épaules nous paraissait bien pesant, surtout dans un pays étranger et inconnu, et si loin de la maison mère. D'un autre côté, le bon Dieu avait jusque là semé notre route de tant d'épreuves qu'il semblait nous convier en ce moment à prendre part à ces réjouissances qui avaient lieu, après tout, non pas à cause de nous précisément, mais bien en l'honneur de la divine charité qui fait notre force et notre bonheur.

« Nous entrâmes dans la chapelle, où Sa Grandeur Mgr l'archevêque se prépara à célébrer la

sainte messe. Avant de commencer, il fit une touchante allocution dans laquelle il fit voir le bien que les « Sœurs de la Providence » étaient appelées à faire au Chili. Sa Grandeur parla en même temps de la reconnaissance que devait avoir la capitale pour la faveur insigne que venait de lui faire la divine Miséricorde d'une manière si merveilleuse. Puis, adressant la parole aux sœurs, « oui, mes chères sœurs, dit-il, vous êtes vraiment « les Sœurs de la Providence ; car, c'est certaine- « ment la divine Providence qui vous a conduites « ici, où l'on soupirait après vous, sans vous con- « naître. Depuis longtemps, nous désirions vive- « ment une institution de charité pour prendre « soin des pauvres et des orphelins de cette grande « ville, et voilà que tout à coup, au moment où « nous nous y attendons le moins, nos vœux sont « exaucés d'une manière miraculeuse. Les deux « extrémités du nouveau-monde vont se trouver « rapprochées et unies par les doux et forts liens « de la charité chrétienne, et cela sans que personne « l'ait prévu, et par un pur effet de la divine Mi- « séricorde. Votre dévoûment intrépide vous a fait « quitter tout ce qui vous était le plus cher, pour « aller, à travers mille dangers, exercer vos œuvres « admirables, et Dieu, par un effet de sa bonté, a « permis que votre noble courage eût pour théâtre « la République du Chili; oh ! qu'il en soit à ja- « mais béni ! ....»

« Ah ! monseigneur, quand je compare l'avant-veille de la Toussaint de l'année dernière avec celle de cette année, que je trouve de différence ! A pareille époque nous étions à traverser l'isthme de Nicaragua, souffrant toutes sortes de privations, et aux prises avec la mort. Aujourd'hui, à un an d'intervalle et jour pour jour, quel changement !

« Nous ne nous faisons pas illusion. Les difficultés ne sauraient manquer de surgir avant longtemps.

« Il serait étonnant que l'ennemi de tout bien ne cherchât pas à mettre en jeu ses ressorts accoutumés contre les œuvres de Dieu. Espérons que celui qui a conduit ses enfants dans ce pays voudra bien soutenir son œuvre.

« Nous voilà donc chargés d'un orphelinat, dans une ville de cent vingt cinq mille âmes. La cité possède un fonds de deux cent mille piastres formé par les donations de personnes charitables, et destiné exclusivement au soutien des orphelins. Le gouvernement avait chargé de ce soin des personnes laïques, mais il paraît que les orphelins n'en étaient pas mieux qu'auparavant, quoique des sommes considérables fussent censées être employées en leur faveur. C'est cette œuvre que le gouvernement confie maintenant à l'administration des « Sœurs de la Providence » après avoir loué pour elles une maison, en attendant que

celle qu'il va faire construire *ad hoc* soit prête à les recevoir avec les orphelins des deux sexes. On ne saurait se faire une idée de l'état déplorable de ces enfants, dont un grand nombre périssent de misère et les autres finissent par devenir le fléau de la société.

« Ainsi les sœurs sont appelées à faire un bien incalculable, en sauvant des milliers d'enfants qui se perdent chaque année.

« Le Chili est un des plus beaux pays du monde, son climat est magnifique. La chaleur y est toujours tempérée et, quoique nous ne soyons pas encore à l'époque de son intensité, ce qui n'arrive que lorsque le Canada est dans la saison la plus froide, cependant nous avons eu quelques jours qui ont été regardés comme des plus chauds en ce pays, et je puis dire que je n'ai pas souffert de la chaleur autant qu'en Canada, tant s'en faut. Ceci est dû à un certain petit vent qui se rafraîchit en passant par les Cordillères dont le sommet est couvert de neiges éternelles. Or, comme vous le savez, Santiago se trouve au pied des Cordillères, à trente lieues environ de Valparaiso.

« Le sol du Chili est d'une fécondité incomcaparable, on y fait la moisson d'un bout de l'année à l'autre.

« Les mines d'or et d'argent de ce pays sont inépuisables.

« Nous espérons que la maison mère ne nous abandonnera pas et qu'avant longtemps elle nous enverra le renfort qui nous est nécessaire. Le vif désir qu'ont les sœurs de se rendre utiles le plus tôt possible leur a fait faire des progrès merveilleux dans l'étude de la langue espagnole, qu'elles parlent déjà suffisamment pour se tirer d'affaire dans leurs rapports avec les personnes du dehors. Quant à moi, le latin m'est d'un grand secours dans l'étude de cette belle langue. »

Le 20 novembre, les sœurs écrivaient dans le même sens à Mère Caron, ajoutant : « Au lieu de nous réjouir, cette pompeuse installation rouvrit en nos âmes les plaies encore saignantes que nous firent l'impérieuse nécessité de refuser la mission de l'Orégon et les tribulations par lesquelles la divine Providence nous a fait passer depuis plus d'un an. Le grand sacrifice que nous avons fait en quittant notre pays, nos parents, nos amis et notre communauté, n'était que le prélude des souffrances et des dangers de toutes sortes qui nous attendaient dans le pénible trajet que nous venons de parcourir et dont il nous est impossible de vous donner une juste idée. Nous-mêmes, après les avoir traversés, ne pouvons comprendre comment nous avons pu sup-

porter tant de tribulations. Plus que jamais nous avons ressenti la protection de Notre-Dame des Sept-Douleurs et la miséricordieuse bonté de Notre-Seigneur, qui n'envoie jamais de croix sans donner la force de les supporter.

« Nous n'avons reçu aucune lettre de vous ni de la communauté, depuis que nous sommes parties du Canada. Vous faites-vous une idée de notre inquiétude et de notre ennui? .... »

CHAPITRE VI

ORGANISATION DISCIPLINAIRE

1853. Vie religieuse.— Premiers orphelins.— Règlement épiscopal concernant les visites.— Lettres de Mgr Bourget et de Mère Caron.

« [1] Le 1er novembre.— M. Huberdault vient célébrer la sainte messe dans notre oratoire. Il retourne ensuite chez l'aumônier des Sœurs des Sacrés-Cœurs, où il loge depuis notre arrivée à Santiago.

« Nous passons ce beau jour de la Toussaint à prier, à lire, à organiser notre fonctionnement disciplinaire. Une clochette que nous ont donnée les Sœurs de Notre-Dame et que nous intitulons « cloche du règlement » nous convoquera aux exercices et nous lui obéirons comme à la voix de Notre-Seigneur.

« C'est la première fois depuis plus d'un an que nous pouvons dire : « Nous sommes chez nous ! » Pour jouir de ce bonheur dans sa plénitude, nous nous partageons les emplois. Sœur Larocque, à qui nous donnerons désormais le doux nom de

---

[1] Annales.

Mère, essayera d'adapter à sa charge de supérieure celles de lingère et d'apothicairesse. Sœur Amable sera notre cuisinière. Sœur Marie du Sacré-Cœur cumulera les emplois de sacristine et de portière. Les Sœurs Bernard et Denis-Benjamin se partageront le soin des enfants, tandis que la bonne Héloïse prêtera son aide à chacune au besoin.

« Avant le dîner, M. Davila vient, avec ses petits-enfants, nous faire visite. Il nous apporte des fraises, les primeurs de la saison. Ce bon M. Davila nous donne de l'argent et nous recommande de nous adresser à lui en toutes occasions où ses services pourraient nous être utiles. « Je vous prends sous ma protection, nous dit-il, et je me charge de vous procurer tout ce qui vous est nécessaire ». Nous nous montrons reconnaissantes de ses bontés et, comme preuve de notre confiance en sa parole, nous le prions de nous donner ce jour même quelque enfant pauvre sans parents ni protection. Le soir, ce bon monsieur nous amène une fillette de dix ans, orpheline de père et de mère et abandonnée.

« Le 14 novembre, nous n'avions encore que quatre orphelins de deux à cinq ans et la petite orpheline entrée le jour de la Toussaint. Nous ne pouvions recevoir plus d'enfants, faute de lits et de lingerie, car, malgré l'activité de M. Davila, l'aménagement se complétait avec lenteur.

« Notre popularité faillit en outre compromettre notre œuvre et la rendre impraticable. Les visiteurs se présentaient en si grand nombre que la maison en était remplie du matin au soir.

« Nous étions alors obligées de cesser tout travail et même de négliger nos petits orphelins. Les dames qui venaient nous aider à la couture ne pouvaient non plus rien faire.

« Afin de ne blesser personne, nous eûmes recours à l'archevêque, le priant de vouloir bien établir un règlement au sujet des visites faites à l'orphelinat. Mgr Valdivieso considéra notre demande et fit publier les décisions suivantes :

« SANTIAGO, LE 14 NOVEMBRE 1853. — Après avoir attentivement considéré les difficultés que les Sœurs de la Providence, récemment établies en notre métropole, nous ont demandé de résoudre selon que nous le jugerions convenable, nous décrétons : 1.— Que toute personne, homme ou femme, désirant avoir accès dans l'établissement, pour le visiter, devra exhiber notre permission écrite ; sont exceptés les gens commissionnés par le gourvernement pour s'entendre avec les dites sœurs en choses concernant l'administration temporelle de l'établissement qu'elles dirigent, et les cas nécessitant d'urgence l'entrée des personnes du dehors. Dans l'un et l'autre cas, la permission de la supérieure des dites sœurs suffira sans

que l'on ait recours à la permission du prélat ; 2. — l'on pourra assigner une pièce de l'établissement, aux personnes du sexe, désignées par les dites sœurs, qui voudraient aller travailler au bénéfice de la maison, pourvu qu'il n'y ait pas de communication entre cette pièce et les compartiments des sœurs et employés de la maison, et que cette pièce soit constamment surveillée par les dites sœurs.—L'archevêque de Santiago.— Villalon, secrétaire».

«En même temps que la publication de ce règlement, il fut entendu que nous ne sortirions plus, afin de provoquer le moins de visites possibles.

«Ce sont ces décisions qui furent considérées dans le public et parmi nous comme l'établissement de la «clôture». Nous ne savions trop qu'en penser; néanmoins, en attendant des éclaircissements à ce sujet, notre maison bénéficia de la situation.

« M. Davila nous pourvut d'articles de literie et de lingerie. Dans l'isolement que nous valaient les décisions de l'archevêque, nous eûmes bientôt préparé des lits et confectionné des vêtements. Ces préparatifs nous permirent d'ouvrir plus grandes les portes de notre orphelinat. Bien que notre organisation laissât encore à désirer, le 1er décembre, notre établissement hospitalisait déjà douze orphelins. »

*
* *

La petite communauté fonctionnait normalement, s'étudiant à imiter la maison mère dans sa fidélité aux observances religieuses et son dévoûment aux œuvres de charité. Cependant le bonheur de nos chères missionnaires n'était que relatif. En outre des ennuis inévitables en temps de fondation, elles souffraient de la froideur que la maison mère semblait affecter à leur égard. Depuis plus d'un an, c'est-à-dire depuis leur départ de Montréal, elles n'avaient reçu qu'une lettre, et encore cette marque d'intérêt leur était-elle venue de la part du bon Père Truteau alors chapelain de la maison mère. Elles se perdaient en conjectures lorsque, le 8 décembre, la poste leur apporta les lettres qu'on leur avait expédiées depuis leur départ du Canada et qui semblaient toutes s'être donné rendez-vous à Panama.

M. Huberdault recevait par le même courrier une volumineuse correspondance, dont faisaient partie plusieurs lettres de Mgr Bourget.

Dans la dernière lettre expédiée par la communauté, Mère Caron racontait à nos sœurs ses inquiétudes à leur sujet, depuis leur départ de l'Orégon. A Montréal, on avait ouï dire qu'un prêtre et des religieuses avaient été assasinés à bord d'un voilier dans les environs du cap Horn. Durant plusieurs mois, l'on était resté sous la

cruelle impression que les victimes de cette prétendue tragédie n'étaient autres que nos missionnaires. Enfin, par des lettres retardataires, l'on avait appris avec bonheur que la petite caravane était débarquée à Valparaiso ; mais Mgr de Montréal et la communauté désapprouvaient l'abandon de Vancouver et ne voulaient pas d'établissement au Chili. Une lettre de Mgr Bourget à M. Huberdault dictait des ordres en conséquence.

Il est évident qu'à l'heure où Mgr Bourget écrivait ainsi à M. Huderdault, le digne prélat ignorait, tout comme Mère Caron, l'existence d'une maison de notre Institut dans la métropole chilienne. La nouvelle de cette fondation de même qu'une lettre explicative de Mgr Valdivieso à Mgr Bourget s'étaient croisées à Panama avec le courrier expédié de Montréal à Santiago. De là surgirent de nouvelles complications et de nouveaux ennuis.

A ce moment, les sœurs et M. Huberdault durent déplorer le laconisme du compte rendu de leur voyage à bord de l'Elena. De leur propre aveu, ils s'étaient fourvoyés en délaissant l'Orégon sans attendre les décisions de la maison mère ; mais les angoisses qui les avaient torturés et minés dans la suite étaient pour le moins atténuantes et de nature à faire naître une compassion toute à leur bénéfice.

Mgr Bourget se montra tout d'abord intransigeant. Avec les accents d'un père affligé, mais sans se départir de son autorité d'évêque, le vénérable prélat exprimait son désappointement en termes si formels que M. Huberdault et les sœurs en demeurèrent plongés dans l'affliction. Le chagrin que manifestait notre si vénéré et tant aimé fondateur leur parut la plus dure de toutes les épreuves qui les avaient accablés jusqu'à ce jour.

M. Huberdault reçut les observations de Mgr Bourget avec beaucoup d'humilité. Il encouragea les religieuses et s'entendit avec elles pour représenter aux autorités de Montréal les difficultés de l'heure présente. Il écrivit aussitôt à Mgr Bourget. De leur côté, les sœurs répondirent à Mère Caron et aux sœurs conseillères : « Nous avons reçu vos lettres et celles de Sa Grandeur Mgr de Montréal, avec un plaisir qui s'est changé en tristesse dès que nous avons appris la manière dont l'on traite notre affaire à Montréal. Ce résultat nous est d'autant plus sensible que nous avons toujours cru remplir les intentions de nos supérieures. Nos mûres délibérations, avant de délaisser l'Orégon, étaient dégagées, croyons-nous, de tout motif humain. Nous ne refusions ni le travail, ni les peines de l'exil, ni les ennuis d'une fondation. Nous nous sommes faites victimes pour notre propre salut et la conversion des pécheurs, nous avons renoncé à toute autre consolation qu'à

celle de la croix, et, nous le savons fort bien, tant que durera la victime, il y aura toujours du feu pour la consumer.

« M. Huberdault nous a communiqué les lettres dans lesquelles Mgr lui dit que *la communauté réprouve notre départ de l'Orégon, qu'elle ne peut admettre que la Providence ne veut pas se servir de nous dans ce territoire, qu'elle refuse l'établissement de Valparaiso et qu'elle nous laisse libres de retourner ou de ne pas retourner au Canada.* A cela, nous vous dirons avec toute la simplicité et franchise possibles que, sur lieu et *de visu*, nous avons pu juger des choses tout autrement qu'on en juge à Montréal...............

« Vous refusez l'établissement de Valparaiso, vous avez raison, puisqu'il exige du secours. Aujourd'hui, la question est changée, vous le savez déjà; il ne s'agit plus d'un hôpital, mais d'une maison d'orphelins qui n'exige pas précisément le sacrifice d'autres sœurs. Déjà vous connaissez aussi les engagements que nous avons cru pouvoir prendre avec Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Santiago et le président de la République........... Nos lettres précédentes vous ont appris les raisons qui nous ont engagées à terminer l'affaire, et l'anxieuse incertitude qui nous a tourmentées lorsqu'il nous a fallu présumer votre consentement pour en venir à une décision définitive.

« Nos très chères sœurs, dans l'alternative où vous nous laissez *de retourner ou de ne pas retourner au Canada*, voici ce que nous croyons devoir vous représenter. Il serait de la dernière imprudence, vu le délabrement de notre santé, de nous embarquer sur la mer d'ici à longtemps ; de plus, vous le savez, nous sommes à l'œuvre et nous avons plusieurs orphelins. Le gouvernement a fait de grandes dépenses en faveur de notre établissement, de sorte qu'il serait très difficile d'abandonner l'œuvre que nous avons entreprise. Néanmoins, nous sommes dans une parfaite indifférence. Que la sainte obéissance veuille le sacrifice du reste de notre vie sur la mer ou au Chili, nous sommes prêtes.

« Chère bonne Mère supérieure, votre petite lettre personnelle est vraiment l'expression de votre tendresse maternelle ; nous vous en sommes très reconnaissantes. Votre charité adoucit l'amertume qui est notre nourriture quotidienne. Il est consolant pour nous de penser que nous avons au Canada une tendre mère et des sœurs aimées qui nous tendent les bras avec la plus sincère compassion. En retour, soyez assurées que vos cinq pauvres sœurs du Chili vous gardent la plus filiale, la plus affectueuse soumission, de même qu'elles demeurent sincèrement unies à leurs sœurs du Canada.

« Veuillez présenter nos respectueux hommages à Sa Grandeur Mgr de Montréal ainsi qu'à M. le grand vicaire Truteau et leur communiquer notre lettre. Nous sommes touchées de l'intérêt que nous porte Mgr Prince, veuillez bien lui en témoigner notre gratitude.

« Nous sommes aussi très reconnaissantes envers M. Lacroix pour la généreuse hospitalité qu'il nous a fait offrir, nous reconnaissons toujours en lui le protecteur des Sœurs de la Charité.

« Nous n'oublions pas nos bons parents, non plus que les dames pensionnaires, les vieilles, les orphelines, et, en un mot, toutes les personnes qui s'intéressent à notre sort.

« La bonne Héloïse est bien portante et ne vous oublie pas ; elle désire que vous donniez de ses nouvelles à sa famille, si vous en avez l'occasion [1]. . . . »

Le même jour, les sœurs écrivirent, chacune séparément, à Mgr Bourget et à Mère Caron, les assurant qu'elles étaient prêtes à retourner à Montréal ou en Orégon, selon que le voudrait l'obéissance.

---

[1] Lettre du 11 décembre 1853.

CHAPITRE VII

ÉPREUVES ET PROSPÉRITÉ

1854. Maladie de M. Huberdault. — Sœurs de la Charité, de France. — Lettre de la maison mère. — Encouragement du public chilien et des autorités de Montréal. — Visite du président de la République.

Dans la première semaine de janvier, cinquante enfants furent admis à l'orphelinat. Les sœurs, se trouvant alors incapables de répondre seules aux exigences de ce personnel, s'associèrent de pieuses filles pour le soin des orphelins. Mais ces aides étaient si étrangères aux coutumes d'une communauté qu'elles se retirèrent bientôt ; une seule consentit à rester avec les religieuses et à partager leurs travaux.

Vers la fin de février, M. Huberdault tomba dangereusement malade. Il avait loué un appartement dans les environs de l'Orphelinat, dont il surveillait les affaires temporelles et qu'il desservait comme chapelain. C'est là que, sous la dictée d'un habile médecin, il se donnait lui-même le traitement que réclamait son état de santé.

A cette épreuve vint se joindre un autre sujet d'ennui. Vers la mi-mars, trente Sœurs de la Cha-

rité, de France, guidées par un père Lazariste, arrivaient à Santiago. En vertu de l'entente conclue entre leur communauté et le gouvernement du Chili, en 1847, elles venaient prendre la direction de toutes les œuvres de charité de la République. Etaient-elles attendues?.... L'archevêque n'avait pas été prévenu de leur arrivée et l'on suppose que le gouvernement, désireux de confier toutes ses œuvres de bienfaisance à des religieuses, s'était peu soucié de faire connaître en France ce qui s'était passé au Chili pour l'œuvre des orphelins.

Quoi qu'il en soit, la révérende Mère Marthe Briquet, supérieure des sœurs missionnaires françaises, parut fort surprise en apprenant que l'œuvre de charité la plus importante de Santiago venait d'être confiée aux Sœurs de la Providence. La maison mère de Paris avait surtout en vue cet établissement; six des religieuses venues au Chili avec la révérende Mère Briquet étaient même désignées par le conseil général pour en prendre la direction.

L'on conçoit quel dut être alors l'embarras de nos sœurs. « Hélas! se dirent-elles, nous qui avons été instituées pour faire ce que ne peuvent entreprendre les autres communautés, voilà que nous sommes en possession d'une œuvre appartenant de droit aux dignes filles de saint Vincent de Paul! »

Avec ces événements coïncidait la réception d'une lettre que leur adressait Mère Caron. Cette lettre palliait les malentendus, mais laissait subsister un certain malaise.

L'humble Mère Caron ne s'était pas laissé éblouir par le récit des manifestations dont ses filles avaient été l'objet dans la grande ville de Santiago. En lisant le compte rendu de l'installation des sœurs dans la capitale chilienne, elle n'avait pu dissimuler son ennui ; on l'avait entendue murmurer : « Ah ! mon Dieu, tout cela, c'est mauvais signe !» Et, voulant sans doute effacer chez ses filles toute trace d'une vanité possible, la débonnaire supérieure, pourtant si compatissante à tous les maux, avait écrit à ses chères missionnaires : «Je suis loin de me réjouir à la pensée que vous avez marché sur des fleurs. J'aurais préféré pour vous les mortifications qui vous attendaient à Vancouver ».

La lettre du 11 décembre 1853, expédiée à la maison mère par Mère Larocque et ses compagnes, n'avait pas non plus produit l'effet désiré ; Mère Caron paraissait ne l'apprécier que faiblement. Au contenu de cette lettre elle répondait tout court : « Le conseil tolère la fondation de l'Orphelinat de Santiago, mais la maison mère ne se charge d'aucune responsabilité ». La chère mère ajoutait cependant : «J'espère que votre mai-

son sera bientôt régulièrement reconnue ; mais, pour le moment, je ne puis que souffrir et prier ».

A la date du 15 mars, l'état de santé de M. Huberdault faisait appréhender un dénoûment fatal. Les inquiétudes à ce sujet, l'insuffisance de personnel religieux, l'attitude réservée de la maison mère et l'espèce de clôture qui gênait les communications nécessaires avec le dehors rendaient perplexes les membres de la petite communauté. L'arrivée des Sœurs de la Charité venait encore ajouter à ces malaises. Désirant en finir avec des difficultés qui menaçaient de se compliquer davantage, les sœurs et M. Huberdault décidèrent d'abandonner l'Orphelinat aux Sœurs de la Charité et de se mettre en route pour le Canada, préférant subir l'humiliation d'un nouvel échec que de se sacrifier pour une fondation désavouée par leurs supérieurs.

Avant de communiquer à ce sujet avec l'archevêque et les autorités civiles de Santiago, ils voulurent s'entendre d'abord avec les Sœurs de la Charité et leur supérieur. Soit par esprit de désintéressement, soit par compassion pour les sœurs et M. Huberdault qu'il trouvait trop faibles pour entreprendre un voyage aussi périlleux, le père Lazariste, au nom des Sœurs de la Charité, refusa carrément la direction de l'Orphelinat.

Cet incident fit entrer les Sœurs de la Charité dans l'intimité de nos missionnaires. Dès lors,

les deux communautés marchèrent la main dans la main, se visitant assidûment, vaquant à des œuvres similaires et goûtant les douceurs d'une amitié saintement réconfortante.

Les événements prouvèrent bientôt à nos sœurs que leur désir de retourner à Montréal était irréalisable à cette époque. Par ordre du médecin, M. Huberdault dut faire un séjour à la campagne, pendant que la bonne Héloïse et deux des religieuses tombaient malades à leur tour.

Par les bons soins que lui prodigua la famille Davila, M. Huberdault se rétablit promptement ; dès la première semaine d'avril il était à son poste.

Vers la fin de mai, les sœurs obtinrent la permission de visiter quelques familles. Bientôt après, le régime de la clôture était aboli. « Nous ignorons, dit la chronique, ce qui donna lieu à ce changement, qui tourna tout à l'avantage de la maison. Les portes une fois rouvertes, les visiteurs affluèrent. A certains moments, l'on comptait plus de cinquante personnes réunies à l'Orphelinat. Mais nous étions en état de les recevoir et cette sympathie du public nous encourageait en même temps qu'elle procurait à nos petits orphelins des marques de tendresse qu'ils préféraient encore aux friandises dont on les chargeait ».

Les visiteurs étaient émerveillés de la tenue des enfants et de l'ordre qui régnait à l'Orphelinat. M. Davila voulut en témoigner sa satisfaction aux autorités de Montréal. Il le fit par l'entremise de M. Huberdault qui, le 30 mai 1854, écrivait à Mère Caron : « La lettre espagnole ci-incluse est de don Miguel Davila, bienfaiteur de notre-établissement. Ce digne gentilhomme, bien connu dans tout Santiago pour son zèle et sa charité envers les pauvres, a été nommé par le gouvernement pour fournir tout ce qui est nécessaire à l'établissement des sœurs. Je dois dire qu'il s'acquitte de sa charge d'une manière digne d'éloge.

« Don Miguel vous demande de vouloir bien lui communiquer ce que vous croiriez utile et avantageux pour l'établissement, et la faveur de quelques lignes accusant réception de sa lettre. Comme il sait un peu l'anglais, quelques mots de réponse dans cette langue lui feront beaucoup de plaisir. C'est un homme très bien disposé, excellent chrétien, et qui fait tout ce qui dépend de lui en faveur de l'établissement des Sœurs de la Charité. Nous disons quelquefois entre nous que c'est le second volume de votre bon M. Lacroix, à qui le couvent de la Providence de Montréal doit tant. Je vous prie, en passant, d'offrir à M. Lacroix nos respectueuses salutations et notre affectueux souvenir; nous espérons que le bon Dieu vous le

conservera encore longtemps et qu'il revivra un jour dans son fils, dont nous connaissons l'excellent cœur[1]..............»

Un billet traduit de l'espagnol accompagnait la lettre de M. Huberdault: «J'ai eu le plaisir, écrivait M. Davila à Mère Caron, de connaître de près vos filles, les Sœurs de la Providence. Le gouvernement m'ayant fait l'honneur de m'employer à la fondation de l'établissement qu'elles dirigent, j'ai pu me convaincre des avantages qu'il y a pour notre pays de posséder des membres de l'institution bienfaisante dont vous êtes la supérieure. Veuillez recevoir pour cette faveur inestimable mes sincères remercîments ainsi que ceux de mes concitoyens. Les sœurs ont dépassé nos espérances dans l'accomplissement des œuvres de leur institution évangélique...........»

***

Enfin nos missionnaires reçurent des lettres toutes de consolations. Mgr Bourget, Mère Caron et les sœurs de la maison mère leur prodiguaient les encouragements, les assurant qu'ils feraient tout ce qui était en leur pouvoir afin de leur venir en aide. Des amis de la communauté, entre autres Mgr Prince, Mgr Larocque, alors supérieur ecclésiastique de l'Institut, et le bon père Truteau

[1] M. Charles Lacroix.

leur faisaient de même parvenir l'expression de leur constant et sympathique dévoûment.

Nos sœurs méritaient ces encouragements. La lettre suivante qu'elles écrivaient à Mère Caron, le 5 juin 1854, nous fait voir dans quel esprit elles exerçaient nos œuvres à l'autre extrémité du monde. « Avec quel bonheur nous avons lu et relu vos lettres! Ah! croyez-le, l'éloignement n'a point émoussé les sentiments qui nous attachent à notre bien-aimée communauté de Montréal, à notre chère patrie, à nos bienfaiteurs et amis; c'est tout le contraire qui est arrivé. Nous allons nous efforcer, Dieu aidant, de reproduire à la pointe méridionale de l'Amérique le zèle et la charité de nos bonnes sœurs du Canada.......

« Nous recevons ici les enfants des deux sexes; mais, comme le local temporaire que nous occupons est trop étroit, nous n'avons pu en admettre plus de quatre vingts.

« Nous avons dix filles pour nous aider; ce sont de jeunes personnes qui, voulant se retirer du monde, se donnent à nous pour leur entretien. Elles sont loin d'avoir la force de nos filles du Canada. Ici les constitutions sont faibles à cause du climat, et peut-être aussi de l'humidité des maisons. Ces maisons sont très basses afin de mieux résister aux fréquents tremblements de terre de ce pays.

« M. Huberdault s'occupe, avec le gouvernement, de l'achat d'un terrain pour y fixer notre futur établissement. Nous sommes en neuvaine à saint Joseph, le suppliant de prendre cette affaire sous sa puissante protection.

« Nous avons actuellement une petite chapelle dont l'ornement principal est un tableau de l'Immaculée Conception et une image de Notre-Dame des Sept Douleurs, notre douce patronne. Nous n'y avons ni chaises, ni bancs ; c'est la mode du pays. Ici les plus grandes dames s'asseyent à la façon des orientaux, c'est-à-dire qu'elles se font apporter un tapis sur lequel elles se placent pour s'asseoir sur leurs talons.

« Mais notre lieu favori, après notre chère petite chapelle, c'est notre salle de communauté. C'est là surtout que le souvenir le plus tendre nous reporte vers notre salle de communauté de Montréal, pour y écouter vos avis et les instructions de notre vénéré fondateur.

« Comme le temps est presque toujours invariablement beau, nous faisons le lavage dans notre cour, à la suite de laquelle se trouve une vigne qui nous a rapporté une prodigieuse quantité de raisin. Notre enclos renferme encore beaucoup d'arbres fruitiers tels que citronniers, orangers, pommiers, poiriers, etc... L'olivier et le palmier s'y trouvent aussi ; ils nous rappellent que nous sommes les filles du Calvaire.

« Nous tenons un compte exact des dépenses que nous faisons pour le soutien de l'établissement et nous en envoyons une copie au gouvernement. Nous n'avons encore rien acheté pour nous, depuis notre départ de Montréal.

« Nous n'avons pas encore de postulantes. Bien que des prétendantes se soient présentées, nous croyons utile de les éprouver un peu plus longtemps.

« Les communautés religieuses sont nombreuses dans ce pays, mais toutes sont consacrées à la vie contemplative et font les vœux solennels. Seules, les religieuses des Sacrés-Cœurs, de Picpus, établies depuis neuf ans au Chili, et les Dames du Sacré-Cœur [1], récemment arrivées à Santiago, se livrent à l'enseignement. Les Sœurs de la Charité, de France, sont chargées du soin des hôpitaux.

« Les communautés d'hommes ne sont pas moins nombreuses. Nous ne connaissons que les Franciscains, les Dominicains et les Jésuites, qui sont venus nous faire visite. Ces derniers, expulsés autrefois du Chili (le 26 août 1767), s'y re-

---

[1] Membres de la Société du Sacré-Cœur de Jésus fondée en 1800, à Paris, par la Bienheureuse Madeleine-Sophie Barrat ; elles arrivèrent au Chili en 1853, trois mois après le débarquement de nos sœurs à Valparaiso.

trouvent aujourd'hui, à peu près comme nous-mêmes, d'une manière inopinée. [1]

« Beaucoup de personnes se vouent au béguinage [2] ; chaque béguine porte l'habit qui convient à sa dévotion.

« La plupart des fêtes religieuses se solennisent pompeusement, au goût des particuliers laïques.

« Nous comprenons maintenant et parlons passablement l'espagnol. M. Huberdault a fait son premier sermon en espagnol moins de trois mois après avoir commencé à étudier cette langue....

« L'hiver nous est plus favorable que l'été, si nous pouvons appeler hiver la neige qui couvre le sommet des Cordillères et dont la vue nous rappelle celle du Canada et les carrioles que nous ne verrons probablement plus.

« Vous avez sans doute reçu la lettre de don Miguel ; il est toujours plein de bonté et d'attentions pour nous, et sera un bienfaiteur insigne de l'Asile de la Providence de Santiago. »

---

[1] Les Jésuites rentrèrent au Chili en 1843.

[2] Genre de vie religieuse institué en Belgique au XIIe siècle par un prêtre nommé Le Bègue. Les béguines sont parfois appelées « béates».

*
* *

La chronique continue: « A la fin de juin, nous avons assisté aux funérailles d'une sœur de la Charité. Avant de quitter Paris, cette religieuse avait reçu sa nomination comme supérieure de l'établissement que nous dirigeons.

« Le convoi funèbre s'est rendu de nuit au lieu de la sépulture, qui s'est faite dans le cimetière paroissial, à quatre heures du matin. Ici l'on évite la rencontre d'un corbillard et la vue d'un cercueil; c'est pourquoi l'on procède aux inhumations avant qu'il fasse jour. Les Sœurs de la Charité ont paru touchées de la part que nous avons prise à leur affliction.

« Le 19 juillet, nous avons fêté la saint Vincent de Paul, le mieux qu'il nous était possible. Madame Davila donna le dîner aux enfants et les servit elle-même.

« Le 22 juillet, M. Rock arriva à Santiago afin de prendre part à notre œuvre. Il loge chez M. Huberdault.

« A l'occasion des fêtes de la Patrie, inaugurées le 18 septembre, notre établissement eut l'honneur d'être visité, le 21, par le président de la République, don Manuel Montt. Il était accompagné de ses ministres, des généraux de

16

l'armée et d'autres notables. Dès que les distingués visiteurs entrèrent dans la salle des enfants, quelques-uns des plus petits, déjà *stylés* aux « bonnes manières », les entourèrent en battant des mains, leur gazouillant les plus jolis mots de leur répertoire.

« Le président et son escorte parurent enchantés de la bonne apparence et de la tenue des enfants. Ils jugèrent cependant notre local insalubre et manifestèrent ouvertement leur intention d'acheter une propriété à la campagne pour nous y établir.

« Le président s'informa si le climat du pays nous convenait, si nous avions à souffrir certaines privations et si nous trouvions au Chili les choses auxquelles nous étions accoutumées au Canada. Il nous recommanda de ne rien épargner dans l'intérêt de l'hygiène et du confort nécessaire aux enfants et aux religieuses. « Si les revenus de la *Junta* sont insuffisants, dit-il à M. Huberdault, ceux du gouvernement ne vous manqueront pas ».

CHAPITRE VIII

ÉTABLISSEMENT PERMANENT

1854. Achat d'une ferme.—Lettres d'information aux autorités de Montréal.— Translation de l'Orphelinat.— Lettres. — Statistiques.

Le désir exprimé par les gouvernants de transférer l'Orphelinat hors de la ville fut exécuté plus tôt qu'on ne s'y attendait. Un jour que don Antonio Varas, ministre de l'intérieur, et don Ignacio Larrain Landa, président de la *Junta*, faisaient une promenade en carrosse, ce dernier se rappela qu'une ferme sise à deux milles et demi de la ville était en vente depuis quelque temps : « S'il n'était pas si tard, dit-il, nous pourrions nous y rendre ». Il était quatre heures de l'après midi. Le ministre, consultant alors sa montre qu'il avait oublié de remonter, reprit avec entrain : « Il est à peine deux heures ! Allons-y ».

En arrivant à la ferme, ces messieurs trouvèrent le propriétaire en frais de se mettre en selle pour une course dans les environs. Le ministre entre aussitôt en pourparlers et, séance tenante, il achète la propriété moyennant la somme de soixante douze mille pesos.

Le lendemain, quatre vingt douze mille pesos étaient offerts pour cette même ferme, mais le vendeur s'en tint loyalement à ses conventions verbales de la veille avec le ministre d'Etat.

Ces circonstances furent regardées comme providentielles et toute la ville applaudit au choix que venaient de faire le ministre de l'intérieur et l'administrateur de la *Junta* pour l'installation définitive de l'Orphelinat. Nulle part l'on n'aurait pu trouver un endroit mieux approprié aux conditions d'existence que l'on rêvait pour les orphelins: site élevé, bâtisses spacieuses, eau de première qualité, vastes pâturages, grande étendue de terrain cultivable, en un mot, tous les avantages d'une localité champêtre à proximité de la ville [1].

Les lettres suivantes furent alors adressées à Mgr Bourget et à la maison mère.

« SANTIAGO, 29 OCTOBRE 1854.— Monseigneur, la lettre que Votre Grandeur a bien voulu écrire à notre ami et protecteur, don Miguel Davila, lui a été extrêmement agréable.

« Le gouvernement vient d'acheter une magnifique propriété pour y établir les Sœurs de la Providence. On pourrait comparer la situation de cette propriété, par rapport à Santiago, à celle du

---

[1] Hist. de la Cong. de la Providencia de Chile, tome I, p. 80.

Coteau Baron par rapport à Montréal. Nous aimons à croire pieusement que notre père nourricier saint Joseph a amené cet heureux dénoûment. Les circonstances qui ont précédé et accompagné cet achat ne sont pas ordinaires et nous donnent lieu d'espérer que notre puissant protecteur daignera soutenir ce nouvel établissement. Sa Grandeur monseigneur l'archevêque travaille activement à le rendre solide et durable. Par la prochaine malle (courrier), je pourrai donner à Votre Grandeur les détails qu'elle me demande dans la lettre qui nous promet du secours .... Dieu sait combien nous désirons le renfort que vous avez bien voulu nous faire espérer........ G. Huberdault, ptre. »

« SANTIAGO, 29 OCTOBRE 1854.—Ma révérende Mère, au moment où j'écris, on signe le contrat d'achat d'un terrain pour l'établissement de vos filles. C'est une superbe propriété de pas moins de quatre vingt dix acres, avec de grands édifices, une vigne immense et force arbres fruitiers de toutes les espèces. Vous voyez que notre bon archevêque avait bien raison de dire que vos filles sont vraiment les « filles de la Providence ». Cela veut dire aussi que le secours que vous nous avez promis va devenir d'une nécessité urgente. Peut-être les desseins de la divine Providence sont-ils que le Canada soit appelé à travailler à la grande et immense œuvre qu'offre l'Amérique espagnole.

Quand les sœurs seront dans leur nouvel établissement d'une manière stable, elles se proposent de prendre chez elles *un vieux saint Joseph* [1] pour témoigner leur reconnaissance à leur puissant protecteur. Nous sommes tous bien et réclamons vos prières et celles de la communauté.............
G. Huberdault, ptre. »

« SANTIAGO, 29 OCTOBRE 1854.— Monseigneur, les sentiments de bienveillance que Votre Grandeur me témoigne, dans son affectueuse lettre du 3 août dernier, me causent un plaisir extrême, en même temps qu'ils me fournissent l'occasion d'apprécier la noblesse et l'élévation de votre esprit. Mon plus vif désir était de voir se consolider, dans notre pays, la charitable institution des « Sœurs de la Providence », et, en m'adressant à Votre Grandeur, j'ai voulu, pour mieux m'acquitter de mon devoir, profiter de vos sages instructions et de vos excellents conseils, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Grandeur dans ma dernière lettre.

« Je vois avec une douce satisfaction que la manière dont Votre Grandeur a daigné accueillir ma lettre a surpassé mes espérances. La promesse d'un prompt envoi de nouvelles sœurs au secours de leurs compagnes nous a beaucoup réjouis ; nous

[1] Vieillard à qui l'on donne sa pension et tout ce dont il a besoin, en l'honneur de saint Joseph.

sommes heureux de pouvoir annoncer à Votre Grandeur qu'aujourd'hui même on signe le contrat d'achat d'un terrain dont le gouvernement vient de faire l'acquisition, au prix de soixante douze mille pesos, pour les «Sœurs de la Providence» que nous aurons le bonheur d'installer prochainement dans ce nouvel établissement.

« Ce terrain a une étendue d'environ quatre vingt dix acres ; il y a de bons édifices, une belle vigne se composant de vingt six mille plants et quantité d'arbres fruitiers de différentes espèces.

« J'ai fait connaître à Son Excellence le président l'expression de vos sentiments et Son Excellence me prie d'offrir à Votre Grandeur ses plus sincères remercîments.

« Espérant que vous voudrez bien m'honorer encore de la faveur de vos lettres, selon que vos occupations vous le permettront.... Davila.

« Santiago, 29 octobre 1854.— Révérende Mère, j'ai reçu votre lettre du 7 août dernier et je puis vous dire qu'elle m'a causé une joie que je ne saurais décrire.

« La reconnaissance que vous me témoignez, pour l'accomplissement de mes devoirs à l'égard des sœurs, me fait beaucoup trop d'honneur. Tout ce que nous avons pu faire n'est qu'un faible tribut de reconnaissance envers une institution qui,

quoique nouvellement établie, a déjà produit des fruits très abondants.

« Veuillez bien, révérende Mère, recevoir l'hommage de notre gratitude et croire que mon devoir, comme chrétien, dans le poste que le gouvernement de mon pays m'a confié, est de contribuer par tout ce qui sera en mon pouvoir au bien de cette institution...... Davila. » (Traduit de l'espagnol).

*
* *

La « translation », dit la chronique, eut lieu le 26 novembre, qui était un dimanche. Ce jour-là, les résidents de la *Chimba* (rue Recoleta) firent chanter une messe d'actions de grâces, parce que notre établissement avait débuté dans leur quartier. Cette messe, à laquelle nous assistions avec nos plus grandes orphelines, fut suivie du chant du *Te Deum*.

« Dans l'après-midi, la fanfare militaire vint égayer nos orphelins et leur faire trouver moins longues les heures d'attente, car ils avaient hâte de se promener en carrosse.

« A cinq heures, les voitures encombraient les abords de la maison. Les dames de la ville avaient accepté avec bonheur l'invitation qu'on leur avait faite de conduire les orphelins à leur nouvelle résidence ; elles vinrent même en si

grand nombre que la moitié des voitures, mises à notre disposition par ces dames, suffirent pour le transport de tout notre personnel.

« A cinq heures et demie, la procession se mit en branle. L'intendant de la capitale, les officiers municipaux et les membres de la *Junta*, en de magnifiques équipages, passaient les premiers, puis venaient les carrosses portant les dames et les enfants. A la grande édification du public, chacune de ces grandes dames tenait un petit orphelin assis sur ses genoux.

« Six fanfares, un groupe de fonctionnaires civiques et un détachement de cavalerie faisaient partie de l'escorte.

« Le cortège défila entre deux haies de spectateurs qui applaudissaient les tout petits héros du jour. Les maisons étaient pavoisées et les orphelins se pâmaient d'aise en voyant les fleurs qu'on leur jetait par les fenêtres et celles que les piétons faisaient pleuvoir autour d'eux. Le ciel et la terre semblaient s'être concertés pour assurer le succès de ces démonstrations. Aussi bien la température était superbe et la fête parfaitement organisée. La municipalité avait même poussé la prévoyance jusqu'à faire arroser les chemins afin que les petits ne fussent pas incommodés par la poussière.

« Cette intense charité du peuple chilien nous touchait profondément. Il nous semblait entendre Notre-Seigneur dire à cette foule compatissante : « Celui qui reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, c'est moi qu'il reçoit ».

« Il était six heures et demie lorsque les voitures s'arrêtèrent à la *chacra* [1]. L'archevêque de Santiago, l'évêque de Concepcion, plusieurs chanoines et près de trois mille personnes y attendaient les orphelins.

« Dans une éloquente improvisation, le chanoine Don Ramon Valentin Garcia fit connaître à l'assistance le but de l'établissement, « recueillir les enfants au sortir de la « Crèche » afin de les soustraire aux influences néfastes, de leur donner une solide éducation intellectuelle et morale, de leur procurer les moyens de gagner leur vie et de former ainsi une phalange de citoyens qui trouveront dans la religion et les travaux industriels les éléments du bonheur auquel ils ont droit d'aspirer ». Après avoir savamment développé son sujet, l'orateur ajoutait en conclusion : « Ceux qui ont coopéré à la fondation de cette sainte œuvre ont immortalisé leur mémoire. Ni le temps, ni les vicis-

---

[1] Nos annales et nos sœurs revenues du Chili appellent toujours cette ferme de son nom espagnol *chacra*. Le mot désigne une terre équivalant en dimension aux propriétés des cultivateurs canadiens.

situdes humaines n'effaceront leurs noms tracés en caractères indélébiles dans le cœur des Chiliens et sur les pages de notre histoire [1] ».

*
* *

Les faits concernant l'orphelinat, au déclin de l'année 1854, sont relatés dans une lettre adressée à Mère Caron :

« SANTIAGO, 8 DÉCEMBRE 1854.— Notre chère Mère, nous avons reçu vos intéressantes lettres quelques jours après celles que nous a écrites monseigneur. Les sympathies que vous nous exprimez ont pénétré nos cœurs de la plus vive reconnaissance.......

« Nous sommes bien peinées de voir que vous ne recevez pas toujours nos lettres ; celle-ci sera-t-elle plus heureuse ? Nous l'espérons. Quoi qu'il en soit, nous saisissons toutes les occasions possibles pour entretenir avec vous une correspondance active.

« Nous acceptons avec plaisir l'invitation que nous fait Mgr de Montréal de nous rendre tous les jours, à trois heures, dans le cœur de Notre-Dame des Sept-Douleurs, pour vous rencontrer

[1] V. au chap. I de la troisième partie, l'état actuel de cet orphelinat, l'un des plus florissants du Chili.

toutes, bonne mère et très chères sœurs. Ce rendez-vous nous sera deux fois cher, puisqu'il aura pour objet l'union entre nous dans l'amour que nous avons pour notre bonne Mère du ciel.

« Jamais nous n'oublierons notre prosternement sur le *Star of the West*, en quittant le port de New York. Déjà nous étions séparées de vous, le canon annonçait le départ, l'agitation de la mer se faisait sentir. Nous nous prosternâmes toutes ensemble dans notre petite cabine, nous offrant de nouveau pour être obéissantes jusqu'à la mort. Vingt minutes après, le mal de mer avait obligé chacune de nous de se mettre au lit sans qu'il en restât une pour assister les autres. Dorénavant, nous substituerons à ce triste souvenir la pensée que nous vous restons étroitement unies dans l'amour de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère.

« Nous avons pris possession de notre nouveau domicile le 26 novembre...... A présent, nous pourrons améliorer en bien des choses le sort de nos pauvres petits. Le bon M. Rock, qui est venu de Californie avec nous, se charge, avec M. Huberdault, de l'éducation des orphelins jusqu'à ce que la Providence favorise le dessein que l'on a d'introduire une communauté d'hommes pour en prendre soin. Plusieurs de ces petits, de trois à quatre ans, commencent à lire couramment et à

solfier le plain chant; quatre d'entre eux servent la messe; c'est un vrai plaisir de les entendre. Lès petites filles sont tout aussi intelligentes.

« MM. Huberdault et Rock ont ouvert une classe d'externes pour les petits garçons pauvres. Nous avons fait de même pour les petites filles. Depuis six jours que ces écoles sont ouvertes, elles sont fréquentées par soixante dix garçons et soixante filles. Sur ce nombre, il n'y a qu'un seul garçon et quelques petites filles qui aient fait leur première communion; remarquez cependant qu'ici l'on exige bien peu de préparation en cette circonstance. Quand l'enfant sait par cœur ce qu'on appelle le *Castillo*, qui est l'abrégé de la doctrine chrétienne, la mère l'envoie se confesser et faire le lendemain sa première communion.

« Les habillements des orphelins et orphelines sont en coton bleu; le costume est pauvre, mais propre; tous sont nu-tête... Dans ce pays, il n'y a que les gens riches qui ont des chapeaux. Les dames même n'en portent que pour les grandes visites.

« Nous sommes à faire réparer la maison; nous y serons encore à l'étroit, car une partie de la bâtisse sert de cave pour les produits de la *chacra* : vin, fruits, légumes, etc.

« Comme il n'y a pas d'église pour le public dans ce quartier, nous avons, à la demande de Mgr l'archevêque, converti deux chambres en chapelle. Une église sera probablement bâtie sur notre terrain. Présentement, nous avons la messe dans un oratoire. En ce pays, chaque maison riche a sa chapelle, de sorte que nous avons trouvé ici, tout préparé, un oratoire avec un joli petit autel à la romaine, en brique et en plâtre doré, bien plus joli que nous ne l'aurions jamais fait faire.

« Notre terrain est couvert d'arbres magnifiques ; nous avons été contentes d'y rencontrer le cèdre de notre pays, que l'on regarde comme très précieux. Il y a trente mille pieds de vigne, trois cents arbres fruitiers : pommiers, pruniers, orangers, citronniers, noyers, pêchers, figuiers, poiriers et beaucoup d'autres qui ne sont pas moins appréciables. De plus, nous avons un champ d'amandiers et un jardin de trois cents oliviers ; nous invitons toutes les filles du calvaire à venir y faire leur oraison. Enfin, la sacristine se réjouit beaucoup d'y trouver un parterre, négligé, il est vrai, mais qui lui donnera des fleurs en toutes saisons pour l'ornement des autels. Nous invitons sœur Geneviève et toutes les sœurs jardinières à venir nous aider. Nous ne pouvons jardiner que le soir et le matin parce qu'en plein jour la chaleur est trop grande. Mais, lorsque le

soleil est couché, la neige des Cordillères nous rafraîchit et il est alors très agréable de travailler au grand air.

« Comme il ne pleut pas de l'été, les arrosages sont de rigueur, ce qui se fait au moyen de canaux d'irrigation. Les Cordillères, qui nous entourent, fournissent abondamment l'eau nécessaire à cette fin.

« M. Huberdault s'occupe des affaires de la procure et de l'extérieur. Sœur Amable est chargée de la cuisine, de la classe des externes et de la pharmacie. Ce dernier poste est assez important ; car, les médecins ne sortant jamais la nuit, la pharmacienne est obligée de faire face à toutes les maladies qui se déclarent ou qui s'aggravent entre le coucher et le lever du soleil. Sœur Marie du Sacré-Cœur est assez occupée pour oublier qu'elle est malade. Elle a le soin de la sacristie, des réfectoires et de la porte ; l'office de la porte surtout ne lui laisse pas de repos. Sœur Denis-Benjamin a soin des petits enfants et leur fait la classe. Sœur Bernard est chargée de la classe des grandes. Vous voyez que nous sommes toutes à même d'observer la règle du coutumier qui dit : « Travaillez toujours ».

« Vous me pardonnerez, bonne mère, si je me permets de vous parler des puces; nous vivons avec des légions de ces petits êtres tyranniques.

Nous n'avons pas besoin d'autre cilice, non plus que de discipline.

« Le bon M. Lacroix pleure-t-il encore à notre souvenir ? Dites-lui l'espérance que nous avons de faire du bien. Nous parlons souvent de lui et de son fils à ceux qui protègent notre établissement. Nous disons les générosités et les attentions que ces messieurs ont prodiguées à notre communauté.

« Dans le cours de l'année, nous avons reçu cinquante deux garçons et soixante dix filles. De ces cent vingt deux enfants, dix ont été placés et vingt deux sont morts, de sorte qu'il ne nous en reste plus que quatre vingt dix, soit trente deux garçons et cinquante huit filles..... »

CHAPITRE IX

AIDE EN PERSPECTIVE

1855. Lettres de M. Davila à Mgr Bourget et à Mère Caron.— Promesses de nouvelles missionnaires.— Missives encourageantes.— Bénédiction de la chapelle de l'Orphelinat.

L'espoir de voir s'accroître le personnel religieux de notre « Providence » chilienne allait bientôt être comblé. Le 27 février 1855, M. Davila écrivait à Mère Caron : « Dans une lettre que je vous expédiais par le dernier vapeur, je vous disais que le gouvernement du Chili vous demanderait de nouvelles sœurs afin de soulager dans leurs travaux celles que nous avons ici. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de pouvoir confirmer cette nouvelle. A la date de ce jour, le gouvernement charge notre conseil, résidant en notre ville, de faciliter l'affaire et de mettre à la disposition de Votre Révérence et de Sa Grandeur Mgr l'évêque les fonds qu'il lui envoie pour le voyage et l'équipement de dix sœurs au moins.

« Ces religieuses devront venir accompagnées d'un chapelain, à votre choix. Le nombre de dix est le moins que vous puissiez nous envoyer ; il peut monter jusqu'à quatorze, et, dans le cas où

les fonds déposés ne suffiraient pas, le déficit serait comblé par le gouvernement.

« Quant aux autres instructions que pourra nécessiter cette affaire, M. Huberdault est chargé de les communiquer à Votre Révérence et à Mgr l'évêque.

« J'espère, ma révérende Mère, qu'en vue de la sainte cause qui porte le gouvernement à faire cette nouvelle demande et des services que rendra à l'humanité, dans nos régions, un nombre plus considérable de Sœurs de la Providence, vous ferez tout ce qui dépend de vous pour nous envoyer dans le plus bref délai possible le secours demandé.» (Traduit de l'espagnol).

Le 14 MARS 1855, Mgr Valdivieso écrivait à Mgr Bourget : « J'ai la satisfaction d'annoncer à V. G. que la divine Providence semble bénir les travaux des sœurs qui s'honorent de porter son nom et qui reconnaissent V. G. pour leur père en Notre-Seigneur Jésus-Christ. On leur a confié un grand nombre de petits orphelins et les soins qu'elles leur prodiguent leur ont attiré l'estime et le respect des autorités et du peuple. Cependant, le nombre des sœurs est tout à fait insuffisant. Malgré leur énergie, elles se trouvent accablées par des travaux au-dessus de leurs forces physiques...... C'est pour cela que j'ose, d'accord avec la supérieure et le chapelain, demander

à V. G. de dix à quatorze sœurs de plus........ Je prie instamment V. Grandeur de vouloir bien venir au secours de cette communauté naissante, qui, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, fera parvenir jusque dans ces contrées lointaines la juste renommée de l'institution qui doit son origine au zèle et à la sagesse de V. G. ......» (Traduit de l'espagnol).

Cette lettre, on le conçoit, en provoqua plusieurs autres. Nous en citons quelques-unes:

« SANTIAGO, 23 MARS 1855.— Chère Mère supérieure, nous recevons aujourd'hui votre lettre et celle de Sœur Marie du Saint-Esprit...... La générosité des sœurs qui doivent venir à notre secours nous touche d'autant plus qu'elles n'ignorent pas, nous le savons bien, les sacrifices auxquels doivent s'attendre les pauvres missionnaires.

« Dans la confiance que nous inspire l'intérêt tout particulier que vous portez à l'établissement du Chili, nous vous parlerons de l'envoi des sœurs comme d'une chose certaine et nous prendrons la liberté de vous donner nos commissions.

« Nous désirons: 1.— une copie plus complète des règlements et coutumes de la maison mère; 2.— les chroniques de la fondation de la maison mère, les nécrologies des sœurs, en un mot tout ce que vous pourrez nous procurer d'écrits concer-

nant la communauté ; 3.— les règlements des associations de charité, de la Sainte-Enfance et de la Saint-Vincent de Paul ; 4. — des scapulaires de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; 5. — deux douzaines de croix de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; 6.— un moule à jésus de cire ; 7.— des portraits de Mgr de Montréal, de Mgr Prince, de Mgr Larocque et aussi votre portrait, chère Mère ; vous ne pouvez nous refuser cette consolation ; 8.— plusieurs manuels de prières ; 9.— des outillages complets pour la confection des fleurs et d'autres ouvrages de fantaisie ; car, dans notre dépouillement en Californie, nous avons laissé là tous nos petits outils pour travaux de ce genre ; 10. — que quelques-unes des futures missionnaires apprennent à faire les bas au « métier » ; 11.— que l'on prenne chez les Sœurs Grises tous les renseignements possibles concernant les traitements à donner aux enfants de la crèche, quant à la nourriture, aux vêtements, aux soins en temps de maladie, etc., etc. 12.— une copie de « l'oraison pour demander la charité » que le prêtre dit tous les jours à la messe.

« Maintenant, bonne Mère, nous vous parlerons un peu du voyage de nos sœurs et de ses préparatifs. Il est impossible de tout prévoir ; néanmoins, nous vous passerons à ce sujet quelque chose de notre propre expérience. La chaleur des régions tropicales est excessive et le froid du

cap Horn[1] est assez rigoureux ; nos voyageuses auront à passer par tous les climats ; il leur faudra donc des habits de toutes saisons. Notez bien qu'il est impossible de laver à bord d'un navire et que, pour se rendre de Montréal à Santiago, il est prudent que nos sœurs soient bien pourvues de linge. Elles pourraient confectionner leurs coiffures au besoin, durant le voyage. Elles feront bien de se pourvoir de capelines qu'elles mettront pour prendre l'air sur la dunette. L'on peut sans inconvénient reprendre le saint habit pour débarquer à Valparaiso, car ici l'on respecte beaucoup les personnes religieuses.

« Souvent les provisions manquent sur le navire. Il serait donc prudent d'emporter des biscuits, du jambon et des aliments en conserves ainsi que de petites douceurs : raisins, pruneaux, etc... A propos de « douceurs », il ne faudra pas oublier la graine de lin, la moutarde, les mouches noires, ainsi qu'une petite lampe et autres objets nécessaires aux pharmaciennes quand on n'a pas de médecins. C'est d'ailleurs ce que vous avez préparé pour nous et, sans cette prévoyance de votre part, quelques-unes de nous auraient peut-être succombé en route. Que dire de vos paniers de bons biscuits ! Nous les avons bien trouvés en

[1] Le projet de faire ce voyage par le cap Horn n'eut pas de suite.

traversant l'isthme de Nicaragua. Nous vous le répétons, n'épargnez rien. L'économie la plus sage que l'on puisse observer en voyageant, c'est de s'épargner soi-même en se donnant un confort raisonnable afin de prévenir la maladie et ses suites.

« Il arrive assez souvent que les secousses produites par le roulis et les tempêtes nous rendent malades à nous faire croire que nous allons mourir. Mais, nous oublions tout cela en voyant la terre, bien que ce ne soit plus celle de notre patrie.

« Il est presque impossible de travailler sur le bateau, c'est tout au plus si l'on peut s'amuser à de petits ouvrages qui ne demandent aucune application. A New York, vous trouverez des grammaires françaises et espagnoles que vous pourrez acheter si nos sœurs aiment à se divertir en apprenant quelques mots de castillan...... Vos filles du Chili. »

« 25 MARS.— Notre chapelle a été bénite aujourd'hui sous le patronage de la « Nativité de Notre-Seigneur ». Nous aurions désiré qu'elle le fût sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs, mais Mgr l'archevêque voulut la consacrer à la Sainte-Enfance parce qu'elle est destinée aux pauvres petits recueillis par la Providence. Sa Grandeur nous fait espérer que, plus tard, elle

bénira une autre chapelle pour nous, sous le patronage de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

« C'est le révérend père gardien de l'ordre de saint François d'Assise qui a béni la chapelle. Il était accompagné de ses religieux. Dans son sermon, le révérend père a recommandé à l'assistance, qui était considérable, de donner aux petits enfants trouvés l'aumône d'un amour et d'une compassion que leur refusaient leurs propres parents. S'adressant à nous, il nous encouragea à continuer nos soins à ces petits infortunés, nous assurant que la Providence ne nous laissera jamais manquer du nécessaire.

« A l'occasion de cette fête, on nous a fait plusieurs cadeaux : Dona Carmen de Ossa et ses filles nous ont donné des ornements sacrés, des aubes, des surplis, un tapis et un vestiaire pour la sacristie ; Dona Adela Baesa Davila, un tableau de Notre-Dame du Carmel ; Dona Rita Cifuentes, un tableau représentant Notre-Seigneur crucifié, Marie, saint Jean, sainte Madeleine au pied de la croix et le soldat Longin ouvrant de sa lance le cœur de Notre-Seigneur..... Vos filles du Chili. »

« SANTIAGO, 26 AVRIL.— Bien chère Mère supérieure, nous venons vous demander d'autres petits services que vous pourriez nous rendre par l'intermédiaire des voyageuses.

« Nous avons oublié de mentionner sur notre liste le livre : Conduite des écoles (par les Frères des Écoles Chrétiennes), des sabliers, des billets du rosaire et du fil de coton pour repriser les bas. Il sera bon, peut-être, de doubler le nombre des tabliers de celles qui viendront. Comme nous avons laissé en Californie le jésus de cire que les Sœurs Grises nous avaient donné, nous désirons qu'il soit remplacé.

« Nos futures missionnaires aimeraient sans doute à savoir quelles sont les souffrances inséparables d'un voyage comme celui qu'elles vont entreprendre et quels ennuis les attendent dans nos lointaines régions. C'est ce que nous vous demandions, après avoir été nommées pour les missions de l'Orégon. Nous avons trouvé réponse à ces questions dans les leçons que vous nous avez données, lors de notre départ, sur les sacrifices prévus et les peines imprévues que l'on rencontre en temps de fondation : « Le bagage par excellence, celui de nos saintes règles, est ce qu'il y a de plus sûr pour faire face aux difficultés de tous genres ». Nos chères sœurs si généreuses, si ferventes, vont sûrement nous arriver chargées du précieux trésor de la fidélité aux observances. Nous nous réjouissons à la pensée qu'elles vont nous apporter la bonne odeur des vertus pratiquées à notre maison mère.

« Nous avons reçu votre réponse à notre lettre du 8 septembre 1854. Nous sommes heureuses d'avoir pu vous causer un peu de joie en nous montrant plus gaies qu'à l'ordinaire. Nos lettres, nous l'avouons, n'ont pas toujours été de nature à vous consoler. Mais comment pouvions-nous ne pas être sincères avec notre mère? C'était un besoin pour nous de lui peindre en noir ce qui était noir, comme c'en est un de peindre en rose ce qui est rose. Après la désolation vient la consolation et la consolation ne se goûte jamais si bien qu'après la désolation.

« Bonne Mère, si votre lettre nous a réjouies, la prédiction que vous nous faites nous a bien attristées. « Vous sentez diminuer vos forces et tomber en ruines le mur qui vous sépare de l'éternité et vous attendez avec calme votre fin ». En effet qu'auriez-vous à craindre après vous être épuisée dans l'exercice de la charité? Autant nous trouvons rapide le torrent qui semble vouloir vous emporter, autant nous paraît grande la récompense qui doit couronner vos mérites. Nous espérons cependant que le ciel ne nous ravira pas si tôt celle qui nous est tout à la fois si chère et si nécessaire.........

« Dernièrement, sept religieuses du Bon Pasteur sont arrivées pour fonder une maison au Chili; comme elles ne gardent pas encore la clô-

ture, elles sont venues nous faire visite. Nous avons été très heureuses de les voir; elles nous ont parlé de leurs sœurs de Montréal comme nous leur avons parlé de vous. Quelques jours après, nous leur avons rendu leur visite chez les Sœurs des Sacrés-Cœurs, de Picpus, où elles séjournent en attendant que leur maison soit prête.

« Nous désirons connaître la distribution des offices de la maison mère et des missions..... Vos filles du Chili. »

« SANTIAGO, 27 AVRIL 1855. — Révérende Mère supérieure, je viens de recevoir votre petite lettre de février....

« Les détails que vous me donnez sont d'un bien grand intérêt pour moi, comme vous n'en doutez pas. Tout ce qui se rapporte au Canada ne saurait me trouver indifférent.

« Une nouvelle qui me fait un bien sensible plaisir, c'est d'apprendre que votre noviciat est nombreux et bien composé. J'espère que l'Amérique du Sud ressentira les effets de cette sollicitude de Dieu pour votre communauté. Mgr Larocque a sans doute reçu la lettre où je disais à Sa Grandeur d'envoyer les sœurs par le Cap Horn sur un bon *clipper* [1]. Je suppose que le consul

[1] *Clipper*, voilier très long à formes fines, solidement construit, employé pour la navigation au long cours.

du Chili à Washington vous a remis l'argent pour le passage des sœurs.

« Dites toujours à vos bonnes sœurs, à vos bonnes dames pensionnaires et à toutes les personnes de votre maison, de prier pour nous. Dites au bon M. Lacroix que je lui suis reconnaissant pour ses attentions à mon égard ; je ne mérite aucun remercîment pour ce que j'ai fait ; je crois en cela n'avoir accompli qu'une partie de mon devoir. Veuillez dire à M. et à Mme Charland que je me recommande à leurs prières. Plus d'une fois, dans tout ce qui m'est arrivé, j'ai pensé à eux et à mon cher Saint-Athanase.

« Vos filles et leurs petits orphelins sont bien. Nous sommes à faire la vendange, chose bien nouvelle pour nous. Les sœurs apprennent rapidement l'espagnol. Aussi je dois vous dire qu'il y a défense expresse entre nous de parler une autre langue. Nous avons tous eu assez de force pour nous imposer ce sacrifice, tant nous désirons apprendre la langue du pays.

« Priez pour celui qui veut de tout son cœur le bien de votre communauté..................
G. Huberdault, ptre. »

CHAPITRE X

SECOURS PROVIDENTIELS

1855. LETTRE DE M. DAVILA AUX PROPRIÉTAIRES D'*haciendas*.— LETTRE DE M. HUBERDAULT A MÈRE CARON (ALLUSION AUX SOUFFRANCES A BORD DE L'ELENA).— GÉNÉROSITÉ DES *hacendados* ET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Malgré le dévoûment des administrateurs, l'alimentation des orphelins laissait à désirer, car les sœurs ne pouvaient acheter tout le lait nécessaire pour un si grand nombre d'enfants. M. Davila cherchait les moyens de remédier à ce mal sans augmenter les dépenses de la *Junta*, lorsque, à la suite d'une entrevue avec M. Huberdault, il résolut de faire appel à la générosité des propriétaires d'*haciendas* [1]. Le 17 juin, il leur écrivit, en forme de circulaire : « ......Nous avons à Santiago un établissement de charité qui ne peut échapper à l'attention du public et qui promet d'être un jour l'ornement et l'orgueil du Chili. Cet établissement, c'est l'Asile de la Providence récemment transféré à la *chacra* autrefois appelée

[1] Les *haciendas* sont des fermes de très grande étendue, comme les terres que l'on appelle « seigneuries » au Canada. Les propriétaires d'*haciendas* sont appelés *hacendados*.

Herrera ou *Chacon* et située à l'est de cette ville..........

« Les événements providentiels qui ont fait aborder au Chili les fondatrices de cet asile sont connus du public, et, j'en suis persuadé, tous nos *haccndados* seront heureux de coopérer à l'œuvre que ces dames désirent voir s'enraciner dans notre sol............

« L'institution des enfants trouvés de Santiago, bien que dotée par nos prédécesseurs, n'est, pour ainsi dire, qu'un sépulcre pour un grand nombre d'enfants. Des six cents ou sept cents « exposés » [1] recueillis annuellement, la plupart meurent entre les mains de nourrices d'aventure qui se prévalent de leurs fonctions pour spéculer sur le dévergondage. Personne n'ignore ces faits...

« En attendant que s'établisse une organisation de surveillance pour les nouveau-nés, l'Asile de la Providence reçoit les exposés âgés de deux ans et plus. Les religieuses qui prennent soin de ces enfants sont des éducatrices distinguées qui se sont consacrées aux soins des malheureux. En moins d'un an, elles ont recueilli une centaine d'orphelins, de deux à quinze ans, la plu-

[1] Plusieurs des exposés étaient des enfants légitimes ; mais leurs parents, après les avoir déposés un certain temps à la crèche, les reprenaient ensuite comme des fils adoptifs pour bénéficier de l'octroi du gouvernement.

part malades ou languissants, qu'elles élèvent dans la pratique des devoirs religieux et sociaux, tout en les entourant de soins maternels.......

« Pour accélérer les progrès de l'œuvre fondée par ces saintes femmes et leur chapelain M. Huberdault, il importe que la propriété sur laquelle est établi l'Orphelinat soit exploitée sans délai.

« Les pâturages de la *chacra* sont considérables. Pour les mettre à profit, il nous faudrait acheter un grand nombre d'animaux, et c'est afin d'économiser les revenus de la *Junta*, afin de secourir un plus grand nombre d'enfants abandonnés, que je m'adresse aujourd'hui aux *hacendados*, priant chacun de ces messieurs de donner à l'Orphelinat une ou deux vaches ou une demi-douzaine de moutons. Au moyen d'un bon troupeau de vaches, les petits orphelins seraient nourris au lait, cet aliment qui leur est si nécessaire....Quant aux enfants qui seront bientôt en état de travailler, ils bénéficieront en outre de la générosité des citoyens, en apprenant à fabriquer le beurre et le fromage...

« Je prie les donateurs de vouloir bien faire trêve d'humilité en nous permettant d'inscrire leurs noms dans le registre des bienfaiteurs de l'Orphelinat.... Miguel Davila. » (Traduit de l'espagnol).

*
* *

Vers cette date, M. Huberdault écrivait à Mère Caron: « Je viens d'éprouver un plaisir bien sensible en recevant votre petite lettre du 27 avril qui était attendue avec anxiété, puisqu'elle devait nous apporter une grande nouvelle. Je m'empresse d'en accuser réception.

« L'offre seule de vos généreuses filles suffirait pour porter le contentement dans tous les cœurs. Nos espérances, on peut dire, se sont changées en probabilités certaines ; ainsi peuvent s'entendre les lettres de Mgr Larocque.[1] Que Dieu soit à jamais béni !

« Nous prions et faisons prier nos petites innocentes créatures pour que le bon Dieu fasse lui-même le choix de celles qui doivent travailler à sa vigne du Chili.

« Avant de terminer, je vous dirai quelque chose de notre voyage de San Francisco à Valparaiso. Je vous révélerai une épreuve dont le souvenir me fait encore trembler. Je n'ai jamais voulu vous la faire connaître, car il me semblait que votre cœur maternel en avait eu assez de supporter ce que vous aviez appris concernant ce

---

[1] Mgr Larocque était alors administrateur du diocèse de Montréal et supérieur ecclésiastique de notre Institut.

voyage [1] .... La perspective de voir les membres de l'équipage s'entre-manger et de devenir nous-mêmes, peut-être, les victimes d'un tirage au sort, était, avouons-le, quelque chose d'horrible. Qui pourra peindre ce qui se passe dans le cœur humain lorsque, après avoir été durant près de trois mois le jouet des vagues, on découvre dans le lointain les nuages qui annoncent la terre?

« Si je me suis décidé à vous rapporter ce fait, c'est pour vous convaincre qu'il serait prudent de pourvoir les voyageuses de caisses portatives remplies de provisions. On fait mettre ces caisses dans le fond de cale et, au besoin, on va les visiter.... »

*
* *

Le 15 JUILLET, l'on note ce qui suit : « Le président Montt et les membres de sa famille viennent de temps en temps nous faire visite. Il y a quelques mois, Son Excellence et le ministre Varas constatèrent que notre personnel était encore à l'étroit, car une partie considérable de notre nouvelle maison servait de pressoir et de dépôt pour les tonneaux de vin et les autres produits de la *chacra*. Quelques jours plus tard, le gouvernement, de concert avec la *Junta*, décidait de nous faire construire un cellier. Cette bâtisse et les réparations faites à l'aile qui jusque-

[1] M. Huberdault rappelle ici les misères subies à bord du navire chilien et déjà relatées au chapitre II : Vers le Chili.

là avait servi de cave sont maintenant terminées. Le cellier a coûté onze mille pesos.

« En outre, les jardins ont subi des améliorations qui les ont transformés. Depuis notre arrivée à la *chacra*, M. Huberdault, dont l'extraordinaire activité étonne tout le monde, n'a cessé de surveiller et de stimuler les nombreux travailleurs employés aux constructions et à la culture. »

Le 27 SEPTEMBRE, les sœurs écrivent à Mère Caron : « Depuis plus de trois mois, nous attendons en vain des nouvelles de la maison mère. Vos lettres auraient-elles fait fausse route? Les dernières que nous avons reçues étaient écrites du mois de mai et nous annonçaient que des compagnes viendraient bientôt nous rejoindre. Une lettre de Mgr Larocque nous disait la même chose.

« Nous avons cent douze enfants. Le public nous porte toujours beaucoup d'intérêt. M. Davila a demandé à chaque possesseur de grandes terres de vouloir bien nous donner au moins une vache ou quelques moutons. Tous se sont empressés de répondre à cet appel. Nous avons reçu plus de deux cents moutons et de cent vingt cinq vaches [1]. Nos petits enfants sont si contents,

[1] Ce nombre fut augmenté dans la suite par les dons soit des retardataires, soit de donateurs qui voulaient ajouter d'autres aumônes à celles de la première heure.

quand ils voient du lait, qu'ils battent des mains en signe de joie; maintenant, nous pouvons leur en donner en abondance. Nous faisons du beurre et même du fromage, mais il n'est pas bon. Il est désirable que l'une des sœurs qui doivent venir apprenne avant son départ à faire le bon fromage canadien.

« Nous vous avons écrit plusieurs lettres vous donnant des renseignements pour le voyage des sœurs; mais il peut se faire que vous n'ayez pas reçu celles qui vous disaient de faire voyager les sœurs par Panama et non par le cap Horn. Vu la remise accordée par la compagie anglaise des vapeurs de Panama à Valparaiso, le prix du passage est diminué de moitié. Cette voie n'offre plus les dangers d'autrefois, car le passage de l'isthme se fait en chemin de fer.

« Enfin, chère Mère, nous vous prions avec instance de nous écrire tout ce qu'il y a de nouveau concernant notre communauté, notre pays, etc.... Notre plus beau jour de congé est celui où nous recevons des lettres du Canada.

« Héloïse n'oublie pas non plus son pays. Comme elle a le manîment du lait et du beurre, cela lui rappelle sa jolie laiterie de la Longue-Pointe.... Adieu, chère Mère.... »

CHAPITRE XI

DOUZE NOUVELLES MISSIONNAIRES

1855. Obédience.— De New York a Colon (Aspinwall).— De Colon a Panama.— Lettres des voyageuses.— Lettres de M. Chabot.

Le 17 octobre 1855, Mgr Joseph Larocque [1], administrateur du diocèse de Montréal, signait l'acte suivant :

« Par les présentes nous permettons aux Sœurs Zélie Colette dite Sœur Antoine, Adèle Beaudoin dite Sœur Jean de la Croix, Catherine Lemaître dite Sœur Amarine, Flavie Demers dite Sœur Marie-Angélique, Adèle Bourgeois dite Sœur Marie-Louise, Octavie Coursolles dite Sœur Joséphine, Aurélie Rousseau dite Sœur Marie-Godefroy, Adèle-Odile Bourbonnière dite Sœur Raphaël, Marie-Louise-Adélaïde Fauteux dite Sœur Augustin, Catherine Vanier dite Sœur Marthe, Rose-Célénie Pepin dite Sœur Anastasie, Catherine-Anne Whittaker dite Sœur Euphrasie de la Providence, de quitter leur maison mère de Montréal et de se transporter à celle de Santiago, Chili, dans l'Amérique méridionale, pour y vivre sous la juridiction du vénérable évêque du lieu.

---

[1] V. ce nom au supplément.

« Au nom de Notre-Seigneur, nous donnons aux dites sœurs notre bénédiction, leur souhaitant un heureux voyage sous la protection du saint archange Raphaël.

« Donné à l'évêché, Mont Saint-Joseph, Montréal, Canada, ce dix sept octobre mil huit cent cinquante cinq....Joseph, évêque de Cydonia. »

Le 18, les nouvelles missionnaires partaient de Montréal pour New York. Elles avaient pour guide et chapelain l'abbé Grégoire Chabot, prêtre du diocèse de Montréal. Le 19, elles étaient à bord du steamer *Empire City*, qui devait les conduire à Colon aussi appelé *Aspinwall*. Grande fut alors l'émotion de Sœur Marie-Godefroy. Trois ans auparavant, son frère l'abbé Louis-Pierre-Godefroy Rousseau [1], missionnaire aux Dalles, en Orégon, était mort du choléra, sur ce même bateau, en se rendant de San Francisco à New York.

Nos sœurs voyagèrent en compagnie de Mgr Alemany, de quelques pères jésuites et de plusieurs sœurs de la Charité qui tous se dirigeaient vers la Californie.

Mgr Alemany avait tout frais à la mémoire le séjour de nos sœurs à San Francisco, en 1853, ainsi que les ennuis qui en étaient résultés.

---

[1] V. ce nom au supplément.

En apprenant qu'il allait voyager avec des sœurs de la même communauté, il avait paru enchanté de la coïncidence. Le vénérable prélat se montra rempli de sympathie pour les petites sœurs de la Providence. A maintes reprises, il manifesta son étonnement à la vue de ces toutes jeunes religieuses qui marchaient si vaillamment dans les voies du sacrifice. Chaque fois qu'il en avait l'occasion, il leur prodiguait ses encouragements et ses conseils: « Je suis Espagnol, leur dit-il un jour, et je connais parfaitement l'esprit hispano-américain. Vous allez entrer dans Santiago au son de la musique et aux applaudissements du public, mais il n'en faudra pas tirer vanité ; vous pourriez bien, un jour, sortir du Chili d'une façon moins solennelle ». Le sympathique prélat promit à nos sœurs d'aller les visiter à Santiago : « Mais, je vous préviens, leur dit-il, que je ne quitterai pas le Chili sans emmener quelques-unes d'entre vous pour fonder une maison dans mon diocèse ». Les sœurs furent très flattées de cette invitation [1].

Le 30 OCTOBRE, nos sœurs débarquent à *Aspinwall*. Le même jour, elles traversent l'isthme et descendent de bonne heure à Panama. Silencieusement, elles suivent les autres voyageurs, lorsque, en arrivant à l'hôtel, une voix étrange attire leur attention. De sa cage, un superbe per-

---

[1] V. au supplément l'article « *Alemany* ».

roquet crie à tue-tête : *Ojala! fuera la verdad!* Cette phrase, qu'il accompagne d'un simulacre d'éclat de rire, est la première que nos sœurs apprennent en espagnol ; on la leur traduit : « Plût à Dieu que ce fût la vérité ! »

Le 1er NOVEMBRE, les voyageuses écrivent à Mère Caron : « Bonne et tendre Mère, arrivées à Aspinwall le 30, à minuit et demi, par un temps magnifique, nous sommes débarquées à sept heures. M. Chabot ayant été obligé de rester à bord pour veiller au bagage, nous suivîmes les autres voyageurs à l'hôtel où se retirèrent Sa Grandeur Mgr Alemany, les RR. PP. jésuites et les Sœurs de la Charité. Nous avons traversé l'isthme de Panama en cinq heures seulement [1]. Durant le trajet, que nous faisions si commodément, nous pensions aux fatigues qu'avaient éprouvées nos sœurs du Chili dans le Nicaragua.

« La traversée de Panama est intéressante, mais elle est dangereuse. Parfois, il nous semblait que le train ne pourrait passer sur un chemin aussi étroit. Ce territoire n'est habité que par des noirs. Les hommes sont presque nus. Les femmes se soucient beaucoup plus de leur toilette. Nous en avons vues qui portaient des robes d'une

[1] Le chemin de fer entre Colon (Aspinwall) et Panama fut inauguré en 1855. Sa construction avait duré cinq ans. Longueur : quarante huit ou cinquante milles.

blancheur éblouissante et toutes garnies de dentelles.

« La plupart des habitations ne sont rien autre chose que des piquets soutenant une couverture de feuillage séché au soleil.

« A Panama, tout change d'aspect. L'hôtel où nous logeons a trois étages ; il est couvert en tuiles que l'humidité a revêtues de mousse. Nous voyons sur les toits qui nous entourent de petits arbrisseaux que la nature s'est plu à faire pousser parmi les tuiles.

« Les églises ici sont nombreuses, les autels sont couverts de sculptures.

« Nous partirons d'ici le 14. Le steamer qui doit nous conduire au Chili arrivera le 6. Nous payons douze schellings par jour de pension chacune.

« Il y a ici des sœurs contemplatives dont nous ignorons entièrement le nom ; nous nous serions retirées chez elles, mais leur extrême pauvreté nous en a empêchées.

« Mgr Alemany nous a fait promettre de lui écrire dès notre arrivée au Chili. Il nous a assurées qu'il serait heureux de correspondre avec notre communauté. Le vénérable évêque s'est montré pour nous d'une bonté toute paternelle.

« Nous suivons de notre mieux le petit règlement que voici : 5½ hres, lever ; — 6 hres, oraison ; — 7 hres, messe suivie du déjeuner ; — 8 hres, lecture ; — 12 hres, dîner ; — 2 hres, lecture, silence jusqu'à 3 hres, puis prosternement ; — 5 hres p. m., oraison ; — 6 hres, souper. — Nous avons fait la sainte communion ce matin ; c'était la première fois depuis notre départ que nous avions ce bonheur. Nous avons entendu la messe de M. Chabot à la cathédrale. »

Le 12 NOVEMBRE, Sœur Marie-Raphaël écrit à son père, M. J.-B. Bourbonnière : « Nous avons atteint Aspinwall le 30 octobre à minuit. Nous avons pris le *railroad* à 9 heures du matin et nous sommes arrivées à Panama vers deux heures. Panama est une ville affreuse : rues longues, mais étroites et malpropres ; maisons assez hautes, mais vieilles et laides ; mélange d'indigènes et d'étrangers de toutes races. La chaleur est écrasante comme celle que nous avons eue à Montréal pendant le choléra. »

Le 7 DÉCEMBRE, nos voyageurs entraient dans le port de Valparaiso. Après leur arrivée à Santiago, M. Chabot écrit à Mère Caron : « Vous savez que les vapeurs de la ligne anglaise du Pacifique, partant en même temps, l'un de Panama, l'autre de Valparaiso, arrivent à peu près ensemble à Callao, port de Lima. L'affluence des étrangers

est alors si grande que souvent les hôtels ne peuvent suffire à les loger.

« Le 25 novembre, nous arrivâmes à Callao. Une multitude de gens nous reçurent avec un religieux respect et en silence. Le spectacle de douze personnes, marchant deux à deux et revêtues d'un costume étrange à leurs yeux, parut les intéresser beaucoup. Nous fûmes escortés par cette foule silencieuse jusqu'au train, qui était sur le point de partir pour Lima. Les chars ressemblent en tous points à ceux qui vont de Montréal à Lachine. On eut la complaisance d'en réserver un pour les religieuses exclusivement.

« J'appris, au moment de partir, qu'il y avait des sœurs françaises à Lima. Je me proposais d'aller leur demander l'hospitalité ; mais, en descendant du train, nous fûmes environnés d'une foule si grande que je ne pensai tout d'abord qu'à me frayer une route. Je demandais, tout en cheminant à l'aventure,où demeuraient les sœurs françaises ; personne ne le savait. Cependant, je vois venir à moi une jeune femme, qui, sans me donner le temps de lui adresser la parole, me fait signe de la suivre. Alors, je dis aux sœurs : « Allons à la grâce de Dieu ». Après avoir marché assez longtemps, en croisant plusieurs rues, l'inconnue nous montre l'entrée d'un hôtel, fait un salut respectueux et continue son chemin sans dire mot. Les sœurs attendent dans le vestibule pendant que

le patron me dit qu'il n'y a pas une seule place, que le déjeuner est sur le point de finir et qu'il n'y a plus rien à la cuisine. Il m'indique un autre hôtel, me donne un guide, et nous voilà encore en route. Cet autre hôtel est aussi rempli que le premier, le déjeuner est pareillement sur le point de finir, il n' y a plus rien à manger. Il est près de onze heures, je fais des instances et je viens à bout de décider le patron d'envoyer au marché et de nous préparer quelque chose, ce qui, suivant lui, devait prendre beaucoup de temps. N'importe, lui dis-je, nous attendrons. Il introduisit les sœurs dans un salon particulier, très petit, où elles se trouvèrent seules. C'est dans cette pièce qu'elles virent le beau tableau de Notre-Dame des Sept-Douleurs, dont elles vous ont sans doute parlé [1]. Pendant qu'elles étaient ravies en présence de la Mère des Douleurs, les sœurs françaises apprenaient notre arrivée à l'hôtel et envoyaient une personne nous offrir de loger chez elles [2].

« Après que nous eûmes fait honneur à un magnifique déjeuner, très bien préparé et servi par des domestiques religieusement attentifs, l'hôtelier, M. Avony, nous conduisit lui-même chez les sœurs françaises.

---

[1] Un tableau semblable ornait l'oratoire de la maison mère.

[2] Ces religieuses appartenaient à la communauté des Sacrés-Cœurs, de Picpus.

« Ce monsieur Avony est un brave français ami de la communauté qui veut bien nous héberger gratuitement. Lui-même ne veut rien recevoir en paiement de notre déjeuner. Les bonnes sœurs sont à Lima depuis peu de temps. Elles y font déjà un très grand bien, si l'on en juge d'après les dispositions du public à leur égard.......... »

Le 13 DÉCEMBRE, M. Chabot écrit à Mgr Bourget : « Nous avons été très mal sur le steamer (de New York à Aspinwall), à cause de l'encombrement. Le nombre des passagers se montait à plus de mille. La chaleur était si grande que nous ne pouvions reposer ni le jour ni la nuit. L'eau et la nourriture étaient très mauvaises. Avec ces antécédents, vous pouvez juger si nous étions bien préparés à passer quinze jours à Panama, ce lieu malsain, le tombeau de tant de voyageurs. Cependant, il a bien fallu nous résigner, le steamer venait de partir. Nous étions à l'hôtel réputé le meilleur de l'endroit, mais triste logement, quand même, mal situé et fréquenté par des personnes de toutes couleurs.

« Les Sœurs Augustin et Jean de la Croix y ont pris la fièvre dite de Panama. Elles ont beaucoup souffert. Le steamer du Pacifique n'avait pas à bord les remèdes appropriés à cette maladie, de sorte que cette fièvre de Panama a dégénéré chez Sœur Jean de la Croix en fièvre intermittente.

« Par l'intermédiaire de M. Huberdault, les autorités civiles du Chili nous avaient spécialement recommandés aux agents et officiers du bateau. Le débarquement n'eut lieu que le lendemain de notre arrivée à Valparaiso, à cause d'une tempête qui exposait le steamer à se briser sur la côte s'il était resté en rade.

« Les fils de M. Davila établis à Valparaiso nous avaient préparé des logements que nous n'avons pas acceptés parce que les religieux et les religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie, autrement appelés de Picpus, nous avaient invités, par un exprès, à nous retirer chez eux. C'est dans ces communautés que M. Huberdault et les sœurs reçurent l'hospitalité en arrivant au Chili.

« M. Huberdault, averti par le télégraphe, fut bientôt à Valparaiso. Il est impossible de dire nos transports de joie à la première entrevue.

« A Santiago, la population s'était portée au-devant de nous, musique en tête, pour nous faire une réception des plus brillantes. Que Dieu bénisse ce peuple si bien disposé! Pour moi, je demandais au divin Maître de me recevoir comme un instrument docile pour travailler à le faire connaître, aimer et servir en ce pays.

« De Panama à Santiago, le prix du passage était arrêté de manière que nous n'eussions pas à nous en occuper......

« M Huberdault est faible ; il se donne trop de mouvement; de ce train-là il ne peut aller loin. Cependant, les affaires temporelles prennent un développement tel qu'il ne peut lâcher prise. J'ai hâte qu'une dépositaire soit nommée et initiée à la connaissance des affaires.... »

Dès l'arrivée des sœurs à Santiago, M. Huberdault écrit à Mère Caron : « Vos courageuses filles sont enfin parmi nous ! Elles sont bien portantes, à l'exception des Sœurs Augustin et Jean de la Croix qui souffrent de la fièvre de Panama.

« Elles sont arrivées à Valparaiso, le 8, jour de l'Immaculée Conception [1]. Je ne saurais décrire ce qui se passa lors de la réunion...... »

[1] Arrivées le 7 à Valparaiso, elles ne débarquèrent que le 8.

CHAPITRE XII

ORGANISATION CANONIQUE

1856. Retraite. — Lettre de M. Chabot. — Propriété cédée aux sœurs a titre d'usufruit. — Élections.

Après l'arrivée du renfort envoyé par la maison mère, la petite communauté fonctionna plus régulièrement. Le 14 mars 1856, Mère Larocque écrivait à Mère Caron : « La fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs a été précédée de la retraite annuelle, que nous, les cinq premières, n'avions pas faite depuis quatre ans. Ce bon monsieur Chabot nous a commenté les exercices de saint Ignace. »

[1] « Le recueillement extérieur nous paraissait un peu difficile à observer, les divisions de la maison ne nous séparant pas complètement des enfants, mais nos sœurs ont si bien su maintenir l'ordre que nous n'avons pas été distraites par les petits, qui nous croyaient même parties pour toujours. Lorsqu'ils nous aperçurent après la retraite, ils coururent à notre Mère et se mirent à crier : « Elle n'était pas partie, la Mère supérieure ! Ne la voyez-vous donc pas ? Venez, venez vite la voir ! » La joie était réciproque.

---

[1] Lettre de Mère Amable.

« La cérémonie de la rénovation des vœux fut très simple ; elle eut lieu à la messe de six heures. Toutes les sœurs étaient présentes. Nous avons eu le salut solennel du très saint Sacrement dans l'après-midi et nous avons passé le reste du jour dans une sainte allégresse. »

Cette même lettre donne les détails suivants : « Pendant notre retraite, une pluie aussi abondante que hors de saison s'est abattue sur la ville. Dans la nuit du 13 au 14, un bruit épouvantable et des cris de détresse se firent entendre. Un grand nombre de personnes accouraient se réfugier chez nous. Leurs maisons venaient d'être ou démolies ou emportées par les eaux débordantes de la rivière Mapocho, dont l'une des digues s'était rompue. Les hommes logèrent dans les compartiments des garçons ; nous reçûmes les femmes de notre côté et nous eûmes la consolation de donner nos lits à quelques-unes d'entre elles qui étaient malades. La pluie cessa bientôt. Les ravages de l'inondation n'étaient pas aussi considérables qu'on l'avait d'abord supposé.

« Nos sœurs en furent quittes pour un peu d'ennui. Comme cet orage était inattendu, la saison des pluies ne commençant d'ordinaire qu'au mois de mai, les petits crapauds et lézards, qui n'avaient pas encore pris leurs quartiers d'hiver, se crurent en droit de loger dans la

maison ; ils eurent même la prétention de s'installer au noviciat. Durant deux jours, Sœur Amarine fit le guet avec une grande hart de huit à dix pieds. Une chouette enfouie dans les oreillers de Sœur Euphrasie de la Providence ne fut pas mieux accueillie.

« Sœur Jean de la Croix est grande infirmière ; personne n'échappe à sa vigilance.

« Et notre chère Sœur Marie-Angélique ? Essayez de vous la figurer tournant son rouet à grande vitesse au milieu d'un groupe d'enfants qui l'appellent *madre*. A sa droite est placée sa cardeuse en chef ; cette dernière a aussi ses subalternes qui étirent la laine. Toutes sont assises par terre. La bonne sœur les regarde avec complaisance. Plusieurs autres, dépendant encore de son *magisterio*, sont occupées à divers travaux domestiques. A toutes elle adresse des phrases espagnoles faciles à traduire : « Ah ! ça, mesdemoiselles, *silencio !* »

« Le gouvernement a fait tracer le plan d'une maison qui nous permettrait d'hospitaliser mille orphelins. L'on espère que cette bâtisse sera terminée en 1858.

« Nos enfants en général, lorsqu'ils nous arrivent, sont atteints de maladies de peau. Il y a quelque temps, le médecin prescrivit les bains



L'abbé Grégoire Chabot

publics pour ces petits. A cette fin, nous louâmes une grande voiture. C'était une espèce de diligence couverte en osier. Des rideaux fixés aux ouvertures nous préservaient des ardeurs du soleil. Durant le trajet, plusieurs personnages distingués nous saluèrent ; quelques-uns firent arrêter notre voiture afin de parler aux enfants. Nous croisâmes sur la route le président et son fils, escortés d'un détachement de cavalerie. Son Excellence eut l'amabilité de venir saluer la joyeuse caravane et d'adresser la parole aux orphelins. »

Il n'était d'ailleurs personne à Santiago qui ne s'intéressât à ces petits et ne fût sympathique à l'Orphelinat. La réputation de l'établissement rayonnait même au-delà des frontières chiliennes. Il est vrai cependant que le passage de nos sœurs, à Lima, était pour quelque chose dans cette expansion de popularité. « Il est probable, écrivait M. Chabot à Mère Caron, que vous recevrez une demande de sœurs pour Lima. Le bon Dieu, toujours admirable dans ses voies, a voulu que le passage de vos filles dans cette ville y fît connaître votre œuvre. Les autorités locales, croyant vos sœurs libres de disposer de leur personnel, firent beaucoup d'instances pour en retenir au moins quelques-unes. Dernièrement encore on a député à Santiago, tout exprès pour demander des religieuses de votre communauté, M. François

Caresa, président de la « Bienfaisance » (nom d'une corporation légalement instituée pour gérer tous les biens publics compris sous cette dénomination)....

« Il semble que les Sœurs de la Providence, pauvres et dépourvues de moyens humains, soient appelées à faire connaître à l'Amérique espagnole, si riche, si opulente, les moyens à prendre pour soulager les misères humaines. Certains indices me portent à croire que vous recevrez plus tard l'offre d'un établissement à Quito. La légation de la République de l'Équateur auprès du gouvernement chilien a visité avec beaucoup d'intérêt l'Orphelinat de Santiago, que vos sœurs tiennent dans un état d'ordre et de propreté qu'ils trouvent merveilleux [1]. »

* * *

JUILLET 1856. — La petite « Providence chilienne » se composant alors de dix sept religieuses, l'on trouva que l'heure était venue d'ouvrir un noviciat. Les sœurs n'osaient cependant s'affilier des jeunes filles du pays avant d'avoir assuré l'avenir de la communauté du Chili. En réalité, elles ne possédaient rien et n'étaient pas même usufruitières des biens mis à leur disposition, ces biens étant administrés par la *Junta* en premier

[1] Lettre du mois de juillet 1856.

lieu et plus directement par un sous-administrateur. Mgr Valdivieso lui-même voulait qu'avant d'admettre des novices les religieuses eussent leur foyer en propre. La villa Chacon convenant parfaitement à cette fin, l'archevêque avisa M. Huberdault d'en demander la cession au nom des sœurs.

Le projet devait nécessairement provoquer de l'opposition ; aussi les obstacles qui surgirent semblèrent-ils tout d'abord invincibles. Cependant, par l'intervention de la *Revista Catolica* et surtout par l'influence du ministre Varas, qui estimait beaucoup M. Huberdault, l'affaire eut un plein succès.

Le 21 juillet 1856, Son Excellence le Président de la République édictait :

« Vu la décision de la commission dirigeante des établissements de Bienfaisance, décrétons :

« 1.—La commission représentant l'institution des « Exposés » cède aux Sœurs de la Providence le terrain, les édifices et les plantations de la maison de campagne achetée de don Pedro Chacon et qui comprennent les maisons actuellement occupées par les Sœurs de la Providence et les orphelins, le jardin contigu à ces maisons du côté sud et la cour où se trouvent les offices intérieurs, à l'ouest. L'on fera dresser un plan de la pro-

priété cédée. Ce plan, que devront signer le président de la *Junta* et le trésorier des établissements de Bienfaisance, sera conservé dans les archives de la trésorerie. Un duplicata de ce document sera remis aux Sœurs de la Providence pour leur servir de garantie.

« 2.— L'institution des « Exposés » transmet tous ses privilèges légaux et constitutionnels aux Sœurs de la Providence afin qu'elles puissent fonder une maison de leur Institut sur la propriété cédée.

« 3.—Tous les profits des édifices et du terrain cédés appartiendront aux dites Sœurs de la Providence, qui les emploieront au bénéfice de leur Institut ou de l'institution des « Exposés » dont elles seront chargées, et conformément à leurs constitutions.

« 4.—Si, ce qui serait regrettable, l'Institut des Sœurs de la Providence cessait d'exister au Chili, l'institution des « Exposés » rentrerait aussitôt en possession de la propriété cédée aujourd'hui, dans l'état où seraient alors les édifices, plantations et terrain, de la propriété.

« 5.— En attendant que l'on construise une bâtisse et d'autres annexes pour les « Exposés », les maisons existantes continueront d'être habitées, ainsi qu'elles le sont présentement, par le personnel de l'Orphelinat »— Montt— Antonio Varas.

Un mois plus tard, Mgr Valdivieso décrétait :

« En la cité de Santiago, ce seize août mil huit cent cinquante six.— L'illustrissime et révérendissime don Rafael Valentin Valdivieso archevêque de ce diocèse, informé par la supérieure de la Congrégation de la Providence, 1. que la commission des établissements de Bienfaisance vient, d'accord avec le gouvernement, de céder à la communauté des Sœurs de la Providence les jardins et maisons occupés aujourd'hui par la dite communauté ; 2. que cette cession établit l'Institut de la Providence d'une manière stable et permanente qui lui permet de recevoir des novices et de conformer son administration aux prescriptions normales du dit Institut ; 3. qu'il convient de procéder le plus tôt possible à l'élection d'une supérieure et d'autres officières, conformément aux instructions qui furent données par l'illustrissime Seigneur Bourget, évêque de Montréal lorsque les sœurs quittèrent leur maison mère pour se rendre à la mission qu'elles allaient fonder.

« Sa Seigneurie illustrissime voulut désigner et désigna aussitôt le 26 du mois courant, un mardi, pour qu'en ce jour l'on procédât aux dites élections de la supérieure et d'autres officières de la dite Congrégation de la Providence. La dite Congrégation sera immédiatement érigée, sous la protection de saint Vincent de Paul, afin qu'elle

puisse ouvrir un noviciat et s'établir dans l'entière observance de la vie religieuse selon ses constitutions. Il est bien compris que l'on n'attend pas le jour fixé par les constitutions pour les dites élections [1], parce que son illustrissime Seigneurie ne pourrait que difficilement les présider alors et que la communauté souffrirait d'un retard qui durerait jusqu'à cette époque.

« En outre, comme, parmi les sœurs qui composent la communauté, deux seulement ont voix passive, sa Seigneurie illustrissime, afin d'amplifier la liberté des électrices, confère, mais pour cette fois seulement, à celles des autres religieuses qui ont les trente ans d'âge requis par les constitutions et qui ont au moins deux années accomplies de profession religieuse, le droit de voix passive dans la présente élection. — Rafael Valintin, archevêque de .Santiago. — Pourvu et signé en ma présence. — Pedro Ovalle, secrétaire. »

Le 26 août, après avoir célébré la sainte messe à l'Orphelinat, Mgr Valdivieso, assisté de son secrétaire don Pedro Ovalle et de M. Huberdault, présida les élections. Les six professes novices se trouvant, par la règle, exclues des séances électives, il n'y eut que onze votantes ; c'étaient

[1] Les constitutions fixaient alors les élections au premier mardi d'octobre.

les Sœurs Larocque, Amable, Marie du Sacré-Cœur, Bernard, Denis-Benjamin, Antoine, Jean de la Croix, Amarine, Marie-Angélique, Marie-Louise et Joséphine. De ce nombre, il n'y avait d'éligibles à la charge de supérieure que les Sœurs Larocque, Amable, Amarine et Marie-Louise. Ces deux dernières purent seules bénéficier de la dispense mentionnée dans le décret du 16 août, les sept autres votantes n'ayant pas les trente ans d'âge requis par les constitutions pour exercer la charge de supérieure.

Le scrutin produisit les résultats suivants: les Sœurs Larocque, supérieure ; — Amable, assistante ; — Marie du Sacré-Cœur, maîtresse des novices ; — Bernard, dépositaire ; — Jean de la Croix, Amarine et Marie-Angélique, conseillères.

A cette époque, les sœurs commencèrent à s'occuper plus assidûment de leurs achats à la ville. Elles venaient de recevoir une voiture que leur avait achetée une dame de Valparaiso. A cette occasion, don Miguel Davila et son frère don Juan Domingo leur firent présent d'une paire de mules dont le double harnais leur fut donné par Mme Montt, l'épouse du président.

Le 4 décembre, l'arrivée de Jean Campagna mettait en émoi la petite communauté. Sur l'invitation plusieurs fois réitérée de M. Huberdault,

il venait visiter ses amis de Santiago. Ce que ce bon jeune homme avait souffert pour les sœurs était inoubliable ; aussi fut-il accueilli comme un frère que l'on revoit après plusieurs années de séparation. Le récit naïf qu'il fit de ses aventures intéressa beaucoup la communauté.

Vers la même date, nos sœurs de Santiago furent informées que cinq religieuses de notre maison mère de Montréal se rendaient à Vancouver pour y fonder une maison de la Providence.[1]

---

[1] V. au Supplément l'article « Vancouver ».

CHAPITRE XIII

JOIES ET TRISTESSES

1857. Inauguration du noviciat de Santiago.— Maladie de Mère Larocque ; ses avis a ses sœurs ; sa mort.—Les vertus de Mère Larocque sont proclamées par ses compagnes.

L'année 1857 débuta par un événement d'importance majeure pour la Providence de Santiago.

Le 3 janvier, fête de sainte Geneviève de Nanterre, l'une des patronnes de notre Institut, Mère Larocque admettait au postulat les Sœurs Rosalia Riveros et Feliciano Castro, qui avaient fait quelques mois de probation sous la direction de Sœur Marie du Sacré-Cœur, élue maîtresse des novices aux dernières élections. Ce jour fut célébré sans entrain ; de sombres pressentiments tempéraient la joie commune. A cette date, la santé de Mère Larocque inspirait de graves inquiétudes et faisait même appréhender de fatales complications.

Ces craintes n'étaient que trop fondées, comme en fait foi la chronique.

« Le 25 janvier, un dimanche, notre Mère Larocque se sentit plus malade. Après la messe

elle se fit donner un purgatif. Le docteur de l'établissement fut appelé dans l'après-midi ; il trouva que la malade souffrait d'une révolution de bile.

« Après le départ du médecin, notre Mère nous dit : « Mes sœurs, je vais mourir...... Je suis encore jeune, mais le bon Dieu paraît trouver que j'ai fait assez de sacrifices.

« Le 28, la maladie dégénéra en dyssenterie. Le médecin nous avertit alors que, vu la constitution délabrée de notre Mère, le mal était sans remède. Cette déclaration ne surprit personne. Notre Mère ne s'était jamais bien remise des fatigues et privations qu'elle avait endurées au cours de ses longs voyages. Son robuste tempérament s'était de même ressenti des peines morales qui l'avaient affligée depuis l'abandon de Vancouver. Toutes ces adversités, elle les avait subies avec une angélique patience, observant une rigoureuse discrétion afin de dérober à ses compagnes la connaisance de ses peines intimes. Une filiale expansion envers sa supérieure l'eût sûrement réconfortée, mais elle s'était refusé ce soulagement, aimant mieux souffrir seule que d'ajouter aux inquiétudes de la chère Mère Caron, dont la trempe d'âme aurait pourtant dû la rassurer. Vraisemblablement la maladie de notre Mère Larocque était la continuation d'une ère de souffrances qui touchait à son terme.

« Le 14, elle eut une syncope qui nous enleva tout espoir. M. Huberdault était absent. Depuis la mi-janvier, il était à Concepcion où le retenait le règlement d'une affaire dont l'avait chargé Mgr Guigues, évêque d'Ottawa. Ce fut M. Chabot qui administra l'Extrême-Onction à la malade et reçut sa profession de foi ainsi que la rénovation de ses vœux.

« Le 15, notre Mère, se sentant un peu plus forte, nous réunit auprès d'elle afin de nous donner ses derniers avis. Jamais nous n'oublierons ses paroles : « Vivez dans un même esprit; soyez humbles, simples, charitables. Aimez la pauvreté et pratiquez le détachement en toutes choses. Que ma mort ne vous afflige pas ; je suis heureuse de mourir, parce que telle est la sainte volonté de Dieu et que d'ailleurs il m'est doux de penser aux travaux et sacrifices que j'ai acceptés pour l'amour de Notre-Seigneur. Néanmoins, tout cela n'est rien en comparaison du bien que je voudrais avoir fait. Travaillez sans cesse à votre perfection. Des quelques bonnes œuvres que j'ai pu accomplir, c'est la pratique sanctifiante de notre sainte règle qui me console davantage à ce moment où je vais paraître devant Dieu pour être jugée.

« Après nous avoir ainsi parlé, notre Mère nous demanda pardon pour les peines qu'elle craignait

de nous avoir causées, puis elle voulut voir Héloïse. Nous laissons la parole à cette dernière : « Notre Mère Larocque était mourante et seules les religieuses pouvaient la voir. Je voulais quand même lui dire quelque chose. Je m'agenouillai devant sa chambre, dont la porte était close et, tout bas, je lui parlai comme si j'avais prié une sainte du paradis. *Chère Mère Larocque, lui dis-je, vous qui êtes si bonne, appelez donc auprès de vous votre pauvre Héloïse, qui voudrait tant vous voir encore une fois!* Quelques instants après l'on vint me dire que notre Mère me mandait auprès d'elle. Aussitôt j'allai recueillir ses encouragements et lui dire un dernier adieu ».

« Notre Mère dit ensuite à sa garde-malade : « Faites venir Jean, je veux lui parler ; il est si loin du pays ! il aurait de la peine si je partais sans lui dire adieu ». Pour la dernière fois, Jean vint recevoir les avis de notre bonne Mère supérieure. De même que les sœurs et Héloïse, il se retira en pleurant.

« A cause de la difficulté des communications entre Santiago et Concepcion, M. Huberdault n'arriva que le 17. En l'apercevant, notre Mère lui dit : « Je ne croyais pas que vous viendriez si tôt et j'avais fait le sacrifice de ne plus vous revoir en ce monde ».

« Notre Mère était profondément reconnaissante. Elle remercia MM. Rock et Huberdault, qui n'avaient pas craint d'exposer leur vie pour nous et qui continuaient de se dévouer à nos intérêts. Elle pria ces messieurs de se faire les interprètes de sa gratitude auprès des autorités ecclésiastiques et civiles, des communautés religieuses et de tant de familles qui, depuis notre arrivée au Chili, n'avaient cessé de nous combler de leurs bienfaits. A son assistante elle confia des messages pour Mgr Bourget, pour la maison mère et pour ses parents.

« A maintes reprises, notre Mère fit allusion à la mission de Vancouver : « Oui, nous dit-elle la veille de sa mort, au ciel, je prierai pour le succès de ces œuvres auxquelles je n'ai pu coopérer en ce monde ».

« Jusqu'à son dernier jour, notre bonne supérieure s'occupa du bien-être de nos enfants. En apprenant qu'elle allait mourir, nos petits orphelins eux-mêmes sentirent qu'ils allaient perdre la meilleure des mères. Elle n'avait cessé de leur prodiguer son dévoûment. C'était elle-même qui d'habitude dorlotait les souffreteux, soignait les plus malades, consolait ceux qui pleuraient pendant la nuit, distribuait jouets, friandises et récompenses. Elle s'était aussi réservé la tâche d'infliger les corrections, mais quelles corrections ! C'étaient

d'ordinaire des semonces en miniature, toujours mitigées par des mots d'une fascinante douceur.

« Cette tendresse lui valait en retour l'intense affection de ces petites âmes chiliennes qui s'épanouissaient largement sous l'influence d'une si maternelle sollicitude. Aussi quelle ne fut pas la douleur de ces pauvres enfants lorsqu'ils apprirent qu'ils allaient perdre leur très chère mère, *la muy querida madre !* C'est ainsi qu'ils l'appelaient pertinemment.

« Une heure avant sa mort, notre Mère avait encore sa pleine connaissance ; elle baisait son crucifix et répétait de ferventes invocations. Elle expira le 21, un samedi, au moment où M. Chabot achevait de réciter les litanies de la sainte Vierge. Il nous serait impossible de peindre notre désolation.... Ses funérailles eurent lieu le 23; elle furent célébrées selon le cérémonial de notre communauté. Par un privilège spécial, nous l'avons inhumée dans notre terrain, à sept arpents de la maison [1].

« Conformément aux constitutions, l'assistante, qui était Sœur Amable, devait gouverner la communauté jusqu'à l'élection d'une autre supé-

---

[1] En 1892, ses ossements furent transférés à la nouvelle maison mère des SS. de la Providence à Santiago et déposés dans la crypte de l'église conventuelle.

rieure. Son premier soin, le jour qui suivit les funérailles de Mère Larocque, fut de réunir les sœurs afin de leur adresser quelques paroles de consolation. Elle profita de la circonstance pour demander à chaque religieuse de vouloir bien dire avec simplicité quelque chose de ce qui l'avait le plus édifiée dans la vie de la regrettée supérieure.

« Sœur Marie-Angélique, cousine germaine de la défunte, avait vécu dans son intimité. Elle raconta que, même avant d'entrer en religion, sa vénérée parente se faisait remarquer par sa modestie, son amour du travail et sa tendance à la vie de recueillement. Elle avait aussi le zèle du salut des âmes, et, volontiers, elle se privait de tout amusement afin d'enseigner le catéchisme à des enfants et même à des adultes arriérés..... Les mères la proposaient pour modèle à leurs jeunes filles.

« Sœur Amable l'avait vue à l'œuvre tant à la maison mère qu'à l'Hospice de Laprairie. Elle rappela sa charité pour les pauvres en général, son affabilité envers les dames de charité, ses qualités d'administratrice, sa régularité et surtout son assiduité à l'oraison ....

« A tour de rôle chaque sœur fit ainsi l'éloge de la chère mère, mettant en relief l'une ou l'autre des vertus dont celle-ci avait donné l'exem-

ple : bonté, douceur, mortification, amour du silence, dévotion au très saint Sacrement et à Notre-Dame des Sept-Douleurs, fidélité aux moindres prescriptions de la règle......

« Les sœurs qui avaient partagé ses tribulations, dans le Nicaragua, l'Orégon, la Californie et à bord de l'Elena, proclamèrent bien haut sa patience, sa circonspection, sa longanimité, son abandon à la Providence.... ....

« Successivement, l'on passa en revue l'attachement qu'elle témoignait à la maison mère, la maternelle sollicitude dont elle entourait les orphelins et les travaux qu'elle s'imposait afin d'atténuer les fatigues de ses compagnes missionnaires............

Enfin, l'on conclut que : « La regrettée Mère Larocque était une fervente religieuse, dont les vertus caractéristiques furent l'amour de Dieu, la charité envers le prochain et l'humilité dans tout ce qu'elle comporte de renoncement à soi-même et de soumission à la sainte volonté de Dieu » .

CHAPITRE XIV

EXTRAITS DE LETTRES ET D'ANNALES

1857. RETRAITE ANNUELLE. — SURVEILLANCE DES ENFANTS TROUVÉS PLACÉS A LA CAMPAGNE. — JEAN CAMPAGNA. — NOUVELLES. — M. CHABOT. — MGR VALDIVIESO FAIT L'ÉLOGE DE M. HUBERDAULT. — MLLE HÉLOISE TRUDEAU ENTRE AU NOVICIAT.

La chronique des mois d'avril et mai n'est qu'une compilation de faits tirés des lettres suivantes [1] :

« LE 11 AVRIL 1857. — Nous nous sommes préparées à la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs par une retraite de huit jours inaugurée le 25 mars, fête de l'Annonciation. M. Chabot, notre prédicateur, nous a fait suivre les exercices de saint Ignace.

« La rénovation des vœux et l'acte de consécration furent récités en langue castillane. C'était pour nous un sacrifice, mais chacune s'en acquitta généreusement. Tout se passa, autant que possible, selon le cérémonial. Nous avons eu une basse messe et le *Te Deum* fut psalmodié.

---

[1] Ces lettres, adressées aux sœurs de la maison mère, étaient collectives.

« La fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs nous parut cette année comme voilée de tristesse. Notre chère Mère Larocque n'était plus là pour partager nos peines et nos joies. Son souvenir remplissait notre esprit, lorsqu'un incident vint mettre le comble à notre émotion. Le portrait de cette regrettée Mère, qu'un artiste venait d'achever, fut apporté secrètement et placé, pendant la rénovation des vœux, à l'endroit le plus en évidence de la communauté. Après la cérémonie, nous revenions de la chapelle en chantant l'*Ecce quam bonum* lorsque, en entrant, nous aperçûmes les traits vénérés de notre chère Mère. L'expression de douceur et de tristesse répandue sur ce portrait nous rappela les longues souffrances de notre Mère et nous fit songer aux récompenses glorieuses auxquelles lui donne droit sa vie toute de sacrifices. Ces pensées ravivèrent notre espérance de la revoir au ciel et nous portèrent à prier davantage pour son repos, pendant la délicieuse journée que la plupart d'entre nous passèrent devant le saint Sacrement.

« Tandis que, à l'exemple de Marie, nous tenions compagnie à Jésus, les autres, comme Marthe, servaient le divin Maître qui les visitait dans la personne des pauvres. Depuis la veille, Notre-Seigneur venait à nous sous les apparences les plus apitoyantes de la faiblesse humaine. Le gouvernement venait de nous remettre la surveil-

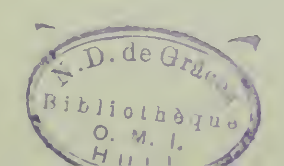
lance d'à peu près trois cents enfants trouvés confiés aux femmes de la campagne. Les sœurs qui n'avaient pas fait la retraite passèrent la journée du 3 avril à payer les nourrices et à se rendre compte de la manière dont on prend soin des enfants. Faute de local, il nous est impossible de garder ces pauvres petits près de nous ; mais nous pourrons au moins, en surveillant de loin les personnes qui en sont chargées, améliorer leur sort qui est bien triste. Ces femmes, malgré leur bonne volonté, ne sauraient faire mieux. Il est regrettable qu'elles n'aient pas plus d'habileté car elles sont bonnes et les moyens pécuniaires ne leur manquent pas; le gouvernement fournit tout l'argent nécessaire pour l'entretien des orphelins. Nos enfants ont l'air de petits seigneurs près de leurs frères d'infortune que nous venons d'examiner. Ils n'oublient pas cependant leurs *mamitas*, petites mamans. Lorsque les femmes entrèrent dans les salles avec leurs bébés dans les bras, tous les plus petits des nôtres les entourèrent, leur faisant entendre des cris de joie et les comblant de caresses. Ces pauvres femmes s'en retournèrent enchantées et touchées jusqu'aux larmes. Nous avons gardé quatre des plus grands de leurs pauvres petits pour remplacer ici ceux que nous avons perdus au printemps.

« Les enfants, lorsqu'ils nous arrivent, sont d'ordinaire passifs, insouciants. Ils resteraient

assis toute la journée si quelqu'une n'était auprès d'eux pour les obliger de marcher, de courir. Après quelque temps passé avec les autres, ils deviennent gais et tout à fait dégourdis. Ceux de la Providence sont actuellement très gentils et bien portants.

« Nous avons pu nous procurer à bonnes conditions un lot de flanelle comme celle que l'on fait au Canada. Nous avons teint cette étoffe en violet pour confectionner des habits. Ainsi l'habillement de nos petits sera violet en hiver. Ils étrenneront leur nouveau costume demain, jour de Pâques.

« Nos grandes filles nous donnent beaucoup de consolations ; sans être des anges, la plupart se conduisent bien ; elles nous rendent de bons services même à la cuisine et à la buanderie. Presque toutes ont été reçues du scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs et ont fait avec nous les Quarante-Heures de Marie désolée, que nous avons eues cette année pour la première fois. Nous tâchons d'inspirer à ces enfants la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, qui est en vigueur dans ce pays. La congrégation du Saint Enfant Jésus est établie ici depuis Noël. Nos élèves font beaucoup d'efforts pour se rendre dignes d'y être admises.



« Les plus grands garçons sont toujours sous la garde de M. Rock, qui a pour eux la tendresse d'un père. Héloïse est chargée du soin de la maison qu'ils occupent et qui est la même que celle des prêtres. Cette chère Héloïse est toujours bien dévouée; son courage ne se dément pas et sa santé est assez bonne.

« Petit Jean se porte bien; son dévoûment pour les sœurs est sans bornes; il nous rend de précieux services. Il est habile pour toutes sortes d'ouvrages en bois; sur ce point, il peut rivaliser avec les meilleurs ouvriers du pays. Il nous a pourvues de plusieurs petits articles utiles que nous ne trouvons pas au Chili.

« Nous avons eu chez nous une mission pour les gens du quartier, prêchée par des Récollets; cette retraite dura neuf jours. Notre chapelle étant trop petite pour contenir tout le monde, les RR. PP. prêchaient et confessaient dans la cour intérieure.

« Une nouvelle postulante, la *senorita* Nicolasse Carrera, entrera demain; elle appartient à l'une des premières familles du pays et elle aime beaucoup les œuvres de charité. Nos deux autres postulantes [1] sont en bonne santé. Elles aimeraient beaucoup à correspondre avec leurs sœurs novices de la maison mère.

---

[1] Riveros et Castro.

« Nos Sœurs Amable, assistante, Marie du Sacré-Cœur, Antoine, Denis-Benjamin, Jean de la Croix, Augustin, Marthe, Anastasie et Joséphine, ont suivi les exercices de la retraite. Le cinquième jour, Sœur Jean de la Croix fut reprise de sa fièvre de Panama. Elle renouvela ses vœux dans son lit, après avoir fait la sainte communion..... Sœur Marie-Louise est en assez bonne santé depuis qu'elle a un cautère au bras ......

« M. Huberdault est allé à Concepcion pour terminer des affaires commencées dans un premier voyage. A la demande de Mgr Guigues, il doit régler la succession d'un Canadien mort au Chili et dont les parents demeurent à Ottawa. Son absence durera une quinzaine de jours au moins.

« Nous avons obtenu la permission d'avoir un cimetière dans notre terrain, mais pour les sœurs seulement. Nous allons le faire entourer le plus tôt possible. Nous aurons aussi une petite chapelle sur la tombe de notre chère Mère.

« La santé de M. Chabot est toujours mauvaise. M. Rock a été malade dernièrement, il est mieux à présent.... »

« Le 10 MAI 1857. — M. Huberdault doit se rendre auprès de vous pour traiter de vive voix toutes les questions dont la solution doit assurer la stabilité de notre établissement. Il vous re-

mettra des lettres qui vous apprendront combien les autorités civiles et ecclésiastiques de Santiago désirent soutenir notre petite communauté et fonder d'autres maisons de la Providence. Nous sentons que de telles propositions, après tous les sacrifices que vous avez faits durant ces dernières années, seraient de nature à faire hésiter une charité moins ardente que la vôtre. Nous attendons avec confiance le résultat de nos représentations et demandons à Dieu que vos décisions tournent à sa plus grande gloire et au soulagement des misères spirituelles et corporelles de ceux dont nous sommes les humbles servantes. Pour nous, nous ne désirons rien tant que d'avoir ici de nouvelles compagnes. Un établissement voisin nous encouragerait dans notre isolement.

« Sœur Antoine est installée dans sa cordonnerie; elle fait déjà de jolis souliers de drap.... Sœur Marie-Louise souffre d'un panaris à la main droite ; le médecin pense que l'os du doigt malade commence à se carier; cependant, la chère sœur est toujours gaie; à défaut d'emploi, elle reçoit en dépôt toutes les vieilles choses de la maison..... Sœur Joséphine, notre *protomedico*, est chargée d'examiner les quelque trois cents femmes et bébés qui viennent ici subir une inspection mensuellement.

« Nos postulantes, les Sœurs Riveros, Castro et Carrera, désirent beaucoup vous connaître,

comme aussi apprendre le français, afin de correspondre avec leurs sœurs du Canada ......

« Nous songeons au plaisir que va éprouver M. Huberdault en revoyant Montréal. C'est encore dans notre intérêt qu'il entreprend ce voyage. Les sacrifices qu'il s'est imposés pour nous ne sauraient être payés d'une trop vive reconnaissance.

« M. Chabot ne s'acclimate pas ; il est toujours faible; son dévoûment dépasse de beaucoup ses forces. Il est pauvrement logé. Représentez-vous une pièce de trois verges carrées qui lui sert de chambre à coucher et de salon et vous aurez une idée des sacrifices qu'il s'impose en se dévouant aux missions éloignées. Le bon M. Rock n'est guère mieux partagé ; nous sommes vraiment peinées de ne pouvoir offrir à ces messieurs plus de confort. M. Rock reste administrateur de la *chacra* pendant l'absence de M. Huberdault. Avec son école qui ne lui laisse pas un seul instant de repos, il aura peine, je crois, à se remettre d'une maladie dont il est convalescent.

« Notre chère Héloïse a été malade dernièrement ; elle est mieux ; elle est toujours employée dans la section des messieurs et au soin des garçons.

« Petit Jean fait dire à notre Mère Caron de s'adresser à Mgr de Montréal afin d'obtenir que Sa Grandeur veuille bien le garder attaché à son

diocèse et le recommander aux prières de l'archiconfrérie. Il aime toujours son pays, bien qu'il ait une dent contre les Canadiens [1].

« Il n'y a pas de malades chez nos élèves ; l'hiver leur est favorable. Notre médecin, Sœur Joséphine, sait les soigner à propos ; elle n'hésite pas, au besoin, à prescrire purgatifs et fortifiants.

« En ce beau mois de Marie, si solennel dans la cité de Montréal, n'oubliez pas vos pauvres sœurs du Chili. Vous irez, sans doute, au pieux sanctuaire de Notre-Dame de Bonsecours ; priez bien pour nous qui serons privées de ce bonheur. .... »

*
* *

Dans la première semaine de mai, le conseil admit la bonne Héloïse au noviciat [2]. Depuis qu'elle avait quitté le Canada, cette dévouée jeune fille avait plus d'une fois refusé soit de se faire religieuse en d'autres communautés, soit de s'établir avantageusement dans le monde et même d'occuper un rang distingué dans l'aristocratique cité de Santiago. Elle avait toujours persévéré dans

---

[1] Jean conservait un peu de rancune envers certains compatriotes qu'il avait rencontrés en Californie.

[2] Cependant Mlle Trudeau n'entra au noviciat que le 31 mai. — Annales de 1857.

son désir de se faire Sœur de la Providence, mais il avait fallu attendre qu'elle eût modifié sa manière d'envisager les obligations de la vie religieuse. « La sainteté, dit saint Vincent de Paul, consiste à bien faire ce que l'on fait, conformément à sa vocation ». Durant les années d'épreuves qu'elle venait de traverser, Mlle Trudeau s'était pénétrée de cette maxime ; par conséquent, elle avait appris à se contenter des pénitences de règle et des mortifications imprévues de chaque jour. Maintenant, elle allait continuer de cheminer dans la « voie royale de la croix », mais avec combien plus de consolation et de sécurité !

CHAPITRE XV

ACCROISSEMENT DE PERSONNEL

1857. Voyage de M. Huberdault. — Lettre collective des sœurs. — Nouvelles diverses. — Lettre de Mère Caron. — lettre de Mère Amable. — Cinq nouvelles missionnaires. — Les Sœurs Brown, Brophy et Beausoleil. — De Montréal a Santiago. — Lettre de M. Davila.

Le 8 mai, M. Huberdault, sur le point de se mettre en route pour Montréal, s'entendait à ce sujet avec l'archevêque. A cette occasion, Mgr Valdivieso adressait à Mgr Bourget une lettre qu'il terminait en faisant l'éloge de M. Huberdault : « C'est au tact et à la prudence de M. Huberdault que l'Institut religieux doit d'avoir pu conserver son indépendance et mériter les bonnes grâces du gouvernement. Il est sans doute inutile de dire à Votre Grandeur que M. Huberdault n'a pas fait un pas sans me consulter, agissant toujours avec une entière déférence à ma direction. Je manquerais à mon devoir si, avant de terminer cette lettre, je ne faisais pas à Votre Grandeur l'éloge de la conduite sacerdotale que ce monsieur a constamment tenue au milieu de nous...... »

Le 11 mai, M. Huberdault partait de Santiago après avoir obtenu du gouvernement tout

l'argent nécessaire aux fins qu'il se proposait. Le 15, il s'embarquait à Valparaiso en compagnie de l'abbé Joseph-Octave Bayard, missionnaire de l'Orégon, qui retournait au Canada.

*
* *

Le voyage de M. Huberdault donnait aux sœurs la quasi certitude que de nouvelles religieuses viendraient accroître le personnel de la mission chilienne. Dans cette conjecture, les douze missionnaires, venues de Montréal deux ans auparavant, voulurent mettre à contribution l'expérience qu'elles avaient acquise en voyageant. Le 29 juin, elles écrivaient en toute simplicité à Mère Caron : « Nous n'oserions mettre en doute votre décision de nous envoyer des compagnes afin de nous soulager dans nos travaux. Nous nous permettrons donc de vous transmettre les notes qui suivent ; elles pourront être utiles à nos futures voyageuses :

« Notre costume religieux a été bien vu ; nous n'aurions pu jamais être plus respectées [1].

« Les voiles ne sont d'aucune utilité.

« Les collets sont préférables aux châles.

[1] De Lima à Valparaiso elles avaient voyagé en costume religieux.

« Il peut arriver que l'on ait besoin de flanelle et de bas de laine.

« Nous nous sommes bien trouvées de nos bottines et capelines.

« Les robes de chambre devraient être de couleur sombre.

« Il est prudent d'apporter des draps à cause du danger de contracter des maladies infectieuses....... »

A titre de « nouvelles diverses », les lignes suivantes, rédigées par Sœur Bernard, étaient annexées à cette lettre: « Sœur Joséphine est compagne à la procure; elle est déjà femme d'affaires. Elle fait tuer une vache, deux moutons et jusqu'à douze porcs chaque semaine. Elle ménage les poules pour avoir leurs œufs. On ne la voit qu'au son de la cloche; cinq coups suffisent pour la faire paraître. Elle est chaussée de *zuecos*, sabots, dont la semelle a deux pouces d'épaisseur, ce qui la porte à retrancher toutes allées et venues inutiles.

« Sœur Raphaël est chargée de la chimie. Salsepareille, orge, graine de lin, moutarde, vanille, baume, etc., n'ont plus de secrets pour elle. Sœur Anastasie guérit les rhumatismes, savez-vous comment? Par la simple application d'un sac de cendre chaude à l'endroit de la douleur!

« Depuis deux mois la température est assez agréable. Il ne fait ni chaud, ni froid. Le temps

est couvert et les pluies sont intermittentes. Nos Cordillères sont splendides. L'hiver les couronne de neige et, en les regardant, il nous semble voir passer une jolie carriole et entendre les grelots des chevaux canadiens.....Douce illusion! »....

*
* *

Le 16 JUILLET, Mère Caron adressait les lignes suivantes à Sœur Joseph du Sacré-Cœur, supérieure de la maison de Vancouver: « Vous apprendrez avec surprise que M. Huberdault vient d'arriver à Montréal. Nous ne l'attendions pas. Il s'est présenté à la procure et Sœur Agathe ne l'a point reconnu. On vint me dire que M. Huberdault était au parloir; je ne pouvais le croire; j'étais saisie de joie et de crainte. Je ne pouvais m'imaginer quel motif l'amenait. Enfin, apprenant qu'il devait retourner, je me suis calmée et j'ai pu jouir du plaisir de le voir et de l'entendre nous donner les nouvelles dont il était le porteur.

Parti le 15 mai de Valparaiso, il a passé quatorze jours à Panama. Depuis Panama, il a beaucoup souffert sur le vaisseau, à cause de l'encombrement de passagers. Cent cinquante soldats de Walker, [1] la plupart blessés, étaient à bord.

---

[1] V. au supplément l'article « Walker ».

« M. Huberdault est allé à Bytown ; à son retour il partira pour New York. Il est chargé d'emmener des frères s'il en trouve. Il est allé voir Mgr de Montréal deux fois depuis son arrivée, une fois à Laprairie et une fois à Saint-Bernard de Lacolle, où Sa Grandeur est en visite pastorale.

« M. Huberdault a quitté les sœurs toutes assez bien portantes et cachées dans le cœur de notre Mère des Sept-Douleurs. Elles se livrent avec un grand zèle à l'œuvre des orphelins. Elles éprouvent diverses difficultés, entre autres celle de parler la langue du pays. Elles n'ont pas été sans ressentir beaucoup d'ennui, mais leur générosité les a mises au-dessus de tout. Elles ont trois postulantes.

« M. Huberdault désire repartir à la fin de septembre. Je suis persuadée que son voyage sera très utile à nos missionnaires. »

Dans une lettre datée du 27 août, Mère Amable disait à Mère Caron : « Nous avons eu le plaisir de recevoir une lettre de M. Huberdault. J'ose espérer que le sol natal lui aura fait oublier toutes les misères du voyage. Combien son cœur a dû battre fortement en arrivant au port de Montréal, en revoyant ses parents et amis ! Combien vous-même, bonne Mère, vous avez dû être surprise ! Et que d'émotions vous ont sans doute

agitée en revoyant le digne prêtre à qui vous nous avez confiées !

« Vous ne sauriez croire combien nous sommes avides de recevoir de vos nouvelles et de savoir ce qui sera décidé pour l'envoi des sœurs, etc. Nous avons prié et fait prier nos orphelins depuis le départ de M. Huberdault pour le succès de son voyage et de toutes les affaires qu'il doit traiter....

« Depuis que M. Huberdault est parti, les choses vont bien doucement ; tout est paralysé. Nous vous prions donc, chère Mère, si toutefois M. Huberdault n'était pas encore parti quand vous recevrez cette lettre, de vouloir bien lui dire de hâter son retour au Chili afin de ne pas laisser languir plus longtemps une œuvre qui lui est si chère.

« Le bon M. Chabot a fait suivre les exercices de saint Ignace à nos sœurs retraitantes. Je ne sais comment nous pourrons jamais reconnaître le dévoûment de ce vénérable prêtre qui se sacrifie continuellement pour nous faire avancer dans la vie spirituelle. Sa santé est toujours débile. Il me charge de vous présenter ses saluts respectueux.

« Le fils aîné du président Montt et M. Tocornal, l'intendant de la province, un ami de M. Huberdault, viennent de mourir....



Mère Amable

« Je vous enverrai prochainement les comptes et statistiques annuels de notre maison...... »

*
* *

Durant son séjour dans le nord, M. Huberdault fit des achats considérables. Il expédia de New York à Santiago des instruments aratoires, des appareils pour la fabrication du beurre et du fromage, des outils de toutes sortes et jusqu'à des machines à coudre, les premières qu'on ait vues au Chili dit Mère Bernard.

Le 15 OCTOBRE, M. Huberdault quittait Montréal pour l'Amérique du Sud. Il n'avait pu trouver de Frères missionnaires, mais il avait obtenu pour Santiago cinq religieuses professes, une novice et une postulante ; c'étaient nos Sœurs : Cléophée Têtu dite Sœur Thérèse de Jésus, Philomène Daoust dite Sœur Dosithée, Adèle Leduc dite Sœur Véronique du Calvaire, Adèle Hamelin dite Sœur Pierre d'Alcantara, Adèle Rochette dite Sœur Mechtilde du Saint-Sacrement, Jane Brown dite Sœur Marie-Lucie (novice) et Hortense Normandin-Beausoleil dite Sœur Emélie (postulante) [1].

[1] A cette époque, les sœurs changeaient de nom à leur prise d'habit. Bien que Mlle Beausoleil ne fût que postulante, le nom de « Sœur Emélie » lui fut donné à New York. Elle avait sans doute demandé comme faveur la permission de porter ce nom, qui était celui de Mère Caron.

Mlle Theresa Brophy, sourde-muette, faisait partie de ce voyage ; elle se rendait à Santiago pour faire l'école aux quelques sourds-muets de l'Orphelinat.

Les voyageurs s'embarquèrent à New York le 19. Les détails de ce voyage sont relatés dans les lettres suivantes :

« NEW YORK, 18 OCTOBRE 1857.—Bien chères sœurs.... Nous sommes à *Stevens House*. Nous prenons nos repas dans une pièce réservée. Les employés sont des catholiques remplis d'égards pour nous. Nous nous promenons tantôt l'une, tantôt l'autre, avec notre Mère. Dimanche, nous avons entendu la messe en costume religieux. Notre Mère, accompagnée des Sœurs Véronique, Thérèse de Jésus et Beausoleil, a fait une visite aux Dames du Sacré-Cœur. Nous avons assisté à vêpres chez les Sœurs de la Charité, à Saint-Pierre. Ces bonnes religieuses se montrèrent si polies que, ne pouvant résister à leurs sollicitations, nous avons dû prendre le thé chez elles.......

« Toutes vos petites missionnaires sont bien et assez joyeuses. En ce moment, il est deux heures du soir ; notre Mère vient d'arriver, elle est assise avec nous ; elle nous parle des Sœurs de la Merci, car ce matin elle leur a fait une visite.

« Mercredi, nous avons entendu la messe chez les Rédemptoristes. Dans le cours de l'avant-midi,

Mgr de Goësbriand nous fit l'honneur de nous visiter.

« Comme tableau d'après-dîner, figurez-vous les Sœurs Catherine, Pierre d'Alcantara et Marie-Lucie, en petits bonnets blancs, occupant des fauteuils dans un splendide salon tout entouré de glaces. Elles ont l'air de rêver en écoutant la musique et le chant de *Home sweet home*, *Do they miss me at home?* et d'autres chansons de « circonstance ». C'est vous dire que nous étions en visite chez des connaissances qui tenaient à nous prouver leur sympathie....... Sœur Pierre d'Alcantara ».

« PANAMA, 13 NOVEMBRE 1857.— Révérende Mère supérieure, le voyage de New York à Aspinwall a été plus long qu'on ne s'y attendait, puisqu'il a duré douze jours au lieu de neuf comme d'ordinaire. Il est vrai que nous avons passé une quinzaine d'heures à la Havane. Que de fois nous avons pensé à Montréal et combien nous avons compté sur vos prières !

« Le vieux *Saint-Louis* qui nous portait était loin d'inspirer la confiance. Il y avait près de deux ans qu'il se reposait dans le port de New York, où il serait probablement encore si le *Northern Light* ne s'était estropié sur la côte des Mosquitos. A peine eûmes-nous perdu New York de vue que nous nous aperçûmes bien, aux gémissements du

bon vieux, que nous n'étions plus sur terre. Nous n'avions qu'à nous résigner et à mettre toute notre confiance dans Celui qui d'un regard peut calmer les tempêtes. L'Étoile de la mer a regardé ses indignes enfants d'un œil de pitié et le voyage a été heureux. Bénissez-en le ciel avec nous ; car, de l'aveu de tous, une petite tempête nous mettait en danger de subir le sort des passagers du *Central America* [1], c'est-à-dire de nous voir submergés ou flottant sur un débris de navire. Aussi, que de réflexions n'avons-nous pas faites quand nous sommes passés à l'endroit où le naufrage eut lieu ! Il nous semblait assister à la scène. Deux matelots, qui appartenaient à l'équipage du vapeur lors de la catastrophe et qui se sont sauvés comme par miracle, se trouvaient à bord du *Saint-Louis* avec nous. Ils nous racontèrent le fait suivant entre plusieurs autres.

« Un individu, voyant que tous les efforts pour sauver le navire devenaient inutiles, chercha, comme toutes les personnes à bord, une planche de salut. La pensée lui vint de se faire une espèce de *salvaviva* avec des bouchons de bouteilles attachés les uns aux autres. Un passager témoin de son travail voulut l'acheter et lui en offrit vingt piastres. L'inventeur en demanda qua-

---

[1] Sombré en 1857. Ce fut l'un des plus grands désastres de l'époque.

rante et le marché fut conclu. L'acquéreur s'arma aussitôt de l'appareil. Quelques instants après, le navire sombrait, l'acheteur se sauvait au moyen de ses bouchons et celui qui avait travaillé de ses mains cet instrument de salut était englouti dans les flots. Grande leçon pour les personnes attachées à l'argent !

« Je ne vous dis rien de plus, car vos filles vous donnent les détails concernant notre voyage. G. Huberdault, ptre. »

« SANTIAGO, 13 DÉCEMBRE 1857. — Très chère Mère, nos sœurs et M. Huberdault sont arrivés. Leur voyage a été des plus heureux ; nous en avons rendu grâce au ciel par le chant du *Te Deum*. M., Mme et Mlle Davila se sont joints à nous pour recevoir nos sœurs et pour remercier Dieu.

« Nos voyageuses sont gaies et trouvent le Chili plus beau qu'elles ne le croyaient. Cependant je ne vous cacherai pas qu'elles s'ennuient un peu. Elles sont fatiguées mais contentes.

« Pour nous, chère Mère, il serait difficile de vous peindre notre joie. Nos questions abondent, tant nous sommes avides de nouvelles. Nous sommes au comble du bonheur et nous ne saurions jamais assez reconnaître le grand sacrifice que la communauté vient de s'imposer encore en notre faveur.

« Nous vous remercions infiniment, bonne Mère, pour les effets que vous nous avez procurés et pour tous vos jolis petits cadeaux, mais particulièrement pour vos bonnes et charitables lettres.

« Merci également pour les cahiers de règle et autres papiers concernant la maison.

« Sœur Marie-Lucie (Jane Brown) a souffert d'une maladie qui court en ce moment dans la ville, mais qui n'est pas dangereuse. Sœur Emélie (Hortense Beausoleil) a eu un peu mal à la tête; les autres sont parfaitement bien et toutes très courageuses.

« M. Huberdault est bien portant et très heureux de revoir son établissement. Les Chiliens sont contents de le revoir.... Sœur Amable. »

« SANTIAGO, 29 DÉCEMBRE 1857. —Révérende Mère, votre honorée lettre en date du 2 septembre, que M. Huberdault m'a remise, me prouve l'empressement de Votre Révérence à reconnaître les services que je rends aux Sœurs de la Providence et votre désir que vos sœurs s'en montrent dignes.

« J'agrée, madame, la gratitude de Votre Révérence et de la communauté qu'elle gouverne si dignement. Cependant, mes services vous sont dûs et, s'ils paraissent en quoi que ce soit appré-

ciables, c'est probablement parce qu'ils sont liés à ceux que Votre Révérence rend à mon pays.

« Le nouvel envoi de religieuses est une preuve que Votre Révérence cherche à nous faire profiter de la mission évangélique dont elle a charge. Aussi n'aurons-nous jamais d'expressions assez fortes pour manifester nos sentiments de reconnaissance.

« Mon épouse et les autres membres de la famille se joignent à moi pour vous saluer ainsi que votre pieuse communauté.

« Que le Tout-Puissant vous conserve !..... Miguel Davila. » (Traduit de l'espagnol).

CHAPITRE XVI

LE GRAND ORPHELINAT

La chacra. — Les jardins, cours et maisons. — Le peuplier de Lombardie. — Les tremblements de terre. — Rongeurs et reptiles. — L'alimentation. — Les petits.

La ferme de l'Orphelinat était l'une des mieux situées et des plus fertiles du pays.

Nous ne saurions donner les dimensions exactes de cette propriété: quatre vingt dix acres, disent MM. Huberdault et Davila; cent vingt hectares, affirme Mère Bernard. Un plan conservé aux archives de la maison mère semble indiquer une profondeur d'à peu près deux lieues. Ce dernier calcul n'est peut-être pas exagéré ; car, outre les maisons et jardins, cette ferme comprenait non seulement les champs destinés à la culture des céréales, mais encore de vastes prairies servant de pâturage à des troupeaux considérables de petit et de gros bétail. Cependant cette terre était une *chacra* et non une *hacienda* [1].

Les bâtisses et les jardins cédés aux religieuses couvraient une superficie d'à peu près trente deux

---

[1] Voir les notes des pages 218 et 236

hectares — sept arpents et demi de largeur par douze et demi de profondeur—, selon nos archives. Les jardins étaient d'une merveilleuse beauté. « C'était un vrai paradis terrestre », nous dit Mère Jean de la Croix, qui fut pendant cinq ans chargée d'en surveiller l'entretien et l'exploitation [1].

Des extraits de lettres, des notes recueillies dans nos archives et vérifiées par Mère Jean de la Croix, vont nous donner une idée de ce que devait être cette propriété.

« L'ensemble des maisons et jardins était entouré de murs couvrant un périmètre de 40 arpents. A l'intérieur des murs, le terrain comprenait, outre les bâtisses :

« 1. Des vignes occupant deux lisières larges de 200 pieds chacune et longeant les murs latéraux dans toute leur étendue (chacune de 12 arpents et demi).

« 2. Au fond du terrain, un champ d'amandiers mesurant 5 arpents de façade par un arpent et demi de profondeur.

« 3. Un jardin d'oliviers de 5 arpents de façade par 2 arpents et demi de profondeur. Ce jardin était ornementé de terrasses fleuries entou-

[1] Mère Jean de la Croix (décédée le 8 mars 1921 à l'âge de 88 ans), avait passé sept ans au Chili.

rées de sièges. C'est là que d'ordinaire se prenaient les congés.

« 4. Une avenue bordée de peupliers coupant les jardins fruitiers et maraîchers en deux parties égales sur un parcours de cinq arpents. Les peupliers, rasés à une certaine hauteur, étaient reliés au sommet par un treillage où s'entrelaçaient les sarments des vignes plantées au pied de chaque arbre. Ce treillage formait comme un plafond d'où pendaient des raisins blancs, verts, roses, bleus, violets, de toutes nuances. Les grappes, en général, étaient d'une grosseur extraordinaire.

« 5. Deux quinconces d'orangers, un quinconce de citronniers, un jardin fruitier et deux jardins potagers. Les plus beaux fruits et légumes des pays chauds abondaient dans ces jardins.

« 6. Deux grandes allées transversales bordées, l'une de saules pleureurs, l'autre de cyprès, et séparées par un mur.

« 7. Deux jardins de fleurs mesurant chacun 300 pieds de façade, séparés par un grand berceau couvert de vignes. Les plus belles fleurs s'épanouissaient dans ces jardins, où les abeilles d'un rucher considérable butinaient d'une année à l'autre.

« 8. Un parterre de lis et un parterre de myrtes.

« 9. Outre le grand berceau, six petits pavillons tapissés de lierres ou de fleurs grimpantes rehaussaient la beauté des jardins et parterres.

« 10. Quatre canaux d'irrigation coupant le terrain dans sa largeur ; on les traversait sur des ponts.

« Inutile d'ajouter, dit Mère Jean de la Croix, que nos provisions de vin, de miel, de cire, d'huile d'olive, de fruits secs, etc., provenaient de nos jardins.

« La villa, très spacieuse, était superbement située[1].

« Les cours et les bâtisses couvraient une superficie de 5 arpents de façade par 2¾ de profondeur. »

Une lettre collective des religieuses contient les détails suivants : « Les cours sont entretenues avec autant de soin que la maison. De même que les avenues ou grandes allées des jardins, elles sont pavées de cailloux parfaitement ajustés et liés à la façon du pavage de certaines rues de Montréal. Ces cailloux, de formes variées, nous

---

[1] C'était une résidence aristocratique, mais sans luxe de contruction. Don Pedro Chacon, quand il en était le possesseur, y passait la belle saison. Don Arturo Prat, dont le Chili devait un jour célébrer l'héroïsme, y avait vécu ses années de prime jeunesse.

sont fournis par la petite rivière qui coule en face de notre établissement.

« Le principal corps des bâtisses, qui a l'apparence d'un carré, se compose, en réalité, de quatre maisons ayant chacune 200 pieds de façade. Elles renferment une cour d'à peu près 110 pieds de longueur par une égale largeur, comprenant des galeries couvertes qui servent tout à la fois de communication et de salles d'amusements en temps de pluies. Cette cour est ombragée par vingt six orangers.

« Les quatre façades intérieures et les trois façades extérieures qui donnent sur les grandes cours et les jardins sont pourvues de ces galeries dont les extrémités ont été converties en chambres.

« Toutes les cours extérieures sont entourées de vignes et ombragées par des arbres fruitiers, des palmiers et autres plantes d'ornementation.

« Notre maison, comme toutes celles de ce pays, n'a qu'un étage [1] ; elle n'a ni cave, ni grenier ; elle est construite en *adobe*, espèce de brique composée d'un mortier d'argile mêlé de paille hachée, le tout cuit au soleil.

---

[1] Les bâtisses actuelles de la Providence de Santiago ont deux étages.

« Cette même composition sert pour enduire les murs. Le plus cher amusement de nos petits est de jouer avec la terre; aussi faut-il beaucoup de vigilance pour les empêcher de faire des trous dans les murs avec leurs petits doigts.

« Les couvertures des maisons nous paraissent assez curieuses. Après avoir bâti la charpente du toit, on y fixe des gaules auxquelles on attache de petites harts avec de la ficelle. S'il s'agit d'une belle maison comme la nôtre, on applique alors un rang de mortier d'argile mêlé avec de la paille hachée ou des feuilles de maïs. On laisse sécher cette composition sur laquelle on pose ensuite des tuiles qu'il est assez difficile d'ajuster avec symétrie. Au lieu de tuiles on emploie souvent l'*adobe.*

« Les solives, fortement fixées aux sablières, sont très rapprochées les unes des autres afin de mieux consolider les longs pans, dont la hauteur est d'environ quinze pieds.

« Toutes les portes sont à deux battants et aussi larges que hautes; celles qui donnent sur les cours ont dix pieds dans les deux sens. Elles sont disposées de manière que l'on puisse se précipiter dehors au premier cri de *terremoto!* qui signale les tremblements de terre.

« Les fenêtres sont comme celles de nos maisons du Canada; plusieurs, les moins grandes, n'ont que des volets au lieu de chassis (croisées).

« Nous avons fait plafonner la maison à cause des courants d'air, qui sont très malsains en ce pays. Les plafonds ne sont rien autre chose que du coton américain cloué sur les solives. Nous avons aussi fait poser trois planchers en bois de peuplier. Chacun de ces planchers mesure en moyenne dix huit pieds de longueur et dix sept de largeur. Ces réparations nous ont coûté trois cents piastres.

« Le bois est très cher au Chili. La planche qui nous vient des Etats-Unis et de l'Orégon anglais [1] se vend dix à douze sous le pied. Le peuplier de Lombardie paraît très apprécié dans nos régions. Il sert à ombrager les routes, les places publiques et les allées des jardins. On en fait aussi des haies vives qui remplacent avantageusement les clôtures. En beaucoup d'endroits, il est cultivé pour être employé comme bois de chauffage et même comme bois de menuiserie. Les planches de peuplier, ordinairement étroites et mal sciées, se vendent jusqu'à trente piastres le cent.

« Abstraction faite des trois pièces que nous avons fait planchéier, nos maisons et leurs galeries sont pavées de briques liées symétriquement avec du ciment d'argile.

---

[1] Colombie dite anglaise ou Colombie canadienne.

« C'est en prévision des tremblements de terre que les maisons de ce pays sont basses et légères.

« Il n'y a rien de sinistre comme les tremblements de terre en ces régions. Les secousses sont accompagnées d'un bruit sourd, la terre s'ouvre en plusieurs endroits, des maisons s'écroulent, les chiens hurlent et les autres animaux font entendre des cris d'effroi ; enfin tout dans la nature semble vouloir nous annoncer une destruction finale. Dans ces moments, les plus forts pâlissent et tout le monde se précipite hors des maisons en criant : *Misericordia ! Misericordia !* Dernièrement, vers les cinq heures du soir, nous avons eu une de ces secousses, mais, grâce à Dieu, elle nous a laissés tous sains et saufs.

« Nos bâtisses sont construites comme les meilleures du pays. Elles offrent quand même certains inconvénients. Ainsi, le pavage en briques est difficile à entretenir. Plus on balaye, plus on désagrège le ciment.

« Malheureusement, notre chère Sœur Amable tient plus à la propreté de sa cuisine qu'à la solidité du pavage. Aidée des rats et des souris, qui s'y entendent dans l'art de démolir, elle fera bientôt disparaître toute trace de ciment.

« Les rats et les souris ne sont pas nos seuls visiteurs ; d'autres bestioles qui vivent sous terre

veulent aussi parfois loger dans la maison. Nous leur faisons la guerre, armées de la pelle, du balai ou de harts, et cela, *sin poder lograr rechazar enteramente el enemigo*, sans pouvoir réussir à repousser tout à fait l'ennemi [1].

« Nous nous tenions sans cesse sur la défensive, raconte Mère Jean de la Croix, mais, comme les pas de portes étaient à ras de terre, il arrivait assez souvent que des crapauds, des lézards et d'autres reptiles inoffensifs, surpris par la fraîcheur du soir, s'introduisaient dans les dortoirs. Les enfants n'en éprouvaient aucune frayeur et l'une des sœurs fut bien surprise un matin d'entendre un petit lui dire, en montrant un serpent près de son lit : *Este animalito dormio conmigo en la noche*, ce petit animal a dormi avec moi cette nuit [2]. »

***

Si l'on en juge par des faits puisés dans les pages semi-séculaires de nos annales, les végétaux prédominaient alors dans l'alimentation chilienne. La viande figurait avec honneur sur la table des riches, mais la classe la moins fortunée, celle que l'on appelait la *plebe*, vivait surtout de fruits et de légumes. Les *peones* ou journaliers, ceux

---

[1] Lettre collective des religieuses, 28 mai 1855.

[2] Mère Jean de la Croix dit n'avoir jamais vu au Chili d'autres serpents que des couleuvres comme celles de notre pays.

même que l'on occupait aux plus fatigantes besognes ne mangeaient pas de viande. La sœur cuisinière de notre maison de Santiago ne voulait pas croire que cette abstinence fût volontaire. On lui avait recommandé de ne servir que des légumes aux hommes employés aux travaux de la *chacra* ; mais, prise de compassion pour ces bonnes gens, elle voulut un jour les régaler d'un mets plus substantiel. A cette fin, elle remplaça le menu de routine par une appétissante *cazuela*, espèce de fricot composé de viandes, légumes et épices savamment combinés. Contre leur habitude, les *peones* mangèrent peu, causèrent beaucoup dans leur dialecte, puis se levant de table firent comprendre à la cuisinière qu'ils ne voulaient d'autre nourriture que du pain, des fruits et des légumes.

La diète des orphelins était autrement généreuse. Conformément aux désirs de la *Junta*, les sœurs avaient établi un régime d'alimentation impliquant une nourriture solide, propre à fortifier l'organisme de ces petits, tous de faible constitution. Nos annales chiliennes ont soigneusement enregistré ce règlement :

« A 7 heures, déjeuner au lait. Pain à volonté ; — à 11 heures, dîner : pain, soupe, viande, légumes, mets préparés au lait, fruits ; breuvage :

lait ou café ; — à 3 heures, légère collation ; — à 5 heures, souper : pain, viande, légumes, lait, fruits ; — au besoin entre les repas : pain, fruits, lait ; — vin une fois par jour. — Pour les malades et les convalescents : nourriture spéciale.

« L'un des mets favoris de nos enfants, écrit Sœur Amable, se compose de choux, oignons, pois, maïs, fèves, citrouille, marjolaine, laitue et suif pimenté, le tout cuit ensemble. C'est *muy rico*, très riche, disent les enfants. Le jour de la Sainte-Emmélie, fête patronale de notre Mère Caron, nos plus grands garçons, en promenade de congé aux champs, se sont régalés de ce mets. Ils ont dîné assis sur l'herbe autour de la marmite et l'assiette entre les genoux ; ils étaient au comble du bonheur[1]. »

Une autre lettre dit en substance : « Voici à peu près la quantité d'aliments que notre intéressante famille consomme dans une journée : — le matin, vingt gallons de lait et du pain à volonté ; — le midi, 15 gallons de soupe aux choux ou au riz ; 70 livres de viande hachée, un demiminot de patates hachées, du riz et du suif pimenté, le tout mélangé, bien assaisonné, cuit à point ; — le soir, sept grosses citrouilles hachées, un plat de fèves, la viande restée du midi, de la marjolaine, trois livres de suif pimenté, le tout

[1] Lettre du 26 juin 1855.

mêlé et cuit. Ce mets s'appelle *carbonada* ; les enfants battent des mains lorsqu'ils le voient arriver ; — à chaque repas : fruits, pain, lait ou café.

« L'on tue, chaque mois, six ou sept bêtes à cornes dont tout le suif passe pour la nourriture des enfants. L'on ne fait plus de chandelle, car les salles sont éclairées au pétrole.

« Nous avons quelquefois voulu faire cuire les citrouilles avec du sucre, mais les enfants les préfèrent apprêtées au suif pimenté qui se prépare ainsi :

« 1. Faire fondre quatre seaux de beau suif de panne et le couler.— 2. Y jeter deux chopines de piment mûr et deux chopines de piment vert tout rond et laisser bouillir pendant une heure et demie ou deux heures.— 3. Retirer le piment, le broyer dans de l'eau froide de façon que l'on obtienne un mélange de la consistance d'une pâte claire. Jeter ce mélange petit à petit dans le suif bouillant. Procéder avec précaution, car le contact du piment froid avec le suif bouillant peut occasionner des jets dans la figure et sur les mains.— 4. Laisser bouillir jusqu'à ce que le suif une fois refroidi, à l'essai, soit coloré.— 5. Couler bouillant à travers un linge [1].— 6. Conserver dans des pots de grés.

---

[1] Mère Amable, qui était très attentive, opérait ce coulage à travers une flanelle blanche placée entre deux toiles.

« Les enfants n'aiment pas que l'on appelle *sebo*[1] le suif ainsi préparé ; il faut dire *color* ou *grasa*, couleur ou graisse.

« Les repas se prennent avec civilité. Les enfants se rendent deux à deux au réfectoire, se placent à table en silence et disent le *benedicite*. Ils ne doivent pas toucher aux plats. Parfois, ils y saucent leurs doigts et même leur petite main toute ronde, mais ce sont là des distractions ; un coup d'œil suffit pour les réprimer.

« Sœur Amable et la bonne Héloïse aiment beaucoup la cuisine chilienne ; elles savent déjà préparer plusieurs mets aux légumes, tous apprêtés au suif pimenté, la seule graisse employée dans la préparation des aliments.

« Les jours d'abstinence, on ne peut manger ni lait, ni beurre, ni fromage, ni œufs. Les personnes qui veulent obtenir la dispense du jeûne et du maigre doivent se pourvoir d'un petit bref appelé *Bula de carne* que leur délivre l'autorité épiscopale[2]. »

*
* *

« Nos petits enfants sont gais, aimables, tous bien portants. Ils ont de beaux yeux noirs et des

---

[1] Suif.

[2] Un décret du Saint-Siège, en date du 1er janvier 1910, a aboli l'usage de ces bulles dans l'Amérique du Sud.

cheveux de même couleur coupés court. Les uns sont bruns, plusieurs ont le teint cuivré et luisant, d'autres sont blancs. En été, ils portent des habits de cotonnade bleue ; leur costume d'hiver est en petite étoffe de laine violette.....

« Nous avons chaque matin un exercice très intéressant. A huit heures, c'est-à-dire à l'heure où la toilette des enfants doit être complète, Sœur Marie-Angélique procède à la grande inspection. Dans la salle des petites filles, elle donne un signal et, toutes ensemble, les enfants montrent leurs pieds pour laisser voir si leurs souliers et bas sont bien attachés. Elles pirouettent ensuite afin d'exhiber le reste de leur habillement.

« Dans la salle des garçons, un premier signal met tous les pieds en évidence et l'on examine la chaussure ; au second signal, les bambins se placent en ligne droite ; alors, tous, en même temps, tournent le dos à l'inspectrice et relèvent leurs petits *sacos* ou vestons par-dessus la tête, afin de laisser voir si leurs bretelles sont bien bouclées. Ces mouvements s'éxécutent avec tant de sérieux et de précision qu'il faut rire à ce spectacle. [1] »

« Nos élèves chiliens, nous disait une ancienne missionnaire, étaient intelligents, sensibles,

[1] Lettre du 11 juillet 1857.

affectueux. Les filles, quoique portées à la mollesse, réussissaient à tous les travaux du ménage ; en grandissant, elles devenaient sérieuses ; elles recherchaient la conversation des personnes qui voulaient bien les entretenir de choses spirituelles et de questions religieuses. Garçons et filles aimaient à s'instruire. »

CHAPITRE XVII

DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES

1858. Départ de M. Chabot. — Vêture. — Élections ; Mère Amable est élue supérieure des Sœurs de la Providence de Santiago. — L'abbé Jorge Montes. — Fondation de Valparaiso. — Les constitutions. — Andacollo. — Mère Philomène est élue supérieure générale. — 1859. Mme Bayolo. — Abandon de la maison d'Andacollo. — Mgr Vadivieso visite Montréal.

1858 [1].— Le 12 janvier, M. Chabot, qui n'a pu s'acclimater au Chili, quitte Santiago pour la Havane, où il doit séjourner quelque temps avant de retourner au Canada. C'est avec regret que la communauté voit s'éloigner ce vénérable prêtre, qui lui était tout dévoué.

Le 16, les Sœurs Rosalia Riveros, Feliciano Castro et Héloïse Trudeau reçoivent l'habit religieux des mains de l'illustrissime seigneur François de Paule, de l'ordre de Notre-Dame de la Merci et évêque d'Acud. Au cours d'une touchante allocution, le vénérable prélat dit aux novices : « L'honneur que l'on m'a fait en m'invi-

[1] Les faits les plus remarquables depuis 1858 jusqu'à l'époque de la séparation sont relatés au chapitre concernant Valparaiso, Andacollo et l'Asile du Sauveur, de Santiago.

tant à bénir votre habit religieux me donne l'occasion de mieux connaître l'Institut dont vous êtes les prémices en ce pays. En allant prendre possession de mon diocèse, j'emporte avec moi le désir d'établir une maison de la Providence dans ma ville épiscopale, dès que les moyens et les circonstances me le permettront ».

Les 15 et 16 AVRIL, Mgr Valdivieso fait la visite canonique de l'établissement. A cette occasion, Sa Grandeur écrit à Mgr Bourget : « Dans la visite que j'ai faite moi-même et selon les formalités en usage pour la visite des monastères, j'ai eu la satisfaction de constater une parfaite union entre toutes les religieuses et la volonté déterminée, chez chacune d'elles, de se dévouer aux œuvres de leur vocation ».

Depuis la mort de la regrettée Mère Larocque, c'est-à-dire depuis le 21 février 1857, Sœur Amable, en sa qualité d'assistante, gouvernait la communauté. Pour diverses raisons, l'on n'avait pu procéder plus tôt aux nominations.

Le 17 AVRIL, Mgr Valdivieso, assisté de son vicaire général don Casimiro Vargas et de son secrétaire don José Ramon Astorga, préside les élections de la Providence chilienne. Après le scrutin, l'archevêque proclame élues : les Sœurs Amable, supérieure,— Thérèse de Jésus, assistante, — Bernard, maîtresse des novices,— Jean de la

Croix, dépositaire, — Marie du Sacré-Cœur, Amarine et Marie-Angélique, conseillères.

Vers cette date, l'abbé Jorge Montes est nommé confesseur ordinaire de la communauté en remplacement de M. Chabot.

Le 31 MAI, le conseil de Santiago, autorisé par la maison mère, accepte la direction d'un orphelinat à Valparaiso et nomme Sœur Thérèse de Jésus supérieure de cette maison, lui assignant pour compagnes les Sœurs Marie-Godefroy, Euphrasie de la Providence et Mechtilde du Saint-Sacrement [1].

Le 13 JUIN, Mère Amable installe Sœur Thérèse de Jésus et ses compagnes dans leur maison de Valparaiso [2].

Le 13 OCTOBRE, les Sœurs Marie du Sacré-Cœur, Joséphine et Mechtilde du Saint-Sacrement ouvrent une maison à Andacollo, à cent trente lieues de Santiago. Sœur Marie du Sacré-Cœur est nommée supérieure de ce nouvel établissement [3].

Le 15 OCTOBRE, les Sœurs de la Providence de Valparaiso abandonnent l'administration de

---

[1] Mère Amable avait probablement reçu de la maison mère les pouvoirs d'une supérieure de province. Dans quelques documents chiliens, son assistante est appelée *la vicaria*.

[2] Voir au chapitre intitulé « Valparaiso ».

[3] Voir au chapitre intitulé « Andacollo ».

l'orphelinat de la société de bienfaisance et ouvrent une maison dans un autre quartier de la ville [1].

C'est en l'année 1858 que nos constitutions, imprimées pour la première fois, furent distribuées aux membres de l'Institut. Cet événement, qui remplit de joie toute la communauté, fut surtout une consolation pour nos missionnaires. Il fut entendu que chacune porterait son livre de règles dans sa poche. Les sœurs en furent enchantées. Ce volume, malgré son format qui approchait de celui du « Traité des devoirs du chrétien », leur parut même « un fardeau léger » [2].

Mère Amable, supérieure au Chili, s'intéressait beaucoup à la mission de Vancouver, si l'on en juge par ce qu'elle écrivait à Mère Joseph le 21 novembre 1858 : « Ce sera toujours avec bonheur que j'apprendrai ce qui se passe d'heureux à Vancouver. Je suis si contente de voir s'accomplir le bien que nous devions faire dans ce pays ! Je suis loin d'être indifférente à ce qui concerne cette mission. Je prie Dieu de la faire prospérer et de bénir toutes vos entreprises. Que de fois je pense à vous et à ces lieux que j'ai parcourus !.... Et où suis-je maintenant ? Je me confonds et m'humilie, tout en témoignant à Dieu ma reconnaissance

---

[1] Voir au chapitre intitulé « Valparaiso ».

[2] Cette coutume fut plus tard abolie, à la demande des lingères.

de ce qu'il a fait tourner toutes choses à sa plus grande gloire.

« Veuillez bien présenter mes respectueux hommages à Sa Grandeur Mgr Blanchet. Dites-lui que je suis heureuse de vous voir travailler à notre place avec tant de succès. »

Les lignes suivantes, annexées à cette lettre, nous apprennent que Jean est à Vancouver : « J'écris un petit mot à Jean en réponse à sa lettre. Je l'engage à rester chez vous ; il dépense tout son argent à voyager, et c'est tout ce qu'il en a. Je suis bien contente de le voir à Vancouver ; je craignais qu'il ne demeurât en Californie.......... »

Le même jour, Sœur Pierre d'Alcantara écrivait de son côté aux sœurs de Vancouver : « Mère Amable bien que toujours à la besogne est la plus forte d'entre nous. Sœur Bernard enseigne le français et le castillan. Sœur Jean de la Croix, dépositaire, est continuellement occupée, ce qui ne l'empêche pas d'être très recevante. Si vous venez nous voir, elle vous offrira le maté, [1] et vous servira d'excellents mets et fruits de toutes sortes.

---

[1] Le maté est une espèce de houx dont les feuilles remplacent le thé dans quelques pays de l'Amérique du Sud. On le prépare en introduisant dans un petit vase approprié un peu de

« Sœur Denis est officière chez les plus jeunes enfants. Si vous voyiez comme ces chers petits êtres sont gentils et intelligents, comme nous les aimons et comme nous tâchons de former leur cœur à l'amour de Dieu !

« Sœur Amarine est lingère, musicienne et pharmacienne suppléante.

« Sœur Marie-Louise est cuisinière, jardinière et maîtresse de santé ; notre bonne Sœur Marthe est son bras droit.

« Sœur Dosithée, préfète des études, a deux compagnes..........

« Quant à moi (Sœur Pierre), je me trouve bien partagée. L'on a voulu me vouer à l'œuvre des sourds-muets, dans l'espérance peut-être de me faciliter la pratique du silence, mais voilà que je parle avec mes doigts sans que ma langue en souffre ! C'est Mlle Brophy qui m'enseigne les signes ; ses autres élèves sont Sœur Raphaël, trois orphelins et une orpheline de seize ans. Cette demoiselle Brophy est toute de dévoûment pour ses petits sourds-muets ; c'est elle qui les lave,

---

maté auquel on ajoute du sucre brûlé et de l'eau bouillante. On aspire ensuite ce breuvage au moyen d'un chalumeau en argent dont l'extrémité, la *bombilla*, espèce d'ampoule percée de petits trous, doit être plongée dans le liquide. Voir la vignette à la fin de ce chapitre.

les peigne et les soigne, quand ils sont tant soit peu malades........»

Dans les derniers mois de 1858, alors que Valparaiso et Andacollo absorbaient presque toute l'attention, l'on apprit que les élections générales avaient eu lieu le 5 octobre et que Mère Philomène remplaçait Mère Caron.

* * *

1859.—Le 16 JANVIER a lieu la profession des Sœurs Rosalia Riveros dite Sœur Gedeona et Feliciano Castro dite Sœur Valentina.

Le 19 MARS, Mlle Theresa Brophy, sourde-muette, entre à notre postulat de Santiago. Intelligente, pieuse, dévouée, Mlle Brophy, depuis qu'elle est au pays, a donné des marques non équivoques de vocation.

Le 22 MAI, Mme Bayolo, riche veuve de Valparaiso, voulant consacrer sa vie et ses biens au service des petits enfants délaissés, entre à notre noviciat de Santiago[1].

Au commencement de juin, la mission d'Andacollo est abandonnée.

Le 29 JUIN, Mme Bayolo, retournée à Valparaiso pour le règlement de ses affaires temporelles,

---

[1] Voir le chapitre intitulé : « Valparaiso » et l'article « Bayolo » au supplément.

reçoit le saint habit dans la chapelle de la Providence. La cérémonie, présidée par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Santiago, est très solennelle.

Le même jour, Mgr Valdivieso s'embarque pour le voyage de Rome. Sa Grandeur doit visiter le Canada avant de se rendre en Europe.

Le 13 SEPTEMBRE, Mgr Valdivieso, accompagné des abbés Francesco Martinez Garcia et Miguel R. Prado, arrive à Montréal.

«[1] Le 14 SEPTEMBRE, Mgr Valdivieso célèbre la sainte messe à la maison mère. Sa Grandeur Mgr Joseph Larocque, M. le grand vicaire Alexis-Frédéric Truteau, M. le chanoine Hippolyte Moreau, MM. les abbés Etienne Hicks, Grégoire Chabot et Edouard-Joseph Valade, viennent prendre le déjeuner avec le prélat chilien.

« Le 18 SEPTEMBRE, troisième dimanche du mois et fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, Mgr Valdivieso, se rendant à la gracieuse invitation de Mgr Bourget, officie pontificalement dans notre chapelle de la maison mère. Plusieurs prêtres de l'évêché assistent à cette cérémonie[2].

« Le 19, Mgr l'archevêque de Santiago fait ses adieux à Mgr Bourget et aux messieurs de

---

[1] Chroniques de la maison mère.

[2] Par une singulière coïncidence, ce même jour, les Sœurs Providence des Sept-Douleurs et Marie-Lucie font profession à Santiago.

l'évêché. Le distingué prélat, désireux d'être utile à notre communauté, qu'il paraît estimer hautement, propose à Mgr Bourget de s'entremettre auprès du Saint-Siège afin d'obtenir l'approbation de nos constitutions. Volontiers Mgr Bourget accepte cette offre gracieuse et remet à Mgr Valdivieso la lettre testimoniale et les autres documents requis en pareil cas. »

Le 13 novembre, la postulante sourde-muette — Theresa Brophy — revêt l'habit religieux à Santiago ; à cette occasion, on lui donne le nom de « Marie de Jésus ».



CHAPITRE XVIII

CONSOLATIONS ET TRISTESSES

1860. ECOLE INDUSTRIELLE.— DÉCRET DE LOUANGE.— 1861. DÉPART DES SŒURS MARIE-RAPHAEL ET ANASTASIE. — VISITE DU PRÉSIDENT PÉREZ. — ASILE DU SAUVEUR, DE SANTIAGO. — 1862. MORT DE SŒUR MARTHE.— L'ABBÉ RAIMUNDO VILLALON.— SŒUR MARIE-LOUISE EST VICTIME D'UN GRAVE ACCIDENT.

1860.— Le 10 JANVIER, Sœur Emélie,— Hortense Beausoleil [1]— novice, quitte la communauté.

Le 22 JANVIER, Mlle Fabres entre au noviciat de Santiago.

La plus grande affliction de cette année fut la grave maladie qui mit en danger les jours de Sœur Thérèse de Jésus. A part cette épreuve, rien de grave ne vint signaler l'année 1860.

L'œuvre n'en fut pas moins intéressante. Ceux des enfants qui étaient assez grands et assez forts pour travailler donnaient déjà des espérances. Les garçons, sous la conduite de M. Rock, et les filles, formées par des maîtresses religieuses d'expérience, faisaient tous merveille. A cause des machines et outils de toutes sortes importés du

[1] Voir au supplément l'article " Beausoleil ".



Le Président Montt
Don Antonio Varas

Le Président Perez
Don B.-V. MacKenna

nord par M. Huberdault, l'établissement était devenu une véritable école industrielle. « A peu près soixante cinq garçons, dit une religieuse, apprennent des métiers. Nous les voyons chaque jour, en dehors des heures de classe, se rendre en sautillant à leurs travaux respectifs ; les uns s'exercent à la culture, les autres font de la menuiserie et d'autres de la cordonnerie, chacun selon ses aptitudes et ses forces. Quelques-uns apprennent à coudre pour devenir tailleurs. Notre cordonnière, Sœur Antoine, a fermé son atelier depuis que nos orphelins chaussent les enfants et même les sœurs.

« Nos plus grandes filles sont employées aux travaux domestiques de tous genres. Les petites de la seconde section, c'est-à-dire celles qui sont âgées de neuf à dix ans, travaillent assez bien déjà pour se rendre utiles [1]. »

*
* *

Le 25 AVRIL de la même année, le Saint-Siège accordait à notre Institut une approbation préliminaire. A cette occasion, la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers expédiait à Mgr Bourget la lettre suivante :

---

[1] Lettre de Sœur Pierre d'Alcantara aux Sœurs de Vancouver.

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur et Frère. Lorsque l'illustrissime archevêque de Santiago, Chili, vint à Rome, il présenta à N. S. P. les constitutions des sœurs dites Filles de la Charité Servantes des Pauvres et votre lettre qui en demandait l'approbation. Mais, comme le Saint-Siège n'a coutume d'approuver les constitutions que par degrés, et lorsqu'elles ont été expérimentées durant un temps convenable, Sa Sainteté ordonne de publier le Décret de louange et nous enjoint de transmettre les avertissements concernant les constitutions, lesquels avertissements ainsi que le Décret de louange sont annexés à la présente lettre[1]. Ces choses vous étant signifiées, je prie de tout cœur Notre-Seigneur pour votre prospérité et votre bonheur.......... Rome, 25 avril 1860....... J. Cardinal Genga, préfet.— A. Archevêque de Philippe, secrétaire. »

La concession du Décret de louange était non seulement un honneur, mais encore un privilège. De ce moment, notre Institut cessait d'être diocésain et passait sous la juridiction immédiate du Saint-Siège. Les conséquences de ce décret sur l'organisation et le fonctionnement de l'Institut concordaient avec celles qui étaient marquées dans les animadversions transmises par la même Congrégation, en 1858, aux Pauvres Sœurs de

---

[1] V. ce décret au supplément, à l'article « Approbations ».

Notre-Dame, de Munich. Il y était dit : « Dans l'exercice de ses attributions spéciales, elle (la supérieure générale) ne dépend pas de l'évêque du diocèse où elle réside [1] ». Conséquemment, il appartenait aux chapitres et conseils de la communauté de nommer les sœurs aux différentes fonctions et d'opérer les changements dans le personnel religieux soit pour l'Institut en général, soit pour chacune de ses maisons. En outre, les constitutions d'un Institut de droit pontifical ne pouvaient être approuvées et interprétées que par le Saint-Siège, et les biens appartenant en propre à l'Institut devaient être administrés par la supérieure d'accord avec son conseil. Toutefois, sans que l'on sache pourquoi, la communauté ne fut pas mise immédiatement au fait de ces exemptions [2]. M. Huberdault, lui, les connaissait-il ? Il déclara ouvertement que, sans l'exercice de ces droits, une supérieure générale ne pouvait gouverner uniformément les maisons de son institut situées en différents diocèses.

Une liste d'avertissements (animadversions) était annexée au décret de louange ; mais aucune des modifications proposées ne concernait les rap-

[1] Mgr Battandier : Guide canonique (1908), p. 302.

[2] Ces exemptions et d'autres privilèges octroyés aux communautés religieuses ne devaient être codifiés que quarante ans plus tard, dans le décret *Conditae a Christo* de Léon XIII (8 décembre 1900).

ports de la communauté avec les Ordinaires. Seul, le premier article recommandait de retrancher des constitutions tout ce qui pouvait favoriser l'ingérence des Ordinaires dans les maisons établies en dehors de leurs diocèses respectifs.

***

1861.—Le 3 JANVIER, la postulante Maria-Ipolita del Transito Fabres revêt le saint habit et reçoit le nom de « Mercedes ».

Le 22 MARS, à l'issue de la retraite annuelle, la novice Sœur Marie de Jésus (Brophy) fait profession. Le R. P. Capdevila, directeur des exercices spirituels, préside la cérémonie.

Au cours du mois de mars, Mgr Valdivieso, de retour d'Europe, rentre dans sa ville épiscopale, après une absence d'un an et huit mois.

Le 15 SEPTEMBRE, nos Sœurs Marie-Raphaël et Anastasie quittent Santiago pour Montréal [1].

Sœur Marie-Raphaël n'avait pu s'acclimater au Chili. Ayant constaté qu'elle avait des attaques d'épilepsie, l'on s'était empressé de lui donner son obédience pour qu'elle retournât à la maison mère.

L'autorité ecclésiastique désapprouva le choix que fit Mère Amable de Sœur Anastasie pour

[1] Chroniques chiliennes.

compagne de voyage de la malade. Cette intervention fut le signal d'un conflit qui allait bientôt s'envenimer. Mère Amable maintint sa décision, ce qui entraîna une vive discussion sur les droits respectifs des deux autorités. La supérieure demeurant inflexible, le 18 septembre, nos Sœurs Marie-Raphaël et Anastasie s'embarquaient à Valparaiso pour le Canada [1].

Le 13 OCTOBRE, don José Joaquin Pérez, récemment élu président de la République du Chili, visite l'Orphelinat de la Providence. Il est accompagné de quatre ministres et de plusieurs autres éminents personnages. Son Excellence paraît s'intéresser beaucoup à notre œuvre et promet de la protéger.

Le 30 OCTOBRE, le conseil, autorisé par la maison mère, accepte la charge d'une maison de charité, dite l'Asile du Sauveur, [2] de Santiago, dans le quartier appelé Yungai. La direction de ce nouvel établissement est confiée à Sœur Marie du Sacré-Cœur, à qui l'on donne pour compagnes les Sœurs Denis-Benjamin et Gedeona.

« Le 6 NOVEMBRE, Sœur Marie du Sacré-Cœur et ses compagnes sont installées à l'Asile du Sauveur [2].

---

[1] Elles arrivèrent à Montréal le 27 octobre.

[2] V. le chapitre intitulé : « Asile du Sauveur, de Santiago ».

*
* *

1862.— Le 3 FÉVRIER, Sœur Catherine Vanier, dite Sœur Marthe, décédait à la Providence de Santiago. Elle était âgée de vingt cinq ans et six mois.

Sœur Marthe avait vécu beaucoup en peu d'années. C'était une nature ardente, portée aux excès. Par bonheur, sa raison s'était développée dans une atmosphère imprégnée d'esprit chrétien. L'éducation qu'elle avait reçue dans sa famille avait même fait naître chez elle des aspirations à la vie religieuse. A dix huit ans, elle entrait à notre noviciat de Montréal. La perspective d'une lutte sans trêve contre les défauts de son caractère ne put ébranler sa résolution de se consacrer à Dieu, et, sans hésitation, elle s'engagea dans les voies du saint renoncement.

Cette chère Sœur avait soif de sacrifices et c'est à sa demande qu'elle fut envoyée à Santiago aussitôt après sa profession. Comme elle s'était faite missionnaire par zèle pour le salut des âmes, elle voulut à cette fin se livrer à l'apostolat de la prière et de la pénitence.

Afin de satisfaire sa dévotion extraordinaire au très saint Sacrement, elle faisait la communion spirituelle cent fois par jour.

Sa fidélité à la règle, surtout aux exercices spirituels, ne l'empêcha jamais de vaquer à ses autres devoirs d'état. Il arrivait même qu'après avoir accompli les tâches les plus rudes, elle trouvait moyen de rendre service à ses compagnes. Elle s'ingéniait à se mortifier de toutes manières. Afin de suppléer aux éraflures du cilice, dont l'usage lui était interdit, elle laissait habituellement une légion de puces se repaître de son sang, souffrant les morsures de ces carnassiers insectes sans avoir l'air d'en être incommodée le moins du monde. Les sœurs qui l'ensevelirent purent se faire une idée du supplice auquel elle s'était ainsi soumise par esprit de mortification.

Quelque temps avant sa mort, elle fut accablée de scrupules. Cependant, son humilité et son obéissance la firent bientôt triompher de ces épreuves.

« Depuis quelques mois, dit Sœur Pierre, elle dépérissait à vue d'œil. Plusieurs médecins furent consultés, tous furent d'opinion qu'elle souffrait d'un ulcère au foie.

« Le 28 janvier, on la fit entrer à l'infirmerie. Le lendemain, sa maladie s'était aggravée au point que l'on jugea prudent de la faire administrer. Le même jour, elle reçut le saint viatique et renouvela ses vœux de religion, après avoir demandé

pardon à notre Mère et aux sœurs. Elle était parfaitement calme..... Lundi, à sept heures et vingt minutes du matin, elle rendait le dernier soupir......Nous avons perdu en Sœur Marthe un modèle de toutes les vertus religieuses, mais surtout d'obéissance, de simplicité, d'humilité et de charité ....

« Elle fut inhumée près de notre regrettée Mère Larocque [1]. »

*
* *

1862. — Le 11 AVRIL, à l'issue d'une retraite prêchée par M. Huberdault, la novice Maria Ipolita Transito Fabres, dite Sœur Mercedes, faisait profession. La cérémonie, présidée par l'abbé Francisco Canas, fut très imposante.

Le 21 JUIN, l'abbé Raimundo Villalon succédait à l'abbé Jorge Montes, comme confesseur des Sœurs de la Providence. Ces messieurs étaient des prêtres distingués dignes de la vénération dont les entouraient le public et particulièrement les Instituts religieux [2].

---

[1] Lettre de Sœur Pierre d'Alcantara, le 15 mars 1862.

[2] Don Jorge Montes fut élu évêque titulaire d'Amathonte, en 1892. Don Raimundo Villalon mourut en 1870, à l'âge de quarante ans. Sa mort fut considérée comme une grande perte pour l'Eglise chilienne.

Le 3 JUILLET, Sœur Marie-Louise se fracturait le bras dans les engrenages d'une machine à laver. Quelques jours plus tard, l'on s'aperçut que la pauvre sœur était menacée de perdre la main. Elle fut mise sous l'effet du chloroforme et subit l'amputation de trois doigts de la main droite. Les docteurs Zacie, Veillon, Revento et Miguel procédèrent à cette opération qui eut lieu le 17 juillet.

Le 30 AOUT, l'abbé Villalon inaugurait les exercices d'une retraite.

CHAPITRE XIX

DISSENTIMENTS AU SUJET DE LA RÈGLE

1863. — Malentendus entre l'archevêque et la communauté. — M. Huberdault. — Lettres de Mgr Bourget a ce sujet. — L'abbé Joaquin Larrain.

Comme l'on a pu en juger par le chapitre précédent, il y avait du malaise à la Providence de Santiago. Des dissentiments au sujet de la règle, que les pratiques de la vie religieuse avaient jusque là prévenus, causèrent, entre l'autorité ecclésiastique et l'administration de l'Orphelinat, des malentendus. Ceux-ci devaient finir par éclater. Si M. Huberdault ne fut ni l'auteur, ni la cause du dénoûment qui se préparait, il en fut du moins l'occasion.

« L'abbé Huberdault, dit Mère Bernard [1], était pieux, austère et tout d'abnégation. C'était un prêtre modèle. Doué d'un esprit pénétrant, débrouillard et énergique, il avait le génie des entreprises et semblait chercher les complications afin de se procurer le plaisir de vaincre des difficultés. Mais, comme il n'était pas religieux, il

[1] Hist. de la Provid. de Chile, tome I, p. III.

ne se croyait pas obligé de se plier aux exigences d'une règle; cependant il marchait à l'avant de la petite communauté, imprimant à l'activité des religieuses le mouvement de son caractère impulsif et s'ingérant dans les emplois de l'établissement.

« Malgré les services que rendait M. Huberdault, nous aurions voulu que notre Mère Larocque exerçât toutes ses attributions de supérieure; mais il nous paraissait plus facile de nous soumettre à la volonté de M. Huberdault que de réclamer des droits méconnus dans la pratique. »

« . . . . Au Chili, comme en Orégon, dit Mère Amable, M. Huberdault nous assistait dans le manîment des affaires. Ce fut lui qui expédia notre obédience à Mgr l'archevêque et qui traita avec les autorités civiles notre établissement au Chili. Cette négociation, entamée au mois de juin 1853, se poursuivit si heureusement que, le 30 octobre suivant, nous prenions possession de l'orphelinat de Santiago sous la protection de l'archevêque. Celui-ci poussa la bienveillance envers nous, pauvres étrangères dans le pays, jusqu'à mettre de côté ses importantes occupations pour venir bénir notre petite chapelle et inaugurer notre orphelinat.

« On peut juger par là combien M. Huberdault avait su se concilier les bonnes grâces de

Sa Grandeur. En retour de cette confiance, M. Huberdault ne faisait rien d'important sans recevoir les ordres et la direction du vénéré prélat. Le clergé et les communautés du Chili conçurent une très grande estime de ce prêtre étranger, et l'on nous trouvait heureuses d'avoir été mises sous la direction d'un homme si intelligent et qui nous portait un si vif intérêt.

« Après notre installation à l'Orphelinat, M. Huberdault continua de traiter en notre nom avec le gouvernement, de surveiller nos travaux de constructions ou de réparations, en un mot de se sacrifier pour assurer le succès de nos entreprises dans ce pays lointain. Nous confessons ici notre impuissance à faire connaître les importants services que M. Huberdault ne cessa de nous rendre [1]. »

Il ne faut pas perdre de vue cette double appréciation du rôle que remplit M. Huberdault comme missionnaire au Chili. Le souvenir de ces témoignages nous sera nécessaire pour l'intelligence des faits qui vont suivre.

M. Huberdault avait desservi la maison mère comme chapelain, à l'époque où l'administration des biens de l'Institut, encore entre les mains d'une société de dames de Charité, était active-

---

[1] Relation du 7 avril 1864.

ment surveillée par un supérieur ecclésiastique [1]. L'on comprend donc que nos sœurs, étrangères à la langue et aux coutumes du pays, ne pouvant veiller elles-mêmes à l'administration des biens temporels, les deux prélats furent bien aises de laisser à M. Huberdault, en qui ils avaient toute confiance, la conduite de l'entreprise dont il s'était chargé. Aussi bien, à Santiago, les fonctions de chapelain de l'Orphelinat équivalaient à celles de supérieur ecclésiastique, bien que M. Huberdault n'eût jamais été nommé officiellement à ce poste ni par Mgr Bourget, ni par Mgr Valdivieso.

M. Huberdault voulait promouvoir les œuvres de notre communauté en pays chilien ; à cette fin, il se dévouait sans mesure. Il voulait cependant que les sœurs se formassent au manîment des affaires. Aussi eut-il grand soin de laisser les supérieures de l'Asile du Sauveur et de Valparaiso gouverner elles-mêmes leurs maisons respectives. Ce ne fut qu'incidemment que, de fois à autres, il leur vint en aide. L'on n'a qu'à lire attentivement les présentes relations pour juger de l'exactitude de ces faits.

Seulement, malgré cette abnégation, M. Huberdault ne paraît pas avoir suffisamment tenu compte de l'autorité de la supérieure. Mère

---

[1] Les dames de Charité formant la corporation civile de la maison mère cédèrent leurs droits aux sœurs, le 30 avril 1863.

Amable s'était plainte qu'on faisait brêche à son pouvoir. En 1857 déjà, Sœur Bernard, que son emploi de maîtresse des novices mettait en état de bien observer, notait que cette ingérence constituait une menace sérieuse pour l'union avec la maison mère.

Après le départ de M. Chabot, les conflits d'opinions se dessinèrent plus nettement entre l'autorité ecclésiastique et le conseil de la communauté, dont M. Huberdault était l'intermédiaire auprès de l'archevêque. Lorsque, en septembre 1861, le conseil nomma Sœur Anastasie pour accompagner Sœur Raphaël à Montréal, le désaccord était arrivé à l'état aigu.

Au sujet de la direction, les esprits étaient pour ainsi dire partagés en trois groupes. L'un des partis, celui des Sœurs Bernard, Denis-Benjamin et Augustin, ne reconnaissait que celle de l'archevêque, tandis que le parti composé de Mère Amable et de quinze autres religieuses acceptait plus volontiers celle de M. Huberdault. Quant aux sœurs Marie-Lucie, Marie de Jésus, Gedeona, Valentina et Mercedes, qui avaient fait profession à Santiago, l'on évitait, de part et d'autre, de les mettre au courant de ce désaccord. Bien que Sœur Providence des Sept-Douleurs (Héloïse Trudeau) eût fait son noviciat à Santiago, sous la direction de Sœur Bernard, elle

prenait néanmoins fait et cause pour Mère Amable, sa supérieure.

Mgr Valdivieso s'était plaint à Montréal de cet état de choses qui compromettait, croyait-il, son autorité. En réponse, Mgr Bourget lui avait écrit, le 19 mars 1862 : « Aujourd'hui même, je pars pour Rome afin de me conformer au désir de notre Saint-Père le pape Pie IX, manifesté à tous les évêques de l'univers chrétien par la circulaire donnée à Rome le 18 janvier de l'année courante. j'y passerai probablement six mois, et, si je puis y faire quelque chose pour V. G., ce sera pour moi un vrai plaisir. Là, je tâcherai d'obtenir l'approbation de la règle de la Providence.

« J'ai lu avec beaucoup d'attention votre communication et je crains qu'il ne surgisse des difficultés dans les maisons de la Providence du Chili. Afin de prévenir ces ennuis, j'écris aujourd'hui même à M. Huberdault et à la supérieure, Sœur Amable, leur ordonnant de vous regarder comme leur évêque ordinaire et de se soumettre à vous en toutes choses. Confiant en ce commandement, je suis persuadé que, dorénavant, ils seront attachés à V. G. et observeront vos ordres comme il est de justice. Je me recommande à vos prières et je vous désire toute félicité dans le Seigneur. — Ignace, évêque de Montréal. »

Dans une lettre à la même date, Mgr Bourget disait à Mère Amable : « .... J'écris aujourd'hui à Mgr l'archevêque de Santiago pour lui dire que je vous notifie que dorénavant vous et vos compagnes devrez regarder Sa Grandeur comme votre évêque ordinaire. En conséquence, vous et vos compagnes devrez vous soumettre à tous les règlements que Sa Grandeur jugera convenable de vous donner tant pour la maison de Santiago que pour celle de Valparaiso, en tout et comme si moi-même je vous les avais donnés............ Ignace, évêque de Montréal. »

Ces lettres, qui semblaient ne reconnaître qu'une autorité nominale à la supérieure de Santiago, surprirent la communauté. Le parti de Mère Amable en fut troublé. Il manifesta ses craintes par des réflexions que désapprouvèrent Sœur Bernard et ses adhérentes. Certaine autorité, consultée à ce sujet, avait conseillé à Mère Amable de se retrancher derrière la dernière phrase de la lettre que lui avait écrite Mgr Bourget, le 19 mars : « Vous devez vous soumettre à tous les règlements......comme si moi-même je vous les avais donnés ». Et l'on avait conclu que l'on n'était pas tenu d'obéir à un ordre, du moment qu'on pouvait le croire opposé aux intentions du fondateur, Mgr Bourget.

C'est bien à tort qu'à l'occasion de cette correspondance l'on a reproché à Mgr Bourget d'a-



1. Sœur Gedeona (Riveros) 2. Sœur Mercedes (Fabres)
3. Sœur Valentina (Castro)
4. Sœur Providence dfs Sept-Douleurs (Trudeau)

voir fait trop large la part d'autorité de l'archevêque et d'avoir exprimé sa pensée avec imprécision. Quoi qu'on en dise, les lettres en question étaient conformes à nos constitutions primitives, et ces constitutions étaient calquées sur les lois canoniques propres aux instituts de l'époque. D'autre part, et sans nul doute, Mgr Bourget eût trouvé oiseux de mettre les points sur les i en écrivant à Mgr Valdivieso, qui, trois ans auparavant, avait sollicité et obtenu de Rome le décret de louange pour notre Institut [1]. A cette occasion, l'archevêque de Santiago avait pu se renseigner à bonne source. Comment pouvait-il ignorer que les animadversions ou avertissements [2] annexés au susdit décret enlevaient explicitement à Mgr Bourget tout pouvoir de juridiction sur les religieuses établies hors du diocèse de Montréal, et que la modification apportée à la formule des vœux n'amplifiait nullement l'autorité de la supérieure générale? [3]

*
* *

En dépit des nuages qui s'amoncelaient sur leur établissement, les sœurs continuaient de se dé-

---

[1] V. page 322.

[2] Ces animadversions indiquaient les points des constitutions qui devaient être corrigés ou supprimés, de même que les prescriptions à ajouter aux anciennes.

[3] V. au supplément l'article " Vœux de religion ".

vouer pour leurs orphelins. Mais leur activité sentait peser sur elle la plus navrante tristesse qui puisse affliger des religieuses, la menace de voir la charité fraternelle tomber en ruines.

Informée de ce qui se passait dans ses maisons du Chili, Mère Philomène, supérieure générale, avait permis à Mère Amable de faire un voyage à Montréal et d'amener avec elle « les sœurs qui ne seraient pas heureuses au Chili ». Mère Amable avait reçu cette lettre à la fin de décembre.

De son côté, M. Huberdault, accusé de gêner les consciences en empêchant les sœurs de s'adresser à des prêtres chiliens pour la direction, pria l'archevêque de donner un supérieur ecclésiastique aux Sœurs de la Providence, lui suggérant de nommer à ce poste l'abbé Joaquin Larrain Gandarillas, l'un des prêtres les plus distingués du Chili [1].

---

[1] Don Joaquin Larrain Gandarillas, né à Santiago du Chili le 13 octobre 1822, élu évêque titulaire de Martyropolis le 31 décembre 1877 ; promu à la métropole titulaire d'Anazarbo le 15 juin 1893 ; décédé à Santiago le 26 septembre 1897.

CHAPITRE XX

A PROPOS D'UN VOYAGE

1863. Sœur Augustin. — Décret épiscopal nommant une supérieure intérimaire. — Protestations. — Lettres des sœurs et de M. Huberdault aux autorités de Montréal.

Dès les premiers jours de janvier, Mère Amable, prête à partir pour Montréal, voulut que sa compagne fût nommée par le conseil. Sœur Augustin ne pouvait, semblait-il, s'acclimater au Chili. C'était une excellente religieuse ; mais elle ne partageait pas les idées de Mère Amable, qu'elle aimait cependant. Les conseillères, croyant voir dans sa débilité physique et ses dispositions d'esprit deux motifs suffisants pour la faire passer au Canada, la désignèrent pour accompagner Mère Amable à Montréal. Toutefois l'on ne fit valoir que la raison de santé.

Lorsque Mère Amable sollicita de l'archevêque la lettre d'obédience requise à l'occasion de son voyage, Mgr Valdivieso fut surpris d'apprendre que le départ de Sœur Augustin était décidé. Néanmoins, il s'intéressa surtout au choix de la sœur qui devait remplacer la supérieure durant son voyage. La règle indiquait l'assistante.

Comme l'archevêque faisait des objections à ce sujet, Mère Amable dit à Sa Grandeur que Sœur Jean de la Croix, dont l'expérience et les aptitudes administratives étaient très appréciées, pourrait bien la suppléer en son absence. L'archevêque ne fit pas connaître son opinion ce jour-là.

Le 13, Mgr Valdivieso se rendit à l'Orphelinat et donna audience, en particulier, aux sœurs qui le désiraient. Quelques jours plus tard, Sa Grandeur adressait à M. Huberdault ainsi qu'aux religieuses les communications suivantes :

« SANTIAGO, 17 JANVIER 1863.— A M. Gédéon Huberdault.—Monsieur, j'avais pensé faire la nomination du supérieur spécial de la maison de la Providence dans les termes et de la manière que vous m'aviez suggérés ; mais, considérant que M. Joaquin Larrain doit s'absenter, j'ai cru qu'il valait mieux retarder cette nomination jusqu'à son retour. Après avoir songé à celle qui doit remplacer la supérieure durant son voyage, il m'a paru convenable de choisir Sœur Bernard plutôt que Sœur Jean de la Croix, que m'avait proposée la Mère supérieure. — Rafael Valentin, Archevêque de Santiago. »

« DÉCRET.—La supérieure de la maison principale de Santiago, appartenant à la congrégation de la Providence, nous ayant exposé qu'elle doit

faire un voyage au Canada, afin que durant son absence il y ait une sœur qui la remplace, par les présentes nous nommons Sœur Bernard, religieuse de la même maison, pour le dit emploi de supérieure intérim la chargeant du gouvernement de la congrégation durant l'absence de Mère Amable, supérieure canoniquement élue.

« Elle (la remplaçante) aura soin d'exercer son office selon les constitutions et les règles. Nous ordonnons aux religieuses de la dite congrégation de la reconnaître pour supérieure intérimaire et de lui obéir comme telle, aussitôt qu'il sera temps pour elle d'exercer son office et non avant.

« Donné à Santiago, ce dix sept du mois de janvier, mil huit cent soixante trois. — Rafael Valentin, Archevêque de Santiago.— François L. Chavarria, Pro-Secrétaire. »

Cette nomination, on le conçoit, déclanchait l'orage appréhendé.

Nos constitutions, telles que rédigées à cette époque, reconnaissaient aux évêques la faculté de casser les élections des supérieures ; mais, même dans ces cas, la communauté seule avait le droit de procéder au choix des supérieures ou autres officières à élire.

D'ailleurs, comme l'écrivait plus tard Mgr Bourget, le Concile de Trente, en mettant tou-

tes les communautés de femmes sous la juridiction des Ordinaires, n'avait pas privé ces communautés de leur droit de se donner des supérieures et autres officières chargées de les diriger dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux [1].

En face des difficultés qui éclataient, l'on aurait peut-être pu invoquer les privilèges découlant du décret de louange [2]; mais il semble qu'alors l'on ignorait encore ces droits. M. Huberdault— nous l'avons dit (p. 323) — proclamait cependant ces privilèges, sans probablement se rendre compte qu'ils étaient acquis aux instituts de droit pontifical [3].

Quant à l'archevêque, en apprenant aux religieuses la nomination de Sœur Bernard, il eut plutôt l'air de vouloir faire accepter bénévolement la teneur de son décret que de poser un acte d'autorité.

Que l'on en juge par la lettre qui accompagnait le décret en question.

---

[1] Lettre du 2 avril 1864.

[2] Voir page 323.

[3] « Nous ignorions alors, dit Mère Jean de la Croix, la différence qui existe entre les instituts de droit diocésain et les instituts de droit pontifical; il n'était question que de la règle telle qu'imprimée en 1858. » Mère Bernard fait la même remarque. (V. Hist. de la Pro. de Chile I, p. 163).

« A LA RÉVÉRENDE MÈRE AMABLE, SUPÉRIEURE. — La congrégation que Votre Révérence préside, étant une jeune plante, demande un soin spécial. Afin que cette plante n'ait rien à souffrir de votre absence, il convient que la personne qui vous remplacera soit ornée de toutes les qualités exigées en pareil cas. C'est pourquoi, quand Votre Révérence m'annonça le voyage qu'elle était obligée de faire au Canada, je compris que le choix de la personne qui devait la remplacer par intérim dans le gouvernement de la communauté, était une affaire de très grave importance.

« Après avoir étudié les dispositions de vos constitutions relatives à ce cas, je pense véritablement, comme me l'avait manifesté l'abbé Huberdault et Votre Révérence, que les dites constitutions ne règlent rien, dans le cas présent, concernant la substitution de la personne qui doit vous remplacer.

« Le remplacement de la supérieure locale dont parle l'article 2 du chapitre VI [1] de vos constitutions semble ne se rapporter qu'aux absences momentanées et très passagères, puisque dans le même endroit il est dit que la dite assistante n'occupera jamais la place de la supérieure.

---

[1] « En l'absence de la supérieure, elle la suppléera en toutes choses et en aura l'autorité, sans pourtant jamais occuper sa place ».

« De plus, l'article 4 [1] amplifie cette idée en prescrivant que la supérieure et l'assistante ne s'absenteront jamais ensemble, et que l'une ou l'autre gouvernera la maison sans en pouvoir absolument sortir, même si le gouvernement de la maison l'exigeait.

« De plus, comme la religieuse que le chapitre a élue assistante est celle qui gouverne la maison de Valparaiso [2] et que celle que vous lui avez subtituée [3] est à la tête de l'Asile du Sauveur, ni l'une ni l'autre n'exerce effectivement d'office dans la maison que vous gouvernez. Elles ne sont donc pas non plus habiles à vous remplacer, même dans le cas où la prescription de l'article 2, chapitre VI, serait applicable au cas de votre prochaine absence. Surtout, ce serait porter préjudice à la maison de Valparaiso et à l'Asile du Sauveur que d'en enlever les supérieures qui les gouvernent et qui, on peut dire, les ont fondées. Le cas d'une longue absence de la supérieure locale n'étant donc pas prévu expressément par les constitutions, il est hors de doute que le cas présent

---

[1] « Elle ne s'absentera jamais de la communauté en même temps que la supérieure, afin que toujours l'une ou l'autre s'y trouve, pour maintenir la régularité et répondre aux besoins des sœurs. Car celles-ci doivent trouver toutes les facilités possibles pour obtenir leurs permissions et recevoir la direction qui leur est nécessaire. »

[2] Sœur Thérèse de Jésus.

[3] Sœur Marie du Sacré-Cœur.

doit se résoudre par les règles générales du droit. Or, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers ayant réglé que l'Ordinaire du lieu est le véritable chef des maisons de la congrégation, c'est à l'Ordinaire de remplir le vide et de désigner la supérieure qui doit gouverner par intérim la maison pendant l'absence de Votre Révérence.

« Quant à la personne à élire, je me suis persuadé qu'il convient de jeter les yeux sur une religieuse qui, aux qualités communes pour gouverner, joigne celles d'avoir plus d'expérience du pays et de connaissances de nos usages et habitudes ; car, sans aucun doute, c'est là le point sur lequel reposent régulièrement la force et la stabilité de toute fondation nouvelle. Autrement, l'institution pourra peut-être conserver la régularité de la discipline claustrale, mais non s'acclimater. Elle deviendrait comme une plante exotique qui se fane et s'éteint sans laisser de principes vivificateurs.

« Dans le même dessein et à la demande du prêtre Huberdault, j'avais consenti à le remplacer par un prêtre chilien dans la direction de la Congrégation, déléguant mes facultés à la personne que lui-même m'avait indiquée pour cette charge ; et cette circonstance est une raison qui réclame, de la personne qui doit remplacer Votre Révérence, une expérience et des connaissances du pays en rapport avec le but désiré.

« Guidé par ce principe, j'ai cru que Votre Révérence devrait être remplacée, si possible, par une des premières fondatrices de la maison de Santiago ; mais comme, après votre départ, il n'en reste que trois, dont l'une gouverne l'Asile et l'autre est jeune et malade, il m'a semblé que Sœur Bernard était appelée à exercer la charge de supérieure par intérim. Elle doit certainement posséder les qualités requises pour bien gouverner puisqu'elle a été choisie par le chapitre pour être maîtresse des novices, c'est-à-dire pour remplir l'une des charges les plus délicates de la communauté. Comme la charge de supérieure et celle de maîtresse des novices sont incompatibles, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elle (Sœur Bernard) soit remplacée durant les quelques mois que vous serez absente.

« Dans la visite que j'ai faite (à l'Orphelinat) le 13, l'on m'a informé qu'en choisissant Sœur Augustin pour vous accompagner, l'on avait en vue l'intérêt personnel de la dite Sœur Augustin, laquelle ne pouvait se faire à la température de Santiago. D'un autre côté, il ne convenait pas de la laisser à Valparaiso. Il paraissait naturel et prudent de la renvoyer au Canada, et vraiment c'était une charitable manière d'agir.

« Mais, comme la dite Sœur Augustin m'a manifesté que ses souffrances ne l'empêchaient pas

d'exercer les offices de la communauté et qu'elle ne désire pas le soulagement qu'on veut lui procurer ; qu'au contraire, elle serait véritablement peinée d'abandonner le poste que l'obéissance lui a assigné à une si grande distance de sa patrie et de sa famille, après avoir fait le sacrifice de s'en séparer, il m'a paru prudent que Votre Révérence choisît une autre personne pour compagne.

« Quand il se rencontre des personnes qui, non seulement par obéissance, mais encore par une volonté si formelle, veulent s'employer dans nos maisons, la prudence exige qu'on ne se prive pas de leurs services ; car leur bonne volonté, qualité qui devient rare, contribuerait fort au bon succès d'une fondation qui est encore à prendre racine.

« Pour nous, nous souhaitons à Votre Révérence toute félicité et lui donnons du plus profond de notre cœur notre bénédiction [1].

« Dieu garde Votre Révérence ! ... Rafael Valentin Valdivieso. » (Traduit de l'espagnol).



Le 20, dans la soirée, M. Huberdault fit part de ces lettres aux religieuses réunies dans la salle de communauté. Ce fut comme un coup de foudre.

---

[1] Historia de la Providencia de Chile, tome 1, p. 142.

Il y eut des exclamations de surprise et les opinions se manifestèrent avec une rondeur qui fit donner à cette assemblée l'épithète, toutefois exagérée, de « tumultueuse ».

Les sœurs estimaient M. Larrain, mais elles voyaient dans sa nomination comme supérieur l'indice d'une direction spirituelle éliminant désormais toute intervention ecclésiastique canadienne. M. Huberdault, qui avait lui-même sollicité cet état de choses, sut trouver des raisonnements qui firent cesser les protestations à ce sujet.

Quant au décret désignant la remplaçante de Mère Amable, les sœurs hostiles aux opinions de Sœur Bernard déclarèrent le trouver en contradiction avec la règle et refusèrent de s'y soumettre.

Au cours de cette assemblée, Mère Amable parla de son départ pour le Canada et de la permission que lui donnait la supérieure générale d'amener avec elle les sœurs qui se trouveraient malheureuses au Chili.

Le 21, dans la matinée, l'on fit venir à l'Orphelinat les sœurs de l'Asile du Sauveur. Le décret épiscopal du 17 janvier et la lettre qui l'accompagnait furent de nouveau commentés à la communauté.

Le soir du même jour (21), nouvelle séance ; cette fois, Sœur Bernard, priée de faire connaître

les raisons de son attitude, répondit à peu près en ces termes : « Je diffère d'opinion avec la communauté sur la manière dont l'on interprète et pratique certains points de la règle, mais j'ai toujours fait connaître ma manière de voir aux supérieurs sans prétendre faire prévaloir mes idées. J'ai prévu ce qui arrive aujourd'hui, c'est pourquoi j'ai suggéré aux supérieurs de me transférer dans une autre maison ».

L'archevêque était absent ; les sœurs furent d'avis qu'à son retour on lui présentât une pétition en vue d'obtenir du prélat qu'il laissât la communauté libre de choisir elle-même la remplaçante de la supérieure....

Avant de clore cette assemblée du 21, Mère Amable dit aux sœurs qu'elle avait l'intention de remettre à plus tard son voyage au Canada.

Le 22, les sœurs adressent une lettre collective à Mgr Bourget et à Mère Philomène afin de leur faire connaître la gravité de la situation et les prier de leur envoyer un visiteur ecclésiastique ou une visiteuse de la maison mère. Cette supplique, rédigée simplement et sans esprit de parti, est signée par toutes les sœurs sans exception ; on l'expédie le 25 en même temps que le décret épiscopal du 17 janvier et la lettre qui l'accompagnait. A ces pièces M. Huberdault an-

nexe les lignes suivantes : « Vous apprendrez, ma révérende Mère, par les lettres ci-jointes, l'affliction où se trouve la petite communauté du Chili ; il est par conséquent inutile que je vous en parle. Je me contenterai de vous dire quelques paroles que je crois nécessaires pour l'interprétation de la lettre de S. G. Mgr l'archevêque.

« Quand, au sujet du voyage de Mère Amable, Mgr l'archevêque me demanda qui devait la remplacer, d'après les constitutions, je lui répondis que l'assistante me semblait toute désignée par la règle ; mais Sa Grandeur m'ayant fait observer qu'il ne fallait pas changer l'assistante, qui remplissait la charge de supérieure à l'Asile du Sauveur, je lui répondis tout naturellement que, si l'on faisait abstraction de l'assistante, je ne voyais rien de prévu par la règle dans ce cas. Quant au prêtre qui doit me remplacer dans un mois, voici ce qui est arrivé : ayant eu connaissance que S. G. s'était plainte à Montréal que les sœurs n'étaient pas libres de s'adresser à d'autres qu'à moi, je crus de mon devoir de prier S. G. de me faire remplacer. . . . . . .

« . . . . .Ce qui se passe ici ne me surprend nullement ; depuis longtemps je m'y attendais. Je suis loin de condamner Sa Grandeur, elle a toutes les facultés d'agir, les règles les lui

donnent [1]. Il suffit de lire vos constitutions pour être convaincu qu'elles sont faites pour une association diocésaine, but que s'était proposé Mgr de Montréal dans le principe, mais non pour former des liens lointains. C'est la réflexion que me fit un jour un Jésuite qui les avait lues, c'était un homme profondément connaissant en fait de communautés......

« Un jour, le confesseur en entendant quelques religieuses parler de l'union avec la maison de Montréal, leur dit en souriant : « Mes sœurs, vos constitutions ne vous laissent de dépendance envers Montréal qu'autant que Mgr l'archevêque le permettra ». Ce prêtre avait bien lu vos règles, il avait même commencé à les traduire.

« Quel remède à cet état de choses ? Pour moi, je n'en vois qu'un et c'est celui qui ferait le moins de bruit : que celles qui veulent retourner à leur maison mère pour y vivre en paix et y mourir retournent, et que celles qui veulent vivre et mourir au Chili y restent..... »

* * *

Rappelons ici que les confesseurs extraordinaires, tant à l'époque des retraites qu'en toute autre circonstance, avaient toujours été des prêtres

[1] Evidemment, M. Huberdault, de même que les religieuses, invoquait la règle seulement.

chiliens, et que, depuis le mois d'avril 1858, les confesseurs ordinaires étaient des prêtres du pays. Les sœurs ne s'en étaient jamais plaintes, malgré les difficultés que plusieurs éprouvaient à s'exprimer en espagnol. Cette fois encore, elles se résignaient à passer sous la direction d'un supérieur ecclésiastique chilien, mais elles refusaient d'accepter comme supérieure la religieuse qu'elles croyaient être l'auteur des plaintes qui avaient provoqué la démission de M. Huberdault, et qui avouait elle-même ne pas partager les opinions de la majeure partie de la communauté.

De nouveau, elles se retranchèrent derrière la règle. Peu leur importait d'ailleurs que la supérieure fût remplacée par Sœur Marie du Sacré-Cœur. « Ce que nous voulons, disaient-elles, c'est une administratrice choisie par la communauté, à qui la règle donne ce droit ».



Mère Jean de la Croix — Mère Pierre d'Alcantara
Sœur Marie-Lucie (Jane Brown) Novice — Sœur Maria-Bernarda (Mme Bayolo) Novice

CHAPITRE XXI

LA SCISSION — LES DÉPARTS

1863.— Mère Amable s'embarque pour Montréal.— Les protestataires sont menacées des censures ecclésiastiques.— En route pour Montréal.—L'arrivée a la maison mère.

La résolution qu'avait prise la supérieure de différer indéfiniment son voyage au Canada ne fut pas maintenue. Mère Amable, se considérant comme virtuellement supplantée dans sa charge et se sentant impuissante à calmer les esprits, prit le parti qu'elle jugea le plus sûr, celui de communiquer verbalement avec la maison mère le plus tôt possible. Le conseil désigna Sœur Antoine pour être sa compagne de voyage.

L'archevêque n'étant pas encore de retour dans son diocèse, Mère Amable sollicita de l'administrateur, don Manuel Parreno, la permission pour elle et sa compagne de partir pour le Canada. Elle reçut aussitôt son obédience à laquelle était annexée la note suivante :

« Santiago, 9 février 1863.— Il n'y a aucun inconvénient à ce que Sœur Antoine vous accompagne dans le nord américain.—Manuel Parreno ».

Comme la plupart des religieuses refusaient formellement d'obéir à Sœur Bernard, Mère Amable appela l'assistante pour la remplacer en son absence.

Le 13, dans l'après-midi, Mère Amable réunit les sœurs à la salle de communauté et leur dit entre autres choses : « Conformément à la règle, je remets l'administration de la communauté entre les mains de l'assistante, Sœur Marie du Sacré-Cœur ». Sœur Jean de la Croix prenant alors la parole dit : « Vous pouvez partir sans inquiétude et entreprendre votre voyage avec l'intime conviction que jamais nous ne permettrons la violation des droits de l'assistante, Sœur Marie du Sacré-Cœur ».

Le 14, Mère Amable et sa compagne se rendaient à Valparaiso ; le 18, elles s'embarquaient à bord d'un steamer anglais en partance pour Panama. Dès que l'archevêque fut de retour, Sœur Bernard lui apprit ce qui venait de se passer, demandant de la délivrer de la charge de supérieure.

*
* *

Le 20 février, M. Huberdault informe la communauté qu'il a reçu l'ordre d'aller rencontrer Mgr Valdivieso. Il demande aux sœurs ce qu'il devra dire dans le cas où l'archevêque exigerait

l'exécution de son décret du 17 janvier. Huit des religieuses répondent : « Plutôt que de nous soumettre à un ordre de choses contraire à nos constitutions, nous retournerons à notre maison mère ».

M. Huberdault se rend ensuite à l'archevêché. Quelques heures plus tard, il vient annoncer aux sœurs que l'archevêque désapprouve la conduite de la supérieure et de son parti.

Le 23 février, le vicaire général, don Manuel Parreno, vient, au nom de l'archevêque, admonester les sœurs et les éclairer sur la grave obligation qu'elles ont contractée en faisant vœu d'obéir à l'évêque ; il attire particulièrement leur attention sur le droit que seul a l'archevêque d'interpréter les constitutions des congrégations religieuses soumises à sa juridiction.

Après s'être acquitté de cette tâche, le vicaire général, toujours au nom de l'archevêque, avertit les sœurs que si, après trois jours qui leur sont accordés pour réfléchir, elles refusent de se conformer au décret épiscopal du 17 janvier, elles seront déclarées contumaces dans leur désobéissance [1].

---

[1] *Se les reputara por contumaces en su desobediencia* (Hist. de la Prov. de Chile, I, p. 153).

Le vicaire général annonce ensuite à la communauté que l'archevêque retire à M. Huberdault toute juridiction à l'égard des sœurs [1].

Des quinze religieuses présentes à cette séance sept se soumettent immédiatement au décret de l'archevêque ; ce sont les Sœurs Bernard, Denis-Benjamin, Augustin, Marie de Jésus, Marie-Lucie, Gedeona et Mercedes.

Quant aux Sœurs Marie du Sacré-Cœur, Jean de la Croix, Marie-Angélique, Marie-Louise, Dosithée, Véronique du Calvaire, Mechtilde du Saint-Sacrement et Pierre d'Alcantara, elles déclarent qu'elles n'ont pas trop de trois jours pour prier et réfléchir avant de prendre une décision.

Les jours suivants, l'archevêque mit à la disposition de ces dernières et des sœurs de Valparaiso la science et le ministère des prêtres les plus distingués de son diocèse. Ces messieurs se montrèrent tout dévoués à leur prélat, mais les sœurs crurent lire entre les lignes qu'ils n'étaient pas tout à fait hostiles aux opinions qu'elles professaient.

Le 25, les religieuses qui ont ajourné leur décision déclarent ne pas accepter la supérieure imposée par le décret épiscopal du 17 janvier et

---

[1] Comme fonctionnaire du gouvernement, M. Huberdault demeurait chapelain du personnel laïque de l'Orphelinat.

demandent de retourner au Canada. On leur fait remarquer que leur départ va causer la ruine des établissements de la Providence au Chili. Cette objection, elles l'ont prévue : « Les Sœurs de la Charité, répondent-elles, nous remplaceront volontiers ».

Ce même jour, Sœur Marie du Sacré-Cœur abandonne à Sœur Bernard son poste de supérieure intérimaire.

*
* *

Mgr Valdivieso ne cessait d'estimer la communauté. C'était M. Huberdault qu'il tenait responsable de l'apparente indocilité des sœurs. De même, les sœurs, qui, toutes sans exception, vénéraient l'archevêque, attribuaient son attitude à des influences qu'elles savaient être hostiles à M. Huberdault.

En apprenant que la plupart des sœurs étaient décidées à retourner au Canada plutôt que de reconnaître Sœur Bernard pour leur supérieure, Mgr Valdivieso témoigna une vive affliction. On lui conseilla d'employer la sévérité afin d'empêcher les sœurs de quitter le Chili avant d'en avoir reçu l'ordre des supérieurs de Montréal. Mais le prélat parut trouver suffisante la permission telle qu'exprimée dans une lettre de la supérieure générale à Mère Amable, lettre dont il a déjà été question. Seulement, et afin sans doute de sauve-

garder la teneur du décret en litige, Sa Grandeur déclara qu'elle consentirait au départ des sœurs pourvu qu'elles acceptassent Sœur Bernard pour supérieure. L'on remplit cette condition en signant l'acte suivant :

« A l'illustrissime don Rafael Valentin Valdivieso, archevêque de Santiago.— Illustrissime Seigneur, nous acceptons pour supérieure Sœur Bernard, nommée à cette charge par Votre Grandeur, et nous demandons de retourner à notre maison mère de Montréal. »

Cette formule conventionnelle fut signée à Santiago le 25 février, et à Valparaiso le 2 mars, par les sœurs qui voulaient retourner à la maison mère....

* * *

Après ces formalités, M. Huberdault et les sœurs qu'il appuyait procèdent aux préparatifs du voyage et prennent certaines décisions à cet égard. Ainsi, M. Huberdault demeurera indéfiniment au Chili afin d'y défendre les intérêts de la maison mère de Montréal..... M. Rock est prié d'accompagner les sœurs, mais il refuse cette offre ; alors les sœurs partiront sans chapelain....

Sœur Thérèse de Jésus sera l'économe de la caravane et les sœurs voyageront en costume religieux.... L'une des sœurs chiliennes manifestant

le désir de se joindre aux voyageuses, l'on décide de n'amener au Canada aucune des sœurs qui ont fait profession au Chili. Mises au fait de cette décision, les trois jeunes sœurs chiliennes ainsi que les Sœurs Marie de Jésus et Marie-Lucie s'y conforment volontiers; mais Sœur Providence des Sept-Douleurs (Héloïse Trudeau), bien qu'elle ait fait profession à Santiago, déclare qu'elle veut suivre « jusqu'au tombeau » les Sœurs Amable et Marie du Sacré-Cœur, dont elle a toujours partagé les épreuves et les idées depuis son départ de Montréal.

10 mars.— Par ordre de l'archevêque, M. l'abbé Larrain suspend le départ des sœurs jusqu'à l'entier compte rendu des affaires temporelles des trois maisons de la Providence.

12 mars.— L'abbé Joaquin Larrain fait remettre aux sœurs une lettre dont voici la traduction :

« A don Pedro Masiry.— Monsieur, le souvenir que j'ai conservé des attentions amicales dont vous m'avez honoré lorsque, en 1861, j'eus le plaisir de vous rencontrer à Lima, m'engage à solliciter votre protection pour les sœurs de la Providence porteuses de la présente, durant les quelques heures qu'elles passeront dans votre capitale en se rendant en Canada..... »

13 MARS.— Les huit religieuses de Santiago qui doivent se mettre en voyage vont se joindre à leurs compagnes de Valparaiso. Avant leur départ, quatre d'entre elles vont solliciter la bénédiction de l'archevêque pour elles et pour leurs compagnes. Et puis arrive l'heure de monter en voiture. [1]

L'on est aux premiers jours de l'automne chilien ; le ciel est encore pur et sans nuages ; c'est la saison où le Chili central offre le spectacle d'une végétation efflorescente frayant avec des moissons en pleine maturité : « Nous délaissons un paradis terrestre », se disent les religieuses.

Les établissements de la Providence sont pleins de promesses. Les libéralités du gouvernement chilien, la protection de l'autorité épiscopale, le talent incontestable de M. Huberdault, l'administration habile et surtout les généreux sacrifices des sœurs ont fait surgir ces institutions et leur ont donné un caractère de stabilité qui rassure pour leur avenir. Nos sœurs éprouvent-elles quelque regret en jetant un dernier regard sur ces richesses ? L'histoire n'en dit rien.

La scène des adieux est indescriptible. A cette heure, l'on vit clairement que les divergen-

---

[1] Le chemin de fer entre Santiago et Valparaiso ne commença à fonctionner régulièrement qu'à la fin de l'année 1863.

ces d'opinions n'avaient pu réussir à briser les liens de la charité fraternelle dans cette petite communauté. Les sœurs canadiennes qui voyaient des compagnes d'enfance, de noviciat, de mission, s'éloigner pour toujours en avaient l'âme navrée. Les jeunes sœurs de nationalité chilienne étaient elles-mêmes inconsolables.

Malgré le soin que l'on avait eu de cacher au personnel séculier ce qui se passait en ces jours de désolation, les orphelins avaient tout deviné et manifestaient leur douleur par des larmes et des lamentations.

Quant aux sœurs qui reprenaient le chemin de la patrie natale, elles s'éloignaient l'âme remplie d'amertume songeant aux tristesses dont leur départ était l'occasion, au lourd fardeau qu'elles laissaient tomber sur les faibles épaules de celles qui allaient continuer leur œuvre, à tant de familles chiliennes qui leur étaient dévouées, mais, surtout, aux orphelins, ces chers petits dont la douce affection avait si puissamment contribué à les attacher au Chili. « Pour ma part, racontait Sœur Jean de la Croix, il me semblait qu'il n'y aurait plus jamais pour moi de vrai bonheur en ce monde ».

M. Huberdault ne parvenait pas à dissimuler sa profonde affliction. « Mon père, lui dit Sœur Jean de la Croix, tout cela, c'est bien triste ! » —

« Hélas! oui, répond M. Huberdault, c'est bien triste, mais, que voulez-vous? c'est la continuation des épreuves qui nous ont poursuivis depuis notre faux pas en Orégon ».

Comme elles n'allaient pas voyager sans dépenses, les sœurs, avant d'abandonner leurs charges, avaient retiré d'une banque l'argent perçu du gouvernement pour le salaire des membres de la communauté [1]. Conformément au décret civil du 23 août 1853, cet argent était la propriété exclusive des sœurs [2].

A Valparaiso, nos huit sœurs de Santiago trouvèrent leurs six compagnes de voyage prêtes à se mettre en route.

Avant leur départ de Valparaiso, nos voyageuses voulurent se confesser; mais le prêtre à qui elles s'adressèrent leur apprit qu'aucun membre du clergé ne pouvait les absoudre parce

[1] Ce retrait de fonds ne fut connu des autorités chiliennes qu'après le départ des sœurs. Mère Amable et ses compagnes retournées à Montréal furent dans la suite accusées à Rome d'avoir « balayé la caisse de la Providence de Santiago ». Mgr Bourget les justifia en présentant à la S. Cong. des EE. et RR. un mémoire détaillé de ce qui leur était encore justement dû. En définitive, le Saint-Siège ordonna que l'on gardât le silence là-dessus.

[2] V. ce décret, page 162.

qu'elles avaient encouru les censures de l'Église [1]. Le 18, elles s'embarquaient pour Panama.

C'est ainsi que nos quatorze religieuses, parties sans guide, sans obédience formelle et sans l'absolution que réclamait leur piété, s'éloignèrent pour toujours des plages chiliennes.

Les sœurs qui dès lors se trouvèrent séparées de notre communauté du Chili sont :

1.— Les Sœurs Amable et Antoine en route pour le Canada depuis le 13 février précédent [2] ;

2.— Les Sœurs Marie du Sacré-Cœur, Jean de la Croix, Marie-Angélique, Marie-Louise, Dosithée, Véronique du Calvaire, Mechtilde du Saint-Sacrement et Pierre d'Alcantara, de Santiago ;

3.— Les Sœurs Thérèse de Jésus, Amarine, Marie-Joséphine, Marie-Godefroy, Euphrasie de la Providence et Providence des Sept-Douleurs, de Valparaiso.

Durant quelques jours, nos seize voyageuses se trouvèrent en même temps les unes sur le Pacifique, les autres, sur l'Atlantique.

---

[1] Ce fait, affirmé par quatorze religieuses dignes de foi, fut plus tard énergiquement nié par Mgr Valdivieso. Cette dénégation fait croire que le prêtre à qui l'on s'adressa pour la confession, ne sachant trop que faire et étant peut-être moralement sûr que les sœurs avaient l'âme en paix, se tira d'embarras en présumant l'excommunication épiscopale.

[2] A cette date du 18 mars, elles étaient encore sur l'Atlantique.

Le 28 mars, Mère Amable et sa compagne arrivaient à la maison mère. Elles furent accueillies avec des transports de joie. Seules Mère Philomène et ses conseillères connaissaient le but de leur voyage et partageaient leurs angoisses.

Pendant que la communauté se réjouit de cette visite, nos quatorze religieuses, parties de Valparaiso le 18 mars, franchissent avec une étonnante rapidité l'espace qui les sépare du Canada. Bateaux et trains de chemins de fer correspondent avec une telle précision qu'à Lima, à Panama, à Aspinwall et à New York, nos voyageuses ont à peine le temps de remplir les formalités requises pour les transbordements [1].

Vingt neuf jours s'étaient à peine écoulés depuis leur départ de Valparaiso, lorsque, le 16 avril, elles se présentaient au parloir de la maison mère. La portière, Sœur Ananie, demeura stupéfaite en apercevant ce groupe de religieuses qui lui étaient inconnues et que l'émotion semblait paralyser.

La nouvelle se répand bientôt dans l'Asile et l'étonnement est à son comble quand on apprend que, des vingt quatre sœurs de nos maisons chi-

[1] A cause de la guerre de sécession des Etats-Unis (1861-1865), le service de certains vapeurs était plus accommodant et plus rapide. Nos quatorze religieuses, ayant eu la bonne fortune d'être admises à bord de l'un de ces navires, esquivèrent un séjour d'une semaine au moins à Panama.

liennes, seize ont définitivement abandonné ces missions.

Mgr Bourget et les prêtres de l'évêché furent aussitôt avertis. Tous firent bon accueil aux arrivantes. Chacun, naturellement, fit ses réflexions. L'on déplorait un tel dénoûment, mais l'on pouvait constater au moins que la fondation et l'abandon de nos missions chiliennes, ces deux grandes surprises qui décontenancèrent pour ainsi dire notre Institut à dix années d'intervalle, n'étaient imputables ni à Mgr Bourget, ni aux supérieures de la maison mère.

L'on s'empressa d'annoncer cet événement à Mgr Joseph Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, qui s'intéressait beaucoup aux missions du Chili. Sa Grandeur écrivit aussitôt à Mère Philomène : « Votre lettre d'hier vient de m'être remise. Combien je vous dois de reconnaissance pour vous être empressée de me donner ces importantes nouvelles ! En les apprenant, je ne vous le dissimule pas, je me sens bouleversé ! Un nuage couvre, à mes yeux, les desseins de la Providence. Tant de bien se faisait et semblait devoir s'accroître avec les années ! . . . . . Mais le Vigneron divin, qui seul a le droit de choisir qui il lui plaît pour cultiver l'une ou l'autre partie de sa vigne, veut, sans doute, utiliser ailleurs les travaux de vos sœurs. Déjà l'Orégon vous offre un large débouché. Le

Canada réclame aussi vos œuvres. Vous n'y restiez vraiment pas en nombre suffisant pour y faire le bien sans épuiser bientôt vos forces.

« La lumière qui se dégage de l'obscurité même qui enveloppe l'événement en question me fait penser que votre communauté devrait moins s'affliger que se réjouir de ce dénoûment de vos entreprises au Chili.....

« C'est un bien mystérieux petit coin de terre que le « devant de porte » de l'Asile de la Providence. Il est destiné à être témoin des bouleversantes émotions du départ et, quelquefois, des surprises du retour. Il reçoit, tour à tour, les larmes que fait couler la séparation et celles que font verser les désappointements. — Pauvres sœurs de de la Providence ! Leurs destinées, mystérieuses comme l'action de Celui qui les gouverne au ciel, offrent le spectacle de péripéties plus ou moins surprenantes, plus ou moins inopinées !

« Avec l'assistance de la « Reine des douleurs », j'espère qu'elles seront toujours fermes et profondément enracinées dans la pratique de l'immolation et de l'abandon d'elles-mêmes entre les mains de Dieu. C'est ainsi qu'elles arriveront à la possession de Celui qui dut *souffrir beaucoup et entrer ainsi dans sa gloire* [1]. »

---

[1] Lettre du 18 avril 1863.

CHAPITRE XXII

APRÈS LE DERNIER DÉPART

1863. Polémique. — Destitution de M. Huberdault. — Sœur Bernard supérieure des maisons du Chili. — Documents. — 1864. Le Saint-Siège institue Mgr Valdivieso Visiteur apostolique des maisons de la Providence au Chili.

En quittant Valparaiso, le 18 mars 1863, nos sœurs brisaient pour toujours les liens qui rattachaient nos établissements sud-américains à notre maison mère de Montréal. Toutefois dix sept ans devaient s'écouler avant que cette rupture fut ratifiée par le Saint-Siège.

Mais que se passa-t-il au Chili après le départ de ce groupe de religieuses qui s'éloignaient d'une façon aussi précipitée qu'inattendue ? Pareil événement, on le conçoit, ne pouvait manquer de faire sensation. Il retentit surtout dans la capitale et souleva bientôt une polémique entre la *Revista Catolica*, organe du clergé chilien, et le *Ferrocarril*, journal dont le propriétaire se fit complaisamment l'entremetteur de M. Huberdault. Cette controverse ouverte le 23 mars dura plus de trois mois.

Le 17 avril, M. Huberdault écrivait à Mère Philomène : « Avez-vous reçu la lettre où je vous

disais que Mgr l'archevêque s'était adressé à la *Junta de Beneficencia* demandant ma destitution et que la *Junta* s'y était refusée?.... Depuis, Sa Grandeur s'est adressée au gouvernement qui, inspiré par le ministre des cultes, Güemes, parent de Sa Grandeur, vient d'accéder à sa demande. Le gouvernement, en conséquence, m'a envoyé un décret de destitution (le 27 mars). Aussitôt, je me suis retiré de la Providence et je loge actuellement chez don Juan Domingo Davila, où je suis parfaitement bien. »



Le 16 mars, M. Larrain, autorisé par Mgr Valdivieso, avait procédé aux nominations, proclamant les Sœurs Denis-Benjamin, assistante à Santiago; et Augustin, supérieure à Valparaiso. Quant à Sœur Bernard, elle devenait l'économe, la maîtresse des novices et la supérieure de la maison centrale. De ce moment on l'appela la *Madre Bernarda.*

Le personnel de la Providence ainsi diminué des deux tiers ne pouvait que difficilement répondre aux exigences de l'administration. Mgr Valdivieso eût volontiers confié les trois établissements de la Providence aux Sœurs de la Charité ; mais, sur les instances de Mère Bernard, il n'en fit rien. En attendant le recrutement d'un nombre suffi-



Mère Philomène

sant de religieuses, l'administration dut employer un personnel laïque considérable. D'ailleurs, les sœurs ne manquèrent ni de protecteurs, ni de moyens pécuniaires, et rien ne fut épargné pour conserver aux maisons de la Providence chilienne le crédit dont elles jouissaient depuis leur fondation.

L'un des premiers soins de l'archevêque fut de consolider la nouvelle administration.

Le 25 octobre, Mgr Valdivieso procédait aux élections canoniques de la petite communauté chilienne. [1] Mère Bernard fut proclamée supérieure et maîtresse des novices. Les autres charges se trouvèrent distribuées aux sœurs selon l'ordre de profession. Seules, les Sœurs Marie de Jésus (sourde-muette) et Mercedes, professe depuis un an et demi, se trouvèrent hors du conseil.

*
* *

1864.— Le 17 février, à la suite de comptes rendus expédiés à Rome par l'archevêque de Santiago, la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers adressait à Sa Grandeur un document dont voici la traduction : « La Sacrée Congrégation des

[1] La chronique chilienne dit que ces élections se firent après une entente avec Mgr Bourget.

Évêques et Réguliers, après avoir mûrement et attentivement examiné les cas exposés par Votre Grandeur, le 16 septembre 1863, relativement aux sœurs nommées de la Providence ou Servantes des Pauvres, a jugé à propos d'en faire rapport à notre Saint-Père le Pape Pie IX, comme l'a fait le soussigné pro-secrétaire le 29 janvier de la présente année.

« Sa Sainteté ordonne que l'on écrive à l'évêque de Montréal, qui est l'évêque du diocèse où se trouve la maison principale du dit pieux institut de la Providence, pour qu'il s'informe de la supérieure générale des causes d'une telle conduite et qu'il fasse connaître ensuite, aussitôt que possible, à la Sacrée Congrégation, la manière d'agir de ces sœurs qui, abandonnant la direction des maisons du susdit Institut qui existent dans ce diocèse (de Santiago), se retirèrent dans le dit diocèse de Montréal, emportant une certaine somme d'argent appartenant aux dites maisons, comme aussi soustrayant ou détruisant les archives de l'administration et autres documents relatifs aux comptes. En outre, afin de ne pas laisser sans direction les maisons du pieux Institut, Sa Sainteté décrète que Votre Grandeur soit constituée, comme elle se trouve par les présentes constituée, Visiteur apostolique des dites maisons, selon le bon plaisir du Saint-Siège, avec les facultés nécessaires pour nommer quelqu'une des sœurs supérieure, avec le titre de présidente

de ces mêmes maisons, comme aussi pour admettre à l'habit, au noviciat et à la profession religieuse, les jeunes personnes qui le solliciteraient et que Votre Grandeur jugerait propres à ces fins. — Rome, 17 février 1864.— A. Quaglia, préfet. — Stanislas Svegliati, pro-secrétaire. »

Le même jour qu'elle édictait ce décret, la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers adressait à Mgr Bourget le document que voici :

« ROME.— 17 FÉVRIER 1864.— L'archevêque de Santiago, Chili, a dernièrement fait connaître à cette Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers que quelques sœurs du pieux Institut de la Providence, appelées aussi Servantes des Pauvres, demeurant dans les maisons de ce diocèse (de Santiago), s'étaient retirées des susdites maisons, dans le mois de janvier [1] de l'année dernière, au su et avec le consentement de la supérieure générale, et qu'elles s'étaient réfugiées dans le diocèse où est la maison mère du dit pieux Institut, emportant avec elles une somme considérable d'argent, au montant de sept mille scudi, appartenant aux susdites maisons du diocèse de Santiago, détruisant ou cachant les registres de l'administration et autres documents concernant

[1] C'est dans le mois de janvier que les sœurs refusèrent de se soumettre au décret de l'archevêque, mais elles ne quittèrent le Chili qu'au mois de mars.

les affaires des mêmes maisons, et laissant sans direction les sœurs qui sont demeurées dans les dites maisons. Le susdit archevêque a de plus demandé que le Saint-Siège apporte un remède convenable aux maux ci-dessus exposés. C'est pourquoi, après que le pro-secrétaire soussigné eut rendu compte, le 29 janvier dernier, de tout ce que dessus à notre très saint Seigneur le Pape Pie IX, Sa Sainteté a ordonné que l'archevêque de Santiago du Chili fût établi Visiteur apostolique, selon le bon plaisir du Saint-Siège, pour les maisons du susdit pieux Institut de la Providence, situé dans ce diocèse (de Santiago), afin qu'elles ne demeurent pas sans la direction qui leur est nécessaire, et Elle a ordonné d'adresser à Votre Grandeur la présente lettre pour que vous vous informiez avec soin, et aussitôt que possible, de la supérieure générale, qui demeure dans la maison mère du dit Institut, dans ce diocèse (de Montréal), des raisons d'une telle conduite, et que vous donniez à cette Sacrée Congrégation des renseignements pour qu'elle connaisse tout ce qui s'est passé, afin que l'on considère mûrement ce qu'il y aura à régler.... — A. Quaglia, Préfet. —Stanislas Svegliati, Pro-Secrétaire ».

Afin d'exécuter les ordres du Saint-Siège, Mgr Bourget s'empressa de faire subir aux sœurs des interrogatoires et de leur faire rédiger des mé-

moires concernant les faits mentionnés par la Sacrée Congrégation.

Le 18 mars, nos sœurs revenues du Chili écrivaient à Mgr Bourget une lettre, qui devait faire partie des pièces justificatives expédiées à Rome et à Santiago.

Ce document ainsi qu'une lettre de M. Huberdault et la lettre adressée par Mère Philomène, supérieure générale, au cardinal préfet de la Sacrée Congrégation comportent la matière d'un chapitre. Ils résument, croyons-nous, toutes les plaintes dirigées contre nos missionnaires en ces temps d'épreuves.

CHAPITRE XXIII

LETTRES JUSTIFICATIVES

1864.— Lettre de M. Huberdault a Mgr Bourget.— Lettre adressée a Mgr Bourget par les sœurs revenues du Chili.— Lettre de Mère Philomène au cardinal Quaglia, préfet de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers.

Lettre de l'abbé Gédéon Huberdault à Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget évêque de Montréal.

Montréal, le 9 mars 1864.

Monseigneur,

J'obéis humblement à l'ordre que m'a donné Votre Grandeur de répondre aux accusations portées contre moi par l'archevêque de Santiago. J'ai vu ces accusations et je crois que Votre Grandeur a pu se convaincre, comme moi, qu'elles sont dénuées de tout fondement.

Je puis, il me semble, en donner la preuve à Votre Grandeur, en l'informant qu'avant de quitter le Chili, où je suis resté près d'un an après le départ des sœurs[1], afin de pouvoir répondre per-

[1] M. Huberdault revint au Canada au commencement de l'année 1864.

sonnellement à toutes les accusations qu'on pourrait porter contre moi, je me suis présenté à Sa Grandeur pour la supplier d'instituer une enquête juridique et de me confronter avec mes accusateurs, car j'avais appris que Sa Grandeur avait fait des plaintes contre moi, à Montréal. J'étais muni, je crois, de toutes les preuves nécessaires pour me justifier pleinement. Mais Sa Grandeur n'a pas jugé à propos de me donner cette satisfaction que l'on n'a pas coutume de refuser à un accusé quel qu'il soit, se contentant de me dire : « Je vous ai accusé à l'évêque de Montréal, c'est à vous à vous justifier auprès de Sa Grandeur ». Maintenant, je laisse à Votre Grandeur de juger s'il est convenable pour moi de chercher à me disculper, maintenant que je suis à plus de 2,000 lieues du Chili, lorsque j'ai voulu le faire les preuves en mains sur les lieux et que l'on n'a pas voulu m'entendre .... G. Huberdault.

A cette lettre de M. Huberdault Mgr Bourget annexa la note suivante : « L'évêque de Montréal a l'honneur de présenter ses humbles hommages à Mgr l'Archevêque de Santiago, en lui adressant la présente qu'il reçoit de M. Huberdault. Il prend en même temps la liberté de lui transcrire le paragraphe suivant qui se lit dans la lettre qu'il a reçue de Sa Grandeur, en date du dix sept mars 1863 :

« Les mêmes accusations pèsent et peut-être encore plus graves sur M. Huberdault; mais, comme je viens d'apprendre qu'il n'accompagne pas les sœurs qui doivent s'embarquer prochainement et qu'il reste ici quelque temps de plus, je me réserve de les lui faire moi-même, lorsqu'il reviendra dans cette ville ».

« Le soussigné ne peut donc s'expliquer, après une telle déclaration, pourquoi et comment Sa Grandeur a refusé d'instituer une enquête juridique contre M. Huberdault, qui, comme il l'atteste ici, l'en a sollicitée. En foi de quoi, il a signé la présente à Montréal, le 6 avril 1864.... Ignace, évêque de Montréal. »

***

Lettre adressée à Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, par les sœurs de la Providence revenues du Chili.

Asile de la Providence,
Montréal, le 18 mars 1864.

Monseigneur,

Votre Grandeur nous ordonne de répondre aux accusations portées contre nous, dans les rapports qu'elle nous a transmis, concernant notre départ du Chili. Nous obéissons avec la ferme résolution de ne rien dire qui puisse con-

trister tant soit peu ceux qui ont porté contre nous de si graves accusations. Car, pour l'amour de Notre-Seigneur, nous nous serions estimées très heureuses de pouvoir garder un religieux silence en des circonstances si déplorables.

1.– *On nous accuse d'avoir méprisé les Chiliens.*

Cette accusation paraîtra évidemment dénuée de tout fondement devant les faits suivants qui sont incontestables.

Nous avons tout sacrifié pour l'amour du Chili, qui était devenu notre patrie et dans lequel nous espérions finir nos jours. Nous avons appris la langue du pays, et nous nous sommes conformées à ses coutumes, autant que nos saintes règles ont pu le permettre. Nous avons été dans les bonnes grâces du gouvernement, qui n'a cessé de nous protéger. Voici comment Mgr l'archevêque s'exprimait à Votre Grandeur dans une lettre à ce sujet:

« On leur a confié un grand nombre de petits orphelins, et les soins qu'elles leur prodiguent leur ont attiré l'estime et le respect des autorités et du public ».

Les citoyens nous ont, en général, témoigné beaucoup de bienveillance et nous ont puissamment encouragées, comme le prouvent les collectes abondantes que nous avons faites à Valparaiso pour

l'érection d'un établissement qui ne fait pas honte à cette opulente cité. Nous avons été, à notre départ, l'objet des sympathies publiques, malgré le soin que nous avons eu d'en bien cacher le motif; or, il est tout à fait croyable que si nous avions été assez imprudentes que de mépriser les Chiliens, nous n'en aurions recueilli que la haine et le mépris. Que nous ayons trouvé à redire à la mauvaise conduite de certains méchants sujets, qui se trouvent au Chili comme au Canada et ailleurs, c'est ce dont on ne peut raisonnablement nous faire un crime, puisque les bons Chiliens sont les premiers à les blâmer.

2.— *On nous accuse d'avoir manqué de confiance en Mgr l'archevêque de Santiago.*

Nous ne voyons pas en quoi et comment nous avons pu montrer de la défiance et de la froideur pour ce digne prélat, comme on nous le reproche, car nous nous sommes toujours trouvées trop honorées, chaque fois qu'il a daigné entrer dans notre modeste Asile; et, en toutes occasions, nous avons témoigné le désir de recevoir plus souvent la visite de Sa Grandeur. Nous nous sommes fait un devoir de nous présenter à son audience chaque fois qu'Elle a pu nous recevoir. Nous devons d'ailleurs à la vérité de protester ici que jamais aucun de nos supérieurs ne nous a empêchées d'avoir avec ce digne archevêque les

rapports que les religieux doivent avoir avec leur supérieur canonique. Il peut être arrivé que quelques-unes d'entre nous ne se soient pas présentées en audience particulière, parce qu'elles ne le croyaient pas nécessaire, vu que Mgr l'archevêque ne faisait pas la visite pastorale dans notre petite communauté, comme nous l'avions vu pratiquer à Montréal. C'est ce qui arrive dans notre maison mère, lorsque votre Grandeur y vient. Car elle sait très bien que nous ne nous présentons à son audience qu'en très petit nombre. Nous croyons toutefois qu'elle n'attribue pas cela à notre manque de confiance.

3.— On nous fait un crime de ne nous être pas conformées aux recommandations que nous fit Votre Grandeur, dans sa lettre du 19 mars 1862.

Nous avons compris que, par cette recommandation, Votre Grandeur entendait que nous fussions soumises à Mgr l'archevêque comme à Elle-même, pour le parfait accomplissement de nos saintes règles; car c'est constamment à cela qu'Elle s'attache en faisant peser sur nous le poids de son autorité. Or, nous ne pensons pas que l'on puisse citer un seul fait qui prouve que nous avons résisté à Mgr l'archevêque, quand il a voulu nous ramener à notre règle en supposant que nous nous en fussions écartées. Toujours est-il, Monseigneur, que jusqu'ici vous n'avez pas jugé à propos de nous blâmer de cette violation dont

on nous fait un crime, quoique vous ne nous épargniez pas la correction quand nous la méritons.

4.— On nous accuse de n'avoir pas voulu nous soumettre à la direction des prêtres chiliens.

Cependant, c'est un fait constant que nous nous sommes adressées aux confesseurs tant ordinaires qu'extraordinaires qu'il a plu à Mgr l'archevêque de nous donner, pendant les dix années que nous avons été sous sa juridiction. Nous avons accepté, avec une égale soumission, les confesseurs des quatre-temps et les prédicateurs de retraites. Enfin nous nous sommes soumises à M. Larrain, qui a succédé à M. Huberdault et que Sa Grandeur avait chargé de nous conduire en son nom.

Aussi protestons-nous ici que ce n'est nullement la nomination de M. Larrain qui nous a déterminées à quitter le Chili, mais la nomination de Sœur Bernard à l'office de supérieure, parce que nous considérions cette nomination comme faite en contravention à notre règle......

5.—Notre plus grand tort serait d'avoir refusé de reconnaître la supérieure que Mgr l'archevêque avait nommée à la place de Sœur Amable.

Votre Grandeur ayant jugé que nous avions interprété nos saintes règle dans leur vrai sens, c'est pour nous une justification complète. Aussi

nous en tenons-nous là, sans autres explications. Mais nous devons avouer que nous avons été traitées sévèrement quand on nous a menacées des anathèmes de l'Église si nous refusions de reconnaître une supérieure dont la nomination avait été faite d'une manière irrégulière.

6.—On prétend que la rupture éclata le jour où un supérieur fut substitué à M. Huberdault.

Nous nous sommes humblement soumises au décret qui nous donnait ce supérieur, comme il est facile de le constater par les faits.....Nous aurions continué à vivre sous la direction de ce supérieur canonique, si l'on nous avait laissé la liberté de nous gouverner par la supérieure que la règle établissait, pour la conduite régulière de notre maison. Car, ce que nous avons vu de nos yeux et ce qui s'est passé au Chili, depuis notre départ, nous prouve à l'évidence que l'on voulait à tout prix nous séparer de notre maison mère. Ainsi, nous le protestons de nouveau, dans toute la sincérité de notre âme, c'est l'attachement à notre Institut qui nous a fait abandonner toutes nos œuvres dans ce pays, et non les prétendues intrigues de Sœur Amable et de M. Huberdault ......

M. Huberdault méritait toute notre confiance puisqu'il avait su gagner celle de l'archevêque [1].

---

[1] A ce sujet, voir à la page 283 le témoignage de Mgr Valdivieso.

Nous respections de tout notre cœur Mgr l'archevêque, qui nous avait confié la direction de ses œuvres ; Sa Grandeur paraissait convaincue de l'efficacité de nos faibles efforts comme Elle le manifesta dans une lettre à Votre Grandeur [1].

Nous aimions les orphelins dont on nous avait donné le soin. Nous étions en très bons termes avec le gouvernement, qui nous protégeait puissamment, et avec les citoyens, qui nous assistaient cordialement.

7.— *On fait planer sur Sœur Amable des soupçons injurieux, comme si elle se fut enfuie du Chili, en emportant les fonds de la communauté.*

A cela nous répondons que nous pouvons prouver, par les comptes que nous avons rendus de notre administration, et qui ont été approuvés par les autorités locales, que non seulement nous n'avons pas emporté le bien d'autrui, mais que nous avons de justes réclamations à présenter sur les fondations que nous avons faites dans ce pays. De l'aveu des commissaires, nommés par Mgr l'archevêque, ces établissements étaient sur un bon pied quand nous les avons quittés..... Les dettes que nous avons faites à Valparaiso pouvaient facilement s'acquitter, comme il appert par les livres et les titres qui sont entre les mains de ceux qui nous accusent de malversations.

---

[1] V. le dernier alinéa de la page 226.

8.—On dit que nous avons quitté le Chili sans obédience.

Vous savez, Monseigneur, que notre Mère générale nous avait permis de revenir dans notre communauté de Montréal. Cette permission nous suffisait. Aussi ne nous sommes-nous pas crues obligées, en conscience, d'attendre une obédience par écrit de Mgr l'archevêque. Au reste, Sa Grandeur nous a Elle-même permis de quitter son diocèse à condition que nous accepterions Sœur Bernard pour supérieure, en conformité à son décret. Or, nous l'avons fait, comme il est facile de le prouver, car notre acte d'adhésion au décret de Mgr l'archevêque est entre les mains de Sa Grandeur [1]. De plus, nos comptes, qui avaient été revisés par la commission, ont été envoyés à l'archevêché plusieurs jours avant notre départ ; si Mgr l'archevêque ne les eut pas trouvés en règle, Sa Grandeur n'aurait pas manqué de nous en avertir quand nous étions encore au Chili.

9.—On nous fait un crime d'avoir dit que les prêtres chiliens ne connaissaient pas l'esprit de notre Institut.

Nous ne voyons là aucun sujet d'accusation ; car Votre Grandeur sait mieux que nous qu'il n'est pas donné à tous les prêtres de conduire les communautés. Aussi a-t-Elle toujours fait un choix

[1] V. page 358.

particulier de ceux qu'Elle nous a donnés pour directeurs, entre lesquels nous en comptons trois qui sont devenus évêques, un qui est vicaire général de son diocèse et doyen de son chapître, un autre qui est chanoine [1].

Lorsqu'Elle nous envoya en Orégon, Elle nous confia à la direction de M. Huberdault, qui avait été confesseur de notre maison mère, et qui avait gouverné des cures importantes dans son diocèse. Pour tout cela, nous sommes loin de croire que tous les prêtres du diocèse de Montréal, que Votre Grandeur ne juge pas propres au gouvernement de notre communauté, soient indignes de sa confiance. Il en doit être de même des prêtres chiliens, qui n'avaient pas été jusqu'ici à même d'étudier le régime de notre Institut, et qui tout naturellement devaient y être étrangers.

10.—On nous accuse d'avoir calomnié certains prêtres du Chili en disant qu'ils avaient tenu des propos indiscrets contre nos constitutions.

---

[1] De 1843 à 1863, les directeurs spirituels, c'est-à-dire les supérieurs ecclésiastiques de l'Institut et les confesseurs de la maison mère, furent Mgr Bourget, Mgr J.-Charles Prince, Mgr Magloire Blanchet, Mgr Joseph Larocque, le chanoine Alexis-Frédéric Truteau, vicaire général, le chanoine Hippolyte Moreau, le chanoine Etienne Hicks.

L'abbé Huberdault avait desservi la maison mère comme chapelain durant un an et demi (1850-1851). L'abbé Grégoire Chabot fut nommé chapelain de la maison mère en 1862.

On nous a communiqué à ce sujet les dépositions de quelques-uns qui repoussent cette inculpation. Mais nous ne craignons pas d'assurer Votre Grandeur tout de nouveau et de protester hautement que c'est le cas. Qu'il nous soit seulement permis d'invoquer à l'appui de notre protestation ce qu'a publié la *Revista*.... nous nous contenterons d'en citer certain passage.

Voici donc comment elle s'exprime: « Il est nécessaire que l'on sache que ce n'est pas à la supérieure de la maison de Montréal, mais à l'évêque du lieu, que celles qui font profession dans la congrégation promettent obéissance. Par conséquent le dit évêque seul a la légitime et véritable juridiction pour imposer des préceptes et déterminer l'extension de cette même obéissance ».

Nous sommes portées à croire que ceux qui ont écrit de la sorte n'ont fait que se montrer conséquents avec ce que quelques-uns de nos directeurs nous avaient fait entendre.

II.— On nous accuse d'avoir tenu une assemblée tumultueuse.

Nous ne cherchons pas à excuser les paroles inconsidérées que l'excitation du moment a pu faire proférer à quelques-unes d'entre nous, car ce n'est pas d'après certains propos, échappés alors à

des particulières, qu'il convient de juger toute la communauté, mais d'après les faits qui ont résulté de l'assemblée en question. Or, ces faits sont que nous nous sommes soumises à ce que voulait Mgr l'archevêque, en acceptant pour supérieur canonique M. Larrain, et en nous soumettant à Sœur Bernard, par respect pour le décret de Sa Grandeur, jusqu'au jour de notre départ, quoique nous ne reconnussions pas son élection comme régulière.

Maintenant, sans vouloir justifier ce qu'il y aurait de blâmable dans la conduite tenue dans la dite assemblée, nous croyons devoir faire observer à Votre Grandeur que Mgr l'archevêque nous aurait, sans doute, épargné cette scène lamentable dont il se plaint, s'il eut jugé à propos de faire lui-même ou de faire faire une enquête sur les lieux. Quoique les dernières, sans doute, de toutes les servantes du Seigneur, on devait à la justice de nous offrir le moyen de nous expliquer, avant de tenir envers nous une conduite qui nous a paru d'autant plus rigoureuse que nous n'avions jamais été traitées de la sorte par Votre Grandeur, qui pourtant ne nous épargne pas la correction quand nous la méritons. Peut-être que Mgr l'archevêque, après nous avoir entendues, ne nous aurait pas trouvées aussi coupables que l'on a cherché à le lui faire croire.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que l'on ne pouvait pas refuser de nous entendre en confession avant notre départ de Valparaiso, sauf au confesseur que l'on nous aurait donné de nous refuser l'absolution, si nous en eussions été jugées indignes. Nous laissons à Votre Grandeur de juger si la conduite que nous avons tenue au Chili méritait qu'on nous obligeât d'en sortir comme des excommuniées qui ne méritent que les foudres de l'Église [1].

Nous nous mettons aux pieds de Votre Grandeur, pour la supplier de vouloir bien nous pardonner toutes les peines que lui causent ces lamentables difficultés.....(Suivent les seize signatures des sœurs revenues du Chili).



LETTRE ADRESSÉE PAR MÈRE PHILOMÈNE, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE, AU CARDINAL QUAGLIA, PRÉFET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS.

Montréal, le 18 avril 1864.

Eminentissime Seigneur,

Monseigneur l'évêque de Montréal m'informe que Sa Grandeur monseigneur l'archevêque de Santiago, dans le Chili, s'étant

[1] V. la note de la page 363.

plainte à la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers que nos sœurs avaient abandonné les maisons que nous dirigeons dans son diocèse, avec ma permission, Votre Eminence lui avait intimé l'ordre de notre Saint Père le Pape de me commander de rendre compte des raisons qui m'ont engagée à permettre à nos sœurs de revenir dans ce pays. Je me soumets, avec une profonde vénération, à une injonction qui me vient de si haut, et que je considère comme si elle m'avait été faite par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aussi me fais-je un devoir de m'y conformer en toute simplicité et humilité et en protestant que mon unique intention est de remplir le devoir qui m'est imposé. Depuis près de six ans que je suis supérieure de cette communauté, j'ai eu occasion de découvrir en différents temps que quelques-unes de nos sœurs ne se trouvaient pas heureuses au Chili et cela provenait, je pense, de ce que quelques-unes de ces sœurs, en très petit nombre à la vérité, n'avaient pas le même esprit que les autres, ce qui causait nécessairement, parmi elles, une division fâcheuse.

Voulant prévenir les maux déplorables que ne manquent pas de produire ces misères de famille, je me décidai à écrire, à la supérieure des sœurs que nous avions au Chili, que celles qui ne seraient pas heureuses au Chili pourraient s'en

revenir avec elle, car je lui avais permis de faire un voyage à Montréal, pour régler ici plusieurs affaires importantes qu'il eût été trop long de traiter par lettres, à une distance de plus de deux mille lieues. En donnant cette permission générale, je ne pensais nullement favoriser le retour de presque toutes nos sœurs consacrées aux bonnes œuvres du Chili, mais seulement celui des sœurs qui ne se seraient pas trouvées heureuses dans ce pays. La supérieure de Santiago crut qu'elle ne devait parler de cette permission qu'aux conseillères. Et ce ne fut que lorsque le gros de la communauté eut compris que le séjour des sœurs ne devait plus guère se prolonger dans ce pays lointain, qu'elle informa toutes les sœurs que je leur permettais de s'en revenir à Montréal si elles le voulaient. Elles crurent alors que cette permission, qui venait si à propos, était pour elles une planche de salut, parce qu'autrement elles se seraient crues empêchées en conscience d'abandonner les maisons où l'obéissance les avait placées. Elles se décidèrent, en conséquence, à revenir ici, croyant qu'il n'y avait plus pour elles de bien à faire dans ces missions éloignées, où elles s'apercevaient que l'on travaillait à les détacher de la maison mère.

Elles partirent donc du Chili sous ces impressions, et nous leur avons fait le meilleur accueil possible à leur arrivée, parce que nous avons été

intimement convaincues qu'elles n'étaient pas et qu'elles ne pouvaient être en défaut, pour avoir tout sacrifié plutôt que de s'exposer à faire brèche à l'union qui fait notre force pour opérer le peu de bien qu'il nous est permis de faire. — Sœur Philomène, supérieure.

*
* *

1864.—Le 14 novembre, Mgr Bourget et M. Huberdault, ainsi que l'abbé Norbert Lavallée, curé de Saint-Vincent-de-Paul, comté de Laval, et le docteur Louis-B. Durocher, de Terrebonne, partent de Montréal pour un voyage en Europe. Mgr Bourget et M. Huberdault devront s'occuper de notre communauté auprès du Saint-Siège, tant pour les affaires concernant le Chili que pour les modifications que nécessite l'organisation de l'Institut.

CHAPITRE XXIV

ANNÉES DE LITIGES

1865. Les maisons de la Providence du Chili sont érigées en province.— 1866. Le conseil généralice.— 1867. Seconde phase d'approbation. — 1872. Mère Caron supérieure générale.— Règlement provisoire pour les sœurs du Chili.— 1875. Sœur Augustin.— 1878. Mort de mgr Valdivieso.— Mère Amable supérieure générale.

1865. Le 5 avril.— Après examen et confrontation des rapports de Mgr Bourget et de Mgr Valdivieso concernant l'abandon de nos missions chiliennes, la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers fait connaître à Mgr Bourget ce qui suit : « Les questions que Votre Grandeur et la supérieure générale de l'Institut des Sœurs de la Providence ont posées dernièrement à cette Sacrée Congrégation des Éminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la sainte Église romaine, préposée aux affaires et consultations des Évêques et Réguliers, au sujet du départ de quelques-unes des dites sœurs des couvents du diocèse de Santiago au Chili, et de l'argent et des documents qu'elles ont emportés avec elles dans le diocèse de Montréal, ont été mises sous les yeux de notre Très Saint Père le Pape Pie IX, par le

Secrétaire de cette Congrégation, dans une audience en date du 3 mars de l'année courante 1865.

« Sa Sainteté a ordonné qu'une province du dit Institut de la Providence, ayant sa maison mère à Montréal, fût érigée au Chili sous la dépendance immédiate du Saint-Siège et de cette Sacrée Congrégation, sauve la juridiction des Ordinaires, suivant la forme des saints Canons et des Constitutions apostoliques, et soumise à la visite apostolique de l'archevêque de Santiago, tant qu'il plaira au Saint-Siège. Mais Sa Sainteté désire que l'accord et la paix soient rétablis entre les sœurs du Chili et la supérieure générale et les autres sœurs du Canada, et Elle a ordonné que cela fût recommandé à l'archevêque de Santiago et à Votre Grandeur, de sorte que, toutes dissensions étant mises de côté, il advienne que les maisons de la Providence du Chili soient de nouveau remises par le Saint-Siège sous la direction de la supérieure générale.

« Quant à l'argent mentionné, Sa Sainteté a ordonné qu'on gardât désormais le silence là-dessus ; mais, pour les documents qui regardent les maisons du Chili, s'il y en a quelques-uns entre les mains de la supérieure générale ou des autres sœurs, la dite supérieure générale, à laquelle Votre Grandeur aura soin de le faire connaître, devra

les envoyer à l'archevêque de Santiago comme Visiteur apostolique. — Rome, 5 avril mil huit cent soixante cinq. — A. Quaglia, préfet. — Stanislas Svegliati pro-secrétaire. »

Le 11 avril, Mgr Bourget expédiait à la maison mère ce document accompagné d'une note à l'adresse de Mère Philomène : « Vous verrez par ce décret, disait Sa Grandeur, que vos sœurs n'ont encouru aucun blâme, et que le Saint-Père a ordonné que l'on ne parlât plus de l'argent qu'elles ont emporté du Chili ni des réclamations qu'elles pourraient faire sur des établissements crées dans ce pays. Il est seulement stipulé que, s'il y a entre vos mains des *documents* appartenant à la maison de Santiago, il vous faudra les envoyer à Mgr l'archevêque. Or, ces documents doivent consister, d'après les explications que m'en a données de vive-voix l'un des officiers de la dite Congrégation, dans le registre contenant les actes d'admission des sœurs au noviciat, à la vêture, à la profession ainsi que les actes des délibérations du chapitre. Si donc, par hazard, ce registre se trouve à Montréal, il faudrait le renvoyer au Chili.

« Comme vous le verrez, ce décret laisse les maisons du Chili sous la dépendance de la maison mère de Montréal aussitôt que la réunion pourra s'en faire et il charge l'archevêque de San-

tiago et l'évêque de Montréal de travailler à faire disparaître les obstacles qui peuvent maintenant s'opposer à cette réunion.

« Pour me conformer à cette recommandation du Saint-Père, je me suis empressé d'écrire à Mgr l'archevêque et à Sœur Bernard pour leur témoigner notre bonne volonté à entrer dans les vues pacifiques de Sa Sainteté, et leur dire qu'ils nous trouveront toujours prêts à travailler à rétablir la paix et la concorde dans toutes les maisons de l'Institut, pourvu que cela s'opère de manière à conserver partout le même esprit et à rétablir l'ordre qui régnait avant cette funeste séparation.

« De votre côté, lorsque vous aurez reçu ce décret, vous pourrez écrire à Sœur Bernard....»

Dans une lettre très affectueuse adressée le 8 décembre suivant à Mère Bernard, Mère Philomène s'exprimait à peu près dans les même termes que notre vénéré fondateur.

Quelques jours plus tard, le 19, la maison mère offrait au ciel ses actions de grâces pour les faveurs obtenues de Rome par l'entremise de Mgr Bourget et de M. Huberdault, qui arrivaient ce jour-là de leur voyage d'Europe.

* * *

1866. Le 6 AOUT.—A cette date, les élections générales qui ont lieu à notre maison mère don-

nent le résultat suivant : supérieure générale, Mère Philomène ; — assistantes générales, les Sœurs Caron, Amable et Marie du Saint-Esprit. — Les Sœurs Marie de la Providence et Thérèse de Jésus sont nommées, l'une secrétaire, l'autre dépositaire, générales. Cette fois les élections sont faites pour six ans.

Cette date nous rappelle l'un des faits historiques les plus remarquables de notre Institut. A la suite de décisions transmises à Mgr Bourget par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, l'administration de notre communauté était érigée en une « administration généralice » manifestement distincte du gouvernement local de la maison mère.

Notre Institut ne se trouvait pas de ce fait définitivement constitué, mais il venait de faire un grand pas dans la voie qui devait le conduire au terme de son organisation canonique ; l'année suivante, le Saint-Siège l'honorait d'un décret lui octroyant un second degré d'approbation [1].



1871. Le 4 mars, Sœur Denis-Benjamin, l'une de nos sœurs restées au Chili lors de la séparation, arrivait à la maison mère. La supé-

---

[1] Décret du 22 juin 1867.

rieure et toutes les sœurs la reçurent avec la plus fraternelle cordialité.

Sœur Denis-Benjamin ne venait cependant à la maison mère que pour y faire une halte. La même année, elle se rendit à Ottawa pour y demeurer, nous laissant ignorer et le lieu de sa nouvelle résidence et les motifs qui lui firent quitter le Chili.

*
* *

1872. Le 22 juillet, Mère Philomène, qui administrait l'Institut depuis près de quatorze ans, fut remplacée par Mère Caron.— Les autres élues — car il s'agissait d'élections générales — furent Mère Philomène et les Sœurs Marie du Saint-Esprit et Marie-Godefroy, assistantes générales.— Les Sœurs de l'Immaculée Conception et Thérèse de Jésus furent proclamées, l'une secrétaire, l'autre dépositaire, générales.

Le 14 septembre, Sa Grandeur Mgr Valdivieso fait connaître aux Sœurs de la Providence de son diocèse le règlement spécial qui doit les régir provisoirement. Ce document est rédigé à la demande du Saint-Siège [1]. Nous n'en transcrivons que les principaux articles.

«.....La province chilienne de l'Institut de la Providence des Filles de la Charité Servantes

---

[1] Voir le décret du 5 avril 1865, page 391.

des Pauvres comprendra toutes les maisons actuellement existantes, savoir : la maison principale dans la ville de Santiago, l'Asile du Sauveur, de cette même ville, les deux maisons de la ville de Valparaiso, celles des villes de Concepcion et de La Serena [1] et toutes celles qui seraient dans la suite canoniquement établies en quelque partie que ce soit du territoire de la République du Chili.

Pour l'administration de cette province, nous ordonnons ce qui suit :

1.— La supérieure provinciale résidera, d'ordinaire, dans la maison principale (de la Providence) de la capitale de Santiago, et, en outre de ses attributions de provinciale, elle exercera celles de supérieure locale de la dite maison principale ;

2.— L'élection de la provinciale se fera selon la règle que suit l'Institut pour élire la supérieure de la maison de Montréal, quant au mode d'élection et à la durée d'office ;

3.— Outre les officières de la maison provinciale, l'on élira en chapitre, à l'époque déterminée par les constitutions, une assistante provinciale qui remplacera la supérieure provinciale dans les cas de légitime empêchement et advenant sa mort. Mais, dans ce dernier cas seulement, l'assistante

[1] Les maisons de Concepcion, de La Serena et l'une des deux maisons de Valparaiso furent fondées après la séparation.

gouvernera l'Institut jusqu'à l'élection d'une nouvelle supérieure provinciale ;

4.—Une conseillère provinciale sera élue de la même manière que l'assistante provinciale, par le chapitre, et cette conseillère, avec l'assistante provinciale et les autres officières régulières de la maison, formeront le conseil provincial ;

5.—Le chapitre peut élire comme assistante provinciale l'assistante de la maison provinciale, mais, dans ce cas, au lieu d'une conseillère provinciale, il faudra en élire deux.

14.—Conformément aux désirs de Sa Sainteté (Pie IX) exprimés dans le décret du 3 mars (édicté le 5 avril) mil huit cent soixante cinq, « Nous ordonnons que, pour maintenir l'union avec la maison de Montréal et la supérieure générale de l'Institut, chaque fois que l'on élira une supérieure provinciale, l'on en informe d'une manière affectueuse la supérieure générale ».

Sauf quelques variantes sans importance, les autres articles de ce règlement, en quinze points, sont conformes aux constitutions de la maison mère.

* *
*

1875. Le 29 mai, Sœur Augustin, qui n'avait pas voulu quitter le Chili en 1863, frappait à la

porte de la maison mère. Mère Caron la reçut maternellement et toutes les religieuses revirent avec une vive émotion cette ancienne compagne qui venait reprendre son rang dans notre communauté [1].

*
* *

1878. Le 8 juin, Mgr Valdivieso décédait à Santiago.

Comme on a pu le constater par le décret du 5 avril 1865, Rome avait exprimé le désir que, de concert avec Mgr Bourget, Mgr Valdivieso « employât tous les moyens possibles pour rétablir la paix et la concorde entre les sœurs chiliennes et leur supérieure générale, etc. ». Nous ne voyons pas que Mgr Valdivieso ait fait autre chose en ce sens que de prescrire une formalité équivalant à un acte de cordiale politesse [2], mais rien ne prouve que Sa Grandeur fût hostile au désir exprimé par le Pape de voir les deux communautés se réunir.

Mgr Valdivieso s'était toujours montré rempli de sympathie pour nos sœurs et le départ des « seize » l'avait beaucoup affecté. Nos sœurs lui

---

[1] Sœur Augustin mourut à l'Asile de la Providence en 1900; elle était un modèle de Sœur de la Charité.

[2] V. à la page 398 l'article 14 du règlement provisoire rédigé par Mgr Valdivieso.

demeurèrent reconnaissantes ; elles regardaient comme l'une de leurs plus grandes peines, celle qu'elles éprouvèrent en songeant à l'affliction que leur départ avait causée au digne prélat.

Après la mort de Mgr Valdivieso, le vicaire capitulaire, Mgr Joaquin Larrain Gandarillas, récemment consacré évêque de Martyropolis, fut chargé d'administrer provisoirement le diocèse de Santiago.

Mgr Larrain était dévoué aux Sœurs de la Providence du Chili, qu'il dirigeait depuis la scission et qu'il désirait soustraire à la dépendance de Montréal.

Par une singulière coïncidence, il gouvernait le diocèse depuis un mois seulement lorsque, le 23 juillet, le chapitre général plaçait Mère Amable à la tête de notre Institut, lui donnant pour conseillères Mère Marie-Godefroy, son ancienne compagne au Chili, et Mère Philomène, supérieure sortant de charge, très attachée aux idées de sa remplaçante.

Les autres officières générales étaient les Sœurs Elisabeth, Mathieu, de l'Immaculée-Conception et Madeleine.



Mère Marie-Godefroy

CHAPITRE XXV

LE DÉCRET DE SÉPARATION DÉFINITIVE

1880. . PROJET DE RÉUNION.— INTERVENTION DE MGR LARRAIN ; SON RAPPORT A ROME.— DÉCRET ÉRIGEANT LES MAISONS DU CHILI EN CONGRÉGATION DISTINCTE.

Deux années s'étaient écoulées depuis la mort de Mgr Valdivieso et le siège métropolitain demeurait toujours vacant [1]. Mère Amable estimait Mgr Larrain, mais elle le savait hostile à l'autorité de la maison mère. En voyant se continuer indéfiniment la charge qu'il exerçait depuis la mort de l'archevêque, elle comprit que c'en était fait de tout projet de réunion entre nos maisons du Chili et celles du Canada.

Cependant, afin de se conformer au désir de Rome, Mgr Fabre et Mère Amable s'occupèrent des formalités à remplir tant pour soumettre les constitutions à l'examen de la Sacrée Congrégation

---

[1] Des difficultés entre les autorités religieuses et le gouvernement retardèrent de huit années la nomination du successeur de Mgr Valdivieso. Durant cette longue vacance, le siège métropolitain fut gouverné par Mgr Larrain, sacré évêque de Martyropolis quelques mois avant la mort de Mgr Valdivieso.

28

que pour essayer de relier les maisons du Chili à la maison mère de Montréal [1].

Informées des intentions de Mère Amable et voulant prévenir toute tentative en ce sens, nos sœurs du Chili s'adressèrent aux évêques des diocèses où elles avaient des établissements, les priant d'intervenir auprès du Saint-Siège afin d'en obtenir un décret de séparation définitive. Voici la lettre qu'à cette occasion elles écrivaient, le 13 février 1880, à Mgr Larrain Gandarillas, vicaire capitulaire : « Ayant appris que les prélats des Sœurs de la Providence de Montréal s'adressent au Saint-Siège pour que la province érigée au Chili soit assujettie à la maison principale qui existe en cette ville (de Montréal), nous croyons devoir exposer à Votre Seigneurie illustrissime notre désir que la province du Chili à laquelle nous appartenons, en laquelle nous avons fait profession et qui, selon nous, est dans un état prospère, continue d'être soumise directement au Souverain Pontife, comme elle l'a été jusqu'à cette date.

« Votre Seigneurie illustrissime, qui depuis tant d'années est notre Père et directeur, comprend mieux que nous les avantages qu'implique

[1] Cette même année (1880), Mère Amable convoqua le chapitre général afin de reviser les constitutions. Les séances de ce chapitre, tenu à la maison mère, durèrent depuis le 14 septembre jusqu'au 1er octobre.

notre pétition et les graves inconvénients qui pourraient survenir si les établissements que notre Congrégation possède au Chili dépendaient de la maison mère de Montréal....»

Après cette formalité, des suppliques furent adressées à Rome par les prélats de Santiago et de Concepcion. Un long mémoire accompagnait celle de Mgr Larrain. Nous ne donnons que la substance de cette pièce.

Réjouissons-nous d'abord pour les témoignages flatteurs rendus à nos sœurs chiliennes par le prélat distingué:

«Depuis 1863, quarante sept sœurs ont fait profession.—Elles dirigent huit maisons.— Durant ces dix sept ans, elles ont admis 8,305 orphelins, 4,909 élèves dans leurs écoles gratuites externes et 221 veuves à l'hospice. Elles ont donné 3,315 repas aux pauvres et soigné 600 malades qu'elles ont hospitalisés; elles ont reçu en outre un nombre considérable de retraitants qui sont venus suivre les exercices spirituels dans les établissements que les sœurs dirigent à cette fin.»

Puis, Sa Grandeur explique: «que les sœurs chiliennes, quand elles ont fait profession, se croyaient sous la dépendance des sœurs du Chili; — que les familles chiliennes n'auraient jamais consenti à laisser entrer leurs filles dans un institut où les sœurs seraient exposées à sortir du

Chili ; — que les évêques, en encourageant les vocations, croyaient prendre les intérêts d'une congrégation dont le gouvernement temporel était indépendant du Canada ; — que rien n'a été fait de la part des supérieures du Canada pour favoriser l'union entre les deux communautés, que toute la correspondance entre le Chili et Montréal s'est bornée à des lettres de politesse ; — que, malgré l'ordre qu'en a donné le Saint-Siège, l'on n'a pas restitué les papiers enlevés aux archives de Santiago [1] ; — que les religieuses chiliennes, leurs familles, le clergé et la société, en général, seraient alarmés s'ils voyaient la province chilienne passer sous l'autorité des supérieurs de Montréal ; — que les évêques surtout craindraient de voir se renouveler les anciennes discussions, et s'altérer la paix dont l'on jouit maintenant ; car depuis que les fondatrices sont retournées au Canada, l'esprit d'obéissance et de respect aux pasteurs spirituels règne dans cette Congrégation ».

« Enfin, continue le prélat, l'on nous assure que la supérieure (générale) de la Congrégation des Sœurs de la Providence est la religieuse même qui, en 1863, méconnut l'autorité du Seigneur archevêque de Santiago et retourna au Canada, mettant en imminent péril d'extinction au Chili son Institut et les maisons dont elle était chargée.

---

[1] V. au supplément, page 46*, l'article « Papiers ».

L'on nous dit aussi qu'au nombre des religieuses qui occupent auprès de la supérieure générale les postes élevés d'assistantes ou de conseillères, se trouvent des sœurs qui étaient au Chili à cette époque (au départ de la supérieure) et se firent remarquer par leur indocilité et leurs préjugés hostiles à notre pays. Il ne nous paraît pas prudent de confier à de telles personnes le gouvernement de maisons et de religieuses au Chili [1]».

Ces remarques visaient Mère Amable alors supérieure générale, Mère Marie-Godefroy, l'une de ses assistantes, et Mère Thérèse de Jésus, qui, depuis huit ans, s'identifiait avec le généralat, soit comme dépositaire générale, soit comme fondatrice et supérieure de notre Hôpital Saint-Jean-de-Dieu. Toutes trois ignorèrent sans doute les blâmes dont on les gratifiait encore à cette époque. Il serait superflu de contester ces imputations, qui semblent jeter de l'ombre sur leur mémoire. Aussi bien, la survivance des œuvres saintes et grandioses de ces très dignes supérieures proteste en permanence contre tout jugement qui serait de nature à amoindrir leur mérite aux yeux de l'Église, de la société et de notre Institut.

---

[1] Historia de la Congregacion de la Providencia de Chile. Tome 1, page 375.

Quoi qu'il en soit, les démarches des autorités chiliennes eurent pour résultat la promulgation d'un décret dont voici la teneur :

DÉCRET APOSTOLIQUE SÉPARANT DÉFINITIVEMENT LA CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA PROVIDENCE DU CHILI DE L'INSTITUT DES FILLES DE LA CHARITÉ SERVANTES DES PAUVRES, DE MONTRÉAL.— A l'Illustrissime évêque de Martyropolis, Vicaire capitulaire de Santiago.— Dans l'audience qui lui fut accordée le 12 mars 1880, le soussigné secrétaire de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, ayant fait connaître à notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII les particularités concernant les sœurs appelées « de la Providence » et qui ont maintenant huit maisons dans la république du Chili, à savoir dans la métropole de Santiago et dans les diocèses de la Très Sainte Concepcion et de La Serena, Sa Sainteté daigne concéder aux dites sœurs le pouvoir de former une nouvelle congrégation de Sœurs de la Providence, à vœux simples, sous la direction de leur propre supérieure générale et la juridiction des Ordinaires respectifs, sauf l'approbation du Saint-Siège, et entièrement séparée, distincte et indépendante, de la Congrégation des sœurs du même nom dont la maison principale est dans le diocèse de Montréal, aux conditions suivantes :

1.—Que cette congrégation s'appellera ; *Congrégation des Sœurs de la Providence du Chili*, afin

qu'on la puisse facilement distinguer de l'Institut de Montréal; 2.— que les sœurs de la *Congrégation du Chili* feront quelques changements à leur habit extérieur.... 3.—qu'elles auront des constitutions qui leur seront propres et qu'elles soumettront plus tard à l'examen de cette Sacrée Congrégation. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'elles adoptent les mêmes constitutions que celles qui sont à l'usage des sœurs de Montréal, avec les changements qu'elles jugeront opportuns.—Le 17 mars 1880.—J. Cardinal Ferrieri, préfet.—B. Agnozzi, secrétaire.

***

Quelques mois plus tard, la Sacrée Congrégation adressait la note suivante à Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, évêque de Montréal:

« Après avoir pris connaissance de certains documents spéciaux venant des Sœurs de la Providence qui demeurent dans la République du Chili, notre Saint Seigneur et Pape Léon XIII, dans une audience accordée au secrétaire soussigné de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 12 mars 1880, a fait savoir ce qui suit :

« Quoique les dites sœurs tirent leur origine de l'Institut des Sœurs de la Providence dont la maison mère est dans le diocèse de Montréal, Sa Sainteté a trouvé opportun de leur permettre de

former à l'avenir une Congrégation tout à fait séparée, distincte et indépendante, sous la direction de leur propre supérieure générale, pourvu cependant qu'on ajoute quelque chose à leur titre et à leur habit qui puisse les faire distinguer des sœurs de l'Institut de Montréal.

« En communiquant ces décisions à Votre Grandeur, nous prions le Seigneur de lui rendre toutes choses heureuses et prospères.....

« Donné à Rome, au Secrétariat de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, à l'Ordinaire du diocèse de Montréal, le 3 octobre 1881. — J.B. Agnozzi, secrétaire. »

CHAPITRE XXVI

CONSÉQUENCES DE L'ABANDON DU CHILI

Remaniement des constitutions.— Développement des missions de l'ouest.— Mère Amable.— Mère Marie-Godefroy. — Les Mères Jean de la Croix, Pierre d'Alcantara et Thérèse de Jésus.—Travaux des autres missionnaires rapatriées.

La nouvelle que nos fondations sud-américaines étaient définitivement détachées de notre Institut ne surprit personne. Mgr Bourget et les autorités de la maison mère avaient inutilement travaillé au rapprochement des deux communautés. En 1875, nos Sœurs Olivier et Pierre d'Alcantara, ayant fait une quête au Chili pour les orphelins de Vancouver, s'en retournèrent édifiées, emportant de généreuses aumônes, mais sûres que tout espoir de ralliement était une illusion.

Notre communauté a toujours regretté l'abandon de ses établissements chiliens. Il faut cependant admettre que dans la suite il y eut des compensations. La perte de ces missions a même été pour nous le point de départ d'un prodigieux développement.

L'échec subi par notre jeune Institut, en 1863, mit les supérieurs en garde contre les surprises d'une organisation encore inexpérimentée.

Nos constitutions n'étaient pas faites pour un corps religieux dont les œuvres doivent rayonner au loin. Mgr Bourget le savait mieux que personne ; aussi ce n'était point aux antipodes, mais c'était en Orégon, pays d'apostolat presque exclusivement canadien, que notre vénéré fondateur avait envoyé des sœurs missionnaires en 1852.

Un remaniement de constitutions s'imposait donc. Immédiatement l'on se mit à l'œuvre. Sous l'inspiration de Mgr Bourget, des modifications furent soumises à la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, qui les prit en considération et décréta, dès 1866, la transformation du conseil de la maison mère en conseil généralice [1]. Cette mesure eut pour effet de dégager l'administration générale des détails encombrants des sous-administrations, et par là même de fortifier les grandes lignes de l'organisation tant économique que disciplinaire de l'Institut dans son ensemble.

A son tour, le second décret d'approbation octroyé par le Saint-Siège, en 1867, vint stimuler le zèle des religieuses pour l'avancement spirituel de la communauté.

Cet accroissement de vitalité dans l'existence canonique de notre Institut favorisa le développement de nos œuvres. Le nord-ouest profita en outre de l'abandon du Chili ; des statistiques vont nous prouver ce fait, indubitable par ailleurs.

---

[1] V. page 395.

TABLEAU COMPARATIF

Sœurs de la Providence de Santiago	Sœurs de la Providence de Montréal
Maisons et personnel religieux au Chili.	Maisons et personnel religieux dans les pays du nord-ouest (entre le 110e degré de longitude et l'océan Pacifique).
En 1863 : 3 maisons	En 1863 : 2 maisons
" " 8 religieuses	" " 5 religieuses
En 1920 : 18 maisons	En 1920 : 47 maisons
" " 157 religieuses	" " 716 religieuses [1]

*
* *

A l'époque où se déroulèrent les événements qui amenèrent la « scission », il est certain que personne n'avait pu mesurer le mérite des sœurs qui abandonnèrent nos établissements du Chili. Revenues au pays, ces seize religieuses firent bénéficier notre Institut de leur talents et d'une

[1] Le nombre de nos maisons en fonctionnement, en 1921, est de 47 dans la province de Québec, 3 dans l'Ontario, 1 dans le Nouveau-Brunswick, 5 dans l'est des Etats-Unis et 48 dans l'extrême ouest.— 2370 sœurs vocales et sœurs coadjutrices sont dispersées dans ces 104 établissements.

expérience aussi précieuse que chèrement acquise. Les quelques notes suivantes vont nous en donner une idée.

*
* *

A nos élections générales de 1866, Mère Amable est élue assistante générale. En 1871, elle fonde un hospice à Yamachiche. Elue supérieure générale en 1878, elle se donne tout entière à sa tâche. Pendant huit années consécutives, elle gouverne l'Institut avec une rare habileté et lui imprime une féconde activité dans l'exercice de nos œuvres.

En 1880, Mère Amable fit le voyage de l'Ouest. Elle revit, non sans émotion, le théâtre des souffrances qui avaient préludé aux plus dures épreuves de sa vie. Cette visite valut à Mgr Magloire Blanchet, alors retiré à notre hôpital du fort Vancouver, la consolation de voir s'ouvrir un hôpital de la Providence à Walla Walla et d'obtenir une promesse de fondation pour une école à Olympia.

Sous l'administration de Mère Amable surgirent six établissements de la Providence dans le nord-ouest.

*
* *

Mère Marie-Godefroy remplaça Mère Amable comme supérieure générale. Après son retour du

Chili, Mère Marie-Godefroy avait rempli successivement les charges d'aumônière des pauvres, de maîtresse des novices et d'assistante générale. Elle contribua grandement à la fondation de notre Hôpital Saint-Jean-de-Dieu. Elle en fut même la supérieure lorsqu'il débuta dans les casernes d'Hochelaga et alors que Mère Thérèse de Jésus s'occupait des préliminaires de l'organisation.

Mère Marie-Godefroy avait le sens des affaires temporelles et le secret de faire avancer les âmes dans les voies de la perfection. Son administration, comme d'ailleurs celle de Mère Amable, fournirait la matière d'un fort volume. Durant les douze années qu'elle fut supérieure générale, l'Institut s'accrut de plusieurs établissements, dont huit dans le nord-ouest américain et quatre dans le nord-ouest canadien.

Lorsqu'elle mourut, Mère Marie-Godefroy était supérieure de notre province canonique dite alors de «Sainte-Emmélie» [1].

*
* *

Après leur retour du Chili, nos Mères Jean de la Croix et Pierre d'Alcantara reçurent leur

---

[1] Aujourd'hui « Province de Saint-Vincent-de-Paul ».

obédience pour le nord-ouest. Devenues missionnaires dans ces régions, ces habiles religieuses y fondèrent des établissements et toutes deux y furent supérieures de maisons ou de provinces.

Vingt six années durant, Mère Jean de la Croix servit les intérêts de la religion dans ces contrées. En 1892, elle fut rappelée à la maison mère pour faire partie du conseil généralice, poste qu'elle occupa jusqu'en 1904. Elle exerça les fonctions d'assistante ou conseillère provinciale à Joliette durant les seize dernières années de sa vie. Elle avait réintégré la maison mère depuis quelques mois seulement lorsqu'elle entra dans son éternité. Au moment de rendre ses comptes au Souverain Maître, elle avait à son crédit soixante et dix années de labeurs et de sacrifices passées au service de Dieu dans notre Institut.

Mère Pierre d'Alcantara, la seule survivante (en 1921) de nos sœurs revenues du Chili, demeure à la maison mère. Elle compte soixante et quatre années de vie religieuse, dont cinquante deux furent consacrées à nos missions lointaines de l'Amérique du Nord. Non contente d'une carrière si longue et si bien remplie, la chère Mère continue sa vie de dévoûment. En attendant les célestes récompenses, elle s'occupe de travaux qui ont pour objet l'embellissement des autels.

*
* *

Mère Thérèse de Jésus s'était faite religieuse pour se dérober au monde. En se consacrant à Dieu dans notre communauté, alors la plus ignorée dans le pays, elle était loin de se douter que les humiliations et les renoncements devaient la conduire à la célébrité.

Après son retour à la maison mère, en 1863, elle fut nommée supérieure à notre orphelinat de Burlington. Aux élections de 1866, elle fut élue dépositaire générale. En 1873, elle fondait notre Hôpital Saint-Jean-de-Dieu. Cet établissement, qui fut l'œuvre des dix huit dernières années de sa vie, réclame les services de deux cent soixante et dix religieuses et d'un personnel laïque considérable. La plupart des étrangers qui le visitent n'osent croire que cette institution soit l'œuvre d'une femme.

Sa mort, arrivée en 1891, fut regardée comme une perte nationale. A cette occasion, M. Thomas Chapais, entre autres journalistes, fit son éloge: «Sœur Thérèse de Jésus, dit-il, était une des plus grandes figures de notre province et de notre race. Douée de talents transcendants et d'un caractère d'élite, elle a véritablement accompli des prodiges. ....Sœur Thérèse laisse derrière elle la mémoire d'une sainte femme et d'une femme remarquable

dont le nom figurera avec honneur dans l'histoire de notre pays ».

*
* *

Nos autres missionnaires rapatriées étaient également des religieuses très méritantes. Pour n'avoir pas rempli de charges dans les administrations majeures, elles n'en ont pas moins rendu des services de première importance. Les unes comme supérieures, les autres comme directrices d'œuvres, formèrent des officières dont l'habileté et le dévoûment se perpétuent dans la communauté.



Sœurs Chiliennes, en costume d'intérieur, entourant leur supérieure générale, Mère Bernard

TROISIÈME PARTIE

MAISONS DE LA PROVIDENCE FONDÉES AU CHILI

DE 1853 À 1910

PERSONNEL RELIGIEUX AVANT LA SCISSION

TROISIÈME PARTIE

Maisons de la Providence fondées au Chili

de 1853 à 1910

CHAPITRE I

L'ORPHELINAT DE LA PROVIDENCE

Édifices. — Organisation. — Les RR. PP. des Ecoles pies. — Statistique.

L'Orphelinat de Santiago fondé par M. Huberdault et par nos premières missionnaires n'a pas changé de site.

Jusqu'en 1884, la direction disciplinaire de cette institution demeura confondue avec l'administration générale des maisons du Chili, qui forment aujourd'hui un institut.

L'établissement appartient à la commission de bienfaisance dont nous avons fait l'historique à la page 157. Cette association toujours dépendante de l'État détient un fonds de secours considérable alimenté par des aumônes, legs, rentes

et autres revenus. C'est cette même société qui, en 1853, confia l'œuvre des enfants trouvés à nos premières missionnaires.

L'Orphelinat est situé *avenida Providencia*, à un demi-mille de la maison mère. Ses bâtisses, à deux étages, couvrent une surface de sept cent soixante dix pieds de façade par trois cent quatre vingt quinze pieds de profondeur. Au centre, s'élève une très belle église richement ornée à l'intérieur : autels en marbre, statues, tableaux, grand orgue de fabrication moderne pourvu d'une soufflerie mécanique.

Les bâtisses sont disposées pour les besoins de l'œuvre, qui comprend quatre grandes divisions : la *nursery externe*, la *nursery interne*, *l'Orphelinat proprement dit* et les *ateliers*.

I.— LA NURSERY EXTERNE consiste dans le placement et la surveillance de plusieurs centaines d'enfants, confiés, moyennant salaire, à des femmes des campagnes environnantes. Ces personnes s'obligent à traiter maternellement leurs petits pensionnaires et à les garder jusqu'à l'âge de six ans. Elles doivent, une fois le mois, se présenter à l'établissement avec l'enfant dont elles ont la charge.

II.— LA NURSERY INTERNE est la section des berceaux, où sont gardés dans une bâtisse spéciale

1. — tous les nouveau-nés, lesquels sont tenus sous observation pendant un certain temps ; 2.— les petites malades en traitement ; 3. — les enfants infirmes ou trop délicats pour être envoyés à la campagne. Cette maison comprend six grandes salles de berceaux, un laboratoire, une salle de stérilisation pour le lait, un vestiaire, une grande buanderie moderne, ainsi qu'une cuisine, des réfectoires, dortoirs et autres pièces pour les quelque soixante femmes employées dans cette section.

III.— l'Orphelinat proprement dit.—Les enfants au-dessus de six ans font partie de cette division. Ils sont instruits à l'école de l'établissement et formés aux travaux propres à leur âge. Les garçons occupent l'aile droite et les filles l'aile gauche attenant à l'église.

Les filles demeurent à l'Orphelinat aussi longtemps que l'exige une formation qui les rende capables de gagner leur vie honnêtement. Quand on les juge suffisamment préparées aux travaux domestiques et aux luttes morales auxquelles elles pourraient être exposées, elles sont placées, à certaines conditions posées par les religieuses, dans les familles les mieux recommandées. En général, ces jeunes filles sont bonnes et leur conduite dans le monde donne satisfaction. « Maintenant, nous dit Mère Bernard, un grand nombre de nos filles sont mariées ; elles élèvent bien leurs

enfants et se font l'appui et les conseillères des orphelines qui sortent de la maison. Toutes, en général, continuent de s'aimer comme les membres d'une même famille et s'entr'aident dans leurs nécessités. Celles qui ne sont pas mariées, et que leur âge rend indépendantes des sœurs, redoutent d'ordinaire l'isolement et s'associent, deux ou trois, pour gagner leur vie ».

IV.— LES ATELIERS.— Lorsqu'ils ont dix ans révolus, les garçons sont transférés dans une grande maison à proximité des autres bâtisses de l'Orphelinat. Cette division comprend une école d'enseignement primaire, une école d'agriculture, ainsi que des ateliers pour tailleurs, cordonniers et menuisiers. Depuis 1896, cette grande section est dirigée par les Clercs réguliers des Écoles pies [1]. Ces religieux, au nombre de cinq, desservent l'église de l'établissement et surveillent l'enseignement scolaire, agricole et industriel, donné aux élèves. Ils ont aussi la régie immédiate des instructeurs et des autres hommes au service des ateliers.

D'ordinaire les garçons passent de l'Orphelinat au service militaire. Tous peuvent gagner facilement leur vie. Plusieurs vivent dans une condition supérieure à la classe ordinaire du peuple.

---

[1] Aussi appelés ou Scolopes ou Calasantins, fondés à Rome, en 1621, par saint Joseph Calasanz.

COURS ET JARDINS DE L'ÉTABLISSEMENT DANS SON ENSEMBLE.— Les *patios*, ou cours de récréations de l'Orphelinat, sont au nombre de trente; six de grandes dimensions et vingt quatre moins spacieuses. Attenant au terrain des bâtisses, un parc de vaste étendue est également mis à la disposition des enfants. Rien n'a dû être épargné pour rendre cet endroit attrayant et même instructif. Arbres fruitiers, bosquets, longues avenues, jardinets, fleurs de toutes sortes, grottes, statues, trapèzes, carrousel actionné par un électromoteur font les délices des orphelins.

Un autre terrain s'étendant au-delà de l'espace affecté aux édifices sert à la culture des vergers, vignes et plantes potagères pour les besoins de l'établissement.

L'Orphelinat n'occupe plus qu'un tiers, à peu près, de la magnifique propriété abandonnée par nos sœurs canadiennes en 1863. Un quartier militaire et des réservoirs d'aqueduc absorbent en partie le reste de la superbe *Chacra*. « Tout a changé d'aspect; de l'ancienne résidence il ne reste aucun vestige [1] ». Depuis longtemps elle est disparue la maison en *adobe* contremurée de lierres, qui cacha sous son toit les perplexités et la douce résignation de nos premières missionnaires

---

[1] Lettre de Mère Bernard.

sur la côte du Pacifique. Ils sont également disparus les vastes et symétriques parterres où s'étalaient les plus belles fleurs, où lis, roses, jacinthes, magnolias rivalisaient de splendeur ; disparus, les orangers en quinconce, le champ des amandiers, le jardin des oliviers et la longue avenue des peupliers de Lombardie voûtée de pampres et bordée de fleurs. A ces magnificences l'on a substitué des édifices grandioses et de pimpantes ornementations, mais rien n'est plus là qui puisse évoquer le souvenir des premiers labeurs et la poésie des anciens jours.

Nous ne saurions dire à quels titres et conditions les religieuses dirigent l'établissement. Les trente sœurs employées dans les diverses sections de l'Orphelinat et même dans les ateliers, où elles sont au nombre de cinq, ont leur logement et leur cuisine à part, dans une section retirée.

Il en est ainsi des Clercs réguliers des Écoles pies, dont la résidence est à proximité des ateliers.

Le personnel passif en 1919 était de 1732 enfants et d'un nombre d'employés internes excédant 250.

D'après une statistique envoyée au Saint-Siège en 1916, le nombre total des enfants reçus à la crèche de Santiago, de 1853 à 1916, était de 27,513.

CHAPITRE II

MAISON DE VALPARAISO

Début.— Vexations.— Mme Bayolo.— Prospérité.— Statistique.

Depuis quelques années, il existait à Valparaiso une association de charité fondée exclusivement pour hospitaliser des orphelines. Cette société, composée de dames de nationalités diverses, avait formé une commission spéciale pour la direction d'un orphelinat que l'on appelait « Asile du Sauveur». Malgré les largesses de ses bienfaiteurs, cette institution végétait, faute d'entente entre les membres du personnel dirigeant.

Mgr Valdivieso, à qui les dames s'étaient adressées pour obtenir les services des Sœurs de la Providence, avait averti les directrices du comité que les statuts de leur association ne pouvaient s'harmoniser avec les règlements d'une communauté religieuse. Sa Grandeur avait cependant approuvé leurs démarches, les assurant que, moyennant certaines concessions de droits, elles ne pouvaient mieux faire que de confier leur œuvre à des religieuses.

Le 12 mai 1857, M. Huberdault, sur le point de s'embarquer pour le Canada, arrivait à Valpa-

raiso. Informées de sa présence chez les RR. PP. français, les dames associées s'empressèrent d'aller solliciter son intervention auprès des autorités de Montréal afin d'en obtenir des religieuses pour la direction de l'Asile du Sauveur. M. Huberdault, qui connaissait l'intention de l'archevêque à ce sujet, promit à ces dames de plaider leur cause. Le 10 décembre suivant, M. Huberdault de retour au Chili arrivait à Santiago, muni des permissions requises pour la fondation d'une maison à Valparaiso.

Mgr Valdivieso, malgré les difficultés qu'il appréhendait, désirait que la communauté acceptât la direction de cet établissement, ne fût-ce qu'à titre d'essai.

L'entreprise ne souriait pas à Mère Amable ; néanmoins, le 31 mai 1858, le conseil de la Providence se chargeait de l'Asile du Sauveur, dont il confiait l'administration à Sœur Thérèse de Jésus.

Le 4 juin suivant, Mère Amable et Sœur Thérèse de Jésus se mettaient en route pour Valparaiso, afin d'étudier l'œuvre en question.

Le 13 juin, les dames abandonnaient aux sœurs la direction de l'Asile du Sauveur qui devait être dans la suite administré selon les règles et coutumes de notre Institut.

Le 21 juin, les Sœurs Augustin, Marie-Godefroy, Euphrasie de la Providence et Mechtilde du Saint-Sacrement arrivaient à Valparaiso et la supérieure, Sœur Thérèse de Jésus, leur assignait leurs divers emplois à l'Asile du Sauveur.

L'institution hospitalisait trente six orphelines. L'espace faisant défaut pour recevoir plus d'enfants, les dames de l'association de charité louèrent une maison plus vaste appartenant à Mme Dolores Alvarez, riche veuve de Valparaiso. Le 25 juin, les sœurs et leurs élèves s'installaient dans le nouveau local mis à leur disposition.

La très habile Sœur Thérèse de Jésus eut bientôt fait d'organiser sa maison. Les dames apprécièrent surtout l'économie des sœurs. Plus de confort et moins de dépenses, tel était le résultat du nouveau mode de fonctionnement, et tous s'en réjouissaient.

Malheureusement, l'heure où devaient se vérifier les prévisions de Mgr Valdivieso ne tarda pas à sonner. Deux mois s'étaient à peine écoulés, depuis l'arrivée des sœurs, que déjà les dames de l'association commençaient à s'ingérer dans la direction de l'établissement. C'était retourner au régime qui les avait forcées d'appeler les sœurs à leur secours. Toutes ces dames voulaient le bien-être des orphelines ; mais, les moyens à pren-

dre à cet égard, chacune les concevait selon son jugement et tenait à faire prévaloir son opinion. Les ordres contradictoires venaient de tous côtés, les perquisitions se succédaient à l'Asile pour surveiller l'administration jusque dans les détails.

La supérieure rappela poliment à la présidente que, d'après les conditions posées de part et d'autre, les sœurs devaient diriger l'Asile du Sauveur selon les règlements de leur communauté. Cependant, malgré ces représentations plusieurs fois réitérées, les choses continuèrent à se compliquer.

Un incident vint brusquement enlever tout espoir d'entente entre les deux partis. Une pauvre veuve, sans ressources, se voyant près de mourir, supplia les sœurs d'adopter ses deux fillettes: Iren, âgée de dix ans, et Angela, âgée de huit ans. Cédant aux instances de cette infortunée mère, la supérieure se chargea des petites, puis, sans en demander l'autorisation aux dames, elle reçut les deux enfants à l'Asile. Cet acte mécontenta les dames de l'association, qui reprochèrent aux sœurs leur « indépendance » et les sommèrent de se conformer à des règlements qui assimilaient le rôle des religieuses à celui des enfants dont elles étaient chargées. En même temps, le « Mercurio», journal à grand tirage, publiait les griefs de ces dames contre les sœurs.

Sœur Thérèse de Jésus était de force à supporter les plus grands ennuis. Quant à accepter un mode d'administration comme celui qu'on lui imposait, elle ne s'en souciait nullement. Elle rendit compte de la situation aux autorités ecclésiastiques et religieuses de Santiago et tous furent d'avis qu'on abandonnât l'œuvre.

Mgr Valdivieso, ne voulant pas toutefois renoncer à la fondation d'une maison de la Providence à Valparaiso, conseilla aux sœurs de fixer le jour de leur départ, d'en donner avis officiellement à la directrice de l'association de charité et de louer une maison pour s'y retirer.

Conformément au conseil de l'archevêque, la supérieure avertit la présidente de l'association que, le 9 octobre, les religieuses abandonneraient la direction de l'Asile du Sauveur. Les dames protestèrent sans toutefois prendre la chose au sérieux.

Après un second avis, ces dames insistèrent auprès du gouvernement pour empêcher le départ des sœurs.

Un troisième avis fut rédigé en termes plus formels. Cette fois la supérieure précisait que «si, le 15 octobre 1858, à trois heures de l'après-midi, aucune personne autorisée par l'association ne s'était présentée pour reprendre la direction de l'Asile du Sauveur, le registre des orphelines, les

livres de comptes, l'inventaire et les clefs du dit Asile seraient remis à l'intendant de Valparaiso».

Enfin, au jour et à l'heure indiqués, la présidente et d'autres dames de l'association ainsi que deux citoyens, dont l'un était avocat, se présentèrent à l'établissement. Les dames profitèrent des premiers instants de l'entrevue pour reprocher aux sœurs ce qu'elles appelaient leur orgueilleuse insoumission et pour essayer de les convaincre qu'elles devaient en toute humilité rester au service de l'Asile. La supérieure se contenta de répondre qu'elle et ses compagnes devaient obéir aux ordres de leurs supérieurs et se retirer.

Les messieurs procédèrent alors à la vérification des livres et registres. Après avoir examiné minutieusement l'état très détaillé des recettes et des dépenses et s'être rendu compte de l'ordre qui régnait dans l'établissement, l'un de ces messieurs, s'adressant à la présidente et à ses compagnes, leur dit : « Mesdames, vous n'aviez pas raison d'agir comme vous l'avez fait : jamais nous ne saurions désirer de comptabilité plus exacte ni de maison mieux organisée » [1].

Les sœurs avaient loué d'avance un haut de maison comprenant cinq pièces étroites et mal

---

[1] Historia de la Providencia de Chile, Tome II, p. 4.

éclairées. Cette maison, laquelle, par une singulière coïncidence, était précisément celle où l'Asile du Sauveur avait débuté, se trouvait à proximité d'une église desservie par les RR. PP. Marto et Landa, jésuites, qui habitaient tout auprès.

Le déménagement se fit sans encombre, une seule voiture suffisant pour le transport du bagage. Les dames voulurent donner des lits aux sœurs. Ces dernières déclinèrent cette offre, ne voulant rien déranger dans l'Asile, qu'elles tenaient à laisser en parfait ordre. D'ailleurs, comme l'on était vers la mi-octobre, c'est-à-dire en plein printemps chilien, la literie n'exigeait guère de complications. Les sœurs n'emportèrent donc que des effets appartenant en propre à la communauté : ornements de chapelle, malles, trousseaux, machine à coudre, etc. Elles portaient à la main leurs portemanteaux de tapis, si appréciés comme oreillers de fortune. Les petites Iren et Angela Rocha, que les sœurs avaient réclamées, suivirent la communauté.

Les RR. PP. Marto et Landa ne furent pas surpris de voir les sœurs abandonner la direction de l'Asile du Sauveur. Prévenus de leur arrivée dans le voisinage, ils s'empressèrent de les mettre en relations avec des familles à l'aise, qui les pourvurent aussitôt de comestibles et de quelques articles d'ameublement.

Afin de se mettre en état de subsister par elle-mêmes, au moins temporairement, les sœurs songèrent à faire de la couture pour les magasins. Cette industrie leur fournit l'occasion de rencontrer une dame française du nom de « Chessé », qui tenait une maison de confection. Celle-ci, non contente de leur fournir de l'ouvrage, se fit leur bienfaitrice. Au nom de Mme Chessé l'on doit associer ceux de deux autres dames chiliennes, connues dans nos annales sous les noms de Zeferina Squella et Carmen Meneses, qui contribuèrent beaucoup, par leurs aumônes et leurs démarches, au succès de la fondation de la « Providence » à Valparaiso.

Après un certain temps passé dans leur nouvelle résidence, les sœurs louèrent un logis attenant à celui qu'elles occupaient et commencèrent à recevoir des orphelines. Elles en eurent bientôt douze. L'exiguïté du local ne leur permettant pas d'en hospitaliser davantage, elles louèrent une maison plus vaste. Cette bâtisse, qui était en mauvais état, fut réparée en grande partie aux frais de Mme Chessé. Le 16 janvier 1859, l'on y transférait le personnel du petit établissement de la Providence.

Ces déménagements ne pouvaient se répéter indéfiniment. Aussi Sœur Thérèse de Jésus avait-elle commencé à demander de l'aide au public,



Mère Thérèse de Jésus

pour bâtir un asile sur un terrain acquis dans des circonstances qu'il faut relater.

Deux riches citoyens de Santiago, don Vicente Larrain et son frère don Luis, avaient offert aux dames de l'association de charité un lopin de terre, qu'ils possédaient conjointement à Valparaiso et qu'ils voulaient donner à la condition que l'on y construirait l'Asile du Sauveur. Les membres de l'association, jugeant qu'il leur serait impossible de vaincre les obstacles qui s'opposaient à la construction de leur asile en cet endroit, avaient décliné l'offre des frères Larrain. Ces derniers, ayant dans la suite appris que nos sœurs devaient abandonner l'Asile du Sauveur, leur avaient offert cet immeuble à la condition d'y bâtir un asile, ou, si la construction d'un asile n'était pas possible en cet endroit, d'employer les revenus de ce terrain au soutien d'un orphelinat. Les sœurs acceptèrent volontiers la propriété. Le terrain en question avait une étendue de huit cent soixante quatre pieds de longueur sur une largeur de trois cent trente pieds. Le contrat de donation fut signé le 2 octobre 1858, au grand mécontentement des quelques ennemis de la communauté.

Lorsque les sœurs commencèrent à recueillir des aumônes et souscriptions pour bâtir un asile, on les accusa tout d'abord de vouloir s'enrichir

afin de s'enfuir ensuite dans leur pays avec l'argent perçu. Elles firent cesser ces indignes soupçons en exhibant les titres de la propriété Larrain, et ce fut là le seul profit qu'elles retirèrent jamais de cet immeuble [1].

Tandis que les sœurs organisaient ainsi leur œuvre, une tempête sévissait autour d'elles. Certains amis de l'Asile du Sauveur, la plupart des étrangers comme il s'en trouvait dans la population cosmopolite de Valparaiso, considérant les aumônes perçues par les sœurs comme autant de revenus détournés de l'association de charité, se liguèrent afin de paralyser tout mouvement favorable au nouvel asile.

L'on eut même recours à des procédés grotesques afin d'enlever aux sœurs tout prestige dans le public. Des émissaires chargés de visiter les familles dans les principales rues de la ville débitaient partout le même boniment : « Les sœurs sont des âmes du purgatoire, qui font peur à tout le monde et à qui l'on n'ose rien refuser » ; ou bien encore : « Défiez-vous des sœurs, ce sont des femmes menteuses, dangereuses, dont l'âme est aussi noire que leur cornette est blanche ; elles ne méritent pas qu'on leur fasse l'aumône ». Pour plus de précision, l'on donnait le signalement de

---

[1] A l'époque où nos sœurs revinrent au Canada, la propriété Larrain n'avait pas encore été exploitée.

Sœur Thérèse de Jésus: « La supérieure est très grande, très maigre, très pâle; elle a la tête petite et les bras longs; ses yeux sont grands, noirs et très brillants; elle est insinuante et sait demander l'aumône avec une telle grâce que ses ennemis mêmes en sont émus et lui font de généreuses offrandes. Tenez-vous sur vos gardes; ne vous laissez pas charmer par son langage». Non contents de cette propagande burlesque, quelques-uns se costumaient en religieuses pour assister au bal, au théâtre, ou pour s'amuser dans les salons.

De son côté, le « Mercurio » se faisait volontiers l'écho des mécontents et ne manquait pas les occasions de publier des entrefilets plus ou moins acerbes contre les sœurs.

Voyant que rien n'intimidait l'intrépide Sœur Thérèse de Jésus, que soutenaient d'ailleurs les citoyens les plus honorables de Valparaiso, l'on eut recours à l'influence d'un éminent étranger sud-américain chargé d'une mission diplomatique au Chili. Ce haut personnage consentit à se faire l'intermédiaire des mécontents et demanda au ministre de l'intérieur de vouloir bien rappeler à Santiago les cinq religieuses « dont la présence jetait la perturbation dans le port et menaçait de troubler indéfiniment la paix dans Valparaiso ». L'homme d'État, par déférence sans doute pour le représentant d'une république-sœur, prit sa re-

quête en considération, sauf à s'entendre avec la communauté à ce sujet. Le ministre de l'intérieur s'empressa de communiquer à M. Huberdault les craintes et les demandes que l'on venait de lui exposer au nom des citoyens de Valparaiso, dans l'intérêt de la paix.

M. Huberdault était déjà au courant des vexations exercées contre les sœurs. Cependant, il ne fit aucune allusion à ces tracasseries et se contenta de répondre : « Je suis étonné que l'on vous ait manifesté les craintes dont vous me parlez. Je ne puis comprendre comment la paix d'une ville peut être troublée par l'influence de cinq religieuses pauvres et sans protection qui n'ont d'autre ambition que celle de recueillir des petites filles délaissées et de leur donner l'éducation qui leur convient. Si les sœurs se sont permis, en quelque manière que ce soit, de violer les lois de la République, il est juste que l'on ait recours à ces mêmes lois pour faire rentrer les coupables dans les sentiers du devoir ; mais, si l'on n'a rien à leur reprocher en ce sens, il me paraît étrange qu'on veuille les priver du droit concédé à tout individu de vivre en quelque partie de la République qui lui convienne. Remarquez surtout que les sœurs ne demandent rien autre chose au gouvernement que de respirer l'air du port comme tous les autres citoyens ».

Le seigneur ministre, devenu souriant, rassura M. Huberdault et le congédia par une cordiale poignée de mains.

Sœur Thérèse de Jésus ne quêtait pas par plaisir; il lui répugnait surtout de tendre la main aux gens hostiles à son œuvre. Cependant, en dépit des ennuis qui l'assaillaient, elle continua ses quêtes dans Valparaiso. Ses courses à travers la ville attiraient l'attention générale. Chacun désirait voir cette *madre Teresa* dont on avait donné le signalement, et l'on eût même été fort désappointé de n'avoir pas sa visite. Il y avait cependant des exceptions et Sœur Thérèse les connaissait bien.

Un jour il lui vint à la pensée d'associer à son œuvre le propriétaire du *Mercurio*. Elle se rend chez lui et l'aborde en lui disant : « Monsieur, votre journal parle beaucoup contre nous, mais vous voyez que je ne vous en garde pas rancune puisque je viens vous tendre la main. Il m'a semblé de même que vous aimeriez mieux me donner une bonne aumône que de me voir passer à votre porte sans arrêter ». Le journaliste n'attendait pas cette visite. Il fourrage en vain dans ses tiroirs et, faute de numéraire, il se tire d'embarras en s'inscrivant pour une somme assez ronde. Cependant, des employés ont aperçu la *madre Teresa*; ils connaissent son signalement.

C'est bien elle! On se le dit et chacun veut au moins l'entrevoir. Les rédacteurs surtout sont désireux de voir cette religieuse qu'ils brocardent à loisir dans les colonnes de leur journal. Du coin de l'œil, Sœur Thérèse voit par une porte entr'ouverte ces gens qui viennent ainsi la toiser furtivement. A son tour, elle veut faire leur connaissance et va tout bonnement leur tendre la main. Ces messieurs sont surpris, mais ils font bonne contenance; ils paraissent même s'amuser de l'aventure et veulent contribuer à l'entreprise de la communauté. Après un quart d'heure de branle-bas, Sœur Thérèse constate qu'elle a recueilli un montant appréciable de souscriptions. Tout émue, elle se confond en remercîments et se retire heureuse, oubliant ses humiliations pour appeler les bénédictions du ciel sur les bienfaiteurs de son asile.

La chronique de la Providence du Chili cite un fait analogue, qui fit grand bruit dans Valparaiso. L'un des plus riches industriels du port jurait en toute occasion qu'il refuserait l'aumône aux sœurs. Informée des dispositions de ce monsieur, Sœur Thérèse songe aussitôt à lui faire une visite. Accompagnée d'une sœur, elle va l'attendre dans une maison située devant son établissement, lequel avait façade sur deux grandes rues parallèles. Au moment où il entre chez lui, les deux sœurs traversent la rue. Se sentant

poursuivi, le brave homme se précipite dans sa boutique et se dirige vers la porte opposée, ayant soin d'évoluer de façon à dérouter les religieuses. Sœur Thérèse, devinant sa tactique, fait volte-face, va s'engager dans une rue transversale et manœuvre avec une telle précision qu'elle arrive devant le fuyard juste au moment où il ouvre la porte pour s'évader. En apercevant les sœurs, le monsieur sursaute et s'écrie en riant aux éclats : «Ce truc vaut deux cents pesos ! Vous les avez gagnés, Mère Thérèse ! Je vous les donne».

Des incidents de ce genre se répétaient souvent ; ils avaient leur écho dans la ville et défrayaient la conversation dans les salons de Valparaiso. D'autre part, le *Mercurio* changea d'attitude à l'égard de la communauté, et la *Revista Catolica*, journal publié à Santiago, confondit les détracteurs des religieuses. Somme toute, la campagne menée contre les sœurs contribua plutôt à populariser leur établissement qu'à nuire à ses intérêts. Les quêtes furent même si fructueuses que les sœurs se mirent en frais de bâtir. A leur grand désappointement, elles constatèrent que le mauvais état des routes et l'absence d'eau sur le terrain donné par les frères Larrain rendaient impossible la construction d'un asile en cet endroit. Elles se recommandèrent alors à saint Joseph, qu'elles avaient établi procureur de leur

asile, et attendirent patiemment l'heure de la Providence. Cette heure sonna plus tôt qu'on eût osé l'espérer. Le 14 février 1859, la communauté faisait l'acquisition d'une superbe propriété située dans l'un des plus beaux quartiers de la ville. La maison, les cours et les dépendances de cet immeuble répondaient parfaitement aux besoins de l'Asile. Le marché fut conclu moyennant la somme de quinze mille pesos dont dix mille, produits des quêtes, furent payés comptant.

Une fois le contrat signé, l'on s'empressa de faire subir aux bâtiments les améliorations nécessitées par les besoins du nouvel asile. Un cellier de cent pieds par trente attenant au principal corps des bâtisses fut converti en chapelle pour l'usage du public et de la communauté. Le 9 avril 1859, la petite « Providence de Saint-Joseph » était transférée dans son nouveau local. Nos sœurs, l'on s'en souvient, avaient abandonné la direction de l'Asile du Sauveur le 15 octobre précédent. Donc, sept mois à peine de travaux et de démarches bénis du ciel avaient suffi pour asseoir sur des bases solides cet asile, qui devait dans la suite faire tant de bien. Ce fut en versant des larmes de reconnaissance que les sœurs psalmodièrent le *Te Deum* en entrant dans cette maison qui leur était si visiblement donnée par la Providence.

L'institution, néanmoins, n'avait plus d'autres revenus que les aumônes de quelques particuliers

et le produit du travail des sœurs, qui continuaient de coudre pour les magasins. Ces ressources suffisaient à peine à l'entretien des religieuses et des quelque trente orphelines hospitalisées gratuitement. Aussi l'un des premiers soins des sœurs fut-il de faire traduire en langue castillane nos plus belles invocations à la divine Providence, afin de les rendre familières à leurs chères petites élèves, qu'elles s'associèrent dans leurs témoignages de confiance en la toute puissante bonté de Dieu.

Un jour, il arriva que cette « douce Providence » voulut envelopper dans une même sollicitude deux œuvres de bienfaisance, l'une complétant l'autre. Don José Bayolo et son épouse dona Transito Campana, riches citoyens de Valparaiso, avaient destiné une partie de leur fortune aux enfants délaissés. A cette fin, ils avaient fondé une crèche qu'ils dirigeaient eux-mêmes, entourant leurs petits protégés d'un dévoûment qui rivalisait avec celui des parents les plus tendres. Cette fondation comptait deux années d'existence, lorsque, le 15 septembre 1858, M. Bayolo mourut, laissant son épouse, alors âgée de cinquante cinq ans, seule administratrice de l'établissement en question.

Les Sœurs de la Providence étaient alors sur le point d'abandonner la direction de l'Asile du Sauveur. Lorsque, au mois de novembre, elles

commencèrent leurs quêtes à travers la ville, elles rencontrèrent la pieuse veuve, qui leur témoigna la plus vive sympathie. Mme Bayolo crut entrevoir dans la fondation en perspective un refuge tout indiqué pour ses protégés au sortir de la crèche. Elle accueillit cordialement les sœurs, leur prêta deux mille pesos à fonds perdus et les aida de son influence auprès de ses amis.

Depuis la mort de son mari, la vie de Mme Bayolo s'était compliquée d'ennuis qu'elle avait prévus d'ailleurs. La pieuse veuve redoutait son peu d'expérience dans le manîment des affaires et ne se sentait plus la force de remplir les devoirs d'une mère de famille auprès de ses petits de la crèche. Quelques mois suffirent pour lui ouvrir les yeux sur l'instabilité de son œuvre, qu'elle ne pouvait cependant se résigner à voir disparaître.

Tandis qu'elle était en proie à ces inquiétudes, elle suivait avec le plus vif intérêt et dans toutes ses phases la lutte que soutenaient les sœurs contre le parti hostile à leur établissement. En voyant la courageuse Sœur Thérèse de Jésus se tirer si habilement d'embarras, il lui vint à la pensée que cette religieuse devait s'entendre dans les affaires. L'installation définitive du personnel de l'Asile de la Providence dans la maison achetée par les sœurs, à de si bonnes conditions,

la confirma dans l'opinion qu'elle s'était faite de l'habileté de Sœur Thérèse de Jésus. Elle eut alors l'inspiration de confier ses biens et son institution aux Sœurs de la Providence et de se faire religieuse dans leur communauté. Après avoir imploré les lumières du ciel, Mme Bayolo consulta des prêtres et des hommes de loi qu'elle savait lui être dévoués. Encouragée de toutes parts, elle voulut aussitôt exécuter son dessein. Au commencement de mai 1859, elle se rendit à Santiago en compagnie de Sœur Thérèse de Jésus afin de se mettre en communication avec l'archevêque et Mère Amable, alors supérieure des Sœurs de la Providence au Chili. Ayant pris conseil de Mgr Valdivieso, elle s'entendit avec Mère Amable et son assistante. A la suite de ces préliminaires, il fut convenu :

1.—Que dona Maria del Transito Campana, veuve de don José Bayolo, serait admise dans la communauté en qualité de postulante.

2.—Qu'elle prendrait l'habit de novice dès que l'on aurait reçu de La Serena, lieu de sa naissance, les lettres testimoniales requises pour son entrée au noviciat canonique.

3.—Que dès lors l'administration de la crèche fondée à Valparaiso par les époux Bayolo serait confiée aux Sœurs de la Providence.

4.— Que la communauté surveillerait l'éducation des jeunes Ramon et Manuel, enfants adoptifs de la dame Bayolo.

5.— Que la communauté pourvoirait à la subsistance de Maria Venegas, vieille servante qui avait partagé les tribulations de la famille Campana durant la guerre de l'Indépendance.

6.— Que les dix sept petits enfants de l'Institution Bayolo seraient transférés à l'Asile de la Providence de Valparaiso.

7.— Que Mme Bayolo céderait, par donation entre vifs, tous ses biens aux Sœurs de la Providence pour le soutien d'une crèche et des pauvres de l'Asile de la Providence de Valparaiso.

Mme Bayolo entra au postulat de Santiago le 22 mai 1859. Le lendemain, l'administration de ses biens était confiée à la communauté. Le 25, Mme Bayolo en habit de postulante retournait à Valparaiso où sa présence s'imposait pour le règlement de ses affaires. Le 27, le personnel et le ménage de la maison Bayolo étaient transférés à l'Asile de la Providence de Saint-Joseph.

Le 29 juin de la même année, Mgr Valdivieso, sur le point de s'embarquer pour l'Europe, profita de son passage à Valparaiso pour donner l'habit religieux à la postulante Bayolo. Deux évêques et vingt prêtres assistèrent à cette cérémo-

nie. Mgr José Hipolito Salas, évêque du diocèse de Concepcion, fit le sermon de circonstance. En même temps que l'habit religieux, la nouvelle novice reçut le nom de « Maria-Bernarda de la Providencia » [1].

Tous ces événements ne pouvaient passer inaperçus. Certains mécontents se complurent à susciter des obstacles pour empêcher la conclusion de l'entente entre la succession Bayolo et la communauté, mais Sœur Maria-Bernarda sut si bien tenir tête à l'orage que le 16 décembre, c'est-à-dire six mois après sa prise d'habit, elle signait l'acte qui mettait définitivement la communauté en possession des cent soixante cinq mille quatre cent quatre vingt dix sept pesos [2] qu'elle et son mari avaient destinés au soutien des enfants trouvés de Valparaiso.

L'acquisition de ces biens fut une bénédiction pour l'établissement. Les sœurs, n'étant plus obligées de travailler pour faire subsister le personnel de la maison, concentrèrent leur énergie sur le fonctionnement de leurs œuvres, au grand bénéfice de leurs orphelins. La nouvelle organisation partagea nécessairement les enfants en deux

---

[1] Elle ne porta pratiquement que le nom de « Maria-Bernarda ».

[2] Cette somme équivalait alors à cinquante mille piastres à peu près de notre monnaie canadienne.

classes distinctes: les orphelines de naissance régulière et les exposés de la crèche. De cette façon, la bonne Sœur Maria-Bernarda, qui continua de vivre toujours novice à Valparaiso, eut la consolation de voir ses intentions suivies à la lettre et d'être témoin du développement extraordinaire de son œuvre de prédilection.

Cependant, la vie commune était pour l'humble novice un sacrifice de chaque jour. Intimidée en outre par des ennuis de conscience, elle n'osa faire profession, mais elle sollicita et obtint la permission de vivre en religieuse sans prendre d'engagements définitifs. Elle continua de porter son habit de novice et de résider à l'Asile de la Providence de Valparaiso. Les Sœurs n'eurent qu'à se féliciter de sa présence au milieu d'elles. Sans jamais chercher à s'ingérer dans l'administration de l'établissement, Sœur Maria-Bernarda s'employait, dans la mesure de ses forces, au soin des enfants, donnant ses préférences aux plus misérables. Avec une tendresse de mère, elle guettait les premiers babils des tout petits, qui l'appelaient *mamita*, petite maman, et qu'elle comblait de gâteries à la faveur d'une modeste rente que lui servait annuellement la communauté à cette intention.

Lorsque, au mois de mars 1863, s'opéra la scission entre nos établissements chiliens et notre

maison mère de Montréal, l'Asile de la Providence de Saint-Joseph était florissant et plein de promesses. Les rares malveillants, ceux-là même qui trouvaient les sœurs âpres au gain ou les accusaient de vues ambitieuses, ne comprirent pas l'importance des motifs qui obligeaient la communauté à se retirer; ils qualifièrent de « folie » l'abandon d'un si riche établissement.

La masse de la population déplora le départ de Sœur Thérèse de Jésus et de ses compagnes. Plus que personne, Sœur Maria-Bernarda fut affligée de ce dénoûment; cependant, elle n'en continua pas moins de se dévouer à l'œuvre permanente à laquelle elle avait lié son existence. Elle demeura attachée de cœur et d'esprit aux religieuses fondatrices de l'institution, et lorsque, en 1875, nos Sœurs Olivier et Pierre d'Alcantara s'arrêtèrent à Valparaiso [1], elle dit en les voyant : « Je puis maintenant mourir en paix, comme Siméon, puisque j'ai vu encore une fois des sœurs du Canada ».

La maison de la Providence de Valparaiso, presque entièrement démolie par le grand tremblement de terre du 16 août 1906, s'est relevée de ses ruines et continue d'être florissante. Dix religieuses en ont la direction. Son personnel passif, en 1919, était de 63 enfants trouvés ; 141 orphelines; 110 veuves ; 375 élèves externes.

[1] V. page 409.

CHAPITRE III

MAISON DE LA PROVIDENCE D'ANDACOLLO

Début. — Œuvres. — Ambulances militaires. — Abandon de l'établissement.

Au mois d'août 1858, Mgr Justo Donoso, évêque de La Serena, s'adressa aux sœurs, puis à l'archevêque de Santiago, les suppliant d'envoyer trois religieuses diriger une maison d'éducation à Andacollo, petite localité enfouie dans une anfractuosité de la Cordillère. Le conseil de la communauté, cédant aux instances de Mgr Donoso et au désir de l'archevêque, accepta la fondation proposée, sauf sans doute à faire approuver ensuite cette décision par la maison mère. Le 13 octobre suivant, après les formalités voulues par la règle, le conseil de Santiago nommait Sœur Marie du Sacré-Cœur supérieure de la nouvelle mission, lui donnant pour compagnes les Sœurs Joséphine et Mechtilde du Saint-Sacrement. A ce personnel l'on adjoignait deux jeunes filles : Estefania et Dolores Garcés. Le 12 novembre suivant, la petite communauté s'installait dans le nouveau couvent que l'on nomma « Providence Notre-Dame d'Andacollo ».

Dans une de ses lettres à la communauté, Sœur Mechtilde du Saint-Sacrement donne une

brève description de ce petit pays : « Andacollo est une place minière située à cent trente lieues de Santiago et à douze lieues de La Serena. Bien qu'il soit à quatre mille pieds au-dessus du niveau de la mer, le village est cependant entouré de hautes montagnes. Andacollo est pauvre. Il n'y a ni commerce, ni agriculture, ni industrie, si ce n'est le travail dans les mines.

« L'on vénère ici une statue de la sainte Vierge qui fut trouvée il y a des siècles, paraît-il, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui une église dédiée à Notre-Dame d'Andacollo. Rien n'atteste l'authenticité de cette statue, mais la tradition veut qu'elle ait appartenu à des missionnaires qui seraient venus prêcher la foi à de pauvres Indiens perdus dans les montagnes. Ce qui est incontestable, c'est la foi vive des habitants d'Andacollo et leur dévotion extraordinaire à la sainte Vierge..... »

A la fin de novembre, les sœurs comptaient déjà une centaine d'élèves externes. Elles employaient leurs heures de loisir en visites à domicile, distribuant remèdes ou autres secours aux malades et aux indigents. La Providence permit qu'elles fissent la connaissance d'un vénérable capucin, Fray Benito, qui, à leur demande, parcourait de grandes distances pour aller assister les mourants.

Malgré leur pauvreté, les sœurs trouvèrent moyen d'hospitaliser quelques veuves délaissées. Elles reçurent aussi des blessés, lesquels, le ciel aidant, guérissaient tous comme par enchantement. Leur réputation de *médicas*, femmes médecins, se répandit bientôt aux alentours, et de partout l'on venait consulter « les petites sœurs qui avaient des remèdes pour tous les maux ».

Au début de 1859, quatre provinces chiliennes : Atacama, Aconcagua, Talca et Concepcion se révoltèrent. Les hostilités eurent leur dénoûment dans les environs de La Serena. «La dernière attaque, écrit Sœur Mechtilde, dura depuis sept heures jusqu'à onze heures. N'étant qu'à douze lieues du théâtre de la guerre, nous entendions parfaitement les détonations de l'artillerie. Le nombre des morts et des blessés est considérable ».

Le 14 mars, les rebelles, commandés par don Leon Gallo, remportaient, à Los Larros, une victoire qui les rendait maîtres de La Serena. Le chef des insurgés fut alors informé qu'il y avait, à Andacollo, des religieuses très habiles dans l'art de soigner les malades, surtout les blessés. Aussitôt don Leon Gallo dépêcha une députation auprès de la supérieure, la priant d'envoyer des sœurs prendre soin des soldats aux ambulances de La Serena. Mgr Donoso, qui, par bonheur, se

trouvait en ce moment à Andacollo, permit que les Sœurs Marie du Sacré-Cœur et Joséphine répondissent à l'appel du chef insurgé.

Les soldats accueillirent avec bonheur leurs gardes-malades religieuses. De leur côté, les sœurs, respectées de tous et touchées de la confiance que leur témoignaient leurs malades, furent doublement heureuses d'exercer auprès d'eux leur apostolat de Filles de la Charité. Durant six semaines elles se dévouèrent aux ambulances, passant le jour auprès des blessés et trouvant un gîte pour la nuit chez les bienveillantes religieuses des Sacrés-Cœurs, de Picpus, établies à La Serena. Lorsqu'elles jugèrent leur présence devenue inutile, elles demandèrent à se retirer. Don Leon Gallo les remercia chaleureusement et surveilla lui-même les préparatifs de leur départ. Malgré leurs protestations, elles durent prendre place dans un superbe carrosse et faire le trajet de La Serena à Andacollo escortées par un détachement de cavalerie. [1]

Après ces événements, les sœurs se trouvèrent dans l'impossibilité de continuer leurs œuvres

---

[1] Les sœurs avaient réintégré leur domicile depuis trois jours à peine, lorsque, le 29 avril, une victoire, remportée à Cerro Grande par les troupes de l'État, annihilait le triomphe éphémère des insurgés, dont les chefs furent les uns bannis, les autres emprisonnés.

à Andacollo. La guerre avait considérablement appauvri cette région et les sœurs, comprenant qu'elles devenaient encombrantes chez ces braves gens qui avaient peine à vivre, songèrent à se retirer avant qu'on leur en fît voir la nécessité.

Ce dénoûment les tirait d'ailleurs d'une double impasse. L'une d'elles, trop faible pour vivre dans l'atmosphère de ces hauteurs, ne pouvait être remplacée, et, d'autre part, Mgr Donoso leur avait fait remettre le décret suivant dont certains points se trouvaient en désaccord avec nos constitutions.

« ANDACOLLO, 10 MARS 1859.— Usant de notre autorité et juridiction ordinaires, nous ordonnons et décrétons ce qui suit :

« 1.— Les trois religieuses de la Providence demeureront dans la maison de retraites où elles sont actuellement domiciliées.

« 2.— Les religieuses seront en tout soumises à l'autorité et juridiction de l'évêque diocésain, qui leur imposera les ordonnances et statuts qu'il croira convenables.

« 3.— Leur chapelain et supérieur immédiat, à qui elles obéiront selon les intentions et prescriptions de l'évêque diocésain, sera le prêtre qui remplit actuellement la charge de chapelain de la *Confrérie*.

« 4.— Les sœurs continueront de diriger l'école gratuite élémentaire de la *Confrérie*; elles y enseigneront la lecture, l'écriture, le catéchisme de la doctrine chrétienne, les principes de l'arithmétique, la couture et la broderie, selon les règlements qui seront rédigés par ordre de l'évêque.

« 5.— Seront au compte de la *Confrérie* les dépenses de livres, papier, encre, meubles et autres articles scolaires, ainsi que les réparations ou réfections de l'édifice pour le confort et la bonne apparence de l'école et de l'habitation des religieuses.

« 6.— L'enseignement sera tout à fait gratuit, mais nous permettons aux religieuses de recevoir des offrandes volontaires que voudraient leur faire les parents des élèves qui ne sont pas pauvres. Nous leur permettons également d'admettre de petites filles en qualité d'internes et de percevoir pour leur nourriture et éducation une pension raisonnable.

« 7.— Les religieuses continueront de percevoir annuellement pour leur nourriture la somme de six cents pesos qui leur est assignée sur les fonds de la *Confrérie*.

« 8.— Quand l'évêque diocésain le jugera à propos, il chargera les sœurs d'autres pratiques et exercices de charité qu'elles pourront remplir sans

nuire à l'œuvre de l'éducation. — Dieu vous garde ! ... »

Ce décret, évidemment, nécessitait une explication ; mais la pauvreté intervint et l'affaire se trouva réglée par là même. Mgr Donoso laissa volontiers les sœurs se retirer et, de leur côté, les bons citoyens d'Andacollo, tout en pleurant le départ des « bonnes petites sœurs », se résignèrent en songeant que le soutien d'un couvent tout à fait dépourvu de ressources constituait une charge trop forte pour leurs moyens.

Les sœurs abandonnèrent la mission au commencement de juin 1859. Leur séjour à Andacollo avait duré six mois et demi.

CHAPITRE IV

L'ASILE DU SAUVEUR A SANTIAGO [1]

BUT DE LA FONDATION.— RÈGLEMENT.— REVENUS.— STATISTIQUE.

Cet établissement avait été fondé par une association intitulée *La société chrétienne pour le secours des pauvres honteux.* Il fonctionnait depuis plusieurs années, lorsque les Sœurs de la Providence en prirent la direction.

Cette maison n'admettait que des veuves, à l'exclusion toutefois des mendiantes, des insensées, des excentriques, des malades et des femmes âgées de plus de soixante ans. Cependant, lorsqu'une interne tombait malade ou franchissait la soixantaine, elle continuait de séjourner à l'Asile, qui pourvoyait aux frais de son entretien et des traitements qu'exigeaient ses infirmités.

Les règlements de l'institution obligeaient les veuves ainsi hospitalisées à se livrer à des travaux lucratifs et à visiter de temps à autre leurs parents et amis afin de stimuler leur générosité. Les produits de ces industries étaient

---

[1] Il ne faut pas confondre cet asile avec celui du même nom que nos sœurs dirigèrent, durant quelques mois, à Valparaiso.

partagés équitablement entre l'institution et les personnes qui les avaient recueillis.

Le 6 novembre 1861, les directeurs de la *Société chrétienne* mettaient la communauté en possession de l'Asile tout aménagé et d'un capital de vingt cinq mille pesos devant rapporter mille deux cent cinquante pesos d'intérêts annuellement. Il fut convenu que ces intérêts et les aumônes seraient employés au soutien de l'Asile, la société s'engageant à combler le déficit que l'on pourrait constater entre les recettes et les dépenses annuelles.

Lorsque nos sœurs quittèrent le Chili, cette maison était depuis seize mois dirigée par la communauté. Sœur Marie du Sacré-Cœur, qui en était la supérieure, avait pour compagnes les Sœurs Denis-Benjamin et Gedeona.

Le 15 mars 1862, Mère Amable écrivait à nos sœurs de Vancouver: «Nous avons une nouvelle maison située à l'autre extrémité de la ville de Santiago [1]. La moitié de cette maison, qui est très vaste, vient d'être construite. L'établissement nous est donné, sans autre condition, à peu près, que celle de continuer l'œuvre, avec ses fonds et ses revenus. C'est un asile de pauvres femmes qui autrefois vivaient à l'aise et qui aujourd'hui

[1] Dans le Yungai.

n'ont d'autres ressources que le travail de leurs mains. Actuellement, nous en hospitalisons cinquante cinq. Nous avons aussi dix ou douze jeunes filles. Toutes sont heureuses de vivre avec nous ».

Le 15 mars 1863, l'abbé don Joaquin Larrain Gandarillas, chargé d'examiner l'état des affaires de l'Asile, communiquait à l'archevêque les notes suivantes: « L'Asile du Sauveur hospitalise cinquante six veuves et seize jeunes filles. Les veuves, dont plusieurs ont avec elles leurs filles ou autres parentes, reçoivent une petite allocation hebdomadaire, et sortent une fois la semaine pour solliciter du secours afin de subvenir à leurs nécessités. Les jeunes filles reçoivent gratuitement la pension, le vêtement et l'éducation. Les diverses sections de la maison sont propres et sur un bon pied ».

De même que le grand orphelinat et la maison de Valparaiso, cet établissement continue les œuvres de sa fondation [1].

---

[1] En 1919, le gouvernement acheta les propriétés de cette institution. Les cinq cent cinquante mille pesos que rapporta cette vente permirent aux religieuses de reconstruire l'Asile dans un endroit beaucoup mieux situé.

CHAPITRE V

ÉTABLISSEMENTS FONDÉS APRÈS LA SCISSION

1. La maison mère de Santiago.— Épreuves.— Décret d'approbation temporaire.— Division.— Décret d'approbation perpétuelle.— Statistiques.— 2. Autres établissements fondés après la scission.

En 1881, l'administration centrale des sœurs de Santiago fit l'acquisition d'un terrain de quarante acres situé, ainsi que l'Orphelinat, avenue de la Providence, mais plus près de la ville. C'est là que, depuis le 6 février 1885, réside le conseil général.

La façade de la surface couverte par les bâtisses, cours et jardins, est de sept cent cinquante pieds. L'église s'élève au milieu d'une végétation pieusement emblématique : « On arrive au portail par une avenue contournant une terrasse en ovale ornée d'arbres bibliques — cèdres, palmiers, oliviers,—de saules pleureurs et de pins du Canada »[1].

Vers 1892, on a transporté dans la crypte de cette église les ossements de nos chères sœurs Marthe et Larocque ; ils étaient blancs et durs comme l'ivoire, nous dit Mère Bernard.

---

[1] Détails donnés par Mère Bernard en 1897.

La maison mère de Santiago comprend : 1. un pavillon occupé par le généralat ; 2. le noviciat ; 3. la maison locale et l'infirmerie ; 4. une section de dames pensionnaires ; 5. un dispensaire pour les pauvres ; 6. une école gratuite pour enfants pauvres ; 7. un pavillon appelé « Asile Pie X » où l'on reçoit des orphelines de mère ; 8. un atelier typographique appartenant aux sœurs. C'est là que s'impriment les documents publiés par l'archevêque, ainsi qu'un journal, *La Revista Catolica*, organe officiel des diocèses et vicariats apostoliques du Chili. Les travaux de ce service, sous la direction de deux religieuses, sont exécutés par douze jeunes filles, dont le cours d'apprentissage est de trois ans.

*
* *

Malgré la sympathie dont elles sont l'objet, nos sœurs du Chili sont exposées aux étreintes de la souffrance. Une de leurs plus dures épreuves fut de voir, pendant quelque temps, leur institut menacé de destruction. C'était en 1889. Les sœurs voulaient cette année même demander à Rome l'approbation de leurs constitutions, lorsque les formalités qu'elles se mirent en frais de remplir à cet effet éveillèrent l'attention de très honorables et puissants dignitaires. Mgr Joaquin Larrain, entre autres, voulut inter-

venir [1]. « Par un secret dessein de Dieu, dit la chronique chilienne, des personnages illustres et influents, animés sans doute de bonnes intentions, exigeaient de notre communauté 1.— l'abandon de ses constitutions primitives; 2.— l'acceptation de constitutions substantiellement distinctes des premières; 3.— la classification de l'Institut de la Providence du Chili dans la catégorie des congrégations diocésaines ». Ces idées, lancées dans le public, divisèrent les opinions et déchaînèrent une tempête qui semblait menacer l'Institut chilien d'une ruine inévitable.

L'auteur de ces constitutions, Mgr Larrain, qui depuis vingt six ans dirigeait la Congrégation de la Providence, voulut imposer aux sœurs cette nouvelle organisation, comptant bien sur une adhésion complète et immédiate. « Ce bon père, dit l'annaliste chilienne, était si fermement persuadé que ses constitutions étaient notre seule planche de salut qu'il prit tous les moyens possibles pour nous les faire accepter. Il employa la douceur, la patience, la fermeté et la constance dont son âme était si richement dotée. Nous sommes heu-

---

[1] Mgr Larrain, évêque de Martyropolis, c'est-à-dire don Joaquin Larrain Gandarillas, le même qui, en 1863, remplaça M. Huberdault et qui, en 1880, obtint de Rome le décret de séparation définitive sollicité par les Sœurs de la Providence du Chili.

reuses de l'affirmer, continue-t-elle, le seigneur Larrain était un savant, un saint.....[1] »

Sur ces entrefaites, Mgr Mariano Casanova, archevêque de Santiago, partit pour un voyage en Europe et voulut bien se charger de soumettre aux Congrégations romaines la cause de la communauté. D'autre part, l'on eut recours à l'intervention divine. Le conseil voua la Congrégation de la Providence au Sacré Cœur et promit de fonder, en Araucanie, une maison qui aurait pour but spécial la propagation de la foi et de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus chez les indiens[2]. Aussitôt les esprits s'apaisèrent et le calme succéda à la tourmente.

Après quelques mois d'absence, Mgr Casanova revenait, porteur de bonnes nouvelles. L'Institut de la Providence du Chili, maintenu sous l'autorité immédiate du Saint-Siège, gardait ses droits et prérogatives avec l'espoir de voir un jour

---

[1] Dans une lettre qu'elle écrit à l'archevêque à l'occasion de ces difficultés, Mère Bernard demande que la durée d'office du supérieur ecclésiastique soit limitée à trois ans ; « car, dit-elle, si ces difficultés surviennent avec notre père, l'Illustrissime évêque de Martyropolis, qui est un monsieur si parfait et si saint, que n'en serait-il pas dans la suite avec des personnes moins qualifiées, moins prudentes, moins saintes ? » Hist. de la Cong. de la Providencia de Chile, tome III, p. 65.

[2] V. au supplément l'article « Araucans ».

ses constitutions définitivement approuvées. Voici comment s'exprimait à ce sujet l'archevêque chilien : [1]

« .... Aux recommandations que nous fit notre Saint-Père le Pape concernant le troupeau qui nous est confié s'ajoute celle de vous remettre les constitutions qui doivent vous régir...Ces règles, que vient d'approuver l'autorité apostolique [2], ont été méditées dans les larmes et les mortifications ; elles ont sauvé un grand nombre d'âmes qui se sont sanctifiées en les observant..

« En premier lieu, rappelons la fin pour laquelle Dieu vous a réunies dans une congrégation religieuse qui, jusqu'à ce jour, a donné des fruits de bénédiction. A cet effet, nous ne saurions trouver de paroles plus éloquentes que celles qui furent dites par votre très illustre fondateur (Mgr Bourget), lorsqu'il donna les premières constitutions à votre Institut :

« Il vous importe souverainement de bien connaître et de ne jamais oublier pourquoi vous existez, et sur quel pied vous vous trouverez avec les autres communautés.

---

[1] Mandement du 27 avril 1890.

[2] Approbation temporaire.

« Vous avez été engendrées à la religion pour faire toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle et soulager par là toutes les misères humaines... Votre caractère distinctif est la charité sans laquelle vous ne seriez qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante, eussiez-vous d'ailleurs tout ce qu'il faut pour briller aux yeux des hommes, parce que vous ne seriez rien aux yeux de Dieu.

« Vous avez été fondées comme servantes des pauvres, parce que Notre-Seigneur veut être représenté sur la terre par les pauvres.

« Vous avez été instituées pour être la dernière de toutes les communautés, pour faire toutes les œuvres les plus humiliantes, pour remplir les offices les plus bas, pour soigner les pauvres les plus rebutants, pour faire les travaux les plus pénibles, pour vous charger enfin de tous les ministères de la charité qui se trouveraient incompatibles avec les devoirs qu'ont à remplir les autres communautés, ramassant en quelque sorte, comme de pauvres chananéennes, les miettes qui tombent de leur table.

« Les traits de votre physionomie religieuse doivent être ceux de la reine des vertus, car des filles bien nées doivent ressembler à leur mère. Votre portrait spirituel doit être celui que l'apôtre saint Paul fait de la charité quand il dit : « La

charité est douce, patiente et bienfaisante; elle n'est pas envieuse; elle n'agit pas légèrement; elle ne s'enfle pas d'orgueil; elle n'est pas ambitieuse; elle ne cherche pas ses propres intérêts, elle ne se met pas en colère; elle ne soupçonne pas le mal; elle ne se réjouit pas de l'iniquité, mais elle se complaît dans la vérité; elle souffre tout, elle croit tout, elle espère tout, elle soutient tout ».

« Cette vertu, qui résume toutes les autres, ornera votre âme qui apparaîtra au monde comme remplie de l'esprit de Dieu. « Car, dit encore votre fondateur [1], dans toute communauté régulière, le bon esprit et la règle vont ensemble. Et, en effet, c'est le bon esprit qui rend la règle vivante en la faisant observer exactement; et c'est la règle qui entretient le bon esprit quand elle est en vigueur; ou, si vous le voulez, la règle est la lampe de la communauté, et le bon esprit est l'huile qui y brûle pour l'éclairer ». Belles paroles, mes Filles, que nous vous recommandons de ne jamais oublier parce qu'elles sont comme le testament et la dernière volonté de votre vénéré Père fondateur [1].

« Il est vrai que, sans le bon esprit, l'esprit de charité et d'humilité, l'esprit de foi et de piété, l'esprit d'abnégation et de pauvreté, la règle, si

[1] Mgr Ignace Bourget.



Mère Bernard en costume de sortie

excellente qu'on puisse la supposer, serait inutile. Sans la règle, votre apparence dans l'Église serait celle d'un corps sans âme, car, où le bon esprit fait défaut, la règle est oubliée et violée, l'esprit du monde prévaut et envahit tout. C'est ce qui faisait dire à saint Bernard: « Je n'ai jamais vu au monde d'âmes plus laides que celles des religieux dissipés ».

Ces constitutions, que Mgr Casanova promulguait ainsi comme par l'intermédiaire de Mgr Bourget, c'étaient les nôtres mêmes, que le Saint-Siège venait d'approuver pour dix ans [1].

***

Le décret qui imposait nos constitutions aux Sœurs de la Providence du Chili était ainsi rédigé :

1. La Congrégation des Sœurs de la Providence du Chili forme un nouvel Institut à vœux simples, entièrement séparé, distinct et indépendant de celui de Montréal dont il émane, et sous l'autorité d'une supérieure générale particulière qui sera élue durant la présente année, à l'époque et selon la forme fixées par les constitutions qu'elles vont avoir.

---

[1] V. au supplément, l'article « Approbations ».

2. La fin et l'objet du nouvel Institut chilien seront le soin des pauvres et des malades, l'éducation chrétienne et civile des filles, et, en outre, la sainte œuvre des exercices spirituels.

3. Les constitutions que les sœurs chiliennes adopteront, à l'essai, avec les modifications qui paraîtront opportunes aux sœurs vocales réunies en conseil, lesquelles modifications seront ensuite approuvées par l'archevêque du Chili, seront les mêmes que celles qui ont été approuvées par mode d'expérience pour dix ans, au mois de juin dernier, par notre Saint-Père le Pape, pour le dit Institut de Montréal [1].

4. Après que les dites constitutions auront été pratiquement expérimentées durant un temps convenable, elles seront de nouveau soumises à l'examen du Saint-Siège....

Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 22 janvier 1890. —

[1] Mgr Casanova avait obtenu de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers un exemplaire de nos constitutions, qui venaient d'être approuvées pour dix ans. Jusque là, nos sœurs du Chili avaient observé notre règle telle qu'elle avait été promulguée en 1858 puis modifiée par Mgr Valdivieso, en 1872, pour leur usage. A diverses reprises, Mère Bernard s'était adressée à la maison mère pour en obtenir le texte remanié de la règle ; les supérieures avaient refusé de se rendre à son désir, parce que, dit la chronique, elles avaient été avisées de ne pas communiquer nos constitutions avant qu'elles fussent définitivement approuvées.

I. Cardinal Verga, préfet. — Louis, évêque de Gallinique, secrétaire.

*
* *

Ce décret fut spontanément accepté par Mère Bernard et la majeure partie des sœurs, mais un certain nombre de religieuses refusèrent de s'y soumettre.

Le 7 juillet, les dissidentes, au nombre de vingt, se séparaient de leur maison mère. Quelques-unes d'entre elles se réfugièrent dans un cloître et quatorze se solidarisèrent pour continuer à vivre en religieuses sous la direction de Mgr Larrain. Parmi ces dernières se trouvaient les Sœurs Marie-Lucie (Jane Brown), Marie de Jésus (Theresa Brophy), Mercedes (Transito Fabres) [1]. A cette date, les Sœurs Denis-Benjamin et Augustin avaient depuis longtemps quitté le Chili, de sorte que, des sept religieuses restées avec Mère Bernard, en 1863, seules les Sœurs Gedeona et Valentina demeurèrent fidèlement attachées à leur supérieure.

Après entente avec l'autorité ecclésiastique, les scissionnaires furent temporairement chargées de la maison des orphelins. Elles y demeurèrent jusqu'au 4 octobre 1892. A cette date, elles remi-

[1] Voir ces noms au chapitre suivant.

rent la direction de l'Orphelinat aux Sœurs de la Providence et furent installées dans une autre maison également dirigée par les sœurs de Mère Bernard, mais appartenant à l'archevêque.

Le 29 mars 1895, Mgr Casanova fondait la Congrégation diocésaine des « Filles de Saint-Joseph protectrices de l'Enfance», dont les fondatrices furent les quatorze religieuses sorties de la congrégation de la Providence. Ces religieuses, bien que formant une communauté tout à fait séparée de l'Institut de Mère Bernard, n'en continuèrent pas moins, durant six années encore, à occuper une maison de la Providence. Le 1er février 1901, elles furent chargées de la direction d'un hôpital pour les enfants délaissés. Le site de cette maison, en face de l'Asile du Sauveur, n'était pas de nature à faire oublier les tristesses qui avaient amené sa fondation.

Ainsi se terminèrent pour les deux communautés une longue série de difficultés. Leurs ennuis, toujours au sujet des constitutions, avaient duré près de quinze ans.

Que de souffrances au cours de ces années! Anxiétés, luttes contre des personnages influents, vocations désorientées, division de la communauté de Mère Bernard, création d'un institut diocésain exerçant des œuvres identiques à celles des Sœurs de la Providence, enfin, malaise de ces deux con-

grégations vivant en communauté de biens temporels, sous l'austère régime d'une charité plutôt obligatoire que familiale.

*
* *

Lorsque, en 1904, nos sœurs du Chili voulurent demander au Saint-Siège l'insigne faveur d'approuver définitivement leur Institut, Mère Bernard s'adressa à Mgr Bruchési afin de se procurer, par l'intermédiaire de notre digne archevêque, un exemplaire de nos constitutions définitivement approuvées en 1900. Notre communauté s'empressa de répondre au désir de la Mère supérieure et de lui fournir, en sus du texte désiré, plusieurs renseignements de nature à faciliter sa tâche.

Sauf une addition dans la fin de l'Institut—l'œuvre des exercices spirituels—et le chapitre concernant le costume, les constitutions des Sœurs de la Providence du Chili ne sont qu'une traduction des nôtres en espagnol.

Les modifications dans l'uniforme religieux consistent en de légères variantes de coupe et de mesures. Le costume de sortie diffère du nôtre en ce qu'il comporte un manteau à pèlerine et un voile au lieu d'un chapeau. La croix pectorale est ornée d'un christ en relief surmontant l'effigie de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

*
* *

Le 7 janvier 1905, la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers décrétait :

Notre Très Saint Seigneur Léon XIII, Pape par la divine Providence, dans une audience accordée au soussigné Cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 19 décembre 1904, vu les lettres de recommandation des évêques des diocèses où sont établies les Sœurs de la Providence du Chili, a bien voulu approuver et confirmer les excellentes constitutions de la congrégation des susdites sœurs dont l'autographe est conservé dans les archives de la dite Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, sauf la jurdiction des Ordinaires conforme aux Sacrés Canons et Constitutions apostoliques.

Donné à Rome, de la Secrétairerie de la susdite Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 7 janvier 1905.—D. Cardinal Ferrata.—F. Giustini, secrétaire.

*
* *

La fin de l'Institut des Sœurs de la Providence, au Chili, est déterminée dans l'article suivant de leurs constitutions.

« La fin principale pour laquelle Dieu a appelé et assemblé les Sœurs de la Providence du Chili est la sanctification de leurs âmes, par l'ob-

servation des trois vœux simples de pauvreté, chasteté et obéissance, et de ces constitutions. La fin secondaire et spécifique de l'Institut est de servir Notre-Seigneur Jésus-Christ en la personne des pauvres, des malades, des infirmes, de donner, en cas de nécessité dont les Ordinaires seront les juges, l'éducation chrétienne à la jeunesse de leur sexe, et de se dévouer à la propagation de la sainte œuvre des exercices spirituels. »[1]

*
* *

Les faveurs dont venait de la gratifier le Saint-Siège furent pour la Providence chilienne une source de paix et de bonheur. Cependant, des afflictions vinrent encore rappeler à nos chères sœurs du Chili qu'elles sont, comme leurs sœurs canadiennes, issues d'une fondation cimentée de sacrifices. En première ligne de leurs tribulations, il faut encore placer la part de tristesses qui leur échut en certains temps de cataclysmes.

---

[1] « El fin principal para que Dios ha llamado y reunido a las « Hermanas de la Providencia de Chile, es la santificacion de sus « almas por medio de la observancia de los tres votos simples de « pobreza, castidad y obediencia y de sus Constituciones. El fin « secundario y especial del Instituto es servir a nuestro Senor « Jesucristo en la persona de los pobres, de los enfermos y de « los desvalidos, educar christianamente, en caso de necesidad y « a juicio de los Ordinarios, a la juventud de su sexo, y ademas « dedicarse a promover la santa obra de los ejercicios espirituales. "

Une lettre de Mère Bernard nous donne les détails suivants sur l'une de ces catastrophes :

« Le 16 août 1906, à 7 heures et 55 minutes du soir, la terre est épouvantablement secouée et nous sommes témoins de phénomènes atmosphériques terrifiants. Les plus indifférents mêmes croient que c'est la fin du monde. En quatre ou cinq minutes, plus de vingt grandes villes et villages sont presque entièrement détruits.

« Nos deux maisons de Limache, de même que leurs belles églises, sont démolies....

« Nous avons à déplorer la mort d'une sœur et de quarante quatre de nos chers petits enfants qui ont péri sous les ruines. L'on a tiré des décombres une autre sœur et cinquante enfants plus ou moins blessés ; quelques-uns sont en danger de mort, d'autres resteront infirmes.....

« Nous avons dispersé nos orphelins de Limache dans les autres maisons de l'Institut. Le service de l'hôpital se continue sous des tentes....

« Les pertes matérielles de nos établissements de Santiago, Valparaiso et Limache, sont évaluées à plus d'un million de pesos. »

*
* *

Les établissements fondés au Chili après la scission sont: 1.– La maison mère de Santiago.

2.– La Maison de la Providence de Concepcion, dans la province de Concepcion.– *Personnel*: 7 sœurs, 148 orphelines, 18 veuves.

3.– La Maison de la Providence de La Serena, dans la province de Coquimbo.– *Personnel*: 10 sœurs, 215 orphelines, 18 veuves.

4.– La Maison des Exercices de San Juan Bautista, de Santiago, dans la province de Santiago.– *Personnel*: 6 sœurs.

5.– La maison des Exercices de San José, de Santiago, dans la province de Santiago.– *Personnel*: 6 sœurs.

6.– L'Asile Santa Rosa, de Santiago, dans la province de Santiago.– *Personnel*: 6 sœurs.

7.– L'Hôpital Santo Tomas, de Limache, dans la province de Valparaiso.– *Personnel*: 6 sœurs, 48 malades.

8.– La Maison des Exercices de Transito, de La Serena, dans la province de Coquimbo.– *Personnel*: 3 sœurs.

9.– La Maison de la Providence de Temuco, dans la province de Cautin.– *Personnel*: 12 sœurs, 146 enfants pauvres internes, 25 élèves pensionnaires, 110 élèves externes.

10.– La Maison de la Providence de Linares, dans la province de Linares.– *Personnel*: 6 sœurs, 78 orphelines, 100 élèves externes.

11.– La Maison de la Providence de Vicuna, dans la province de Coquimbo.– *Personnel*: 6 sœurs, 34 orphelines, 24 élèves pensionnaires, 73 élèves externes.

12.– La Maison de la Providence d'Ovalle, dans la province de Coquimbo.– *Personnel*: 5 sœurs, 75 orphelines, 37 élèves externes.

13.– L'Asile de l'Enfance (garderie) d'Antofagasta, dans la province d'Antofagasta.– *Personnel*: 6 sœurs, 361 enfants gardés, 96 élèves externes.

14.– L'Hôpital Schwager, de Coronel, dans la province de Concepcion.– *Personnel*: 4 sœurs, 19 malades. Cet établissement appartient à une compagnie allemande.

15.– L'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, de Vicuna, dans la province de Coquimbo.– *Personnel*: 3 sœurs, 24 malades.

*
* *

Le nombre total des membres de la Congrégation des Sœurs de la Providence du Chili, en 1919, était de 163, dont 6 novices, 27 professes résidant à la maison mère, 30, à l'Orphelinat de Santiago, 10, à Valparaiso, 4, à l'Asile du Sauveur et 86 distribuées dans les 14 autres établissements de la Congrégation (Statistiques de 1919).

RÉSUMÉ DES ŒUVRES

DE L'INSTITUT DES SŒURS DE LA PROVIDENCE, AU CHILI,

DE 1853 A 1916

Enfants trouvés....................	35,064
Orphelines et enfants pauvres........	9,479
Elèves pensionnaires....	2,346
Elèves externes	1,691
Veuves hospitalisées...............	980
Retraitants....	372,340
Malades traités dans les hôpitaux...	16,119
Pauvres externes assistés............	4,629,918

[1] Crèches de Santiago, de Valparaiso et de La Serena.

CHAPITRE VI

Sœurs de la Providence au Chili avant la scission [1]

I

Sœurs parties de Montréal le 18 octobre 1852 et arrivées au Chili le 17 juin 1853 (Sous la conduite de l'abbé Huberdault).

Sœur Victoire Larocque, fille de Michel Larocque, cultivateur, et d'Emélie Bessette, naquit à Chambly le 20 mai 1819, entra au noviciat de la Providence, à Montréal, le 25 mars 1843 ; fit profession le 29 mars 1844 ; mourut le 21 février 1857, à Santiago, Chili. (No 7)

Sœur Amable (Céphise Dorion), fille de Pierre-Antoine Dorion, marchand, et de Geneviève Bureau, naquit à Sainte-Anne de la Pérade le 16 août 1823 ; fit profession à Montréal le 3 avril

---

[1] Les numéros entre parenthèses indiquent l'ordre de profession dans l'Institut.

1846; fut élue seconde assistante générale le 6 août 1866; supérieure générale le 23 juillet 1878; réélue supérieure générale le 7 juillet 1884; mourut à l'Asile de la Providence, Montréal, le 12 juillet 1886. (No 15)

Sœur Marie du Sacré-Cœur (Caroline Bérard), fille d'Ambroise Bérard, cultivateur, et de Julie Simper, naquit à Saint-Barthélemy le 11 mai 1831; fit profession à Montréal le 2 avril 1852; mourut à l'Asile de la Providence, Montréal, le 14 avril 1867. (No 58)

Sœur Bernard (Vénérance Morin), fille de Jacques Morin, cultivateur, et de Marie Rouleau, naquit à Saint-Henri de Lauzon le 29 décembre 1832; fit profession à Sorel le 22 août 1852. (No 60) Elle est encore (en 1921) supérieure générale des sœurs du Chili.

Sœur Denis-Benjamin (Jane Worwoth), fille de Thomas Worwoth, cultivateur, et de Frances Anderson, naquit en Irlande le 28 décembre 1832; elle fit profession à Sorel le 22 août 1852. (No 63)

Mlle Héloïse Trudeau, partie séculière, entra au noviciat à Santiago, où elle fit profession sous le nom de Sœur Providence des Sept-Douleurs. (V. no 143, page 483).

II

Sœurs parties de Montréal le 18 octobre 1855 et arrivées au Chili le 8 décembre suivant (sous la conduite de l'abbé Chabot).

Sœur Antoine (Zélie Colette), fille d'Antoine Colette, navigateur, et de Zoé Boudreau, naquit au Cap Santé, Québec, le 31 août 1833 ; fit profession à Sorel le 22 août 1852 ; mourut à l'Asile de la Providence, Montréal, le 17 décembre 1883. (No 61)

Sœur Jean de la Croix (Adèle Beaudoin), fille de J.-Bte Beaudoin, cultivateur, et de M.-Louise Fontaine, naquit à Saint-Henri de Lauzon le 6 janvier 1833 ; fit profession à Sorel le 22 août 1852 ; fut élue 2me assistante générale le 4 juillet 1892 et 1ère assistante générale le 5 juillet 1898 ; assistante provinciale à Joliette depuis le 5 juillet 1904 jusqu'au mois d'août 1920 ; mourut à la maison mère, rue Fullum, le 8 mars 1921. (No 64)

Sœur Amarine (Catherine Lemaître), fille de Michel Lemaître de Lottinville, marchand, et de Catherine Godefroy de Tonnancour, naquit à Saint-François du Lac le 15 décembre 1818 ; fit profession à Sorel le 22 août 1852 ; mourut à l'Asile de la Providence, Montréal, le 29 janvier 1885. (No 66)

Sœur Marie-Angélique (Flavie Demers), fille de Joseph Demers, cultivateur, et d'Emélie Larocque, naquit à Saint-Joseph, Rivière Chambly, le 8 décembre 1829; fit profession le 18 août 1853; mourut à la maison mère, rue Fullum, Montréal, le 6 avril 1904. (No 71)

Sœur Marie-Louise (Adèle Bourgeois), fille de François-Louis Bourgeois, capitaine dans le régiment des Meurons, et de Catherine Stubinger, naquit à Belœil le 30 octobre 1824; fit profession le 23 août 1854; mourut à la maison mère, rue Fullum, Montréal, le 8 août 1900. (No 83)

Sœur Joséphine (Octavie Coursolles), fille de Gédéon Coursolles, notaire, et de Marie-Emmélie Tremblay, naquit à Belœil le 19 février 1834; fit profession le 23 août 1854; mourut à Saint-Vincent-de-Paul, comté de Laval, le 5 septembre 1919. (No 85)

Sœur Marie-Godefroy (Aurélie Rousseau), fille de Louis Rousseau, marchand, et de Josephte Lacasse, naquit à Saint-Henri de Lauzon le 31 janvier 1833; fit profession le 11 octobre 1855; fut assistante générale depuis le 22 juillet 1872 jusqu'au 25 octobre 1886; supérieure générale depuis le 25 octobre 1886 jusqu'au 5 juillet 1898; mourut à la maison provinciale de notre province Sainte-

Emmélie [1], dont elle était supérieure, le 29 août 1903. (No 91)

Sœur Raphaël (Adèle-Odile Bourbonnière), fille de J.-Bte Bourbonnière, boulanger, et d'Angélique Tullock, naquit à Montréal le 9 avril 1834; fit profession le 11 octobre 1855; mourut à l'Asile de la Providence, Montréal, le 8 octobre 1871. (No 92)

Sœur Augustin (Marie-Louise-Adelaïde Fauteux), fille de Pierre Fauteux, cultivateur, et de Charlotte Malbeuf, naquit à Saint-Cuthbert le 16 mars 1824; fit profession le 11 octobre 1855; resta au Chili avec les sœurs qui se séparèrent de la maison mère en 1863; revint à la maison mère de Montréal, où elle arriva le 29 mai 1875; mourut à l'Asile de la Providence, Montréal, le 8 janvier 1900 (No 94). Cette religieuse n'avait jamais eu l'intention de se séparer de la maison mère. Après avoir rendu de grands services à nos sœurs du Chili, ce fut pour elle un bonheur de prodiguer son dévoûment à nos œuvres canadiennes, sous l'administration de Mère Caron, puis de Mère Amable et de Mère Marie-Godefroy, ses deux anciennes compagnes de mission au Chili.

Sœur Marthe (Catherine Vanier), fille de François Vanier, cultivateur, et de Rose-de-Lima

[1] Aujourd'hui province de Saint-Vincent-de-Paul.

Lamarche, naquit à Saint-Michel le 16 juillet 1836; fit profession le 11 octobre 1855; mourut à Santiago, Chili, le 3 février 1862. (No 95)

Sœur Anastasie (Rose-Célinie Pepin), fille de François-Xavier Pepin, commerçant, et d'Emérance Morin, naquit à Saint-Jean-Baptiste le 27 juin 1832 ; fit profession le 11 octobre 1855; mourut à l'Asile de la Providence, Montréal, le 2 octobre 1918. (No 96)

Sœur Euphrasie de la Providence (Catherine-Ann Whittaker), fille de Sam Whittaker, défricheur, et de Mary Hamilton, naquit aux Cantons de l'est le 8 avril 1833 ; fit profession le 11 octobre 1855 ; mourut à la maison mère, rue Fullum, Montréal, le 15 janvier 1913. (No 97)

III

SŒURS PARTIES DE MONTRÉAL LE 15 OCTOBRE 1857 ET ARRIVÉES AU CHILI LE 10 DÉCEMBRE SUIVANT (sous la conduite de l'abbé Huberdault).

Sœur Thérèse de Jésus (Françoise-Cléophée Têtu), fille de Jean-François Têtu, notaire, et de Cécile Chabot, naquit à Saint-Hyacinthe le 3 dé-

cembre 1824 ; fit profession le 21 juillet 1846; mourut à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, dont elle était la fondatrice et la supérieure, le 22 novembre 1891. (No 18) [1]

Sœur Dosithée (Marie Philomène Daoust), fille d'Alexis Daoust, cultivateur, et d'Osithe Pigeon, naquit à Saint-Joseph de Soulanges le 30 avril 1837; fit profession le 14 mars 1856; mourut à l'Asile de la Providence, Montréal, le 23 novembre 1864. (No 98)

Sœur Véronique du Calvaire (Adèle Leduc), fille de Michel Leduc, cultivateur, et d'Angélique Sauvé, naquit à Saint-Polycarpe le 27 octobre 1834; fit profession le 2 juillet 1857; mourut à Yamachiche le 12 novembre 1905. (No 111)

Sœur Pierre d'Alcantara (Adèle Hamelin), fille d'Augustin Hamelin, agronome, et de Thérèse Beaupré, naquit à Sainte-Anne de la Pérade le 6 janvier 1836 ; fit profession le 28 août 1857. (No 119)

Sœur Mechtilde du Saint-Sacrement (Aurélie-Adèle Rochette), fille de Zéphirin Rochette, cultivateur, et de Mathilde René, naquit à Nicolet le

[1] En même temps que son établissement, Mère Thérèse de Jésus dirigeait depuis deux ans notre province dite alors de « Sainte-Emmélie ».

15 mars 1834; fit profession le 28 août 1857; mourut à l'Asile de la Providence, Montréal, le 10 avril 1871. (No 120)

Les Sœurs Hortense Beausoleil-Normandin, postulante; Jane Brown, novice, ainsi que Mlle Theresa Brophy, sourde-muette, partirent aussi pour Santiago le 15 octobre 1857.

IV

SŒURS QUI ONT FAIT PROFESSION AU CHILI

Sœur Gedeona (Rosalia Riveros), fille de Jésus Riveros et de Manuela Rodriguez, naquit à Quillota (Chili) le 4 septembre 1834; fit profession le 16 janvier 1859; mourut à Santiago le 5 juillet 1910. (No 133)

Sœur Valentina (Feliciano Castro), fille de Santiago Castro et de Margarita Martinez, naquit à Melipilla (Chili) le 8 juin 1836; fit profession le 16 janvier 1859; mourut à Santiago le 30 décembre 1915. (No 134)

Sœur Providence des Sept-Douleurs (Héloïse Trudeau), fille d'Etienne Trudeau, cultivateur, et de Constance Tériault, naquit à Saint-Jacques de l'Achigan le 24 septembre 1829; fit profession

le 18 septembre 1859; mourut à la maison mère, rue Fullum, Montréal, le 14 juin 1913.(No 143)

Sœur Marie-Lucie (Jane Brown), fille de James Brown, cultivateur, et de Mary Ann Bequeet, naquit à Middlebury le 26 septembre 1839; fit profession le 18 septembre 1859. En 1890, elle se sépara des Sœurs de la Providence de Santiago pour prendre part à la fondation de l'Institut des «Filles de Saint-Joseph» dans la même ville. Décédée le 6 juillet 1904, dans cette communauté. (no 144)

Sœur Marie de Jésus (Theresa Brophy), fille de Cavan Brophy et de Maria Linan, naquit à New York le 25 octobre 1837; fit profession le 22 mars 1861. En 1890, elle se sépara des Sœurs de la Providence de Santiago pour prendre part à la fondation de l'Institut des « Filles de Saint-Joseph » dans la même ville. Décédée dans cette communauté le 14 mars 1904. (No 158)

Sœur Mercedes (Maria-Ipolita del Transito Fabres), fille de José Mateo Fabres et de Mercedes Fernandez, naquit à Valparaiso (Chili) le 14 août 1837; fit profession le 11 avril 1862. En 1890, elle se sépara des Sœurs de la Providence de Santiago pour prendre part à la fondation de l'Institut des «Filles de Saint-Joseph » dans la même ville. Décédée dans cette communauté le 1er novembre 1896. (No 167)

CONCLUSION

L'histoire de nos missions chiliennes est terminée. Nous la présentons dégagée d'observations personnelles, notre tâche consistant à relater les événements et non pas à établir des responsabilités. D'ailleurs, après le court espace de soixante huit ans qui nous sépare de la fondation de notre premier établissement au Chili, il serait difficile de distribuer impartialement les blâmes et les approbations.

M. Huberdault avouait humblement que l'abandon de Vancouver était regrettable. Nos Mères Amable et Larocque attribuaient toutes leurs afflictions à la faute qu'elles croyaient avoir commise en refusant de s'établir dans le diocèse de Nesqually. Mère Bernard parle dans le même sens, quoique d'une façon moins mélancolique. « Après tout, écrit-elle, nous n'avions, non plus que M. Huberdault, commis d'autre crime que celui, connu de tout le monde, d'avoir indûment abandonné l'Orégon et de nous être établies provisoirement au Chili sans la permission des supérieurs de Montréal. » [1]

---

[1] Ni el senor Huberdault, ni nosotros habiamos cometido otro crimen, que el conocido de todo el mundo, que era haber inde-

Malgré l'authenticité de ces témoignages, qui d'entre nous voudrait se constituer juge de nos premières missionnaires au Chili? Ce prétendu faux pas, que se reprochaient nos sœurs et M. Huberdault, ne serait-il pas aujourd'hui profitable à notre Institut? Qui pourrait ou l'affirmer ou le nier? Les desseins de la Providence sont inscrutables.

Il convient aussi, en toute justice, d'ouvrir les yeux sur le bien qui résulte, au Chili même, des fondations de la Providence. Le grand Orphelinat et l'Asile du Sauveur de Santiago, ainsi que la « Providence » de Valparaiso, fondés par M. Huberdault et nos premières missionnaires, sont encore florissants. Comme l'avait pronostiqué le bon M. Davila, ils sont l'orgueil du Chili. Ajoutons qu'ils sont aussi la consolation de l'Église chilienne et que la congrégation des Sœurs de la Providence, citée dans toute la République comme un modèle de communauté religieuse, a pu, malgré la lenteur de son recrutement, fonder quinze autres maisons où s'opère beaucoup de bien.

Ainsi, nous le constatons avec bonheur, les travaux et les sacrifices de nos missionnaires de

---

bidamente abandonado el Oregon, y habernos establecido provisionalmente en Chile sin la autorizacion de los superiores de Monreal.

Mère Bernard, dans Hist. de la Cong. de la Prov. de Chile. Tome 1, p. 117.

la première heure continuent de fructifier là-bas pour le bien du prochain et la plus grande gloire de Dieu. M. Huberdault ainsi que nos Mères Amable et Larocque se seraient-ils accusés avec autant de sévérité s'ils avaient prévu tout le bien qui devait résulter des souffrances dont ils se déclaraient responsables ?

Quant à nous, à qui des raffinements de progrès permettent de voyager sans fatigue et de traverser le continent en moins d'une semaine ; nous qui avons à notre disposition le télégraphe, le téléphone et les accommodements d'un service postal aussi rapide que merveilleusement organisé ; nous enfin qui sommes régies par des constitutions sanctionnées par l'Église après avoir été longuement expérimentées, nous devons remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu susciter des âmes fortes et généreuses pour les mettre aux prises avec les vicissitudes que devait traverser notre Institut en marchant vers ses destinées.

L'on a souvent déploré nos essais de fondations lointaines à des époques où notre Institut était censé manquer d'expérience ; cependant — et le fait est indéniable—, par leurs travaux et sacrifices, nos premières missionnaires de l'ouest des deux Amériques ont fait entrer dans l'organisation de notre communauté les éléments d'une prodigieuse croissance. En sus, elles contribuèrent puis-

samment au maintien de l'union entre la maison mère et nos missions.

Lorsque, pour la première fois, des sœurs de notre Institut partirent de Montréal pour les régions du Pacifique, elles n'avaient pour les régir que des constitutions incomplètes et à l'essai. Mais Mgr Bourget leur dit : « Allez! ne faites qu'un cœur et qu'une âme avec votre maison mère ! » Ces paroles étaient alors le seul lien qui les rattachât à leur Institut ; elles le respectèrent comme une loi, et, lorsque vint l'épreuve décisive, seize d'entre elles se dirent : « Partons ! » De nouveau elles longèrent les deux Amériques, mais, cette fois, c'était pour la conservation de ce principe d'union qu'elles invoquaient et que leur geste affirmait avant qu'il entrât comme base dans le formulaire de nos constitutions.

Comme dernier mot de notre récit, rappelons les consolantes paroles prononcées par Mgr Bourget, à l'Asile de la Providence, le 16 mars 1868, à l'occasion du vingt cinquième anniversaire de notre Institut. Le vénéré fondateur, après avoir mis en lumière les œuvres accomplies par notre communauté depuis sa fondation, se résume en ces termes : « Toutes vous avez porté le poids de la chaleur et du jour ; vous avez passé par de terribles épreuves ; vous avez surmonté d'énormes difficultés ; vous avez essuyé des peines acca-

blantes ...... Malgré tout, vous avez marché d'un pas ferme vers votre but. Vous ne vous êtes pas lassées dans la voie que vous avez parcourue. Vous avez fait des œuvres utiles en grand nombre. Enfin, vous avez eu des succès étonnants. Qu'en devons-nous conclure ? Que Dieu n'a cessé d'être avec vous dans tout ce que vous avez entrepris pour le bien des pauvres et sa plus grande gloire ».



L'abbé François Rock Don Miguel Davila
Dona Adela Baesa Davila
Sœur Marie de Jésus (Brophy) en costume de fille de St-Joseph

SUPPLÉMENT ALPHABÉTIQUE

SUPPLÉMENT

NOTES BIOGRAPHIQUES

A

ALEMANY.— Mgr Joseph-Sadoc Alemany, de l'ordre des Frères prêcheurs, fut sacré, le 30 juin 1850, évêque de Monterey, et promu au siège métropolitain de San Francisco, qui venait d'être érigé, le 29 juillet 1853.

Au mois d'octobre 1860, Mgr Alemany visita Montréal. Il revenait de New York, où il avait obtenu de nouvelles Sœurs de la Charité pour sa ville épiscopale. Le digne prélat gardait un bon souvenir des sœurs de la Providence qui, en 1853, avaient passé deux mois à San Francisco, d'où elles étaient parties pour Valparaiso. Il n'oubliait pas non plus nos douze missionnaires avec qui il avait voyagé en 1855. Voulant connaître plus amplement notre communauté, Mgr Alemany visita l'Asile de la Providence, notre ancienne maison mère. « Sa Grandeur, dit la chronique, fit de vives instances afin d'obtenir une colonie de missionnaires pour la

Californie, laissant les supérieures à même de choisir dans son diocèse l'endroit qu'elles croiraient le plus convenable pour un établissement de la Providence. Les sœurs désiraient que l'on acceptât cette offre; mais, après mûres délibérations, les autorités constatèrent que l'on avait à peine assez de sujets pour les œuvres existantes. Le conseil exposa respectueusement cet état de choses à Mgr Alemany, assurant Sa Grandeur que, plus tard, et dès qu'il serait possible, la communauté accepterait volontiers une mission en Californie [1]. »

Mgr Alemany donna sa démission en décembre 1884. Il mourut à Valence, en Espagne, le 14 avril 1888.— (V. Monterey et San Francisco).

* * *

APPROBATIONS.— Pour arriver à l'approbation définitive des constitutions, toute congrégation doit obtenir 1° le décret de louange, qui soumet directement un institut à l'autorité du Saint-Siège; 2° le décret d'approbation de l'institut; 3° le décret d'approbation des constitutions, à titre d'expérience; 4° le décret d'approbation définitive des constitutions [2].

De ces quatre degrés d'approbation, tous octroyés à notre Institut, nous insérons ici le décret de louange, celui qui concerne davantage notre histoire du Chili.

---

[1] Notre Hôpital d'Oakland, fondé en 1902, est le seul établissement que possède notre Institut en Californie.

[2] Mgr Battandier; Guide Canonique 1908, p. 18.

En même temps que ce décret, la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers adressa à Mgr Bourget les lignes suivantes : « Lorsque l'illustrissime archevêque de Santiago, Chili, vint à Rome, il présenta à N. S. P. les constitutions des Sœurs dites Filles de la Charité Servantes des Pauvres et votre lettre qui en demandait l'approbation. Mais, comme le Saint-Siège n'a coutume d'approuver les constitutions que par dégrés, et lorsqu'elles ont été expérimentées durant un temps convenable, Sa Sainteté ordonne de publier le Décret de louange.... [1] »

« *Décret de louange.* — En l'année 1844 fut érigé, dans la ville de Montréal, l'Institut des Sœurs qui sont appelées Filles de la Charité Servantes des Pauvres, qui servent les malades et ont soin des pauvres et même quelquefois donnent une éducation chrétienne et civile aux jeunes filles ; font des vœux simples, sont soumises à une directrice générale et ont leur maison principale dans la dite ville.

« L'évêque du diocèse susmentionné a transmis les constitutions du même Institut à Notre Saint-Père le Pape Pie IX en le suppliant instamment de daigner approuver cette pieuse Congrégation.

« Sa Sainteté, désirant ardemment que ces sœurs se vouent avec encore plus de bonheur aux œuvres qui sont la fin de leur Institut, et qu'elles soient de plus en plus poussées dans les voies de la perfection par ce témoignage public du Saint-Siège, loue et recommande

---

[1] V. à la page 322 la lettre annexée au décret.

par la teneur du présent Décret le susdit Institut comme une pieuse Congrégation de sœurs faisant les vœux simples sous la direction d'une supérieure générale et la juridiction des évêques des lieux dans lesquels elles se trouvent établies, selon les règles des saints canons, tout en règlant que l'on procédera dans un temps plus opportun à l'approbation des constitutions.

Donné à Rome, à la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, le 25 avril 1860...... J. Cardinal Genga, préfet.— A. Archevêque de Philippe.

* * *

ARAUCANS OU MAPOUCHES (MAPOUTCHÉS).— Cette nation, la plus intelligente et la moins civilisée peut-être de toutes les tribus indigènes sud-américaines, occupe une place importante dans l'histoire du Chili.

Avant l'arrivée des Espagnols, le Chili était habité par des tribus groupées en clans. Les plus remarquables de ces groupements étaient: 1° — Les *Picunches*, au nord, entre Bio-Bio et Copiaco. Ils vivaient sous la domination des Incas du Pérou. Cette dépendance leur fut profitable, car ils apprirent des Péruviens à tisser la laine, à façonner des vases d'argile, à se servir des métaux et à cultiver les fèves, le maïs, etc. 2° — Les *Huilliches*, au sud, entre Valdivia et le Golfe Reloncavi. 3°— Les *Pehuenches*, appelés plus tard « Araucans ». Ces derniers habitaient, au centre, le territoire compris entre les 36° et 42° parallèles. C'était une race fière, la vraie et seule maîtresse du pays qu'elle occupait.

Les Araucans ont le teint cuivré, les yeux noirs et les joues proéminentes au sommet. Ils sont robustes et grands, mais de stature normale. Il faut sans doute attribuer leur force de résistance à certaines de leurs pratiques favorites : courses, équitation, bains quotidiens, exercices, jeux, vie en plein air.

Tout comme leurs ancêtres, bon nombre d'Araucans habitent encore aujourd'hui des *rucas*, espèces de huttes circulaires à toits coniques, construites avec des branches d'arbres recouvertes de paille et divisées en compartiments. Hommes, femmes et enfants couchaient autrefois sur le sol sans autre literie que des ramilles. Parfois ils employaient une pierre ou un morceau de bois rond en guise d'oreiller. Au besoin, une flambée servait tout à la fois à chauffer et à éclairer l'habitation.

Primitivement ces Indiens se couvraient de peaux et se nourrissaient de gibier, de poisson, de fruits et de pommes de terre. Pour conserver ou préparer leurs aliments, ils se servaient de vases qu'ils façonnaient avec du bois ou des écorces d'arbres. Comme ces vases ne pouvaient être mis en contact avec le feu, les Indiens employaient un procédé curieux pour faire bouillir l'eau et, en de rares occasions, pour faire cuire leurs aliments. Dans un grand feu en plein air, ils faisaient rougir des pierres qu'ils jetaient ensuite dans des vases remplis d'eau ou de comestibles et placés près du brasier. Ils savaient convertir le suc des fruits en boissons spiritueuses qu'ils buvaient à satiété à l'occasion des mariages, funérailles, déclarations de guerre.

Il n'y avait pas de lois chez ces Indiens ; en temps de paix, le chef de la *ruca* était son propre maître et gouvernait despotiquement sa famille. La femme était l'esclave de son mari qui, après l'avoir achetée, l'accablait de travaux, ne se réservant que la tâche de guerroyer.

Comme la végétation des forêts, l'âme des enfants restait sans culture. Destinées à être vendues, les filles étaient abandonnées à elles-mêmes. Quant aux garçons, ils étaient soumis aux rudesses d'une formation qui tendait au développement de leurs aptitudes naturellement belliqueuses. Un bambin de six ans savait manier l'arc, brandir le pic, et pouvait traverser une rivière à la nage en tenant une lance entre ses dents.

A l'aide de leurs doigts, les Araucans pouvaient compter jusqu'à dix. Ils ne savaient ni lire, ni écrire.

Selon la croyance des Araucans païens, il existe un dieu, maître des nuages, des vents, du tonnerre, des tempêtes et des tremblements de terre. Sous la forme d'énormes serpents, deux autres dieux, l'un *destructeur* et l'autre *sauveur*, se font la guerre depuis le commencement du monde. La tradition araucane perpétue le souvenir d'une inondation universelle endiguée par le dieu *sauveur*, qui voulait conserver l'espèce humaine.

En temps de guerre les Indiens du Chili se choisissaient un chef ou *toqui*, que les Espagnols appelèrent cacique. Ce chef était revêtu d'un pouvoir discrétionnaire tant que duraient les hostilités. Ces primitifs guerriers n'avaient d'autres armes que la flèche et la

lance ou le pic. Pour s'emparer de leurs ennemis, ils se servaient d'un *lazo* ou lacet. Ce lazo était une longue corde en fibres textiles terminée par un nœud coulant, comme les lacs dont l'on se sert pour capturer les oiseaux.

Avant d'être aux prises avec les Européens, les Indiens combattaient sans ordre ni tactique. Leurs bandes farouches se lançaient à l'attaque, pêle-mêle, en poussant des cris qui ressemblaient à des hurlements. Lorsque les Espagnols envahirent le Chili, ils eurent bientôt fait de soumettre ces tribus presque sans défense. Les conquérants se croyaient déjà les maîtres absolus du pays lorsque les Araucans se soulevèrent, aimant mieux mourir ou vivre dans la plus grande misère que de languir sous le joug des étrangers. Un des leurs, pris par les Espagnols, parvint à s'évader, après avoir surpris chez les vainqueurs le secret de leurs manœuvres stratégiques. De retour chez les siens, il mit ces connaissances au profit de son clan, qu'il réussit à discipliner. Dès lors, les Araucans, mieux organisés, infligèrent à l'ennemi de sanglantes défaites. Ces triomphes stimulant leur humeur belliqueuse, ils ne songèrent plus qu'à se perfectionner dans l'art de combattre, et leur cavalerie devint bientôt la terreur des Espagnols. De cette race intrépide surgirent des hommes d'élite. L'histoire du Chili leur consacre impartialement des pages élogieuses. Le poète espagnol, don Alonzo de Ercilla, a même chanté les exploits des chefs Colocolo, Caupolican, Lautaro, Rengo et autres, qui, à la tête de leurs intrépides guerriers, luttèrent si fièrement contre les envahisseurs.

Ces invincibles indigènes constituaient une barrière infranchissable aux civilisés, qu'ils empêchaient d'avancer vers le sud. Ils continuèrent, sous la période coloniale, à disputer leur territoire aux nouveaux maîtres du pays. Ce ne fut qu'après des siècles d'hostilités entremêlées de trèves peu rassurantes pour les Espagnols, qu'ils consentirent à faire partie de la république chilienne. Le traité qui les assujettit leur concède le droit de se gouverner eux-mêmes, de conserver leur ancienne organisation sociale, de garder leurs coutumes païennes et d'occuper leur territoire primitif. Le gouvernement chilien les traite avec une sollicitude et une vigilance qui assimilent leur condition à celle des tribus indigènes cantonnées dans les réserves de l'Amérique du Nord.

Malheureusement, cette race indomptable était aussi réfractaire aux lumières du christianisme et de la civilisation que brave et perspicace dans les combats. Pendant près de deux siècles (de 1593 à 1767), des missionnaires jésuites travaillèrent sans trève à sa conversion. En dépit de l'opiniâtreté des Indiens, ils étaient parvenus à fonder plusieurs missions sur les frontières de l'Araucanie lorsque Charles III roi d'Espagne émit le décret d'expulsion qui les obligea d'abandonner leur œuvre [1].

[1] Les premiers Jésuites qui s'établirent au Chili arrivèrent à Santiago le 12 avril 1593. A l'époque de leur expulsion du Chili, les Jésuites comptaient en ce pays au moins 383 religieux distribués dans 12 collèges, 1 noviciat, 10 résidences et plusieurs missions chez les Indiens. Bien que leur ordre fût rétabli par le pape Pie VII en 1814 (le 7 août), les Jésuites ne retournèrent au Chili qu'en 1843.

Les Araucans d'aujourd'hui sont mieux disposés, mais la foi ne pénètre que lentement dans ces âmes saturées de paganisme. La femme reste victime de cet aveuglement. Bien qu'elle soit condamnée à porter les fardeaux et obligée d'accomplir les plus rudes besognes, elle est toujours la plus mal nourrie et la plus misérablement vêtue. Quant au chef de la famille, il chasse, il pêche et se livre à des travaux qui sont plutôt pour lui des amusements. Fidèle aux coutumes ancestrales de sa race, il se repose en temps de paix.

Les guerres entre blancs et Indiens exigèrent pendant des siècles le stationnement continuel de troupes espagnoles en Araucanie. La plupart des soldats se fixèrent dans ces régions et épousèrent des femmes indigènes. Leurs descendants, répandus aujourd'hui dans tout le pays, sont catholiques et forment une grande partie de la population du Chili. La masse des Araucans pur sang habite la province de Malleco.

L'article suivant, extrait de l'« Annuaire Pontifical » de Mgr Battandier (année 1920), nous fait connaître dans ses grandes lignes l'histoire des missions araucanes depuis soixante treize ans.

« La mission d'Araucanie fut confiée aux Capucins de Bavière en 1848; le 16 novembre 1901, le gouvernement du Chili, en vertu d'une convention avec la Propagande, confia aux Capucins cette mission, ayant pour confins, au nord, le fleuve Impérial ou Cautin ; à l'est, la frontière d'Argentine ; à l'ouest, l'océan Pacifique. Elle comprend une partie des provinces de

Cautin, Valdivia et Llanquihue. Habitants: 143,000, dont 60,000 indiens en partie infidèles. »

L'Araucanie est maintenant divisée en quatre provinces déjà envahies par quelque trois cent mille blancs et métis civilisés. En 1893, le gouvernement de Santiago concéda aux Sœurs de la Providence trois hectares de terrain, dans la ville de *Temuco*, capitale du Cautin. C'est dans cette ville, encore récente et d'accès facile à toutes les populations araucanes, que les sœurs ont fondé leur établissement. Les édifices, de structure moderne, sont bien aménagés et éclairés à l'électricité. L'église est richement meublée. Le maître autel, qui est en marbre, est consacré au Sacré-Cœur de Jésus. Quatre autres autels, aussi en marbre, mais plus petits, sont respectivement dédiés à Notre-Dame des Sept-Douleurs, à saint Joseph, à saint Jean l'Evangéliste et à saint Vincent de Paul. Dans un campanile, sont installées deux grosses et très belles cloches, dont l'une porte l'inscription :

Gentes Arauci indomitæ,
Venite, jam pacificæ,
Ad Cor reclusum vulnere,
Ad mite Cor accedite.

1903.

(NATIONS INSOUMISES DE L'ARAUCANIE, VENEZ, AUJOURD'HUI PACIFIQUES, APPROCHEZ-VOUS DU TRÈS DOUX CŒUR QUE LA BLESSURE VOUS A OUVERT.)

Sur l'autre cloche on lit :

Sub titulo Matris Perdolentis, undique ex araucana regione confluant gentes ad sonitum et clangorem meum.

(QU'AU NOM DE LA MÈRE DES DOULEURS, DE TOUTES LES RÉGIONS ARAUCANES, LES NATIONS ACCOURENT, A MON APPEL SONORE !)

Nos sœurs du Chili paraissent attacher beaucoup d'importance à leur mission de Temuco. Leurs très intéressantes annales relatent des faits qui sont de nature à stimuler leur zèle pour le salut des âmes. Les religieuses instruisent non seulement les enfants, mais les adultes. Elles vont les catéchiser dans leurs camps afin de les préparer au baptême lorsqu'ils sont gravement malades. Elles profitent de ces circonstances pour laisser dans leurs habitations des objets concernant les dévotions au Sacré-Cœur et à Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Ce bien, accompli par un Institut lié au nôtre dans ses racines et s'identifiant avec nous dans ses œuvres, ne saurait nous laisser indifférentes. Ne nous semble-t-il pas plutôt voir notre bien-aimée Mère Gamelin regarder avec tendresse ses filles chiliennes, lorsqu'elles visitent leurs malades indiens pour les instruire des vérités de la foi, et qu'elles suspendent aux parois de leurs *rucas* les emblèmes de nos chères et si consolantes dévotions ?

B

BAYOLO.— Maria del Transito Campana Bayolo naquit à La Serena, le 20 août 1804. Son père, don Gaspar Campana, et sa mère, dona Clara Valdivia, étaient de descendance espagnole. A l'époque de leur mariage, ils étaient possesseurs d'une fortune enviable et fréquentaient la première société chilienne. Ils demeuraient à Santiago depuis quelques années et vivaient heureux, lorsque la révolution vint anéantir le bonheur qui régnait à ce foyer. Biens, honneurs, liberté, tout disparut à la fois dans le tourbillon des guerres civiles. Seule la petite Transito restait aux époux Campana, et ce fut pour leur consolation. Ils surveillèrent de près l'éducation de leur unique enfant, qu'ils armèrent pour les combats de la vie. Les tribulations, le travail incessant auquel l'obligeait la pauvreté, ainsi que l'atmosphère de piété qu'elle respirait, firent de la jeune Transito une femme forte, généreuse, prête à tous les sacrifices.

Après avoir pleuré les malheurs de son père, qui fut tantôt exilé, tantôt emprisonné, tantôt battu de verges et longtemps poursuivi par des ennemis qui voulaient sa mort, elle eut le bonheur de voir le foyer paternel se reconstituer sans toutefois échapper aux étreintes de la pauvreté.

A l'âge de vingt quatre ans, la *senorita* Transito Campana épousait don José Bayolo, jeune Espagnol

peu favorisé de la fortune, mais qui en peu d'années acquit des biens considérables. C'était sans doute un débrouillard, car après avoir été, en maintes occasions, à peu près ruiné par des émeutes, il refit chaque fois sa fortune et sut se maintenir au rang des négociants les plus en vue.

Ainsi que son épouse, don José Bayolo était excellent catholique et tout charité pour les pauvres. Il habitait, à Valparaiso, une belle demeure où les indigents étaient toujours les bienvenus. De son côté, la dona Transito avait converti sa maison en une véritable hôtellerie où se retiraient les prêtres et les religieux en voyage.

Les époux Bayolo n'avaient pas d'enfants. Des essais d'adoption les ayant déçus, ils avaient dans la suite recueilli deux orphelins, non pour en faire leurs héritiers, mais pour leur procurer les avantages d'une solide éducation. Enfin, après avoir prié et mûrement réfléchi, ils firent l'inventaire de leurs biens, en destinèrent une partie à de proches parents et instituèrent les enfants trouvés de Valparaiso héritiers du reste de leur fortune. Ce résidu se montait à cent soixante cinq mille cinq cents pesos, valeur équivalant alors à cinquante mille piastres environ de notre monnaie canadienne.

Le 6 janvier 1856, s'inaugurait l'orphelinat Bayolo sous la direction immédiate de ses fondateurs, qui commencèrent aussitôt à recueillir des enfants trouvés.

A la mort du senor Bayolo, le 25 septembre 1858, dix sept bébés représentaient la longue théorie des

héritiers qui devaient se succéder dans la jouissance de ses biens. Sa pieuse veuve, alors âgée de cinquante quatre ans, songea à garantir son œuvre. Quelques mois d'expérience suffirent pour lui ouvrir les yeux sur l'instabilité évidente de l'établissement dont elle restait seule directrice. Elle comprit que l'administration de ses biens et la tenue d'une pouponnière comportaient des obligations trop multiples pour son activité décroissante.

L'intervention de la Providence vint la tirer d'inquiétude. En ce consacrant à Dieu dans notre communauté, qu'elle chargeait de continuer son œuvre, elle établit son âme dans la paix et se ménagea les plus grandes consolations qu'elle eût pu désirer en ce monde. Lorsqu'elle mourut, la crèche de Valparaiso avait recueilli deux mille trois cent vingt cinq enfants.

Du point de vue canonique, la vie religieuse de cette dame présente des anomalies comme il n'en serait plus toléré de nos jours. Mme Bayolo prit l'habit religieux et fit son noviciat isolément, à Valparaiso, où s'écoula le reste de sa vie. Vingt huit années durant, elle garda son habit de novice, n'osant par timidité de conscience prononcer les vœux de religion. Elle mourut le 27 mai 1887, dans la quatre vingt troisième année de son âge et la vingt huitième de son entrée en communauté.

Un indult du Saint-Siège permit que la persévérante novice prononçât ses vœux *in articulo mortis*, de sorte qu'elle eut la consolation de mourir véritablement religieuse. Elle fut ensevelie, comme le sont

les sœurs professes et son corps fut déposé dans la crypte de l'église de la Providence de Valparaiso.

Les annales de la Providence du Chili, qui consacrent un long chapitre à la mémoire de cette généreuse bienfaitrice de leur maison de Valparaiso, louent particulièrement sa charité, son humilité, son obéissance et son esprit d'oraison.

* * *

BEAUSOLEIL.— Désirant se vouer aux œuvres des missions lointaines, Mlle Hortense Beausoleil-Normandin partit pour le Chili, en qualité de postulante, le 18 octobre 1857, avec un détachement de sœurs missionnaires [1]. Elle continua son noviciat à Santiago sous le nom de sœur Émélie. C'était une personne intelligente, douée d'aptitudes variées.

Le 10 janvier 1860, Mlle Beausoleil, encore novice, quittait la communauté de la Providence pour entrer, comme supérieure, dans un monastère en formation, fondé au Chili pour des fins d'éducation. Elle abandonna bientôt ce poste et passa quelque temps encore comme séculière chez nos sœurs, tantôt à Santiago, tantôt à Valparaiso, rendant partout d'importants services. Finalement, elle se retira dans un couvent de moniales chiliennes ; nous ignorons si elle y persévéra.

---

[1] L'entrée de Mlle Beausoleil, comme postulante, ne se trouve pas au registre des admissions à la maison mère.

* * *

BILLIART, JULIE.— La bienheureuse Mère Marie-Rose-Julie Billiart est la fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame, de Namur. Les principaux traits de sa vie sont mis en relief dans le bref de sa béatification dont voici le résumé :

«Julie Billiart naquit à Cuvilly, en Picardie, et fut baptisée le 12 juillet 1751. Toute jeune, elle donna de si grands exemples de vertus, qu'à l'âge de neuf ans elle fut, chose incroyable pour ce temps-là, admise à la première communion. A l'âge de quatorze ans, elle faisait le vœu de virginité. Pour aider ses parents, elle s'occupait des travaux de la campagne, mais y trouvait un nouveau champ pour exercer le zèle qui la dévorait. Elle n'avait pas vingt cinq ans quand un mal étrange la saisit; une paralysie qui défia tous les remèdes la cloua sur son lit, et elle y resta vingt deux ans. Mais ce lit devint une chaire ; elle faisait le catéchisme aux enfants, instruisait les adultes et les portait à la fréquentation des sacrements.

« Bientôt la Révolution française chassa les prêtres. Julie Billiart fut à grand'peine transportée à Amiens, où une pieuse femme lui donna l'hospitalité. Là, Julie Billiart commença par se lier avec des jeunes filles pour les porter à Dieu et (en 1803) fonda avec cinq d'entre elles un modeste institut pour l'enseignement du catéchisme aux enfants. Le plan de la servante de Dieu fut approuvé par les Jésuites, qui l'aidèrent de leurs conseils. Le supérieur des missions lui apportant Notre-Seigneur à la fin du mois de mai 1804, au mi-

lieu d'une neuvaine au Sacré-Cœur, lui ordonne de se lever et de marcher. Julie Billiart à l'instant se lève et marche; elle était radicalement guérie.

« Le P. Varin donna les premières règles, et le nom de l'Institut fut *Congrégation des Sœurs de la Bienheureuse Vierge Marie.* La persécution obligea la fondatrice à émigrer en Belgique, qui devint ainsi la seconde patrie de son Institut, et ce fut à Namur qu'elle installa la maison mère. Avant sa mort, elle comptait dans ce pays sept maisons de sa congrégation. Mais Dieu l'appelait à la récompense, et elle mourut doucement à Namur dans la paix du Seigneur, le 7 avril 1816, âgée de soixante cinq ans. Son corps resta pendant quelques mois sans corruption......

« Le 10 décembre 1905, Pie X approuvait trois miracles proposés pour la béatification, et le 4 mai 1906 donnait le décret *de tuto.* La solennité de la béatification a eu lieu à Saint-Pierre de Rome le 13 mai 1906. » (Extrait de l'Annuaire Pontifical de Mgr Battandier, 1907, page 597).

Les filles de la bienheureuse Mère Julie Billiart comptent de nombreux établissements en Europe, en Afrique et en Amérique.

(V. Religieuses de Notre-Dame, de Namur).

* * *

BLANCHET.— Mgr Augustin-Magloire-Alexandre Blanchet, né le 22 août 1797, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, était fils de Pierre Blanchet et de Rose Blanchet. En 1810, il entrait au pe-

tit séminaire de Québec, où il fit ses études, qu'il terminait en 1817. A cette époque, il prit la soutane, et, le 3 juin 1821, Mgr Joseph-Octave Plessis lui conférait l'ordre de la prêtrise.

Dans la suite, l'abbé A.-M.-A. Blanchet fut vicaire à Saint-Gervais (1821-1822); missionnaire aux Iles de la Madeleine et à Chéticamp, Ile du cap Breton, (1822-1826); curé de Saint-Luc-sur-Richelieu avec desserte de Saint-Jean-Dorchester — aujourd'hui Saint-Jean-d'Iberville — (1826-1828); curé de Saint-Pierre-du-Portage — aujourd'hui l'Assomption — (1828-1830); curé de Saint-Charles-sur-Richelieu et desservant de Saint-Marc jusqu'en 1832 (1830-1838).

Durant les troubles de 1837, l'abbé A.-M.-A. Blanchet fut fait prisonnier au combat de Saint-Charles. Incarcéré dans la prison de Montréal, il fut élargi le 31 mars 1838................ Après ces événements, il fut promu à la cure de Soulanges (aujourd'hui les Cèdres), puis appelé à l'évêché de Montréal en 1842. C'est alors qu'il entra dans l'intimité des pauvres de la « Maison jaune ». Mgr Bourget lui confia la tâche de copier les règles de saint Vincent de Paul, que M. Deluol, vicaire général de Baltimore et supérieur des Filles de la Charité, avait prêtées à Mme Gamelin lors de son voyage aux États-Unis.

L'abbé Magloire Blanchet devint chanoine de la cathédrale, le 21 janvier 1844. Il fut chapelain des sœurs de l'Asile de la Providence, notre maison de fondation, depuis le 30 octobre 1845 jusqu'au 19 septembre 1846.

Élu évêque de Walla Walla le 28 juillet 1846, Mgr Blanchet recevait la consécration épiscopale des mains

de Mgr Bourget, le 27 septembre suivant, dans la cathédrale Saint-Jacques de Montréal.

Le 31 mai 1850, le siège de Walla Walla fut changé en celui de Nesqually.

Nesqually, poste de nulle importance, ne fut que nominalement siège de diocèse. Mgr M. Blanchet, puis ses successeurs, résidèrent au fort Vancouver depuis 1850 jusqu'au 11 septembre 1907, date à laquelle Mgr O'Dea transféra le siège de son évêché à Seattle. Depuis 1909, le titre du diocèse de Nesqually est changé en celui de « Seattle ».

Mgr Blanchet donna sa démission en 1879. Il se retira à la résidence Saint-Jacques, section de notre ancien Hôpital Saint-Joseph de Vancouver, Washington. Il y décéda le 25 février 1887. Le Saint-Siège l'avait nommé évêque d'Ibora *in partibus infidelium.*

Notre Hôpital Saint-Joseph, où Mgr Magloire Blanchet vécut ses dernières années, avait été fondé le 9 avril 1858. En 1911, la communauté le convertit en maison de refuge, qu'elle intitula « Hospice Blanchet » ou *Blanchet Home.* Un hôpital répondant mieux aux besoins actuels de Vancouver a été construit à proximité de cet hospice.

* * *

BLANCHET. — Monseigneur François-Norbert Blanchet, né le 3 sept. 1795, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, était fils de Pierre Blanchet et de Rose Blanchet. Il étudia à Québec, où Mgr Bernard-Claude Panet lui conféra l'ordre de la prêtrise, le 18 juillet 1819. Il fut assistant à la cathé-

drale de Québec pendant quelques mois; missionnaire à Richibouctou (1820-1827); curé des Cèdres, comté de Soulanges, (1827-1838); missionnaire en Orégon de 1838 jusqu'à sa mort.

Mgr Frs-N. Blanchet fut élu évêque de Philadelphie (titre auquel fut substitué celui de Draza), le 1er décembre 1843; consacré à Montréal, en même temps que Mgr Prince, par Mgr Bourget, le 25 juillet 1845; archevêque d'Oregon City, le 24 juillet 1846. Mgr l'archevêque Blanchet résida plusieurs années à Saint-Paul-de-Willamette. Il transféra sa résidence épiscopale à Oregon City en décembre 1848, puis à Portland au mois d'août 1862.

En 1855, Mgr Blanchet fit une quête au Chili. En septembre 1859, il rencontra Mgr Valdivieso à Montréal et profita de la circonstance pour faire connaître au public, par le moyen d'un journal, la générosité du peuple chilien envers les missions de l'Orégon. « J'ai surabondé de bonheur, dit-il, en rencontrant ici, avant mon départ, le vénérable archevêque de Santiago, qui, en 1855 et 1856, m'accueillit avec tant de bonté..... ....Je suis mille fois heureux de vous faire connaître que Sa Grandeur a bien voulu me permettre de faire une quête dans son diocèse, et de lui en témoigner de nouveau ma bien vive reconnaissance. J'ai reçu de ses diocésains, attentifs à ses recommandations, la magnifique somme de vingt mille piastres [1]. »

---

[1] Extrait d'une lettre publiée dans *La Minerve* du 22 septembre 1859.

Mgr François-Norbert Blanchet donna sa démission le 27 février 1881. Il passa ses dernières années à notre hôpital Saint-Vincent de Portland, Orégon, où il mourut le 18 juin 1883.

* * *

BOLDUC.— Mgr Jean-Baptiste-Zacharie Bolduc, fils de Joachim Bolduc et de Madeleine Lessard, naquit à Saint-Joachim-de-Montmorency le 30 novembre 1818. Il fit ses études au séminaire de Québec et fut ordonné prêtre dans sa paroisse natale, le 22 août 1841.

Mgr Bolduc avait passé quelques années dans les missions de l'extrême ouest. En compagnie de l'abbé Antoine Langlois [1], il s'était mis en route pour l'Orégon le 1er septembre 1841, s'était embarqué à Boston, avait voyagé par la voie du cap Horn et était arrivé a Saint-Paul-de-Willamette le 21 septembre 1842.

A l'occasion des funérailles de cet ancien missionnaire, décédé le 9 mai 1889, *La Minerve* publia une brève nécrologie dont nous extrayons les notes suivantes: « Immédiatement après son ordination, l'abbé Bolduc partit pour les missions sauvages .... De retour à Québec en 1850, il séjourna quelque temps au séminaire. Il devint ensuite, successivement, vicaire à Saint-Roch de Québec, aumônier de l'hôpital de la marine, puis chapelain de l'asile des aliénés, à Beauport. En 1867, il fut nommé procureur de l'archevêché.

« Lors de l'élévation de Mgr Taschereau aux honneurs cardinalices, en 1886, l'abbé Bolduc fut nommé prélat domestique de Sa Sainteté Léon XIII. »

---

[1] V. ce nom au supplément.

* * *

BROUILLET. — L'abbé Jean-Baptiste-Abraham Brouillet, fils de Jean-Baptiste Brouillet et de Charlotte Drogue-Lajoie, naquit à Saint-Jean-Baptiste, comté de Rouville, le 11 décembre 1813. Il fit ses études à Saint-Hyacinthe et fut ordonné prêtre, à Montréal, le 27 août 1837. Nommé vicaire général de Mgr Magloire Blanchet, l'abbé Brouillet se rendit avec son évêque, à Walla Walla, en 1847. La même année, des Indiens Cayouses de la mission presbytérienne de Waïlatpou, dans les environs de Walla Walla, se soulevèrent contre le ministre, le docteur Whitman, qu'ils massacrèrent ainsi que sa femme et d'autres blancs. La sage intervention de Mgr Magloire Blanchet et de l'abbé Brouillet empêcha un soulèvement général. Après avoir sauvé la vie aux autres missionnaires presbytériens de cette région, ils réussirent à rétablir la paix.

Chose étonnante, les missionnaires catholiques furent plus tard accusés, par ceux-là même qu'ils avaient sauvés, d'avoir été les instigateurs du massacre. L'abbé Brouillet écrivit plusieurs brochures pour protester contre ces accusations.

En 1860, M. Brouillet s'en alla résider à Washington afin de s'occuper, auprès du gouvernement des Etats-Unis, des intérêts des évêques de l'ouest et des affaires concernant les sauvages. Ce fut là l'origine de la Commission préposée aux affaires des Indiens catholiques des Etats-Unis.

L'abbé Brouillet mourut à Washington, le 4 février 1884. Plusieurs représentants du gouvernement amé-

ricain, l'élite de la société catholique de Washington, les communautés religieuses, les orphelins des Sœurs de la Charité et une députation de la tribu des Têtes-Plates (sauvages des Montagnes Rocheuses) assistaient à ses funérailles.

L'abbé Brouillet fut inhumé à Washington, au cimetière du Mont Olivet. Les fidèles l'accompagnèrent jusqu'au lieu de sa sépulture, qui se fit avec solennité. Au moment où la foule allait se disperser, les Têtes-Plates s'avancèrent jusqu'au bord de la fosse et y jetèrent chacun une poignée de terre, après quoi, ils firent dévotement le signe de la croix. Cet acte touchant impressionna vivement l'assistance [1].

C

CALIFORNIE. — Au commencement du XIXe siècle, le Mexique comprenait, outre son territoire actuel, la partie des Etats-Unis qui englobe maintenant les Etats de Nevada, Arizona, Nouveau-Mexique, Utah, Texas, Colorado (en partie), Californie, etc. Le traité qui démembra le Mexique au bénéfice de la grande république américaine fut signé le 2 février 1848.

Dès le mois de mai suivant, un Américain, le capitaine Sutter, travaillant à l'installation d'une scierie dans les régions de la Sierra Nevada, découvrit le pre-

[1] Notes extraites d'un article de *La Minerve* (13 février 1884).

mier de ces merveilleux placers qui devaient attirer l'attention du monde entier.

L'exploitation de ces mines fit grand bruit. Dans une lettre écrite en 1851, le R. P. Edmond, religieux des Sacrés-Cœurs, de Picpus[1] et missionnaire en Californie, parle ainsi de cet événement : « Un cri s'élève de Sacramento. Une nouvelle, qu'en ces temps de religion pécuniaire on appelle aussi « bonne nouvelle », se répand de vallée en vallée, de plage en plage, et surprend l'Europe au milieu de ses bouleversements. Dans ces ruisseaux de la Californie, dont on connait à peine le nom, dans ces ravins déserts, on a trouvé de l'or, de l'or à pleines mains, de l'or partout. Alors, les peuples sont accourus de tous les points du globe pour chercher fortune ; les laboureurs ont abandonné leurs champs, les artisans leurs ateliers, les marchands leurs comptoirs, les juges leurs tribunaux, les capitaines leurs navires. Quelques-uns ont réussi ; mais aussi que d'espérances trompées, que de travaux inutiles, que de vaines privations, que d'assassinats, que de suicides ! Et cela pour un peu d'or !

« Et si l'on a rapporté quelques livres d'or, quinze ou vingt mille piastres, plus ou moins, que fait-on bien souvent? On va dans une maison de jeux, on prend des cartes ; une heure après, l'on n'a plus rien[2]. »

Une exubérante immigration transforma bientôt la Californie. Sur la plus belle rade du Pacifique, sur-

---

[1] V. à l'article « Picpus ».

[2] V. Annales de la propagation de la foi, édition de Lyon, nov. 1852.

git la ville de San Francisco. C'était, en 1848, une bourgade — la Buena Yerba — habitée par des Indiens qui vivaient sous des toits volants ou des tentes de peaux. San Francisco débuta avec une population de 500 habitants; en 1850, elle en comptait déjà 20,000.

La description de la nouvelle cité, telle qu'on nous la donne en 1852, l'année même où nos sœurs s'y arrêtèrent, n'a rien de banal: « Une grande partie de San Francisco est bâtie sur pilotis; les maisons et la plupart des rues sont en bois. Il y a même un chemin tout en bois qui a plus de *cinq quarts* de lieue de longueur. Des habitations sont construites dans la mer; les navires sont à deux pas des maisons; que le feu prenne à celles-ci, les navires sont perdus.

« Le port est vaste, les navires très nombreux, mais beaucoup, sans capitaines, sans matelots, sont amarrés l'un à l'autre, entourés de pieux, comme s'ils ne devaient jamais plus mettre à la voile, ce qui pourra bien arriver....

« Déjà l'on a construit des maisons sur des navires abandonnés.

« Les incendies sont fréquents, mais le lendemain, il n'y paraît plus. On a vu des maisons finir de brûler le soir et être rebâties durant la nuit à la lueur des flammes. [1] »

Fruit d'un amour désordonné des richesses, la cité de San Francisco naquit tout émancipée. « Quel

---

[1] Lettre du P. Edmond.

port ! quelle ville ! quelle population ! .... Des blancs, des noirs, des jaunes, des bruns, des chrétiens, des païens, des athées, des brigands, des assassins....peu de bon, beaucoup de mauvais: voilà la population de San Francisco, la nouvelle Babylone...... [1] »

Telle était la ville où la petite colonie de la Providence languit durant deux longs mois avant de s'embarquer pour Valparaiso.

* * *

CAMPAGNA.— Resté en Californie après le départ de nos sœurs pour Valparaiso, Jean Campagna demeura quelque temps à la mission San José. Le 12 mai 1853, il écrivait à Mgr Bourget :

« Monseigneur, Votre Grandeur ne dédaignera pas, je sais, un mot, un signe de vie de son humble et fidèle serviteur, vu surtout que me voilà resté dans ce pays lointain. Hélas ! nos chères sœurs sont parties de San Francisco, avec M. Huberdault, sur un vaisseau à voiles, pour Valparaiso.

« J'ai eu beaucoup de chagrin de les voir partir, et moi séparé d'elles. Elles étaient en bonne santé, et bien toujours les mêmes pour le courage et la résignation dans toutes les peines du voyage, comme je leur en ai vu souffrir surtout dans l'isthme.

« Dieu, quelle boue qui embourbait les pauvres mules ! et des passages effrayants, et puis des gens barbares toujours prêts à se darder à coups de cou-

[1] Lettre du P. Edmond.

teaux ! Ah ! quelles peurs j'ai eues pour mes chères sœurs ! Mais il paraît qu'elles n'ont pas même été assez heureuses de pouvoir s'en retourner par cette route, bien plus courte, faute de moyens.

« Moi, je suis resté ici en attendant que je puisse m'en revenir aussi ; ma santé est bonne, grâce à Dieu. Toujours que la différence du monde qui nous environne ici, avec les bonnes gens du Canada, est bien capable de me faire ennuyer, si je m'écoutais. Mais que le bon Dieu soit béni !

« Je me recommande aux charitables prières de tous les saints prêtres de l'évêché qui s'intéressent à moi, en les priant de recevoir mes humbles respects, si cela peut leur être agréable, en vue de mon devoir propre.

« Me prosternant pour recevoir votre sainte bénédiction, je suis et serai toujours, Monseigneur, votre très fidèle serviteur...... [1]—Jean. »

A plusieurs reprises, M. Huberdault avait écrit à ce brave garçon de l'aller rejoindre au Chili. Le bon Jean finit par répondre à cette invitation. La chronique de 1856 a soin de mentionner cet événement: « Notre petit Jean nous est arrivé le 4 décembre. La joie fut réciproque. Ce bon jeune homme nous a été trop dévoué, il a trop souffert à notre occasion pour que nous soyons indifférentes à son égard. Il nous a beaucoup intéressées avec le récit naïf de ses aventures. »

---

[1] Texte authentique tel que reproduit dans le « Rapport sur les missions du diocèse de Québec », mars 1855.

Jean s'acclimata au Chili. Il regardait ce pays et l'Orégon comme deux patries adoptives qu'il ne devait pas négliger. Ses voyages entre Santiago et Vancouver de Washington, n'étaient pas sans causer de l'inquiétude aux sœurs, qu'il tenait au courant de ses vicissitudes. En 1858, il se rendit en Californie, puis à Vancouver, Washington.

Après la scission entre nos maisons du Chili et celles du Canada, Jean dut passer quelque temps dans la Colombie canadienne, si l'on en juge par l'extrait suivant d'une lettre qu'il écrivait de Santiago aux Sœurs de Sainte-Anne, à Victoria, le 28 mai 1866:

« Je viens vous rendre compte de mon pèlerinage sur cette terre d'exil, où je voyage d'un pôle à l'autre. Je suis arrivé au Chili au mois de février dernier, après avoir souffert plusieurs disgrâces, dont l'une fut de perdre tout l'argent que j'avais destiné pour mon voyage. Mais, en arrivant au Chili, j'ai été heureux de retrouver les Sœurs de la Providence..... Elles m'ont reçu on ne peut mieux et m'ont donné la charge de majordome, c'est-à-dire que j'ai la surveillance des jardins, des vignes et de tous les domestiques de la maison.....Je me rappelle, avec un profond respect, Mgr Demers..... Je vous prie de saluer très respectueusement en mon nom vos bonnes sœurs..... Mes saluts respectueux à M. votre aumônier et à tous les messieurs que j'ai l'honneur de connaître. »

Jean Campagna abandonna plus tard sa charge de majordome pour exercer une industrie quelconque, plus lucrative probablement. Il mourut au Chili vers 1886.

Il avait épousé une Chilienne et laissait un fils — son unique enfant — à l'abri du besoin.

* * *

CANADIENS FRANÇAIS.— Les Canadiens français dont les noms suivent faisaient partie, en 1810, des expéditions Astor (expéditions de terre et de mer) : Antoine et Jean-Baptiste Belleau, Louis Bruslé, Pierre Bélèque, Antoine Clappins, N. Carrière, Joseph Delaunay, Pierre Détayé, Gabriel Franchère, François Gardepie, Joseph Gervais, P.-D Jérémie, Louis Labonté, André Lachapelle, Xavier Lacourse, Jacques Lafontaine, Michel Laframboise, Olivier, Ignace et Basile Lapensée, Joseph Lapierre, Gilles Leclerc, Etienne Lussier, Ovide Montigny, Joseph Nadeau, Guillaume Perrault, Jean-Baptiste Pillet, Jean-Baptiste Prévost, Benjamin Roussel, Augustin Roussil, André Vallée. (Relation de Gabriel Franchère, qui faisait partie de l'expédition maritime).

* * *

CASANOVA.— Mgr Mariano Casanova naquit à Santiago le 25 juillet 1833 et fut sacré évêque de Santiago le 30 janvier 1887. Il succédait à Mgr Valdivieso. Mgr Casanova mourut à Santiago le 16 mai 1908.

Avant sa promotion à l'épiscopat, Mgr Casanova, étant de passage à Montréal, au mois de janvier 1884, avait visité Mgr Bourget et notre communauté. De ce moment, il eut Mgr Bourget en grande vénération, comme l'on en peut juger par le mandement qu'il adressait aux sœurs du Chili, le 27 avril 1890.

* * *

CÉNAS.— L'abbé François-Joseph Cénas naquit en France, dans le diocèse de Lyon. Il fut ordonné à Montréal le 27 août 1848. Il était rédacteur aux « Mélanges Religieux » durant son séjour à Montréal, d'où il partit pour les missions de l'ouest le 29 novembre 1849.

* * *

CHABOT.— L'abbé Grégoire Chabot, né à la Présentation, comté de Saint-Hyacinthe, le 3 novembre 1807, était fils de Grégoire Chabot et de Marie-Anne Demers. Il fut ordonné le 25 janvier 1835.

L'abbé Chabot fut vicaire à Laprairie (1835); à Sainte-Elisabeth, près Joliette (1835-1836); à Sorel (1836-1838); curé de Saint-Philippe, comté de Laprairie (1838-1841); de Saint-Lin (1841-1848); aumônier des SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie, à Longueuil (1848-1853); des Sœurs de Miséricorde, à Montréal (1853-1855); des Sœurs de la Providence, au Chili (1855-1858); des Sœurs du Bon Pasteur, à Montréal (1858-1862); des Sœurs de la Providence, à Montréal (1862-1870).

En 1870, l'abbé Grégoire Chabot se retira à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, où il mourut le 6 mars 1872.

D

DAMES D'HONNEUR.— Depuis la fondation de l'Institut, chaque sœur qui faisait profession était accompagnée à l'autel par une dame que l'on appelait « Dame d'honneur » et dont l'office était de présenter la croix pectorale à la nouvelle professe. Cet usage cessa en 1895.

Les dames qui figurèrent ainsi dans nos cérémonies de profession, à Santiago, furent :

Dona	Adela Baesa Davila......	pour Sœur	Gedeona.
"	Antonia Salas Erazurriz...	,, ,,	Valentina.
"	Maria Julia Volage Chassé	,, ,,	Providence des S.-D.
"	Dolores Erazurriz Salas ...	,, ,,	Marie-Lucie.
"	Rosario Montt Tagle.....	,, ,,	Marie de Jésus.
"	Transito Munisaga Fabres	,, ,,	Mercedes.

* * *

DAVILA.—Don Miguel Davila et son épouse Dona Adela Baesa Davila étaient des amis très dévoués de nos sœurs de Santiago. Après la « séparation », ils entretinrent pendant quelque temps une correspondance amicale avec nos Sœurs Aimable, Thérèse de Jésus et Marie du Sacré-Cœur. Le 1er juillet 1863, M. Davila écrivait à cette dernière : « Chère Sœur Marie, la lecture de votre aimable lettre du 28 avril dernier nous a causé un grand plaisir. Les nouvelles que vous nous donnez ont satisfait nos désirs, sauf celui qui ne cessera jamais d'exister, de vous revoir encore au milieu de nous,

recevant les bénédictions de vos nombreux amis et les caresses des petits orphelins du Chili.

« Déjà j'avais eu le plaisir d'apprendre votre heureuse arrivée à Montréal, mais je n'étais pas content, j'attendais toujours un mot de votre part.

« Que pourrais-je vous dire que vous puissiez redire aux sœurs de votre maison centrale? Vous savez combien j'ai toujours voulu vous épargner les relations importunes, afin de vous laisser toute l'indépendance et la tranquilité dont vous aviez besoin pour la pratique des vertus de votre saint état, surtout de cette charité évangélique que les Chiliens étaient orgueilleux de vous voir pratiquer avec tant d'abnégation......

« Il m'est très pénible de penser que nous sommes séparés de vous toutes, peut-être pour toujours...... Je n'ose croire que vous ne reviendrez pas continuer l'œuvre pieuse que vous avez fondée et prendre soin des malheureux qui vous réclament comme leurs mères chéries. Mon épouse, mes enfants et mes amis partagent les mêmes sentiments et me chargent de vous exprimer, ainsi qu'à Mère Amable et à chacune des sœurs, le désir qu'ils ont de vous voir revenir au milieu d'amis qui vous estiment si profondément.

« Soyez sûre qu'au Chili il y a un cœur qui vous affectionne et qui demande à Dieu de vous donner éternellement les biens que vous désirez. Ce cœur est celui de votre ami.....Miguel Davila. » (Traduit de l'espagnol).

Don Miguel Davila mourut le 20 novembre 1876. Son épouse le suivit dans la tombe le 22 juillet 1880.

* * *

DE SMET.— Le Père Pierre-Jean De Smet (1801-1873) était fils de Josse De Smet et de Marie-Jeanne Buydens. Il naquit à Termonde, en Belgique.

Le Père De Smet entra chez les Jésuites en 1821 et fut ordonné en 1830. La plus grande partie de sa vie fut consacrée aux missions sauvages de l'Amérique du Nord.

Deux livres : VOYAGES AUX MONTAGNES ROCHEUSES (1844) et MISSIONS DE L'ORÉGON (1848), publiés par le P. De Smet, eurent beaucoup de retentissement tant en Europe qu'en Amérique et stimulèrent le zèle des catholiques pour la propagation de la foi.

Le P. De Smet mourut à Saint-Louis, Missouri, le 23 mai 1873. Sa vie a été publiée par le R. P. Laveille, de la Compagnie de Jésus.

F

FLIBUSTIERS.— Les flibustiers, ou Frères de la Côte, étaient des aventuriers d'origine européenne qui, au XVIe siècle, s'étaient associés pour faire la guerre aux Espagnols dans la mer des Antilles. Primitivement, ils habitaient l'île Saint-Domingue ; ils étaient alors appelés « boucaniers », parce qu'ils boucanaient ou fumaient les peaux et la viande des bœufs sauvages qu'ils chassaient. Les Espagnols ayant ruiné leur commerce, les

boucaniers s'établirent dans l'île de la Tortue, d'où ils couraient les mers, pillant les vaisseaux et les colonies espagnoles. Ils furent dans la suite appelés flibustiers, nom qui devint synonyme de pirates.

Les plus fameux flibustiers furent de Graff, Grammont de Lussan, l'Anglais Henry Morgan, qui prit Panama en 1670, Pierre Legrand, Nau *l'Olonnais*, Michel *le Basque* et Montbars *l'Exterminateur*, qui s'empara de Carthagène sur la mer des Antilles, en 1697.

* * *

FRANCHÈRE, GABRIEL.— Les notes suivantes sont extraites d'un article publié par *La Minerve*, le 5 mai 1863 :

« Le dernier survivant des fondateurs d'Astoria, M. Gabriel Franchère, est décédé le 12 avril à Saint-Paul (Minnesota), chez son beau-fils l'honorable John Prince, maire de la ville.

« M. Franchère est né à Montréal en 1786. Il était fils de Gabriel Franchère, marchand, et de Félicité Morin. Le 7 avril 1815, il avait épousé Sophie Routier.

« En 1810, M. Franchère, étant entré en relations avec la célèbre expédition entreprise sous les auspices de John Jacob Astor, alla à New York se joindre aux explorateurs ..... La guerre de 1812 entre l'Angleterre et les États-Unis força M. Astor d'interrompre l'envoi de renforts, et l'établissement d'Astoria fut abandonné ..... En 1814, M. Franchère revint au Canada par la voie des Montagnes Rocheuses, qu'il fut l'un des

premiers à traverser..... En 1842, il entra dans la compagnie américaine des fourrures. Il fit ensuite partie de la maison P. Chouteau et Cie, de Saint-Louis.

« A sa mort, il était le plus ancien membre de la Maison Franchère et Cie de New York. »

En 1820, M. Franchère avait écrit la relation de l'expédition Astor. Cet ouvrage publié en langue française fut traduit en anglais en 1854.

H

HUBERDAULT.— L'abbé Gédéon-Ubald Huberdault, fils d'Amable Huberdault et de Marguerite Martin, naquit le 1er juillet 1823 à Saint-Laurent, près Montréal. Il fit ses études au séminaire de Sainte-Thérèse de Blainville et reçut l'ordre de la prêtrise le 13 septembre 1846.

M. Huberdault fut vicaire à Saint-André d'Argenteuil (1846); curé de cette même paroisse avec desserte de Grenville (1847-1849); résident à l'évêché de Montréal (1849); chapelain des Sœurs de la Providence de Montréal (depuis le 3 février 1850 jusqu'au 20 septembre 1851); curé de Saint-Athanase, comté d'Iberville, (1851-1852); guide et chapelain des Sœurs de la Providence en Orégon et dans l'Amérique du Sud (1852-1863); représentant, au Chili, des Sœurs de la Providence retournées à Montréal (depuis le 18 mars 1863 jusqu'au commencement de l'année 1864); cha-

pelain des Sœurs de Miséricorde (1864-1866)[1]; curé de Chambly (1866-1869); de Saint-Vincent de Paul, de Montréal (1869-1871); de Saint-Zotique (1871).

Ce fut vraisemblablement pour des raisons de santé que M. Huberdault voulut changer de pays. En 1872, il passa au diocèse d'Albany. Il desservit successivement les Canadiens de Glen's Falls, de Troy, de Sandy Hill et d'Albany. Dans ses dernières années, il faisait partie du conseil de l'évêque, Mgr McNeirny, qui lui avait confié la vérification des comptes dans les paroisses de son diocèse.

« Le 25 août 1887, relatent nos annales, l'abbé Huberdault nous arrive pâle, défait, méconnaissable. « Mes bonnes sœurs, dit-il aux religieuses qui le reçoivent, je viens mourir chez vous; je sens que ça ne sera pas long! »

Depuis plusieurs années M. Huberdault souffrait de la maladie qui achevait de le terrasser. A maintes reprises, les supérieures de la maison mère l'avaient instamment invité à venir se faire soigner dans l'une ou l'autre de nos maisons; il était donc en quelque sorte attendu. Mère Marie-Godefroy, alors supérieure générale, avait passé sept ans au Chili; elle lui ouvrit bien grandes les portes de cette « Providence » dont les intérêts avaient absorbé le quart de son existence.

---

[1] Le 14 novembre 1864, Mgr Bourget partait de Montréal pour Rome, où il allait plaider la cause de notre communauté (affaires du Chili) auprès du Saint-Siège. M. Huberdault accompagnait Mgr Bourget dans ce voyage, qui dura jusqu'au 19 décembre 1865.

Sœur Thérèse de Jésus, supérieure de Saint-Jean-de-Dieu, n'avait pas oublié les services que lui avait rendus M. Huberdault lorsqu'elle travaillait à la fondation d'une « Providence » à Valparaiso. Avertie de sa présence à la maison mère, elle vint aussitôt lui offrir l'hospitalité et, quelques heures plus tard, l'intéressant malade était installé dans la meilleure partie de notre maison Saint-Isidore, à la Longue-Pointe. Par une délicatesse d'attention digne de Sœur Thérèse de Jésus, on lui donna pour garde la bonne Sœur Euphrasie, une autre ancienne missionnaire de ce Chili, dont le souvenir lui était si cher.

M. Huberdault touchait au terme de sa carrière. Ce fut vainement que, durant cinq semaines, médecins et infirmières lui prodiguèrent les soins les plus attentifs; sa maladie ne fit que s'aggraver et bientôt lui-même demanda l'Extrême-Onction. En plus d'une occasion, il avait bravement exposé sa vie; cette fois encore, il envisagea la mort sans faiblesse. Après quarante années d'apostolat, il allait mourir, sans avoir vu le plein épanouissement du bien qu'il avait semé çà et là comme au gré des tribulations; mais ce bien, il en avait l'assurance, croissait en des champs fertiles, et l'ardent apôtre pouvait entrevoir la joie du Maître, qu'il avait suivi et servi si fidèlement.

Jusqu'à ses derniers moments, M. Huberdault demeura l'homme austère qu'il fut toute sa vie. Non seulement il endura les plus violentes douleurs sans jamais se plaindre, mais il refusa de prendre les potions calmantes qu'on lui présenta à diverses reprises. Le 2 octobre, dans la matinée, il se sentit plus mal. Vers

onze heures, il voulut voir l'abbé F.-X.Leclerc, aumônier de Saint-Jean-de-Dieu ; en l'apercevant, il lui dit : « Le grand travail s'achève, donnez-moi l'absolution ! » Quelques minutes avant *l'Angelus* du midi, il répondait encore aux prières lorsque, tout à coup, il murmura distinctement : « C'est fini ! » A ce moment, son âme s'exhala, laissant à sa figure impassible l'expression de rigide sérénité qui chez lui était caractéristique[1].

A cette date, la plupart de nos sœurs étaient étrangères à M. Huberdault, qui avait vécu ses quinze dernières années aux Etats-Unis. Conséquemment nous ne saurions dire que la mort de cet ami dévoué causa parmi nous un deuil général. Mais nous pouvons affirmer que nos anciennes religieuses de la maison mère et nos sœurs revenues du Chili le regrettèrent sincèrement. Toutes lui avaient voué une confiance et une gratitude qui ne se démentirent jamais. D'autre part, nos annales, en faisant son éloge et l'énumération des services qu'il nous a rendus, lui, donnent le titre de « bienfaiteur », admettant ainsi ses droits à la reconnaissance des sœurs présentes et à venir de notre Institut.

L'histoire de nos fondations chiliennes est, en grande partie, celle de M. Huberdault ; nous n'y ajoutons aucun commentaire, les faits parlant d'eux-mêmes. Nous nous permettrons seulement d'insérer ici un extrait de journal[2] dont le texte nous paraît en concordance avec nos annales.

---

[1] Détails transmis par Soeur Marie-Marc, présente aux derniers moments de M. Huberdault.

[2] *La Minerve*, 7 octobre 1887.

« Peu d'hommes ont bien connu ce digne prêtre (M. Huberdault)...... Ceux-là seuls à qui il voulut s'ouvrir dans l'intimité savent quel mérite se cachait sous un humble extérieur et sous les dehors d'une réserve parfois excessive; eux seuls ont pu apprécier la droiture de jugement et la justesse de vues de cet esprit supérieur; eux seuls peuvent dire tout ce qu'il y avait en lui d'amour pour l'Église, de zèle pour les âmes, de dévoûment à tous les vrais intérêts des paroisses qu'il a dirigées et des diocèses auxquels il a appartenu.

« M. Huberdault était surtout homme d'action. Son activité se trouvait même trop à l'étroit dans les limites d'une paroisse et demandait à s'exercer sur un champ plus vaste. Aussi ses supérieurs ecclésiastiques le chargèrent-ils à plusieurs reprises de missions importantes qu'il sut toujours conduire à bonne fin.

« L'austère simplicité de sa vie lui permit d'employer des sommes considérables en bonnes œuvres. Selon son désir, ses libéralités resteront pour la plupart ignorées des hommes; il convient pourtant de signaler à la reconnaissance publique celle qui fut la dernière et comme le couronnement de cette vie sacerdotale.

« M. Huberdault portait le plus vif intérêt à l'orphelinat agricole fondé et dirigé à Wentworth par les PP. de la Compagnie de Marie [1], et c'est à cette œuvre qu'il a voulu, quelque temps avant sa mort, affecter la

---

[1] L'Orphelinat de Monfort (comté d'Argenteuil et diocèse d'Ottawa), fondé le 1er juin 1883 par M. Victor Rousselot, p. s. s.

somme de dix mille piastres, la meilleure part de ses épargnes [1]. »

Le 5 octobre, un premier service fut chanté pour M. Huberdault à notre maison Saint-Isidore. Un autre service eut lieu le lendemain à l'église paroissiale de la Longue-Pointe.

M. Huberdault voulut être inhumé à Sainte-Thérèse de Blainville, auprès de son *Alma Mater*. Conformément à ses dernières volontés, son corps repose à l'entrée extérieure de la sacristie. Une pierre tombale indiquant l'endroit de sa sépulture porte en inscription ces paroles de Job : *Exspecto donec veniat immutatio mea*, en attendant ma résurrection !

L

LACROIX.— M. Paul-Joseph Lacroix (1778-1858) fut l'un des premiers bienfaiteurs de notre communauté. M. Charles Lacroix, son fils, hérita de sa charité envers les pauvres. A son âge de majorité, il fit don à notre communauté d'un constitut de deux mille piastres, dont sa mère et Mlle Louise Lacroix, sa tante, avaient l'usufruit.

* * *

LANGLOIS.— L'abbé Antoine Langlois naquit à Saint-Pierre-Rivière-du-Sud, le 10 novembre 1812, et

1 C'est en reconnaissance des libéralités de M. Huberdault que le second orphelinat des RR. PP. de la Compagnie de Marie, fondé en 1887, et l'endroit où se trouve cet établissement sont appelés « Huberdault » (Comté d'Argenteuil, diocèse de Mont-Laurier).

fut ordonné à Québec le 1er mai 1838. Il arriva à Saint-Paul-de-Willamette, Orégon, le 17 septembre 1842.

En 1852, M. Langlois exerçait à San Francisco certains pouvoirs administratifs concernant le diocèse de Monterey, qui allait être démembré par l'érection du diocèse métropolitain de San Francisco.

L'abbé Langlois revint au Canada, y passa quelques années, puis retourna à San Francisco. Dans son dictionnaire biographique du clergé canadien-français, l'abbé J.-B.-A. Allaire note que l'abbé Antoine Langlois entra chez les Dominicains à San Francisco, en 1867, et qu'il mourut à Martinez, en Californie, le 9 mai 1892.

(V. Bolduc, San Francisco et Monterey.)

* * *

LAROCQUE.—Mgr Joseph Larocque, né à Chambly le 28 août 1808, était fils de Timothée-Amable Larocque et de Marie-Angèle Paré. Il étudia au collège de Saint-Hyacinthe et fut ordonné prêtre, à Montréal, par Mgr Lartigue, le 15 mars 1835. Il fut dans la suite professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe (1835-1847); chanoine à l'évêché de Montréal et collaborateur à la rédaction des MÉLANGES RELIGIEUX (1847-1852); élu évêque de Cydonia *in partibus* et coadjuteur de Mgr Bourget, le 6 juillet 1852; consacré dans l'église Saint-Joseph de Chambly, le 28 octobre 1852, par Mgr Bourget; administrateur du diocèse de Montréal durant le troisième voyage que Mgr Bourget fit en Europe, c'est-à-dire depuis le 23 octobre 1854 jusqu'au 25 juillet 1856; supérieur ecclésiastique de l'Institut

de la Providence depuis le 17 mars 1853 jusqu'au 8 novembre 1858.

Mgr Joseph Larocque succéda à Mgr J.-C. Prince comme évêque de Saint-Hyacinthe, le 3 septembre 1860 ; l'année suivante, il fonda la communauté du Précieux-Sang. Le 31 juillet 1866, il abandonna l'administration épiscopale de Saint-Hyacinthe à Mgr Charles Larocque, qui le nomma vicaire général du diocèse. Mgr Joseph Larocque mourut le 18 novembre 1887. Sa Sainteté Pie IX l'avait nommé évêque de Germanicopolis.

N. B.— Guillaume Larocque et Angélique Lamoureux, aïeuls de Mgr Joseph Larocque, étaient les bisaïeuls de Mgr Chs Larocque, 3ème évêque de Saint-Hyacinthe, décédé le 15 juillet 1875 ; de Mgr Paul Larocque, 2ème évêque de Sherbrooke ; de feu l'abbé Chs Larocque, curé de Saint-Louis de France, décédé le 15 avril 1904 ; de nos Sœurs Victoire Larocque, décédée au Chili, le 21 février 1857 ; Benoit-Joseph, décédée à Vancouver, Washington, le 7 avril 1911 ; Pudent, longtemps missionnaire en Orégon et décédée à Montréal, le 25 juillet 1914 ; Marie-Angélique, missionnaire au Chili, décédée à Montréal, le 6 avril 1904.

* * *

LOISEL.— Moïse Loisel, boulanger au service de Mgr Magloire Blanchet, se rendit avec nos missionnaires à Vancouver, Washington, en 1856. En 1858, il rencontra en Californie Jean Campagna, qui arrivait de Santiago. A la suite d'un différend quelconque qui s'éleva entre les deux compatriotes, Jean prit la résolution — qu'il n'exécuta jamais — de retourner au Canada,

et Moïse Loisel voulut se rendre au Chili. Le 28 janvier 1859, il écrivait de Valparaiso à la supérieure de notre maison de Vancouver: «...... Je suis arrivé le 18 à 3 heures du matin, après un heureux voyage de 55 jours sur un navire allemand appelé *Emelia*. Les sœurs ont paru surprises de me voir; je ne pouvais répondre aux mille questions qu'elles me faisaient...... Je n'ai pas besoin de vous dire que mon souper a eu le temps de refroidir pendant que je racontais mon aventure.....

«Veuillez présenter mes profonds respects à Sa Grandeur Mgr Blanchet et au Rév. M. Brouillet. Mes respects aussi au vieux M. Garand.»

Tant que nos maisons du Chili restèrent unies à notre maison mère de Montréal, Moïse Loisel demeura comme employé chez nos sœurs de Valparaiso. Nous ignorons ce qu'il devint ensuite. Mère Bernard nous dit qu'il mourut au Chili vers 1880. Il avait épousé une Chilienne et avait plusieurs enfants.

M

MACKENNA.— Benjamin Vicuna Mackenna, Chilien d'origine irlandaise, était écrivain et homme d'Etat. En 1882, il publia, dans le *Mercurio* de Valparaiso, une relation sommaire des événements qui ont occasionné l'établissement des Sœurs de la Providence au Chili. Cet article, traduit de l'espagnol et publié dans l'«Etendard» de Montréal, le 16 juillet 1886, manque d'exactitude en plusieurs points. Entre autres erreurs —de traduction probablement—il confond l'écrivain

Mackenna avec l'abbé Patricio Mackenna, aumônier des Sœurs de la Providence de Santiago.

Dans sa jeunesse, M. B. Vicuna Mackenna avait voyagé dans l'Amérique du Nord. Le 26 juin 1853, il visitait l'Asile de la Providence, notre maison mère de fondation. Singulière coïncidence, nos missionnaires voyageuses étaient arrivées à Valparaiso neuf jours auparavant, le 17 juin. En recevant leur distingué visiteur, nos sœurs de la maison mère étaient loin de se douter qu'à ce moment une branche anémiée de notre Institut reprenait vie dans la douce atmosphère des plages chiliennes. Rappelant plus tard cet incident, M. Mackenna écrivait : « Lorsque, au retour de mes voyages, en 1856, je visitai pour la première fois la maison de la Providence, à Santiago, il me sembla que j'avais déjà vu la religieuse qui m'ouvrit la porte. Le fait est qu'elle était l'une des sœurs qui, trois ans auparavant, m'avaient fait visiter leur maison de Montréal ».

* * *

MACKENNA.— Don Patricio Mackenna, chanoine, fut, durant huit ans, aumônier des Sœurs de la Providence de Santiago. Il mourut le 6 avril 1890. Il était âgé de quarante ans (étant né en 1850); par conséquent, il ne saurait être confondu avec l'écrivain Benjamin Vicuna Mackenna, qui visita l'Asile de la Providence en 1853.

* * *

MONTEREY. — Diocèse de Monterey, en Californie, érigé en 1850. (V. Alemany et San Francisco).

N

NESQUALLY. — V. BLANCHET, Mgr Augustin-Magloire-Alexandre.

* * *

NOTRE-DAME des SEPT-DOULEURS.—Il existe au Chili une association de Charité évangélique appelée la « Fraternité des Douleurs » ou *Hermandad de Dolores*. L'origine de cette institution, éminemment nationale, est intimement liée aux événements de l'émancipation politique de ce pays. Après la déroute de Rancagua, les prisonniers patriotes exilés aux îles de Juan Fernandez avaient promis de vénérer la très sainte Vierge sous le vocable de *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, s'ils obtenaient le triomphe de leur cause. La victoire de Chacabuco leur parut une preuve non équivoque de la protection de Marie. Après avoir réintégré leurs foyers, ils s'empressèrent de s'acquitter de leur promesse.

La fraternité fut établie en 1818 et, dès lors, se dévoua au service des pauvres. Le 8 mars 1822, le pape Pie VII approuva cette association, l'agrégea à l'Ordre des Servites et l'enrichit d'indulgences.

L'œuvre, dont le siège est à Santiago, est dirigée par une commission de citoyens choisis parmi les plus distingués de la ville.
(*Catalogo de los Ecclesiasticos*, *Santiago*, *Chile*, *1919*.)

* * *

NOVICIAT DE SANTIAGO.—Nous ne trouvons dans nos archives aucun document concernant le noviciat de la Providence du Chili avant la scission. Les notes suivantes sont extraites de la correspondance échangée entre nos maisons du Chili et celles de Montréal, de 1857 à 1863.

NOMS et PRENOMS	ENTREE	VETURE	PROFESSION	SORTIE
Rosalia Riveros (Sr Gedeona)...	3 jr 1857	16 jr 1858	16 jr 1859	
Feliciano Castro (Sr Valentina)..	" " "	" " "	" " "	
Nicolasse Carrera (Sr Ignace)	12 al "	" " "	....	2 jn 1860
Héloïse Trudeau (Sr Pr des S.-D.)	31 mi "	" " "	18 se 1859	
Jane Brown (Sr M.-Lucie)...	1 se "	15 se 1857	" " "	
Hse Beausoleil (Sr Emélie).....	15 oe "		....	10 jr 1860
Theresa Brophy (Sr M. de Jésus)	19 ms 1859	13 ne 1859	22 ms 1861	
Zéfirina Menesses	20 oe "	....	....	1859
Transito Fabres (Sr Mercedes)...	" jr 1860	3 jr 1861	11 al 1862	
....Lucerd.....	5 al "	17 fr "	....	1862

O

ORÉGON.—Nous avons vu précédemment que l'Angleterre et les Etats-Unis se disputaient l'Orégon. Les Anglais appuyaient leurs prétentions sur les découvertes de Cook, Vancouver et Mackenzie. De son côté, le gouvernement des Etats-Unis invoquait les explorations de Grey, de Lewis et Clark et l'expédition Astor.

Le traité de Washington conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le 15 juin 1846, fixa les frontières internationales au 49° degré de latitude nord et confirma les Anglais dans la possession de l'île Vancouver.

L'Orégon, organisé en territoire avec quelques modifications de limites en 1848, fut admis dans l'Union en 1857.

Le Territoire de Washington, détaché de l'Orégon en 1853, fut admis dans l'Union en 1889.

Le Territoire de l'Idaho, détaché du Territoire de Washington en 1863, fut admis dans l'Union en 1890.

P

PAPIERS. — Dans une lettre que Mgr Bourget adressait à Mgr Valdivieso, le 2 avril 1864, nous lisons :

« 1°— Sœur Amable n'a emporté avec elle aucun des fonds appartenant à la communauté de Santiago,

mais seulement ce qui revenait aux sœurs sur la pension que le gouvernement leur avait allouée et qui leur appartenait en propre, comme je vais le prouver facilement.

« Lorsque les sœurs se chargèrent, avec le consentement de Votre Grandeur, de la direction de l'Orphelinat de Santiago, il fut convenu que le gouvernement paierait annuellement, pour chacune des premières arrivées, deux cents piastres, et cent pour les autres, pour leur entretien, se chargeant de faire toutes les autres dépenses. A la suite de cet arrangement, Votre Grandeur déclara aux sœurs qu'elles n'avaient aucun compte à rendre à personne, pour la dite pension que leur payait le gouvernement.

« Aussi pendant les dix années qu'elles ont exercé leur ministère de charité, sous la protection de Votre Grandeur, n'ont-elles jamais rendu compte, ni au gouvernement, ni à Votre Grandeur, de ces argents, quoiqu'elles aient rendu un bon et fidèle compte de leurs autres établissements.

« Moyennant cette pension, elles ont pu, à force d'économie, faire les dépenses nécessaires pour leur entretien de communauté, vêtements, etc., et ménager cinq mille piastres que Mgr de Nesqually, qui avait payé leur passage jusqu'à l'Orégon, réclamait[1] . . . .

« Je dois ajouter qu'il appert, par le rapport de M. Larrain, que Votre Grandeur avait chargé de visiter les

[1] M. Huberdault contribua très généreusement au remboursement de cette somme. A cette occasion, M. Chabot abandonna aux sœurs une partie de ses honoraires.

maisons de la Providence au départ des sœurs, que *Sœur Amable n'a pu diposer que de 3,194 piastres et 68 sous. Avant de partir, elle avait, ajoute ce monsieur, obtenu une autorisation verbale pour employer une certaine somme, sans déterminer laquelle, pour payer le voyage de quelques sœurs qui viendraient aider celles de Santiago et de Valparaiso.*

« Cette sœur se trouvait donc justifiée suffisamment par ces paroles, qui se lisent dans le rapport fait à Votre Grandeur par son commissaire spécial, M. Larrain. De plus, Votre Grandeur elle-même, dans la lettre ci-dessus citée, avoue *qu'elle ne croit pas que Sœur Amable ait dilapidé ces fonds.*

« Une raison encore plus péremptoire qui, à mes yeux, justifie complètement Sœur Amable, *d'avoir balayé la caisse* de la maison de Santiago, c'est que cette somme appartenait tellement à la communauté dont elle était supérieure, qu'au jugement même de Votre Grandeur, elle ne devait en rendre compte à personne, en dehors de la communauté.

« Après avoir mûrement et soigneusement examiné toutes choses, la somme de 3,194 piastres et 68 sous, qu'ont apportée les sœurs de la Providence, leur appartenait légitimement comme je l'ai démontré plus haut. (Je ne sais pourquoi cette somme, dans la lettre de Son Eminence, est évaluée à 7,000 scudi).

« 2°—La maison de Santiago n'était point obligée de rendre compte des pensions perçues du gouvernement. On ne tenait aucun livre de recettes et dépenses

et ainsi ce livre n'existant pas, il n'a pu être enlevé ni rester déposé dans les archives.

« 3°—Les registres, titres et autres documents des affaires de la communauté sont demeurés aux archives, ce qui est si vrai que, lorsque M. Huberdault a défié publiquement les accusateurs des sœurs de se rencontrer à la maison de Santiago, pour constater que ces papiers d'affaires s'y trouvaient, personne ne s'est présenté pour se rendre à cette citation.

« 4°—Les papiers qui ont été détruits ou emportés par Sœur Amable sont des lettres de direction, d'avis, de décisions qu'elle a reçues de la maison mère et dont elle faisait usage pour sa conduite dans le gouvernement de ses sœurs. Votre Grandeur, qui est à la tête d'une grande administration, comprend facilement qu'il lui faut jeter au feu beaucoup de choses qui ne sauraient être transmises à ses successeurs sans de graves inconvénients. Sœur Amable a soustrait aussi les chroniques, parce que c'est l'usage, dans toutes les maisons de l'Institut, d'envoyer les chroniques particulières à la maison mère, pour servir plus tard à l'histoire générale de la Congrégation. Il est facile aux sœurs qui sont demeurées au Chili de refaire leurs chroniques, et il est évident qu'elles ont déjà commencé ce travail.....

« L'on a aussi soustrait les permissions, accordées par la supérieure générale à la supérieure de la maison de Santiago, de recevoir quelques novices...........
..............................Ces sœurs ayant fait leur profession, il n'y avait plus aucune nécessité de conserver les permissions qui avaient été données de les recevoir.....

« D'ailleurs, il était visible que l'on cherchait à séparer les maisons du Chili de la communauté mère. Dans ce cas, à quoi pouvaient servir les dites permissions ?

« Votre Grandeur n'a pas oublié que la supérieure de Santiago ne venait à Montréal que pour affaires, et qu'ainsi il lui fallait se servir de tous les papiers nécessaires.

« 5°—Il est vrai que la supérieure générale a permis à la supérieure de la Providence de Santiago d'amener avec elle, à Montréal, celles de ses sœurs qui se trouveraient malheureuses au Chili. Mais en cela, elle s'est montrée une bonne mère pour ses filles du Chili, comme pour toutes celles qu'elle envoie dans les autres maisons de l'Institut, puisqu'elle use de son droit de changer ses sujets quand elle le juge à propos, pour leur plus grand bien. Pour ma part, je vois dans cette permission de la supérieure, qui a été donnée sans que j'en susse rien, un trait de la divine Providence. Car je ne pense pas me tromper en assurant Votre Grandeur que si, faute de cette obédience générale, ces sœurs s'étaient vues réduites à demeurer au Chili, avec la perspective certaine de se voir tôt ou tard séparées de leur communauté mère, ce à quoi l'on travaillait fortement, elles seraient tombées dans le plus affreux découragement. »

* * *

PAPIERS OU DOCUMENTS CONCERNANT LA SÉPARATION. — Dès les premiers temps de la scission, Mgr Valdivieso en appela à Mgr Bourget et au Saint-Siège, ce qui provoqua une active correspondance entre

les parties intéressées. Inutile d'ajouter que les plaintes, protestations, justifications, etc., occasionnèrent de nombreux mémoires et comptes rendus. Notre maison mère possède une volumineuse compilation de ces documents dont plusieurs sont des traductions non authentiquées, peu utilisables comme témoignages historiques. D'ailleurs, de quelque point de vue que l'on examine ces pièces, l'on est toujours en présence d'un conflit entre deux partis, dont l'un est soutenu par l'archevêque et l'autre par M. Huberdault.

En somme, ces écrits ne sont autre chose qu'une monotone discussion sur la règle diversement interprétée.

Ces singuliers documents, nous les respectons quand même et les gardons, avec un soin jaloux, tels que nous les a légués l'époque la plus mouvementée de notre histoire.

* * *

PICPUS est le nom d'un ancien village à l'est de Paris. En 1601, cet endroit devint le siège d'une congrégation de tertiaires franciscains, qui fut supprimée en 1790. Le village de Picpus fait aujourd'hui partie du faubourg Saint-Antoine, à Paris.

* * *

PICPUS.—CONGRÉGATION DES SS.-CC. DE JÉSUS ET DE MARIE ET DE L'ADORATION PERPÉTUELLE DU TRÈS SAINT SACREMENT DE L'AUTEL, DITE DE PICPUS.— Pendant que la France gémissait sous le régime de la Terreur, deux personnages d'élite, l'un, l'abbé Coudrin, qui exerçait secrètement son ministère auprès des vic-

times du tribunal révolutionnaire ; l'autre, Mlle Henriette Aymer de la Chevalerie, que la chute de Robespierre avait sauvée de la guilotine, se rencontrèrent à Poitiers. Une pieuse association dirigée par l'abbé Coudrin et dont fit partie Mlle Aymer fut le noyau de la susdite congrégation, canoniquement organisée en 1800.

Vers 1805, le P. Coudrin établit à Paris le siège de son Institut. L'ancien couvent de Picpus fut acheté, et bientôt la Mère Henriette s'y installa avec ses filles, proche de l'endroit où furent inhumées les victimes de la Terreur.

Cette double congrégation suit la règle de saint Benoit modifiée. Sa fin spécifique est de rendre à Notre-Seigneur, dans le très saint Sacrement de l'autel, l'hommage suprême qui lui est dû et de lui faire amende honorable pour les outrages et les ingratitudes dont on l'abreuve. Ces religieux et religieuses sont voués aux divins Cœurs de Jésus et de Marie. Ils doivent reproduire, autant qu'il est en eux, les quatre âges de la vie de Notre-Seigneur : son enfance par l'éducation de la jeunesse et la pratique de l'esprit de simplicité ; sa vie cachée, par l'adoration et l'amour de l'obscurité ; sa vie évangélique par les missions ; sa vie crucifiée par les mortifications et l'esprit de sacrifice.

Cet Institut, dont la maison généralice a été définitivement transférée en Belgique, en 1905, possède des établissements en Océanie et dans les deux Amériques.

Il faut lire l'histoire de nos fondations au Chili

pour comprendre ce que nos sœurs missionnaires devaient de reconnaissance à ces deux communautés.

* * *

PRINCE.— Mgr Jean-Charles Prince naquit à Saint-Grégoire-de-Nicolet, le 13 février 1804. Son père, Jean Prince, et sa mère, Rosalie Bourg, étaient nés en Acadie. Leur fils Jean-Charles fit ses études à Nicolet et à Saint-Hyacinthe. Ordonné par Mgr Lartigue le 23 septembre 1826, il fut dans la suite directeur du grand séminaire Saint-Jacques à Montréal (1826-1830); directeur du séminaire de Saint-Hyacinthe (1830-1840); éditeur des « Mélanges Religieux » à Montréal, depuis leur fondation en 1840, jusqu'au 8 juillet 1852, date à laquelle le local et l'outillage de ce journal furent consumés dans le grand incendie qui dévasta les faubourgs Québec et Saint-Laurent ; chanoine de la cathédrale de Montréal (1841-1845) ; maître des novices et aumônier des fondatrices de notre Institut, à l'Asile de la Providence, depuis le 25 mars 1843 jusqu'au 10 novembre 1844 ; élu évêque de Martyropolis et coadjuteur de l'évêque de Montréal, le 5 juillet 1844 ; sacré à Montréal par Mgr Bourget, le 25 juillet 1845 ; supérieur ecclésiastique des Sœurs de la Providence, depuis le 30 octobre 1845 jusqu'au 3 février 1850. Le 23 septembre 1851, il assistait Mère Gamelin à ses derniers moments.

Mgr Prince fut nommé évêque de Saint-Hyacinthe le 8 juin 1852. Il mourut dans sa ville épiscopale le 5 mai 1860.

* * *

PROVENCHER. — Mgr Joseph-Norbert Provencher, né à Nicolet, le 12 février 1787, était fils de Jean-

Baptiste Provencher dit Belleville et d'Elisabeth Proulx. Il étudia à Nicolet et à Québec et fut ordonné le 21 décembre 1811. Le Bas-Canada eut les prémices de ses travaux apostoliques. En 1818, il fut nommé grand vicaire de l'évêque de Québec pour les régions de la rivière Rouge, curé de la paroisse Saint-Boniface du Manitoba et missionnaire dans les pays environnants. En 1820, le distingué missionnaire revint dans l'est. Tout en s'occupant des intérêts de ses missions, il exerçait les fonctions de curé à Yamachiche lorsque le Saint-Siège le promut aux honneurs de l'épiscopat.

Mgr Provencher fut nommé évêque titulaire de Juliopolis le 1er février 1820, et sacré aux Trois-Rivières le 12 mai 1822. Il avait passé vingt deux années comme auxilliaire de l'évêque de Québec, dans les missions de la rivière Rouge, lorsque, le 16 avril 1844, le Saint-Siège le nomma vicaire apostolique « des régions situées sur la Baie d'Hudson et la Baie James ». Le 4 juin 1847, une troisième bulle l'élevait à la dignité d'évêque du Nord-Ouest. Il mourut le 7 juin 1853, à l'âge de soixante six ans[1].

R

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME, DE NAMUR.— En 1840, les Sœurs de Notre-Dame fondaient à Cincinnati leur premier établissement en Amérique.

---

[1] V. « Mgr Provencher et les missions de la rivière Rouge » par l'abbé G. Dugas.

Comme nous l'avons vu à la page 14, le 17 août 1844, six religieuses de cette communauté, sous la conduite du R. P. De Smet, débarquaient à Willamette en Orégon. La caravane avait quitté Anvers à bord du navire *l'Infatigable*, le 12 décembre 1843.

Le 19 août 1847, *l'Étoile du Matin*, navire parti de Brest le 22 février, arrivait à l'embouchure de la rivière Willamette, ayant à son bord Mgr Frs-Norbert Blanchet et vingt et un missionnaires dont sept religieuses de Notre-Dame. Au nombre de ces dernières était Sœur Renilda, religieuse en grande réputation de vertu et d'expérience, qui mourut peu après son arrivée à Oregon City.

Les Sœurs de Notre-Dame abandonnèrent leur maison de Willamette en 1852, et celle d'Oregon City en 1853. (V. Billiart).

* * *

ROCK.—L'abbé François Rock naquit à Diekirch, au Grand Duché de Luxembourg, le 17 décembre 1816. Il était fils de François Rock et d'Apolonia Schanol. Il avait étudié à Luxembourg, puis au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, où il reçut les ordres sacrés. Son admiration pour Mgr Frs-N. Blanchet, qu'il avait rencontré au Séminaire de Paris, la lecture des lettres publiées par le R. P. De Smet, jésuite, et son zèle ardent pour le salut des âmes lui avaient inspiré le désir de se faire missionnaire en Amérique.

Le 23 avril 1850, il partait du Havre à bord du navire l'*Arche d'Alliance*, en compagnie de quelques

Pères et Frères des SS. CC., de Picpus qui se rendaient en Californie. Nous avons vu, à la page 89 de notre introduction, les raisons qui le firent passer en Californie, puis retourner au Chili avec notre petite communauté en déroute.

Après le départ de nos missionnaires du Chili pour le Canada, M. Rock continua de se dévouer aux œuvres de la Providence de Santiago, consacrant sa vie à l'éducation des orphelins et au soulagement spirituel et temporel des pauvres.

Ses dernières années s'écoulèrent dans la tristesse. Maintes tribulations, qu'il supporta avec la patience d'un saint, firent cortège aux souffrances physiques qui lui ouvrirent les portes de l'éternité. Il mourut le 25 mai 1867, à l'Orphelinat de la Providence de Santiago.

* * *

ROUSSEAU. — L'abbé Louis-Pierre-Godefroy Rousseau naquit à Saint-Henri de Lauzon, le 20 juin 1823. Il était fils de Louis Rousseau et de Josephte Lacasse. Il n'était encore que diacre lorsque, en 1847, il se rendit en Orégon avec Mgr Magloire Blanchet, M. le grand vicaire Jean-Baptiste-Abraham Brouillet et M. Guillaume Leclerc, diacre. M. Godefroy Rousseau fut ordonné à Saint-Paul-de-Willamette, Orégon, le 20 février 1848 ; il demeura aux Dalles de 1848 à 1852, et mourut du choléra le 24 juillet 1852, à bord du steamer *Empire City*, en se rendant à New York. Il était le frère de notre regrettée Mère Marie-Godefroy.

S

SAN FRANCISCO.—A l'article « San Francisco », page 304 de l'Annuaire pontifical de Mgr Albert Battandier (année 1920), on lit ce qui suit : « La foi fut portée dans ces pays, il y a une centaine d'années, par des Franciscains espagnols provenant du Mexique. Grégoire XVI érigea en 1840 le diocèse de Californie ; Pie IX, en 1850, celui de Monterey, et, en 1853, la partie nord de ce diocèse fut séparée et forma la métropole de San Francisco.... » (V. les articles concernant la Californie, Monterey et Mgr Alemany).

T

TRUTEAU.— L'abbé Alexis-Fréderic Truteau, né à Montréal le 11 juin 1808, était fils de Toussaint Truteau et de Marie-Louise Papineau. Il fut ordonné le 18 septembre 1830. L'abbé A.-F. Truteau passa toute sa vie à Montréal. Il fut chapelain de l'église Saint-Jacques (1830-1836), et secrétaire de l'évêque (1836-1840).

Le 21 janvier 1841, l'abbé A.-F. Truteau était fait chanoine de la cathédrale et, le 27 décembre 1847, Mgr Bourget l'élevait à la dignité de vicaire général.

M. le chanoine Truteau remplit durant vingt et un ans les fonctions de directeur spirituel des Sœurs de la Providence. Il fut :

1. chapelain de la maison mère (du 10 novembre 1844 au 30 octobre 1845);

2. chapelain de la maison mère (du 19 septembre 1846 au 3 février 1850);

3. supérieur ecclésiastique (du 3 février 1850 au 20 septembre 1851);

4. chapelain de la maison mère (du 20 septembre 1851 au 8 novembre 1858);

5. supérieur ecclésiastique (du 8 novembre 1858 au 22 octobre 1862);

6. supérieur ecclésiastique (du 15 octobre 1868 au 28 décembre 1872).

C'est à cette date du 28 décembre 1872 que M. le chanoine Truteau mourut, à la maison mère de la Providence, dont il fut le bienfaiteur insigne.

V

VALDIVIESO.— Mgr Rafael Valentin Valdivieso, vingt quatrième évêque et second archevêque de Santiago, naquit à Santiago le 2 novembre 1804. Il fut sacré le 2 juillet 1848 et mourut le 8 juin 1878.

Avant d'entrer dans les ordres sacrés, Mgr Valdivieso s'était distingué dans la magistrature et avait pris part aux affaires de l'État comme membre de la chambre des députés. Le prestige de sa carrière politique et son grand dévoûment aux intérêts de l'Église l'avaient rendu populaire dans l'Amérique du Sud. L'histoire du Chili exalte sa mémoire.

* * *

VANCOUVER.—Après l'échec de 1852-1853, Mgr Bourget et Mère Caron avaient promis à Mgr Magloire Blanchet de reconstituer un personnel de religieuses, pour son diocèse, dès que les circonstances le permettraient. Etant de passage à Montréal, le 20 septembre 1856, Mgr Magloire Blanchet se prévalut de cette promesse auprès de Mgr Bourget. Mère Caron avait si bien prévu toutes choses, que, le 3 novembre suivant, Mgr Blanchet partait de Montréal à la tête d'une petite caravane composée des Sœurs Joseph du Sacré-Cœur, Praxède de la Providence, Blandine des Saints Anges, et des Sœurs Tériault et Norton, postulantes. Un boulanger, Moïse Loisel, les accompagnait.

Le 8 décembre, nos voyageurs arrivaient à leur destination, c'est-à-dire à Vancouver dans le territoire de Washington [1], après trente sept jours d'un heureux voyage.

En attendant la construction d'une maison à leur convenance, les sœurs s'installèrent dans la section de l'évêché qui attenait aux cours.

Telle fut l'origine de nos établissements dans le nord-ouest américain [2].

* * *

VOEUX DE RELIGION.— La formule primitive des vœux était rédigée comme suit : « Je,. . promets bien

---

1 V. au supplément l'article intitulé " Orégon ".

2 V. au supplément, à l'article " Papiers ", les remarques de Mgr Bourget à propos de l'argent remis à Mgr Magloire Blanchet par les sœurs du Chili.

librement et fais de bon cœur à la divine Majesté les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et de servir les pauvres le reste de ma vie, selon les règles et constitutions de cette maison, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Évêque, à qui je m'en rapporte pour l'accomplissement comme pour la dispense des présents vœux ».

Après la concession du décret de louange, les mots « Notre Saint-Père le Pape » furent substitués aux mots « Monseigneur l'Évêque ».

Le vœu de servir les pauvres fut prononcé pour la dernière fois par les Sœurs Polycarpe et Nowlan, le 25 mars 1868. Le 10 août de la même année, Sœur Marie-David fit profession suivant la formule exclusive des trois vœux de religion.

La formule comportant les deux précédentes modifications resta en usage jusqu'au 19 mars 1887 (profession de Sœur Pulchéria).

Depuis le 1er avril 1887 (profession des Sœurs Emery, Marie-Adéline, Christophe et Edouard-Charles), les vœux sont prononcés comme suit : « Je, ... fais librement à la divine Majesté les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, sous l'autorité de la supérieure générale et selon les constitutions des Filles de la Charité Servantes des Pauvres ».

W

WALKER.—William Walker, natif de Nashville, Etats-Unis, fut tour à tour financier, homme de loi,

journaliste, etc. En 1853, il se mit à la tête d'une bande d'aventuriers que l'on appelait « Flibustiers », par allusion sans doute aux anciens flibustiers ou « Frères de la Côte ». Il fit des expéditions dans l'Amérique centrale et parvint, en 1855, à s'emparer de la présidence du Nicaragua.

Lorsque M. Huberdault vint au Canada, en 1857, Walker luttait contre une coalition formée entre le Honduras, le Salvador et le Costa-Rica.

* * *

WILLAMETTE. — Notre seul établissement sur la rivière Willamette est l'Hôpital Saint-Vincent, de Portland, fondé en 1875. Portland est l'endroit où Mère Larocque et ses compagnes mirent pied à terre pour la première fois en pays orégonien. Elles y passèrent quelques heures avant de s'installer à bord du petit bateau l'*Aguila* qui devait remonter la rivière Willamette jusqu'à Oregon City.

—:o:—

ERRATA

Page 173, dernière ligne, au lieu de jusque en, lire jusqu'en.

» 192, 25me ligne, au lieu de assasinés, lire assassinés.

» 246, dernière ligne, au lieu de vues, lire vu.

» 311, 11me ligne, au lieu de Acud, lire Ancud.

» 393, 22me ligne, au lieu de hazard, lire hasard.

» 55*, 3me ligne, au lieu de guilotine, lire guillotine.

» 57*, 15me ligne, au lieu de auxilliaire, lire auxiliaire.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ONOMASTIQUE

A

F

G

H

I

J

L

M

N

O

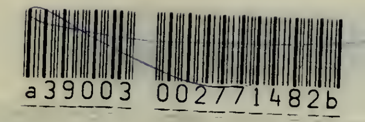
P

Q

R

U

V


a39003 002771482b

